

OU 100

- 3 AVR. 1974

Musée Neuchâtelois

Revue d'histoire régionale fondée en 1864

Sommaire

1974

janvier/mars

N° 1

	<i>Pages</i>
1. Olivier CLOTTU. <i>Jean-Daniel Clottu (1724-1802)</i>	3
2. Jean COURVOISIER. <i>La maison des Halles de Neuchâtel</i>	12
3. Fernand LOEW. <i>Sel et petits cadeaux au XVI^e siècle</i>	32
4. Jean-G. BAER. <i>Un manuscrit inédit de Louis Agassiz sur Cuvier</i>	39
5. <i>Bulletin bibliographique</i> , par Jean COURVOISIER	46

Troisième série Onzième année Livraison trimestrielle



Enjeu 1974

Le *Musée neuchâtelois* est publié en collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

Comité de rédaction :

M. Alfred SCHNEGG, président, 22, rue Matile, Neuchâtel.

M. Jean COURVOISIER, secrétaire de rédaction, 33a, chemin de Trois-Portes, Neuchâtel.

M. Jean-Pierre MICHAUD, trésorier, 4, rue de la Poste, Colombier.

M^{lle} Gabrielle BERTHOUD, MM. Eric BERTHOUD, Maurice FAVRE, Philippe GERN, Jean-Pierre JELMINI, Fernand LOEW, Louis-Edouard ROULET, Rémy SCHEURER.

Président de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (Suisse) :

M. Jean-Pierre JELMINI, 6, rue de la Rosière, Neuchâtel.

Administration et abonnements : M. Jean-Pierre MICHAUD, 4, rue de la Poste, Colombier, tél. (038) 41 23 02.

Prix de l'abonnement :

Suisse : Fr. 15.—

Etranger : Fr. 17.50

Pour les membres de la Société d'histoire :

Suisse : Fr. 12.50

Etranger : Fr. 15.—

Abonnement de soutien :

dès Fr. 30.—

Compte de chèque postal : MUSÉE NEUCHATELOIS 20-1622.

TROISIÈME SÉRIE. ONZIÈME ANNÉE

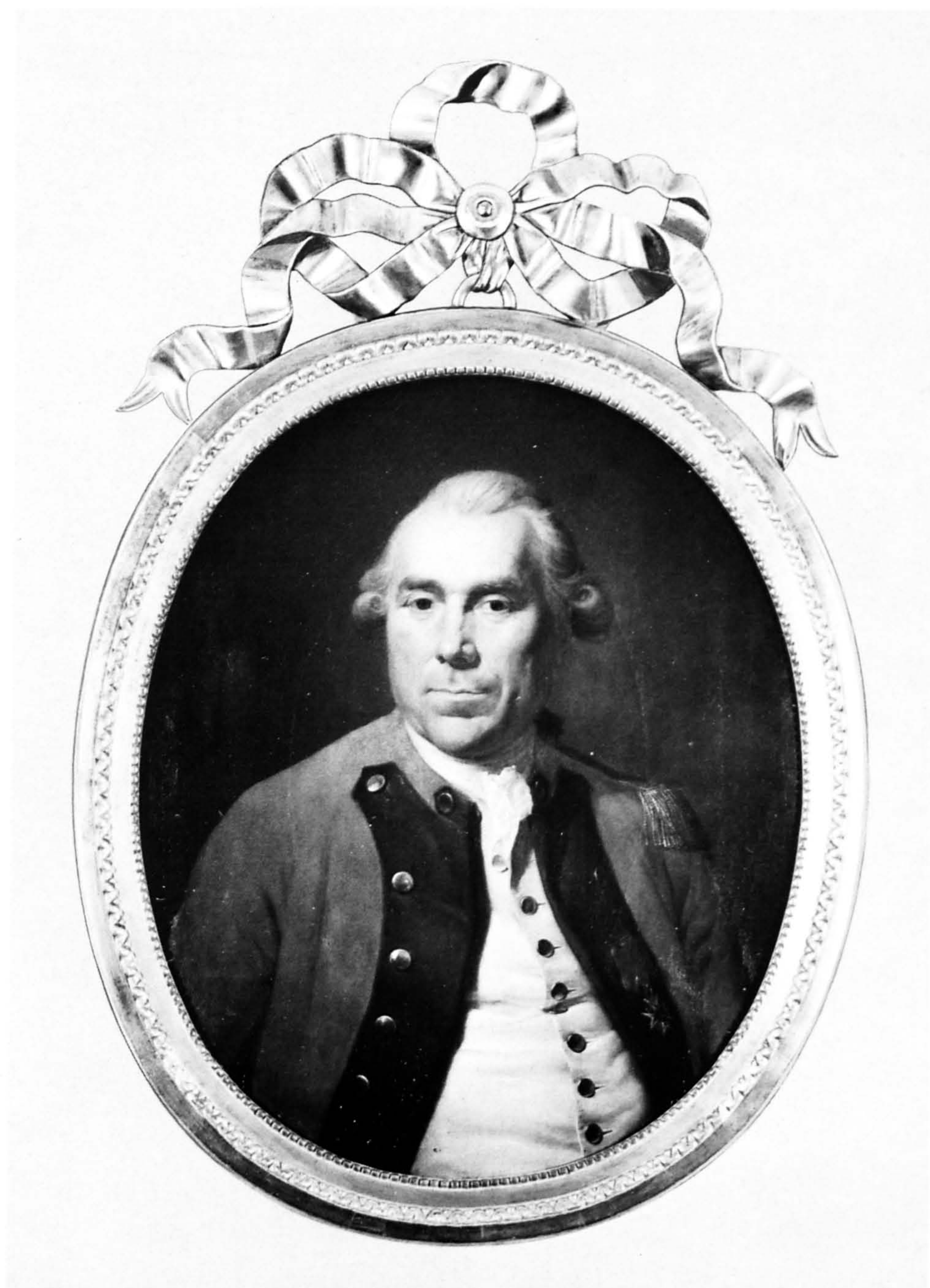
MUSÉE
NEUCHATELOIS

Revue d'histoire régionale fondée en 1864

1974

NEUCHATEL
IMPRIMERIE CENTRALE

Tous droits réservés



JEAN-DANIEL CLOTTU

1724-1802

Major au régiment suisse de Sonnenberg au service de France,
chevalier de l'Ordre du Mérite militaire.

JEAN-DANIEL CLOTTU

(1724-1802)

Officier au régiment suisse de Sonnenberg
au service de France

VIE ET CARRIÈRE MILITAIRE

Fils de Jean Clottu, enseigne, de Cornaux, bourgeois de Neuchâtel, et de Suzanne-Marie Dardel, d'Epagnier, Jean-Daniel naît à Cornaux le 24 janvier 1724. A l'âge de vingt ans, attiré par la vie militaire et l'aventure, il quitte le pays et s'engage (29 mars 1744) comme enseigne au régiment de Wittmer au service de France¹. Il revient à Neuchâtel l'an suivant et reçoit du Conseil d'Etat l'autorisation de recruter deux hommes dans la Principauté². Nommé sous-lieutenant en 1747, puis lieutenant en 1748, il est à cette époque officier dans la compagnie colonelle du régiment de Planta³. Jean-Daniel Clottu, comme cela était fréquent pour les officiers suisses, change de maître et passe au régiment de Reding⁴. En 1760, son cheval est tué sous lui. Il est décoré de l'Ordre du mérite militaire en 1762⁵ et obtient l'an suivant le rang de capitaine et la commission d'une compagnie d'infanterie de 120 hommes. Il succède dans cette charge à un compatriote, le capitaine Montandon⁶. Le régiment de Reding change de propriétaire et devient Pfyffer⁷. Jean-Daniel Clottu regagne sa patrie en 1764 et, nanti de l'accord du Conseil d'Etat, recrute des soldats pour sa compagnie⁸. Il rejoint son régiment qui, dès lors, prend ses quartiers dans diverses places fortifiées de Lorraine (Phalsbourg, 1763 ; Bitche, 1765 ; Sarrelouis, puis Metz, 1768). Le capitaine Clottu accède au rang de major le 1^{er} août 1768 ; son régiment, repris par le colonel de Sonnenberg à fin décembre de la même année, modifie à nouveau son appellation⁹. Les troupes sont cantonnées dans les Flandres françaises (Bergues près Dunkerque, 1772 ; Condé-sur-l'Escaut, 1773 ; Douai et Montmédy, 1774), puis en Franche-Comté (Besançon, 1776). La vie dans ces villes de garnison devait être monotone pour les officiers suisses. Les camarades de Jean-Daniel Clottu sont en majorité de langue maternelle allemande, mais parlent certainement tous le français ; ils appartiennent essentiellement à la Suisse catholique. Ce sont le brigadier Jacques-Antoine de Sonnenberg, le lieutenant-colonel Aloïs-Christophe Goeldlin de Tiefenau, les capitaines Maurice Pfyffer d'Altishofen, Benoît-Ignace Peyer im Hof, Georges Schnyder et François-Antoine de Sonnenberg, tous de Lucerne ; le lieutenant-colonel Joseph-Sébastien

Christen, de Stans ; le major Joseph-Léonce Lauener et le capitaine François, son frère, d'Altdorf ; les capitaines Jean-Georges Landtwing, de Zoug, et Jean Marty, de Glaris ; le lieutenant-colonel Antoine-Blaise de Reding, de Frauenfeld ; le major Jean-Rodolphe Kramer, de Bâle (protestant) et le capitaine François-Jacques de Staal, de Soleure. Les capitaines Joseph-Nicolas de Buman, de Fribourg, Claude Frossard, de Riaz, et Jean-Antoine de Vevey, d'Estavayer, sont des romands, le capitaine de grenadiers François-Louis Gagnebin, de Neuchâtel, enfin, est un compatriote et coreligionnaire ¹⁰.

Souffrant d'infirmités dont nous ne connaissons pas la nature, Jean-Daniel Clottu obtient sa mise à la retraite en mai 1777, après 33 années passées au service du roi de France ; il fait établir le « contrôle et bilan » de sa compagnie (voir annexe). Faute de documents, nous ignorons presque tout des campagnes militaires auxquelles il prit part et de son comportement. Il participa vraisemblablement aux guerres de la Succession d'Autriche, aux victoires de Rocourt et de Lawfeld, et aux défaites de Rosbach et Crefeld.

Avant de quitter Besançon, notre major pose devant le peintre Johann-Melchior Wyrsh ¹¹, qui fixe son image robuste en un portrait expressif et vivant qu'il ramène au pays ¹². Rentré à Cornaux, il se présente sans tarder devant l'Assemblée communale pour demander de participer aux biens communs (22 juin 1777). Il lui est répondu que cela sera le cas « après qu'il aura servi an et jour et tenu son ménage séparé » ; il est réintégré en qualité de « comunier » le 23 août 1778 ¹³.

La vie s'écoule paisible pour le militaire pensionné qu'entourent amicalement son frère Jean-Pierre et les enfants de celui-ci ¹⁴. Il achète une vigne avec lui, puis fait le partage des biens qui leur sont communs ¹⁵. Ayant conservé le goût du monde, Jean-Daniel Clottu fréquente la société cultivée qui passe l'été dans les manoirs du voisinage. Le conseiller François de Diesbach, propriétaire du château de Cressier, note dans son journal qu'allant rendre visite à Voëns au président du Conseil d'Etat, Samuel de Marval, « nous l'y trouvâmes avec le baron de Chambrier et M^{me} et M. Clottu de Cornaux, chevalier du Mérite » ¹⁶.

L'Assemblée nationale à Paris décrète le 20 août 1792 que les troupes suisses cesseront d'être au service de la France. Le régiment de Sonnenberg, rappelé par la Diète, est licencié en octobre 1792. Cinq ans plus tard (1797), Jean-Daniel Clottu reçoit l'ordre des autorités neuchâteloises de se défaire de ses décorations ¹⁷. Il meurt à Cornaux le 29 mars 1802 ; ses neveux et nièce, héritiers *ab intestat*, sont mis en possession de ses biens le 10 mai ¹⁸.

LE RÉGIMENT DE SONNENBERG

Le régiment de Sonnenberg, 65^e régiment d'infanterie, est le troisième des onze régiments de ligne suisses permanents au service du roi de France, capitulés dès 1671. Ce régiment d'infanterie, créé en 1672, fut commandé par neuf colonels-propriétaires jusqu'à sa dissolution en 1792 ; ce sont : 1. Rodolphe de Salis-Zizers, 1672-1690 ; 2. Jean Polier, 1690-1692 (tué à la bataille de Steinkerque) ; 3. François de Reynold, 1692-1702 ; 4. François-Nicolas-Albert de Castella, 1702-1722 ; 5. Georges Mannlich de Bettens, 1722-1739 ; 6. François Monnin, 1739-1756 ; 7. Antoine de Reding de Frauenfeld, 1756-1763 ; 8. François-Louis Pfyffer de Wyer, 1763-1768 ; 9. Jacques-Antoine de Sonnenberg, 1768-1792¹⁹.

La composition du régiment varia suivant les époques. Il fut formé primitivement de 12 compagnies de 200 hommes réparties en 3 bataillons. En 1734, il comptait 4 bataillons de 3 compagnies de 200 hommes ; en 1743, 3 bataillons de 4 compagnies de 175 hommes, officiers compris ; en 1756, 2 bataillons de 6 compagnies de 120 hommes, officiers compris. La capitulation de 1764 fixa la composition des régiments suisses de la façon suivante : chaque régiment est formé de deux bataillons de 9 compagnies dont une de grenadiers. La compagnie est forte de 66 hommes (3 officiers, 4 sergents, 1 fourrier, 8 caporaux, 8 appointés, 40 soldats, 2 tambours). En temps de guerre, l'effectif de la compagnie est porté à 103 hommes. L'ordonnance de 1772 réduisit la compagnie à 57 hommes, supprimant un sergent, 2 caporaux, 2 appointés et 4 fusiliers. Les capitaines étaient tenus d'avoir dans leur compagnie deux tiers de Suisses et un tiers d'étrangers (sujets alsaciens exclus)²⁰.

L'uniforme du régiment se présentait ainsi : habit rouge (comme toutes les troupes suisses au service de France), parements et collet bleus, veste et culotte blanches, boutons blancs, en argent pour les officiers. Le drapeau portait une croix blanche cantonnée de quatre quartiers aux couleurs du colonel : 7 flammes rouge, blanc, bleu-clair, blanc, bleu-clair, blanc, rouge.

LA COMPAGNIE DE CLOTTU

Voici sa composition en 1777 : capitaine, major Jean-Daniel Clottu, chevalier du Mérite militaire, de Cornaux ; lieutenant, Jean-Jacques Bolle, des Verrières ; sous-lieutenant, Benoît Sergeans, de Peseux ; 4 sergents ; 6 caporaux, 6 appointés et 42 fusiliers formant six escouades de 6 à 7 hommes. L'effectif dépassait de six hommes celui fixé par les ordonnances. La com-

pagnie (sans les officiers) était formée de 22 Neuchâtelois, dont 7 appartenaient à la châtelanie de Thielle ; de 16 Suisses, des cantons de Berne, surtout, avec le pays de Vaud, de Zurich, d'Unterwald, de Fribourg et de l'Evêché de Bâle ; de 20 étrangers : 15 Allemands, dont 8 Saxons provenant des localités de Blüsbrücken et d'Elingen, 4 Alsaciens et 1 Savoyard. Elle comptait au total 38 Suisses et 20 étrangers, se conformant à peu près à la règle établie. Les noms des hommes sont énumérés dans le contrôle du 4 mai 1777 donné ci-après en annexe ²².

Olivier CLOTTU.

ANNEXE

Controlle et Billan de la Compagnie de Clottu au Régiment Suisse de Sonnenberg qui constate ce que les hommes qui composent lad^{te} Compagnie Redoivent, ou ont de Bon, le 4^e jour de May 1777 ²³.

Sergens

Antoine Herman, 39 (ans), Stanstadt, Underwalden
 Jaques Otte, 34, enfant du Régiment.
 David Robert, 27, Rochefort, Neuchatel.
 Nicolas Michel, Landeron, id.

Caporaux

Frantz Grosman, 35, Statrüthen, Westphalie.
 Heinrich Crousi, 34, Einsisheim, H. Alsace.
 Caspar Schönlaiter, 33, Mayance, Allemagne.
 Frantz Schenck, 28, Langnau, Berne.
 Louis Dubois, 33, Travers, Neuchâtel.
 Nicolas Lucks, 24, Blüsbrücken, C^{te} de Saxe.

Appointés

Antony Grosman, 38, Statrüthen, Westphalie.
 Louis Connaux, 35, Bonhome, Alsace.
 George Laub, 37, Wilhelm, Stugart.
 Joseph Weibel, Géromagny, Alsace.
 Maurice Couraincher, 44, Petite Croix, id.
 Nicolas Prettet, 45, Cressier, Neuchâtel.

Fusilliers

Claude Govose, 29, Evian, Savoie.
 Pr^e Louis Dupont, 29, Les Bois, Porentruy.
 J.-Pierre Barbier, 27, Boudry, Neuchâtel.
 Jacob Emonet, 38, De même.
 Conrard Zimerman, 30, Wolfingen, Zurich.
 J. Henry Thainet, 27, Corcelles, Neuchâtel.
 Heinrich Steinbrükel, 31, Zurich.
 Philippe Klein, 26, Hess Casel Nassau, Weilbourg.
 George Ph^e Ort, 25, Niderwildung, Walduth.
 Henry Thievent, 31, Cressier, Neuchâtel.
 Dav. Louis Monnin, 23, La Sagne, id.
 Samuel Jominy, 22, Payern, Berne.
 J : Pierre Bonjour, 27, Lignères, Neuchâtel.
 Pr^e Joseph Michel, 30, Cressier, id.
 Ab : Henry Pellatton, 35, Travers, id.
 Joseph Klein, 21, Relingen, Saxe.
 François Cornuz, 30, Portalban, Fribourg.
 Salomon Buache, 29, Corcelles, Berne.
 Isaac Tissot, 20, Cornaux, Neuchâtel.
 Pr^e Simeon Briout, 23, Lussan, Berne.
 Paulus Messer, 21, Blüsbrüken, Saxe.
 Michel Vonknechten, 22, De même.
 François Rotiflue, 18, Stanstadt, Unterwalden.
 François Guye, 23, Verrières, Neuchâtel.
 Jeanfrid^c. Beller, 19, Schwartzbourg, Berne et Fribourg.
 Ab : Louis Robert, 21, Rochefort, Neuchâtel.
 Frid. Guil. Hertzog, 29, Hochstätten, Palatinat.
 Michel Baur, 19, Blüsbrüken, Saxe.
 Petter Rémis, 20, Elingen, id.
 Daniel Richard, 25, St. Blaise, Neuchâtel.
 Ab : Louis Gaberel, 25, Savagner, id.
 H. Louis Jeanrenaud, 19, Travers, id.
 Matthis Vonknechten, 19, Blüsbrüken, Saxe.
 Johannes Gerber, 33, Rottenbach, Berne.
 Christian Brändly, 18, Stäffensbourg, id.
 Frid^c Pettavel, 17, Auvernier, Neuchâtel.
 Ferdinand Hours, 22, Colombier, id.
 Nicolas Luxs, 17, Blüsbrüken, Saxe.
 Louis Clottu, 19, Cornaux, Neuchâtel.

Louis Girard, 20, Savagnier, id.
 David Chessez, 23, Les Planches, Berne.
 David Payot, Corcelles, Berne et Fribourg.

La Compagnie redoit à Mons. Clottu, le 3. May, 2929 *ll*, 19 s. 5 d.

Inventaire des effets existans au magasin de la compagnie de Clottu à l'époque du...

Six Baguettes de fusil neuves.
 Six Gibernes complètes, leurs Bois neufs.
 Cinq Banderoles ou corroyes de Gibernes neuves.
 Deux Couverts de Giberne neufs.
 Sept Ceinturons neufs.
 Neuf Corroyes de fusil neuves.
 Deux Garnitures ou Boutons corroyes de fusil.
 La Giberne du 5^{eme} Sergent complète qui a déjà été portée.
 Seize petites Boucles à tenir la Bayonnette au Ceinturon.
 Une vieille Giberne sans Banderole.
 Une vieille Boucle de Ceinturon avec 2 Crochets et 2 Tirebours.
 Huit outils de Compagnie avec leurs Etuis de Cuir en bon état.
 Quarante Deux Plaques de Ceinturons autrefois uniformes.
 Deux vieilles Bayonnettes dont une à Douille uniforme.
 Une Caisse d'Armes avec deux cadenats.
 Deux Etaux dans les chambres de la Compagnie pour nettoier les Armes.
 Une paire Gands de Soldats uniformes.
 Une Dragonne de la Compagnie uniforme.
 Une Caisse d'habillements avec un Cadenat.

7 au[nes]	$\frac{19}{48}$	Drap bleu	} chés le tailleur.
22 au	$\frac{5}{8}$	d ^{to} rouge	
32 au	$\frac{13}{24}$	d ^{to} Blanc	
69 au	$\frac{3}{16}$	Serge pour doublure	

17^{1/2} Douz[aines] Gros Boutons de Sergens dont 5^{1/2} D^{ne} chés le tailleur.
 67 Douz^{ne} Petits d^{to} de Sergens dont 12 D^{ne} chés le tailleur.
 41^{1/2} Douz^{ne} Gros d^{to} de Soldats tous chés le tailleur.
 24 Douz^{ne} Petits d^{to} de Soldats De même.

Cinq armements complets au dessus des cinquante quatre hommes que Mons. Clottu doit fournir pour la force actuelle des Compagnies au complet, les fusils, les Gibernes, les Ceinturons avec les boucles.

La Dette des Soldats de la Compagnie, le Bon déduit,
 se monte à

2929 *ll* 19 s. 5 d.

L'Armement pour Cinquante quatre hommes conformément à l'arrangement existans est Compté à Mons. Clottu à douze cent livres avec les Conditions que s'il s'en fait un autre comme cela paraît juste, cet armement cy étant neuf et infiniment meilleur que celui pour lequel on avait réglé les 1200 *ll* il profitera du Bénéfice qui pourrait en résulter cy

Les Effets existans au magasin valent

Total

1200 <i>ll</i>	
1049 <i>ll</i>	1 s. 5 d.
<hr/>	
5179 <i>ll</i>	1 s. —.

Les fournitures pour les réparations de 1776 à 1777 se montant à la somme de mille soixante et une livre treize sols, Mons. Clottu aiant païé celle de Deux cent trois livres huit sols onze Deniers, il redoit sur cet objet celle de huit cent cinquante huit livres quatre sols et un Denier cy

Revient net

858 <i>ll</i>	4 s. 1 d.
<hr/>	
4320 <i>ll</i>	16 s. 11 d.

Outre les sommes mentionnées d'autrepart il revient à Mons. Clottu de l'argent de r'engagements de l'année 1777, du premier Janvier au trois May inclus, la somme de trois cent quarante et une livres, treize sols, trois deniers laquelle somme doit r'Entrer à Monsieur Clottu lorsque l'argent de r'engagements de la présente année sera païé.

La Compagnie se trouvant Six hommes au dessus du Complet, on r'abat sur ce nombre un cadet et un musicien qui passent dans la Compagnie. Pour les autres quatre hommes il revient à Mons. Clottu pour Engagements, habillemens et autres frais spécifiés sur le compte annexé au présent Billan à compter du quatre May de la présente année, la somme de Six Cent vingt six Livres, trois sols, huit deniers ; Plus celle de Quatre vingt seize livres pour le r'Engagement de Claude Govose, dont le temps ne commence que le Six Décembre prochain, lesquelles deux sommes montant ensemble à celle de 722 *ll*, 3 s., 8 d. seront païées comptant cy

722 *ll* 3 s. 8 d.

Par contre,

Mons. Clottu doit Bonifier Comptant à Mons. son successeur²⁴ quatre cent quatre Vingt Dix Livres pour quatre mois et vingt sept jours d'argent de recrüe. Pour les

Engagements et r'Engagements des Soldats et recrues dont le compte est annexé au Bilan, deux cent une livres, trois sols, trois deniers.

Pour le temps que les Quatre homme excédens le Complet ont servi jusqu'au trois May inclus Trente Six Livres, quatre sols, trois deniers

727 ll 7 s. 6 d.

Que Monsieur Clottu redoit comptant Cinq Livres, trois sols, Dix Deniers.

Nous Soussignés Commissaires nommés par Monsieur Kramer Colonel d'Infanterie, Major et Commandant du Régiment Suisse de Sonnenberg²⁵ pour vérifier les Comptes et Décomptes de la Compagnie de Clottu qui se trouve vacquante au quatre du Mois de May 1777, Après avoir tout examiné avec toute l'exactitude possible, nous avons trouvé que le successeur redevra à Mons. Clottu la somme de quatre mille trois cent vingt Livres, seize sols et onze Deniers qui lui sera païée à raison de cent livres par mois, ainsi qu'il a été réglé par le Colonel Général. Le tout sauf erreur de calcul ou ommission ; Fait à la Contr'Escarpe de la Citadelle de Besançon le 30 May 1777.

NOTES

¹ André-Jean-Baptiste Wittmer, 1679-1757, de Coire, officier au service de France, brigadier, colonel-proprétaire d'un régiment de son nom en 1734 (ex-d'Affry-Greder), lieutenant-général 1752.

² Manuel du Conseil d'Etat, 27 décembre 1745.

³ Louis-Auguste de Planta-Wildenstein, 1702-1760, Grison, maréchal de camp 1748, colonel-proprétaire d'un régiment de son nom 1754 (ex-Balthasar), l'un des deux chefs des troupes suisses à la bataille de Rosbach 1757, lieutenant-général 1759.

⁴ Antoine-Sébastien, baron de Reding, de Frauenfeld, brigadier, lieutenant-colonel au régiment de Monnin dont il devient colonel-proprétaire en 1756, maréchal de camp, † 1770.

⁵ Ordre militaire institué par Louis XV, le 10 mars 1759, pour les officiers appartenant à la religion réformée. Cette récompense, accordée par le roi aux officiers pour services distingués, ou après vingt ans de service en temps de paix ou quinze ans en temps de guerre, comportait le versement d'une pension annuelle de 200 à 800 livres pour les chevaliers. L'Ordre de Saint-Louis, beaucoup plus ancien (1693) était réservé aux officiers catholiques.

⁶ Henri Montandon, capitaine à la compagnie colonelle du régiment de Monnin, 1745 ; capitaine au régiment de Reding, 1759, 1761 ; chevalier du Mérite militaire.

⁷ François-Louis Pfyffer de Wyer, 1716-1802, de Lucerne, capitaine aux Gardes suisses, maréchal de camp 1748, reprend en 1763 le régiment de Reding qu'il résigne en 1768. Lieutenant-général 1768. Topographe connu.

⁸ Archives de l'État, Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat, 17 janvier 1764.

⁹ Jacques-Antoine-Thuring de Sonnenberg, 1718-1805, de Lucerne, seigneur de Kasteln, colonel-proprétaire du régiment de son nom, 1769-1792, maréchal de camp, 1781.

¹⁰ Nous devons l'essentiel des renseignements sur la carrière militaire de Jean-Daniel Clottu au fichier de M. Rodolphe de Castella de Delley, à Wallenried près Courtepin, ainsi qu'à la publication de ce dernier : *Le 65^e Régiment d'infanterie : Le Régiment de Sonnenberg, 1672-1792*, Courtepin, 1968.

¹¹ Johann-Melchior Wyrsh, 1732-1798, de Buochs, peintre et portraitiste célèbre, avait ouvert en 1773 une école d'art à Besançon.

¹² Aujourd'hui propriété de son arrière-petite-nièce, M^{lle} Germaine Clottu, à Lausanne.

¹³ Archives communales de Cornaux : *Livre des Arrêts et Plus*, 1702-1795, f. 151.

¹⁴ Jean-Pierre Clottu, 1727-1796, capitaine de milices et juge suppléant, père de Jean-Pierre, 1774-1856, allié Fabry, justicier, député au Corps législatif, homme influent de la Châtellenie de Thielle.

¹⁵ Archives de l'auteur : Acte de vente du 13 novembre 1789. Archives de l'Etat, Neuchâtel : Jean-Frédéric Desales, notaire, vol. II, f. 81, acte du 12 mars 1791.

¹⁶ Paul de PURY : *François de Diesbach à Cressier*, dans *Musée neuchâtelois*, 1916, p. 107.

¹⁷ Manuel du Conseil d'Etat, 4 décembre 1797. Il ne paraît pas avoir été donné suite à ces injonctions ; la croix du Mérite se trouve encore en possession de la famille.

¹⁸ Archives de l'auteur : Extrait du protocole de la Cour de justice de Thielle du 10 mai 1802.

¹⁹ Rodolphe DE CASTELLA DE DELLEY : *Le 65^e Régiment d'infanterie. Le Régiment de Sonnenberg, 1672-1792*, Courtepin, 1968.

²⁰ MAY DE ROMAINMOTIER : *Histoire militaire de la Suisse*, 1788.

²¹ Nous jugeons utile de donner une liste, probablement non exhaustive, des officiers neuchâtelois ayant servi au régiment de Sonnenberg : Bolle, Henri-Frédéric I ; Bolle, Henri-Frédéric II ; Bolle, Jean-Jacques, MM. (= chevalier du Mérite militaire) ; Clottu, Jean-Daniel, M. M. ; Gagnebin, François-Louis, M. M. ; (Le) Maire, Jean, M. M. ; Montandon, Henri, M. M. ; Peters, Emer ; Peters, Emer-Siméon ; Prince, Charles-François ; Sergeants, Benoît ; Varnod, Josué.

²² Archives de l'auteur.

²³ Nous avons respecté l'orthographe du document. La graphie des noms de famille ou de lieux constitue parfois un vrai rébus, elle peut varier pour le même nom (Lucks, Luxs, Relingen, Elingen). Par ailleurs, nous avons jugé préférable de supprimer les décomptes compliqués des soldats et ceux de l'inventaire des effets, nous contentant d'indiquer les totaux.

²⁴ Jean (Le) Maire, de Neuchâtel, cadet 1747, lieutenant 1748, capitaine au régiment de Sonnenberg 1772, capitaine en pied le 29 juin 1777, chevalier du Mérite militaire. Retiré 1784 avec pension de 1800 livres. Le capitaine Jean-Jacques Bolle reprend sa compagnie.

²⁵ Jean-Rodolphe Kramer, de Bâle, capitaine 1747, major du régiment de Sonnenberg 1769, commission de colonel, chevalier du Mérite militaire.

LA MAISON DES HALLES DE NEUCHÂTEL QUATRE FOIS CENTENAIRE

Au moment où, à la suite d'un arrêté de son Conseil général du 18 décembre 1972, la commune de Neuchâtel achève une importante transformation intérieure des Halles et de leurs annexes, il nous semble opportun de faire le point sur ce que nous connaissons des travaux survenus depuis le dernier quart du XVI^e siècle, et sur le rôle économique anciennement joué par l'édifice. Rappelons d'abord qu'Arthur Piaget a publié les *Comptes de construction des Halles de Neuchâtel, de 1569 à 1576*, un travail minutieux et fondamental pour comprendre l'état du bâtiment au départ. Nous avons esquissé, à l'occasion d'un inventaire monumental, l'histoire des Halles à partir du XIV^e siècle et à partir de 1576, en insistant sur la description¹. Les notes qui suivent, sans prétention de tout dire, ni de tout expliquer, aimeraient compléter les connaissances acquises, et mettre en évidence certaines particularités.

Avant même la fin du XVI^e siècle, quelques travaux mineurs sont signalés. Ainsi, en 1576, on paya 35 livres à Jacques Cunier pour des serrures et d'autres ouvrages non précisés. La même année, le conseiller de ville Jacques Steff obtenait d'exhausser une grange située en face de sa maison, là où s'élève maintenant l'immeuble, 3, rue de l'Ancien-Hôtel-de-Ville. Steff reçut l'autorisation, moyennant qu'il « batisse sadite grange de mesme estoffe que la halle, qu'elle ne se montre en rien difforme, et sans haulser plus hault que la muraille de ladite halle, qu'il n'y aye point de grigoule entre deux ». Le Conseil d'Etat veillait donc à la belle apparence de la rue et voulait empêcher un exhaussement préjudiciable aux Halles : la création de noues aurait favorisé des infiltrations d'eau. Cinq ans plus tard, le maître menuisier Jacques Gallandre touchait 12 livres pour avoir « tafelé ou litélé les fenestres du poille », fourni les clous et le bois, et percé la pierre. On ignore à quel endroit et dans quel but Laurent Perroud, l'entrepreneur des Halles, construisit encore un arc de pierre en 1581. Apparemment à la suite d'un coup de vent, il fallut réparer plus tard un « pommeau » d'étain et « remettre la banderolle sur la viorbe », c'est-à-dire une girouette en forme de drapeau, amortissant la flèche de la tourelle d'escalier².

RÔLE ÉCONOMIQUE DE L'ÉDIFICE
ET CONFLITS EN DÉCOULANT

L'exploitation des Halles et du droit d'héminage (ou éminage, comme on a pris l'habitude de l'écrire à Neuchâtel) n'est jamais allée sans discussions ni conflits. Dès 1571, une réponse du Conseil d'Etat, gérant ce bâtiment princier, fait valoir que le blé est en sûreté dans la halle où il n'est pas possible de mettre du fer, sans que l'odeur soit dommageable, vu l'étroitesse et le peu de hauteur; on ne peut pas transporter de blé à la halle au fer pour plus de sécurité. A la fin de l'année, Guillaume Menoud-dit-Gendre, « éminageur », déclare intolérable que Daniel Hory ait la clé de la Halle, car les « grenatié » (marchands de grain) ne veulent plus entreposer leur blé sans recevoir des garanties. Le commissaire Guillaume Hory, père de Daniel et intendant chargé de la construction, offre de vivre en bon voisin, de donner la clé du rez-de-chaussée à Gendre, à condition que celui-ci se contente d'utiliser « la halle à bleff de desoub, selon son bail ». Comme il paraît exister une contradiction entre les baux accordés aux parties (rez-de-chaussée à Gendre, et sans doute l'étage à Hory), le Conseil sollicite les ordres du comte³.

Ceci n'est qu'une escarmouche mineure à côté de la longue guerre d'usure relative au droit d'héminage que magistrats et fermiers doivent soutenir contre les particuliers et les communes. En 1570 déjà, l'héminageur se plaignait que des particuliers de la ville faisant trafic de blé refusaient d'acquitter les droits qui étaient dus pour cela au souverain, par son intermédiaire. Après intervention du Conseil d'Etat, les bourgeois forains, domiciliés à Auvernier, Corcelles et Cormondèche, déclarèrent qu'ils ne paieraient rien de plus qu'autrefois; ceux de Peseux et de la châtellenie de Thielle, renonçant à plaider, demandèrent d'être « traités come du passé ». Les premiers, qui s'obstinaient dans leur refus de vendre leur blé dans la halle de Neuchâtel, pour le négocier dans leurs maisons, devaient être assignés devant le tribunal des Trois Etats. Les gens de Cormondèche, toutefois, déclarèrent ne pas vouloir entrer en procès avec le comte; ils paieraient le droit de hallage, mais demandaient qu'il ne se produisît pas d'innovation⁴.

Le conflit s'apaisa pour un temps, jusqu'au jour de 1579 où le Conseil d'Etat décida de se reporter à un arrêt datant de l'époque du gouverneur Jean-Jacques de Bonstetten (entre 1553 et 1576), sur le droit de hallage ou héminage dû par les bourgeois du dehors. Nous n'avons pas retrouvé cet arrêt, mais un autre de la Cour de justice de Neuchâtel, du 18 février 1534. Le conseiller Henri Grisel « recueilleur de l'esminage » réclamait à son

compatriote Guillaume Favarger, habitant à Soleure, le paiement des droits sur du blé « vendu et mesuré » à la Favarge, à la Coudre et à Hauterive. Favarger alléguait que les marchés avaient été passés à Soleure. Grisel répliqua que les céréales avaient été pesées à la mesure de Neuchâtel. Se reportant aux franchises, la Justice rappela qu'on devait l'héminage à la halle et au marché, uniques dans tout le comté, et prononça que Favarger, ayant utilisé les mesures de Neuchâtel, devait acquitter les droits. La sentence, acceptée, entra en force. Les franchises du 12 février 1455 (nouveau style) précisaient déjà l'existence de l'héminage, réduit de moitié pour les bourgeois, et l'obligation de vendre les draps aux Halles. Cette dernière clause fut appliquée en 1574 par le gouverneur de Bonstetten octroyant, à titre viager, à Jean Maréchal, marchand drapier et citoyen de Besançon, un banc à l'étage des Halles, « assavoir le premier en montant les degrez de cousté et vis à vis de la maison du recepveur Pierre Rossel contre la bize, attouchant celuy de Jehan Brun devers vent » — en payant les droits accoutumés. La maison Rossel se trouvait sans doute à l'emplacement de la partie nord de la maison, 9, rue du Trésor. Entre 1579 et 1589, on percevait chaque année 8 livres 14 sols pour les bancs de drapiers dans la Halle, presque autant qu'en 1507, où un compte détaillé de 8 livres 17 sols, pour les trois foires, précise qu'il y avait eu 20 bancs payant 3 sols à la Saint-Gall (16 octobre), 18 à la Chandeleur (2 février) et 21 à la Saint-Jean (-Baptiste, 24 juin) ⁵.

Une réponse des gouverneurs de Cortaillod, en 1580, est pour le moins ambiguë ; la commune reconnaît devoir le droit de hallage, et répondra du blé qu'elle ne veut pas s'empêcher de vendre, mais elle refuse de poursuivre les particuliers qui feront comme elle. En août, l'héminageur Guillaume Menoud-dit-Gendre donne caution pour les 9 muids, moins 6 hémines de froment, dus encore pour l'année précédente au receveur Chambrier, et pour les 18 muids de l'exercice en cours. Boulangers et boulangères de la ville, habitants d'Auvernier et de la Côte sont menacés de poursuites devant les Trois Etats, en 1585, pour refus de payer l'héminage. Les gouverneurs des villages se retranchent alors derrière leur réponse de 1571 : ils paieront lorsqu'ils achèteront le blé à la halle de Neuchâtel, comme les bourgeois internes, mais pas autrement. Le Conseil d'Etat estimant que ces sujets avaient, « par finesse, sy longuement suspendu le droict de Madame » (Marie de Bourbon) ordonne des poursuites judiciaires. Depuis 1583, Jean Baillo, substitut du greffier de la ville, avait obtenu « la conciergerie et demurance de la maison de la hasle de Neufchastel », moyennant l'entretien du bâtiment et l'obligation d'annoncer à qui de droit les réparations nécessaires. Devenu greffier de la Justice de Neuchâtel en 1585, Baillo se vit confirmer par

Pierre Vallier « sa demeure sur les halles à bled... à la charge d'entretenir lesdites halles... et à la charge de faire lambrisser ledit logis ». L'arrangement ne devait pas être défavorable puisque David Baillod, le fils de Jean, obtint en 1592 « ledit greffe ensemble la demeure ausdites halles à bled et à draps, à mesme condition que feu son père les tenoit »⁶.

Périodiquement, la perception de l'héminage continuait à être mise en cause. En 1594, les Quatre Ministraux se plaignirent que le préposé l'exigeait pour l'orge et l'avoine, ce qui était contraire à la table de l'héminage et à celle du péage de Neuchâtel. Prudemment, le Conseil d'Etat arrêta de voir la table et d'entendre l'héminageur. Vingt-quatre mois plus tard, on n'avait pas avancé d'un pouce. La mise aux enchères du hallage fut différée. En attendant une décision de Marie de Bourbon, l'ambassadeur de Bierville et le Conseil, réservant les droits des parties (30 juin 1596), établirent pour receveur Jean-Jacques Clerc-dit-Guy. Les Quatre Ministraux, s'appuyant sur le tarif du péage, contestaient toujours devoir l'héminage de l'orge, des pois et autres légumes, perçu aux Halles. En 1597, le Conseil d'Etat répliqua enfin que le tarif du grand péage de Neuchâtel ne pouvait pas s'appliquer à une exemption d'héminage des pois, de l'orge, de l'avoine et des lentilles : les deux droits étaient distincts. « L'Altesse de Madicte Dame » possédait depuis un temps immémorial cet héminage, que la ville elle-même avait perçu pendant les vingt-un ans où elle tenait la ferme des Halles. Faute d'une entente amiable, on préviendrait Marie de Bourbon, et le hallage serait perçu. Lors de la reddition des comptes de Clerc-dit-Guy, à la fin de 1598, les magistrats constatèrent une baisse inquiétante des revenus pour les comptes de 1596, 1597 et six mois de 1598, savoir : 15 muids 13 hémines et demi, 10 m. 10 h., 8 m. 20 h. de blé, et, 3 muids 18 hémines d'orge, 2 m. 16 h., 0 m. 14 h. d'orge. Le salaire du receveur était de 4 muids de blé par an. Le Conseil arrêta de mettre à nouveau aux enchères le droit de hallage, dès la Saint-Pierre, 30 juin 1599, pour trois ans, et il affirma la validité de cette perception. Du temps de l'amodiation du comté par les Quatre Ministraux, le rapport était de 33 muids et demi ; il s'est abaissé ensuite à 20, 18, puis 16 muids. Cette diminution était attribuée au fait que les bourgeois de Neuchâtel établis dans les quatre villages de la Côte, refusant le hallage, tenaient une sorte de marché des céréales achetées de l'autre côté du lac. Les boulangers de la ville allaient acheter leur blé au même endroit, à Bienne, à Cerlier ou à Morat, le faisaient moudre, rapportaient la farine et refusaient toute taxe. Ordre fut donc donné au futur hallier d'actionner en Justice les coupables, dans et hors de ville, comme en 1579. Le procureur de la comtesse recommencerait des poursuites jusqu'au jugement par le Tribunal des Etats, et devant les Audiences géné-

rales en cas d'appel. Notons que l'amodiation de l'héminage avait rapporté 16 muids en 1503, 14 et demi de 1504 à 1507, 21 en 1512 et 1513, 16 entre 1519 et 1531, 25 muids 10 hémines en 1543, 18 muids en 1579 et 1580, 26 et demi de 1581 à 1583, 16 de 1584 à 1586 et 14 muids de 1587 à 1589, de sorte que, pendant la période de leur amodiation (1558-1578), les magistrats municipaux surent donc être beaucoup plus exigeants et stricts que les préposés du comte. C'est David Boyve qui emporta l'enchère pour 15 muids et 2 hémines, pendant trois ans, dès 1599. Les Quatre Ministraux, faisant alors valoir le tarif du poids du fer du 6 avril 1547 et la nécessité d'attirer les marchands de céréales, réclamèrent une simple taxe de 6 deniers par muid. Ils se heurtèrent au refus du Conseil d'Etat observant que le péage n'avait rien à voir avec le hallage « pour les graynes qui se vendent en la hasle de Neufchastel ». Ce hallage sur l'orge a été perçu par les Quatre Ministraux pendant les vingt-deux ans où ils avaient tenu le comté en amodiation. Ainsi échoua une nouvelle tentative de paralyser la mise aux enchères de l'héminage ⁷.

Faut-il voir dans ces péripéties un reflet de la modification du rapport des forces entre les autorités de la ville et les représentants du souverain, sous le règne de la tenace Marie de Bourbon, décidée à reprendre son ascendant ? Il est tentant de le penser. De toute manière, l'existence de halles à Môtiers et la création de marchés ailleurs portaient atteinte au caractère de point de vente unique reconnu aux Halles de Neuchâtel en 1534. Bourgeois et membre du Conseil de Neuchâtel, David Boyve obtint, pour six ans, « la ferme de la halle de l'esminage », dès la Saint-Pierre de 1605, au prix de 17 muids de bon froment. On lui déduisit du reste la valeur de 3 ans et 7 mois de ses gages de gardien et de maître des monnaies. En 1609, Boyve réclama un rabais. L'année suivante, motivant ce dernier « par les deffences qu'ont fait les circonvoyains de distraire les grains hors de leurs terres et pays », il obtint de payer 2 muids en moins. Avec beaucoup de suite dans les idées, les Quatre Ministraux recommencèrent à réclamer un simple droit de 6 deniers au poids du fer pour l'orge, l'avoine, les pois et les lentilles (1614). Le Conseil d'Etat arrêta donc de revoir les apostilles aux comptes de 1597 et 1610 pour l'héminage de l'avoine qui ne devait payer, « comme l'on prétend de toute ancienneté, que neuf deniers par esmine d'esminage à la hasle ». Or, la décision de 1610, en marge du dernier compte de 17 muids rendu par David Boyve, portait qu'à l'avenir on spécifierait que le hallage et héminage serait levé sur l'orge, les fèves, les pois et autres légumes ⁸.

Jean-Jacques Clerc-dit-Guy obtint à nouveau la ferme des Halles (16 muids de froment), pour trois ans, dès 1617, en raison des services rendus par lui et par son fils François. Ce dernier vit confirmer ses fonctions

pour un an, en 1626, au prix de 20 muids, à condition de ne rien exiger d'extraordinaire, de ne pas faire le commerce des céréales et de n'être le sujet d'aucune plainte. Les fermiers avaient sans doute tendance à pressurer et à irriter inutilement les contribuables, réticents. C'est pour 18 muids à partir de la Saint-Pierre 1628, que Clerc continua d'être le maître des Halles, détenant le haut de l'édifice, comme le bas, pour 150 livres, « aux conditions de demolir la demeure et rebastir come luy a esté représenté ». Les débris lui reviendraient, sauf une cheminée. Il s'agissait notamment d'ôter les parois qui empêchaient les marchands de jouir d'un espace suffisant, et d'entretenir la couverture en tuiles qui allait se refaire. C'est alors que les maçons Simoine exécutèrent une arcade « sur la hasle ». Vu le retard subi dans l'entrée en jouissance, Clerc obtint la remise d'une année de loyer (150 livres), à condition de payer les maçons (80 livres, plus le vin). Les plaintes contre ceux qui trafiquaient des céréales et vendaient du pain sans payer de droits reprirent en 1632. « Ayant la police en mains », les Quatre Ministraux se virent enjoindre de remettre de l'ordre dans ce domaine⁹.

Une nouvelle flambée de discussions se produisit en 1635, parce que les Quatre Ministraux s'étaient avisés de taxer (tarifer) les céréales et « officier dans la Hasle au prejudice des droicts de Son Altesse » ; ils ne pourraient désormais le faire, temporairement, qu'avec l'autorisation du Conseil d'Etat. Les fermiers s'étant plaints à nouveau des gens qui faisaient « mestier de vendre grain en leur mayson et en cachette », pour frauder l'héminage, obtinrent des saisies en vue d'une confiscation. En revanche, certains habitants se plaignirent que les halliers ne voulaient ouvrir l'édifice en semaine que le jeudi, et redoutaient que les céréales ne fussent « distraites » ; défense fut donc faite aux halliers de trafiquer eux-mêmes (on les assermenta), mais le Conseil renonça à une ouverture « sur sepmaine... pour ne [pas] gaster le marché »¹⁰.

TRAVAUX DIVERS A L'ÉDIFICE

Une cinquantaine d'années après la construction des Halles, des travaux importants se révélèrent déjà nécessaires. C'est ainsi qu'en septembre 1625, le « receveur des parties casuelles » paya 250 livres aux maîtres maçons Jean et Jacques Simoine, pour « avoir rechaussé les fondements de la muraille de ladite mayson », et 400 livres à maître David Bourquin, charpentier à Colombier, qui avait « refait et remué la ramure... qui estoit gastée et desvalée en plusieurs endroicts » ; l'importance des travaux à la charpente est attestée par le remplacement de poutres et de chevrons pourris, et par

la réfection des plafonds de la halle aux draps et de la cuisine. De plus, Jacob Baumgartner, maître couvreur, remua des tuiles et les faîtières, remit des lattes et recouvrit entièrement les sept pans du toit, sans oublier de réviser les chéneaux de fer blanc. Henri Bonvêpre, pour sa part, répara un « pommeau » qui coiffait un poinçon et la girouette amortissant une lucarne vis-à-vis de la maison de M. Rougemont ¹¹.

Abraham Favarger, le hallier, se plaignit en 1645 que des particuliers tournaient le droit d'héminage en vendant le blé dans leurs maisons, que des marchands esquivait l'obligation de « vendre sur icelles hasles » et que des planchers étaient gâtés. Les magistrats, refusant tout rabais sur la location, décidèrent de faire respecter l'héminage et de procéder à un examen du bâtiment. Sept mois plus tard, ils estimaient qu'il y avait treize fenêtres à réparer à neuf, puis à munir de vantaux (des volets?). Près d'un an s'écoula avant que cet ouvrage soit remis au maître verrier Pierre Bugnot, pour 500 livres. A la suite de plaintes relatives à la vente en cachette des céréales pour tourner le droit d'héminage, le Conseil d'Etat arrêta, en 1651, qu'on procéderait à des confiscations, après affichage de cette disposition. Pierre Humbert-Droz, de la Chaux-de-Fonds, et Jacques Matthey, tous deux marchands, obtinrent en 1656 d'être préférés aux étrangers, mais après les bourgeois du lieu, quand il s'agirait d'obtenir des bancs à l'étage des Halles, les jours de foire. Les halliers devaient les traiter raisonnablement, sans augmenter les prix. Humbert-Droz, lui, devait payer un banc loué, sans l'avoir occupé. Le maire, le chancelier et un conseiller sont délégués, en 1657, pour « reigler les bans des marchans estrangiers qui déploient dessus les hasles, dont les bourgeois marchans croyent les débusquer ». Concurrence et xénophobie sont ici saisies sur le vif. Pour n'y plus revenir, disons que les plaintes sur la fraude de l'héminage reviendront périodiquement, provoquant le rappel d'un arrêt de 1645 et d'un règlement (introuvable) de 1657. Détail intéressant, en 1680, les fermiers des Halles se plaignirent que « les marchands drapiers de cette ville, qui vont sur les Hâles aux foires, ne se contentent pas de prendre chacun quinze pieds de long... mais en occupent beaucoup davantage » — au détriment du prince, et de ses fermiers bien sûr. L'état du domaine, vers 1660, rappelle qu'on débitait aux Halles les céréales arrivées en ville et, qu'à l'étage, les marchands drapiers vendaient leur marchandise les jours de foire ¹².

Parmi les travaux d'entretien on relève, en 1671, la réfection d'un avant-toit par maître Salomon Perrenoud, charpentier, et la réparation de deux épis de faîte ou « pommeaux » d'étain par le maître potier Pierre Villeneuve (venu de Marennes, aujourd'hui en Charente-Maritime). Si Rodolphe Rosselet doit reboucher un trou par où s'engouffrait du foin dans

les Halles, et si les fermiers du bâtiment n'obtiennent rien pour des vitres soi-disant cassées par la grêle, en 1685, ordre est donné de « replâtrer et blanchir les dites halles au printemps prochain par le dehors, tant pour le maintien que pour l'embellissement des murailles ». Le maire de la ville fera disparaître les bancs ou boutiques que des particuliers ont appuyé contre l'édifice, car ils « étrécissent et défigurent la rue ». En 1687, le procureur général, saisi d'une plainte des halliers contre le sieur Cartier et la veuve d'Abraham Hory, qui refusent de vendre leurs marchandises aux Halles et d'acquitter la taxe de 20 livres faibles par banc, se heurte à une intervention des magistrats municipaux. Ceux-ci se sont par ailleurs mis dans leur tort après avoir « dressé une loge ou boutique joignant les halles » pour un revendeur de poudre qui pourrait « causer quelque embrasement »¹³.

On aimerait, bien sûr, avoir des détails sur un rapport de l'intendant des bâtiments du prince, en 1701, relatif à une réparation que les demoiselles Tribolet voulaient faire à leur maison contiguë à celle des Halles, bénéfique parce qu'elle remédierait à certains inconvénients, sans doute écoulements ou ouvertures du côté de la rue Fleury, aux abords du N° 9. Deux ans après, le Conseil ordonnait l'étude de la construction de deux boutiques vis-à-vis de la maison Bulloz, c'est-à-dire face à la maison N° 9 de la rue du Trésor. Ces boutiques, louées à part, furent aménagées, comme le prouve une quittance pour transport de pierre, de sable et de bois de chêne signée par l'intendant Jeanjaquet. Une décision prise à l'instigation d'un successeur, Varnod, apprend qu'en 1713 il fallut « couvrir de tuile les avant toit des deux boutiques neuves... qui sont dans le bâtiment », parce que ceux de bois étaient peu durables. Ce fut aussi l'occasion de repaver dans l'édifice. Une quittance de 1732 précise que le maître vitrier David Seinet exécuta « deux fenêtres à une des boutiques sous les hâles ». Des travaux décisifs eurent lieu en 1775, on le verra. Les événements de 1707 donnèrent l'occasion d'installer un corps de garde, doté d'une table et de bancs, à l'étage du bâtiment, ouvrage réalisé par le charpentier Samuel Verron. Cinq ans plus tard, l'officier chargé de surveiller la rive devant la place des Halles fut autorisé à s'établir dans le « cabinet », apparemment la tourelle d'angle de la maison. L'initiative des Quatre Ministraux, marquant au ferblantier Dupasquier « une place sur la rue sous le cabinet des Hâles... pour y construire et poser une boutique de bois afin d'y travailler » (1709-1710), suscita une nouvelle opposition du Conseil d'Etat ; il ne voulait en effet pas laisser porter atteinte aux droits du souverain, ni à celui « que chaque propriétaire a devant sa maison »¹⁴.

Les rapports avec les voisins posèrent quelques problèmes. Daniel Favarger, par exemple, put exhausser une maison contiguë aux Halles,

5 ou 7, rue de l'Ancien-Hôtel-de-Ville, si personne ne s'y opposait, mais il ne devait pas ouvrir de jours de ce côté (1714). Avec Jonas-Georges Gallandre, du Petit Conseil, et avec sa belle-sœur, femme de Samuel Gallandre, les rapports furent plus difficiles. Après avoir démoli leur maison au nord de l'édifice (3, rue de l'Ancien-Hôtel-de-Ville), ils voulaient mettre le bas de leur toit au niveau du mur des Halles ; un chéneau de cuivre devait évacuer l'eau de pluie dans la rue. L'existence de cavités dans le mur de l'édifice leur valut l'ordre de rebâtir à neuf, sans ouverture, « pas même pour le caveau qui va sous les degrés des halles ». Les Gallandre sollicitèrent alors la permission d'exhausser le mur nord de l'édifice, d'ajouter un étage à leur maison, de laisser subsister une armoire existante et de donner la forme de trois « rabattues » (croupes) à leur toit. L'exhaussement fut autorisé sur une longueur de 26 pieds et demi, aux conditions prévues, en réservant les droits du souverain, notamment sur le caveau. Un arrêt postérieur montre que les Gallandre avaient mal respecté les clauses de l'accord, que le mur mitoyen était fendu, qu'il fallut réparer des coffres à grain, en remplacer d'autres par des cuveaux de chêne et poser des barreaux à certaines fenêtres. Pour en finir avec cette maison, ajoutons qu'en 1748, Henri Baussang, le successeur de Gallandre, incapable de prouver son droit, vit condamner une fenêtre ouverte abusivement, et murer son caveau sous le vieil escalier des Halles, au moment où l'intendant faisait rebâtir le mur mitoyen. A l'opposé, en 1719, on avait installé un carcan « au coin de la maison », sous la tourelle des Halles sans doute. Les individus condamnés pour vol ou pour un délit mineur étaient ainsi exposés aux risées des passants, et désignés à la surveillance du public¹⁵.

Au vu d'un rapport de l'intendant qui déclarait toute la charpente « entièrement pourrie et consumée », ordre fut donné de la remettre en état. C'est ainsi que divers habitants de Boudevilliers coupèrent 62, puis 31 sapins dans la forêt voisine du Vanel, avant de les voiturer avec des planches jusqu'à Neuchâtel. Le maître charpentier de la Seigneurie, Abraham Verron construisit à neuf « la charpente de la moitié du toict des Halles » en 1733, aidé du maître couvreur Jean-Pierre Fontaine, puis il exécuta le reste du travail l'année suivante. C'est dire l'importance du renouvellement des superstructures. En 1736 encore, on payait au maître lanternier Abraham Hurby des chéneaux de fer blanc « et trois bottes ou chemise au trois flesche des toicts des Hasles ». Un locataire, Gabriel Gigaud, demanda un plafond dans le « poile » qu'il louait, et un plancher dans la salle de travail, pour le garantir du froid. Les aménagements demandés tardaient ; en 1738-1739 seulement, le maçon Moïse Jeannin utilisa brique, sable et chaux « pour terrasser sur les hâles à la cuisine où Monsieur Gicot demeure », tandis que

le charpentier Daniel Veillardoz exécutait les parois d'une chambre et de la cuisine du même Gigaud ¹⁶.

En avril 1746, l'intendant Jean-Jacques Andrié visita le dessus des Halles en compagnie du maître charpentier Jean-Jacques Biolley, afin de prendre des mesures et de dresser un projet pour « rétablir » l'édifice. En mai, il alla « faire emplette de madriers pour rebâtir sur les Hâles », puis fit rendre du bois à plusieurs particuliers qui en avaient prêté pour ce travail. A la même époque, le charpentier de la Seigneurie monta au Val-de-Ruz à la recherche de madriers et de planches « pour sur les Hales ». Le malheur veut que, faute d'avoir la quittance de l'exécutant, on ignore en quoi a consisté la réparation, sans doute à la charpente du plancher. Deux ans après, en effet, le maçon Jacob Jacot, réparant un pilier « qui tomboit en ruine », et bouchant la porte d'un caveau, profita de se faire payer des travaux exécutés deux ans auparavant (en 1746) ; il avait plâtré et en partie blanchi corridor et chambres, de plus peint en jaune les escaliers, fait des trous pour les poutres, fourni des pièces pour un poêle, réparé un lavoir et exécuté un four en briques. Après 1727, nous expliquerons pourquoi, les autorités de la ville firent exécuter à leurs frais de menues réparations en faveur des bourgeois sous-locataires : tuyau, dallage, corde servant à tirer du foin et carreaux de fenêtres remplacés chez le « maisonneur » (= préposé aux constructions) Gallandre. En 1746, Abraham Lucas, ancien maître des Clés, retint en location tout le logement situé à l'étage, moins une chambre amodiée pour neuf ans à l'apothicaire Charles Prince, possesseur de la maison mitoyenne au sud, 2, place des Halles ¹⁷.

LA CESSION DES HALLES A LA VILLE

En 1727, les Quatre Ministraux obtinrent du roi d'être « adjudicataire de la ferme ou monte des hales, batimens et droit annexés, pendant l'espace de 30 ans », en compensation d'une perte de bénéfice sur les sels. Or l'acte ne fut jamais mis en forme authentique. En 1731, en effet, les magistrats communaux refusaient — avec raison, jugea le Conseil d'Etat — de payer 80 livres faibles de vins au procureur général, tous les trois ans, pour l'enchère des Halles. Le magistrat, avide de faire rendre les petits profits de sa charge, fut autorisé à se payer sur les 19 muids de froment et 120 livres tournois annuelles versées par la ville au souverain. En 1735 encore, aucun acte n'était passé. Les Quatre Ministraux refusaient alors de payer la location « du haut des Halles », pour faire pression sur la Seigneurie. Le changement de roi et la nouvelle politique financière de Frédéric II allaient être

favorables à la ville. En 1749, le souverain, décidé à mettre en ferme les revenus de la principauté, fit proposer aux Quatre Ministraux « de se rendre adjudicataires à perpétuité du bâtiment des Halles de cette ville, de ses dépendances, spécialement des deux boutiques qui sont sous le bâtiment et de tous les droits généralement qui y sont annexés », dès la Saint-Pierre (30 juin) 1749, au prix de 22 muids de froment et de 200 livres tournois (ou 500 livres faibles) par an ; le four banal était compris dans l'opération. Les Quatre Ministraux jugèrent la proposition acceptable, malgré le peu de débit des céréales pendant les années de renchérissement. Jusqu'alors le roi avait retiré « L. 120 de la ville pour les appartemens des Halles ; L. 84 pour les loages des boutiques ». Les magistrats ne manquèrent pas de relever encore : « Quant au bâtiment des Halles, il a près de deux siècles ; tout l'intérieur est soutenu entièrement par quatre colonnes de pierre entre lesquelles deux menacent ruine, et si elles venoient à manquer, l'édifice entier crouleroit, de sorte que ce sera aussi dans peu d'années une réparation également indispensable et dispendieuse ». Ils rappelèrent l'adjudication de 1727, en proposant que l'effet du bail, à signer en 1749, ne prendrait effet qu'en 1755. Tout devait être soumis au conseiller royal des domaines, Rhode. En août 1749, Frédéric II accepta une transaction un peu différente, par laquelle la ville offrait de payer 1000 livres tournois par an, dès 1750, en guise de bail. L'acte de remise du bâtiment des Halles (et du four banal, au bas de la rue des Chavannes), passé de la part du souverain le 8 septembre 1749, portait « accensement perpétuel de tous les droits qui y sont attachés ». De locataire, la commune devenait en fait (mais pas encore en droit, comme cent ans plus tard) propriétaire des Halles¹⁸.

« La ville ayant acquis l'adjudication perpétuelle » de l'édifice prit immédiatement ses dispositions. Elle offrit aux enchères le logement et les boutiques, en même temps que les « membres de ville » (des locaux commerciaux). Les locataires ne paieraient plus leur dû à la Seigneurie, mais à la Chambre des blés, chargée de réparer le bâtiment et de payer la rente de 1000 livres au prince. MM. Gigaud et Fabry percevraient le droit d'héminage pendant trois ans ; on leur alloua 10 % du produit la première année. « Il sera fait pour cet effet des entremuids aux arches [= coffres] des Hâles, auxquels il y aura des cadenats. » Les céréales en dépôt seraient vérifiées tous les trois mois. De la foule des réparations mentionnées, il n'est bien sûr possible de retenir que l'essentiel ou le plus caractéristique, expliquant parfois l'état dans lequel l'édifice nous est parvenu. Samuel Voruz « pave des creux dans les halles » en 1750 (pavé dont plusieurs parties ont été retrouvées du côté oriental, lors des travaux récents). Le ferblantier et lanternier Gottlieb Tschaggeny refait la flèche d'une tourelle au moyen de

22 feuilles de fer-blanc, répare l'épi de faite soudé à neuf et muni d'une pointe de neuf pouces, divise 200 feuilles de fer-blanc en deux, puis les découpe en forme d'écaillés, utilisant encore 48 feuilles pour les chéneaux. Est-ce cela que les Quatre Ministraux appellent assurer « d'une manière à ne rien craindre » le bâtiment « qui menace ruine » ? En 1753 apparaît, comme en 1646, la mention de contrevents qui ont déparé tant d'édifices du XVI^e siècle. Pierre Châtenay, menuisier, et Jérémie Warnod, serrurier, en posent deux avec ferrures, clous, crochets, boucles et « péclettes ». Henri Châtenay, lui, fait un autre contrevent au « cabinet sur les Halles », sans doute à la tourelle en encorbellement (1757). La mention d'un chéneau « pour le couvert des boutiques », exécuté en 1755 par le charpentier Frédéric Menoud-dit-Gendre, laisse entendre que celles-ci débordaient la façade de l'édifice ¹⁹.

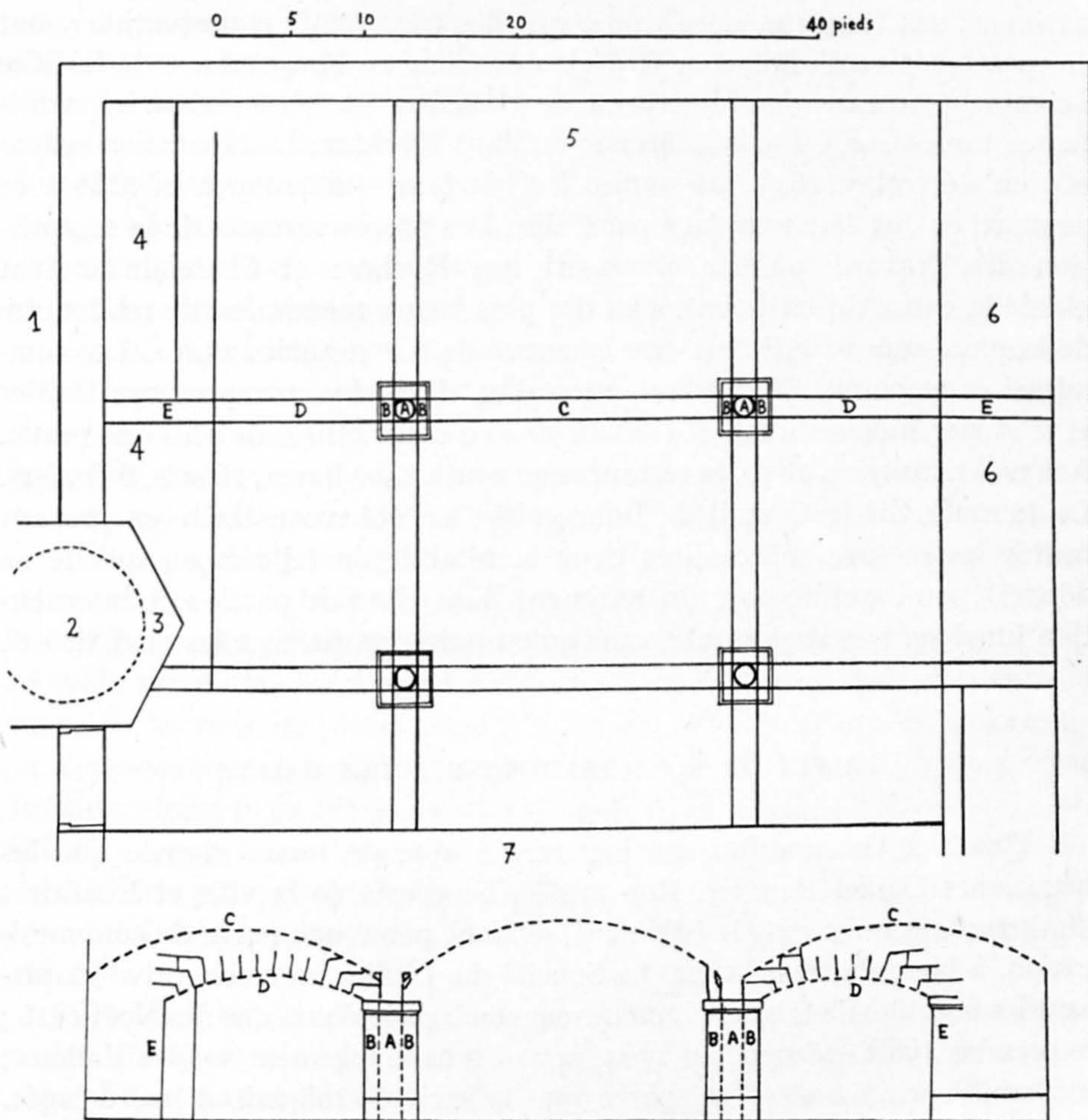
Jérémie Warnod encore, en 1758, enlève et répare les ferrures des deux portes, exécutant une penture et une grande boucle, et ajustant un crochet pour la barre de fermeture d'un vantail. Le sieur Prince, du Conseil des Quarante (Charles-Henri, apothicaire), reçoit l'ordre de ne plus conserver de vipères à l'étage des Halles, « mais de les renfermer hors de ville dans la vipèrerie, crainte d'accident ». Quant au lieutenant André Wavre, il vendra les céréales provenant des dîmes à 17 batz l'hémine, en prélevant pour lui 1 creutzer. En prévision de travaux, annoncés en 1749 on s'en souvient, les maçons Borel et Berthoud lèvent un plan du bâtiment, en 1764, pour le remettre au maître bourgeois Louis Brandt. Ce plan et une coupe de Jacques Borel-Petitjaquet, associé d'Abraham Berthoud, ont été conservés avec les quittances de l'année 1768. Le plan porte le nom de l'auteur et celui de Louis Brandt ; il est dessiné sur une feuille (44 cm sur 35,5), et la coupe sur une autre feuille (44 cm sur 16), où sont reportées des indications de la main de Borel et l'explication des lettres de renvoi ; un devis et une ébauche de marché les accompagnent. Il ressort du dessin et du devis fait pour Messieurs de la Vénérable Chambre des Grains qu'on construira un revêtement, disons une chape d'un pied d'épaisseur, autour des quatre colonnes supportant le mur intérieur limitant la cour, pour les renforcer. « La première assise [taillée] à la pointe et le reste à la boucharde... Les pillier sorronts toisé massif sans faire attentions à la collône... Pour le tranchement des vieilles basses et pour lier les proffilles des chapitôts et randre les nessances des vielles arcades de nivôx pour y ajuster dessous », tels sont les principaux points traités par le maçon, dont l'orthographe est très fantaisiste. De la coupe, il ressort que les arcs de support, au-dessous des arcs primitifs, seront moins élevés et d'une moindre portée, délimitant sur le côté des « chambrettes à mettre le grain ». Le commentaire (ou projet de

marché?) joint au devis de Borel est un peu plus explicite. En voici la substance : les piliers de revêtement ont 3 pieds et demi de « diamètre » (comprendre : de côté) ; le revêtement doit remplir tous les vides du pilier ; il faut couper 4 pouces aux angles et donner 3 pouces de plus au revêtement extérieur ; les voussoirs, qui rejoindront le mur nouveau à faire pour les chambrettes, seront taillés de manière à ne pas trop « chasser », mais à reposer solidement sur le revêtement ; l'extrémité des murs des chambrettes sera en pierre de taille ; la chape sera en roc sur les trois à quatre pieds au-dessus du pavé, le reste étant de pierre jaune, par assises de 15 pouces au moins ²⁰.

Le silence apparent des comptes laisserait supposer que rien ne fut fait. Or, les travaux de restauration ont mis en évidence la preuve matérielle de la réalisation : des piliers quadrangulaires en roc servent de chape aux colonnes rendues invisibles, d'où sortent des arcs en pierre de taille. Le plus intéressant de ceux-ci, à partir du pilier nord-est, bâti en direction de la rue de l'Ancien-Hôtel-de-Ville, correspond aux arcs raccourcis du XVIII^e siècle ; le fragment d'un arc d'origine, de portée plus grande, à nouveau masqué, se trouvait noyé dans le mur rétrécissant la longueur de l'arc neuf.

Deux locataires de l'édifice, les négociants Godet et Penserot, questionnés par les Quatre Ministraux pour savoir s'ils s'opposeraient à la décision « d'abattre le toit sur les boutiques [des] Halles, et qu'il y avoit lieu d'espérer que la Chambre des Bleds, en place de ce toit, feroit des fenestres pour que les marchandises soyent à couverts de la pluye et du soleil », donnèrent leur accord. Il nous est parvenu le mémoire du menuisier Henri Châtenay qui exécuta et posa, en décembre 1775, une porte vitrée en sapin « à la boutique de M. Pansereau sous les halles », haute de huit pieds et large de trois ²¹. Faut-il comprendre que les locaux du rez-de-chaussée oriental, cités dès 1703, étaient en partie ouverts sous la protection d'avant-toits, et qu'ils furent alors seulement fermés par des vitrines ? L'examen du plan de 1764 le ferait croire.

Presque paradoxalement, les travaux médités ou exécutés à l'époque moderne ne sont pas mieux connus que les anciens. En 1810, la tourelle d'angle des Halles menaçait ruine, aux dires de la commission des Travaux publics de la ville ; on observait « des lezardes aux murs de façade, occasionnés par sa charge, outre ce que la pierre dont elle est composée est d'une mauvaise qualité, et qu'il y a des tablettes de fenêtré fendues ainsi que les cordons, et qui manifestent son affaissement ». La proposition de démolir ce hors-d'œuvre ne fut pas suivie..., pour des raisons d'économie. Le Conseil de ville se rangea heureusement à ce préavis, en avril 1810. Nouvelle alerte en 1848, lorsque le Conseil administratif, créé depuis l'éta-



Plan et coupe des travaux projetés à la maison des Halles, par le maître maçon Jacques Borel-Petitjaquet, 1764.

Explication des lettres figurant sur les plans :

- A. Les collonnes
- B. Les revêtement d'un pied
- C. Les vieilles arcades
- D. Les arcâdes qui retiendront les grandes avec bonne pièces d'arachment
- E. Les pieds droit soutenant les susdittes

Explication des chiffres substitués aux inscriptions :

- 1. Place du Marché
- 2. Escallier à vis
- 3. Mur de la tour
- 4. Pour des chambrettes pour le grain
- 5. Les harches (= coffres à grain)
- 6. Chambrettes à mettre le grain
- 7. Les boutiques

N. B. Le nord est sur la droite du plan. Le calque reproduit ici réunit sur une même feuille deux plans séparés de 44 × 35,5 cm et 44 × 16 cm.

blissement de la République, constata que « la tourelle à l'angle sud-est du bâtiment des Halles menace ruine, que des travaux de conservation y ont été pratiqués vu l'urgence ». Il décida ensuite, vu l'importance de l'édifice « comme morceau d'architecture » de consulter en commission les architectes James Colin, Louis Châtelain et Hans Rychner. La réparation ordonnée en décembre 1848 fut remise à Châtelain, qui renonça bientôt à ce mandat, et dut être remplacé par Colin. Des procès-verbaux de la commission des Travaux publics, il ressort que Rychner et Châtelain avaient plaidé la cause du bâtiment, « un des plus beaux monuments d'architecture de la renaissance [qui] doit être conservé dans son ancien état ». Les commissaires recommandèrent l'adoption d'un devis des entrepreneurs Heitler et Wetzner, même s'il fallait démolir une ou deux assises de plus que prévu. Achevée avant mai 1850, la restauration coûta 1400 livres, 16 sols, 6 deniers. La tourelle, dit le Conseil de Bourgeoisie, « a été reconstruite en prenant toutes les mesures nécessaires pour la rétablir de telle façon qu'elle ne déparât pas l'architecture du bâtiment dont elle fait partie ». L'intervention fut donc très importante, sans qu'on puisse en préciser les modalités ²².

LA FIN DU RÔLE TRADITIONNEL DES HALLES

Quant à l'occupation des locaux, un acte de revers signale que les négociants Daniel Reynier, Roy et C^{ie}, bourgeois de la ville et locataires de deux boutiques sous le bâtiment, avaient percé une porte de communication, à bien plaisir, en 1812. La Société du Jardin, un cercle privé réunissant les notables de la cité, vit confirmer son bail de douze ans dès Noël 1826 ; le premier avait été signé en 1764, pour « tout le logement sur les Halles » ; le dernier prit fin en 1859, parce que la société craignait d'être délogée. Dans sa *Description topographique de la juridiction de Neuchâtel* publiée en 1827, Charles-Godefroi de Tribolet rappelle que « le milieu du rez-de-chaussée est une cour entourée de portiques qui soutiennent le bâtiment et où on amène les grains à vendre ». Depuis la cession de l'édifice et du droit de hallage par Frédéric II à la ville, en 1749, celle-ci a renoncé aux taxes sur les draps de France, et n'utilise « que la cour pour les grains en vente, sur lesquels elle continue à percevoir l'imposition. L'étage est loué à une société ou cercle de notables ». Celle-ci acquit même en 1841 une petite maison voisine, contiguë aux Halles du côté nord (rue de l'Ancien-Hôtel-de-Ville N° 5), opération qui assura des locaux supplémentaires et évita d'établir un logement dans les combles. Par la suppression de la cuisine, on réalisa ensuite l'agrandissement de la salle dite des fumeurs — citée pour la pre-

mière fois en 1802, comme lieu où l'on distribuait les billets d'entrée à la comédie. La Société du Jardin obtint encore du Conseil général, en 1844, l'autorisation d'« enlever à ses frais la cloison qui sépare la salle des fumeurs de celle du billard, pour y substituer des colonnes, avec l'engagement de remettre le tout à l'état primitif lors de la résiliation du bail », le cas échéant. Quant à la fonction traditionnelle de l'édifice, elle touchait à sa fin en 1846, lorsque les Quatre Ministraux de la ville annoncèrent au Conseil d'Etat qu'ils avaient supprimé « le droit de copet prélevé aux Halles » (soit 2 batz par sac), et qu'ils souhaitaient une réduction du cens payé pour cela au souverain. Le commissaire général Louis-Frédéric de Marval rapporta que le droit de copet consistait dans la perception d'un demi-copet, soit un quarante-huitième d'hémine (0,32 litre) par hémine (15,240 litres) sur toutes les sortes de céréales. Le président de la Chambre communale des Blés, pour sa part, calculait que le produit annuel moyen de ce droit s'était abaissé de 568 livres 10 sols pour la période 1826-1835, à 131 livres 12 sols, pour la période 1836-1845. Un arrêt du Tribunal des Trois-Etats, en 1805, sur « le droit de minage ou d'éminage » acquis à la ville, avait précisé qu'il était exigible sur toutes les céréales vendues publiquement aux Halles, dans les marchés, les rues, les places et les bateaux. Il s'élevait alors à un demi-quart ou demi-copet pour les bourgeois et les habitants, et à un copet entier pour les autres gens (0,64 litre). La discussion de 1846 entre la ville et le Conseil d'Etat s'engagea sur l'approvisionnement en céréales et sur le déplacement de l'édifice près du port, afin d'éviter les frais de voiturage qui poussaient les marchands de blé à faire des dépôts chez les commissionnaires privés²³.

En 1847, la négociation s'étendit à des opérations générales de compensation : la bourgeoisie de Neuchâtel rachèterait les redevances des langues, du suif et le cens des Halles, mais céderait sa part aux péages de Neuchâtel et de Thielle et au poids public. L'abolition du droit d'héminage intervendrait dans un délai de dix ans, pour assurer la pleine libéralisation du commerce des céréales. Après une année de discussions, l'entente se fit sur un chiffre global de 55.197 livres 10 sols. Le gouvernement cédait les redevances des langues et du suif dues par les bouchers, le cens des Halles et du four (capital fixé à 14.710 livres, soit dix années de redevances), les bâtiments de l'écurie des Balances et du bourreau (dans le tournant de la rue du Pommier). La ville abandonnait sa part des péages (44.492 livres 4 sols), sa part du poids public, acceptait « l'abolition du droit d'éminage moyennant une indemnité » de 3510 livres, et payait une soulte de 4965 livres 6 sols en espèces. Quelques jours avant le 1^{er} Mars 1848, un ordre du cabinet du roi ratifiait cet échange. La proclamation de la République retarda la réalisa-

tion de l'arrangement, confirmé et légèrement modifié par les décrets du Grand Conseil des 16 mars 1849 et 10 avril 1851. L'obligation faite à la ville de construire des halles près du port, en vue d'ouvrir un dépôt franc de céréales pour la Suisse, était supprimée²⁴.

Pour en revenir à l'histoire de l'édifice, la Société du Jardin abandonna donc les locaux supérieurs en 1859, après avoir vendu à la Bourgeoisie la maison achetée en 1841 pour faciliter « le service intérieur ». La commune venait de restaurer complètement l'« antique édifice... dans le style de l'époque », sous la direction de l'architecte Louis-Daniel Perrier. A partir de 1868, et pendant trente ans, le Cercle libéral occupa l'étage des Halles, prenant la suite du Café Robert. Philippe Godet raconte comment un couloir et une double paroi, séparant les deux salles, furent supprimés une nuit de 1874, à l'insu de la commune, pour agrandir les locaux. En 1880, la distribution intérieure de l'immeuble fut modifiée avec le consentement des autorités : on creusa des caves, le cercle s'étendit au rez-de-chaussée utilisé encore comme halle aux grains ; la cour intérieure fut couverte d'une verrière ; un jeu de quilles fut installé. En raison des prix demandés en 1876, la commune bourgeoise n'avait pas pu acheter les maisons contiguës d'un voisinage dangereux pour la sécurité de l'édifice²⁵.

A la veille de la fusion des communes bourgeoise et municipale, en 1887, le Conseil administratif fit reprendre la façade jusqu'au cordon orné de sculptures. C'était recommencer ce que le maçon Jan-David Nicole avait fait en 1821, au midi seulement : « Passé en couleur à l'huile et à la détrempe la façade. » Le départ du Cercle libéral, en 1898, permit de louer les locaux à la cuisine populaire, en réservant l'ancien jeu de quilles pour établir un local de vente aux enchères, réclamé par l'Etat, et une autre partie pour un dépôt des pompiers. En 1914, la commission des Monuments historiques, consultée sur le nettoyage et la restauration des façades projetée par la commune, se divisa. Les opinions exprimées, toujours actuelles, méritent d'être rapportées. Avec Philippe Godet, Charles Perregaux, directeur du Technicum du Locle, les architectes Eugène Colomb et Louis Reutter, la majorité estimait qu'il ne fallait rien transformer, ne pas enlever la peinture sur la pierre de taille, « ne pas rétablir les fenêtres primitives que l'exploration a[vait] révélées » ; on devait faire des relevés exacts et prendre des photographies des anciennes baies, avant de mettre des enduits. La minorité représentée par l'archéologue Albert Naef et Charles-Henri Matthey, intendant des bâtiments de l'Etat, estimait avoir « le droit de rétablir l'édifice dans son aspect primitif, pour autant qu'on possède les éléments nécessaires à sa restauration ». Cela signifiait : décaper la peinture et rétablir les fenêtres à trois jours, révélées par l'exploration et les comptes de construction.

Rien d'important ne se fit alors, mais un quart de siècle plus tard, c'est l'opinion jadis minoritaire qui l'emporta ²⁶.

Attentive au problème soulevé en 1876, la commune unifiée réussit à faire peu à peu l'acquisition de toutes les maisons contiguës aux Halles. Au nord, le long de la rue de l'Ancien-Hôtel-de-Ville, le bâtiment d'angle N° 3, de 43 mètres carrés, fut acheté à la veuve et au fils de Henri Fornallaz, boucher, en 1894. Le N° 5, acquis par la Société du Jardin en 1841, avait donc été cédé à la commune bourgeoise en 1858 ; le N° 7, à l'autre angle du pâté, passa du maître boucher Maurice-Léon Walther à la commune, en 1911 ; l'édifice n'avait que 33 mètres carrés, auxquels s'ajoutaient 6 mètres carrés pour les escaliers en copropriété entre Walter et la ville, servant d'issue à la cuisine des Halles. Vers l'ouest, à la rue Fleury, le N° 7, de 36 mètres carrés, ancienne auberge du Cheval-Blanc, a été acheté en 1911 des frères Alfred et Conrad Studer, et le N° 9, ancien hôtel de l'Aigle-Noir, acquis en 1935. Ces deux édifices (dont le dernier était déclaré inhabitable par la commission de salubrité publique) furent alors démolis et remplacés par un seul, ayant trois étages de quatre chambres destinées aux élèves de l'école hôtelière des Halles. Les travaux furent terminés en 1936. Du côté sud enfin, la commune avait pu s'assurer dès 1905 de la maison de Lucie Matthey-Matthey, place des Halles N° 2, où le principal locataire était la compagnie des machines à coudre Singer, dont le nom apparaît sur de vieilles photographies. Ernest Prince et Philippe Godet obtinrent l'assurance que le Conseil communal ne songeait pas « à dégager le bâtiment des Halles... construit pour être adossé ». Le chauffage central a été installé dans cet immeuble en 1929 ²⁷. Parmi les locataires connus du rez-de-chaussée, il y eut, de 1894 au moins à 1938 environ, le magasin de mercerie et de chaussures Emile Huber, l'écriteau « cuisine populaire » apparaissant sur la lucarne sud ou en façade est, dès 1900. Comme habitants, nous avons repéré les chefs de cuisine Louis-Constant Steiner (1906), Charles-Hector Beyeler (1915) et Gustave Schneider (1928).

C'est dans le cadre de crédits pour la lutte contre le chômage que 11.200 francs furent votés en 1937 par le Conseil général, afin de décaper, piquer et crépir les façades sud et est des Halles, supprimer la peinture recouvrant la pierre de taille, repeindre portes et fenêtres et refaire la couverture de la tourelle sud-ouest. Rapidement se posa le problème du rétablissement des fenêtres dans leur état primitif ; il avait été résolu négativement « du temps de la cuisine populaire » (en 1914, on l'a vu), de peur de faire du vieux neuf. La Société d'histoire intervint en faveur du rétablissement intégral des baies triples. Le coût de l'opération, devisé à 4000 francs, fut rendu acceptable par des subventions fédérales. Le Conseil d'Etat

approuva la restauration des fenêtres, tout en réservant l'avis de la commission fédérale des Monuments historiques, et certaines décisions à prendre au cours des travaux. L'architecte Jacques Béguin a été l'animateur et le réalisateur de cette restauration qui a rafraîchi l'intérieur, rendu aux façades leur air pimpant et consolidé la tourelle d'angle dotée d'un toit ayant une ligne plus conforme à l'état ancien. Le même a présidé en 1950 au transfert dans les locaux des Halles, des pièces provenant du Musée de tir installé au Mail depuis le tir fédéral de 1898. Panneaux armoriés des mousquetaires et panoplies d'armes à feu ont constitué, pendant plus de vingt ans, le décor dans lequel s'installaient les convives²⁸.

Les travaux en cours, pour installer un restaurant au rez-de-chaussée aussi bien qu'à l'étage, permettent de redécouvrir l'ancienne structure de la maison. Les quatre piliers enrobant les colonnes d'origine sont dégagés. Il sera possible de mettre en évidence les arcs qui les relie, délimitant la cour et supportant les façades intérieures de jadis ; ces arcs en partie démolis ou modifiés, comme ceux partant des piliers en direction des murs extérieurs, seront restaurés, voire rétablis. Des plafonds simples, faits de planches reliées par des listes moulurées, ou laissant apparaître les poutres, couvriront les salles. Les bâtiments contigus au nord et à l'ouest conserveront leur caractère d'annexes ; ils abriteront le magasin de comestibles, transféré de la rue du Trésor à la rue Fleury, l'ancienne halle des ventes devenant entrée, cuisine et « pizzeria ».

Jean COURVOISIER.

NOTES

Abréviations utilisées :

AE = Archives de l'Etat ; AVN = Archives de la ville de Neuchâtel ; MCE = Manuel du Conseil d'Etat ; MN = Musée neuchâtelois.

¹ A. PIAGET, dans MN, 1903, p. 50-68, 123-142, 166-175. J. COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t. I, p. 200-207.

² MN, 1903, p. 60, et 1955, p. 115. AE, Recettes, vol. 105, 1576, 1581 ; vol. 120, 1581, 1582, 1585.

³ MCE, vol. 2, f. 34 v., 57, 1571 ; f. 59 v., 1572. MN, 1903, p. 54.

⁴ MCE, vol. 2, f. 32 v., 33 v., 36 et 51 v., 1570, 1571.

⁵ MCE, vol. 3, f. 140 v., 1579. AE, D 9, N° 16, 1534 ; W 21, N° 25, 1574. BOYVE, *Annales*, t. II, p. 28 et 31, articles 9 et 43. AE, Recettes, vol. 117, 1505 ; vol. 120, 1579-1589.

⁶ MCE, vol. 3, f. 163, 170 v., 272, 1580, 1584 ; vol. 4, f. 25 v., 39, 1585. AE, Série Serments, dos. 1/XIII. Q 1, N° 60, 1585, 1592.

⁷ MCE, vol. 4, f. 206 v., 1594 ; f. 256, 1596 ; vol. 5, f. 3, 1597 ; f. 87 v., 127 v., 129, 1599. AE, Recettes, vol. 121, compte pour 1597 ; vol. 117 et 120 aux années indiquées dans le texte.

⁸ MCE, vol. 5, f. 327, 1605 ; f. 428 v., 1609 ; f. 502 v., 1610 ; f. 627 v., 1614. AE, Recettes, vol. 122, compte pour 1610, f. 4.

⁹ MCE, vol. 6, f. 44 v., 1617 ; vol. 8, f. 11 v., 1626 ; vol. 10, f. 55 v., 77, 1628 ; vol. 11, f. 33 v., 1632. AE, B 2, N° 62, et G 9, N° 13, 1628.

¹⁰ MCE, vol. 11, f. 165 v., 170, 181 v., 1635.

¹¹ AE, Recettes, vol. 106, comptes 1629 à 1632.

¹² MCE, vol. 13, f. 43, 90, 1645, 1646 ; vol. 15, f. 219 v., 1656 ; vol. 16, f. 74, 1657 ; vol. 27, f. 505, 1680 ; vol. 31, p. 414, 1684. AE, Série Mandements, vol. 1, f. 157 v., 1651. Recettes, vol. 109, 1647, f. 31, Série Finances et recettes, dos. 1, p. 29, vers 1660.

¹³ AE, Comptes, 1671, parties casuelles, f. 36 ; 1675, parties caseulles, f. 39. MCE, vol. 32, p. 451, 1685 ; vol. 33, p. 450, 451, 1687. AE, Justice de Neuchâtel, registre 1685-1687, séances des 11 février et 8 avril 1687. MN, 1903, p. 61.

¹⁴ MCE, vol. 45, p. 179, 1701 ; vol. 47, p. 250, 1703 ; vol. 53, p. 486, 1709 ; vol. 54, p. 95, 1710 ; vol. 59, p. 369, 1713. AE, Quittances, 1703, 1732. AVN, Quittances, 1707. MN, 1903, p. 62.

¹⁵ MCE, vol. 60, p. 820, 1714 ; vol. 61, p. 442, 547, 1715 ; vol. 62, p. 438, 1716 ; vol. 64, p. 631, 1719 ; vol. 92, p. 18, 149, 1748. MN, 1903, p. 63.

¹⁶ MCE, vol. 77, p. 212, 1733 ; vol. 79, p. 441, 1735. AE, Comptes, 1734 ; Quittances, 1733-1734, 1734-1735, 1735-1736, 1739, 1740.

¹⁷ AE, Quittances, 1747-1748 ; 1748-1749 ; 1749-1750 ; série Bâtiments, 1/III. AVN, Quittances, 1742, 1743, 1744. A. Bourgeois, notaire, vol. I, p. 99, 1746.

¹⁸ AE, série Eminage, Neuchâtel. Actes de chancellerie, vol. 26, p. 163, 1749. MCE, vol. 71, p. 450, 1727 ; vol. 75, p. 54, 1731 ; vol. 79, p. 3, 1735.

¹⁹ AVN, Quittances, 1750/II, 1751/I, 1752, 1753, 1755, 1757. Manuel du Conseil, vol. 20, p. 398, 1752.

²⁰ AVN, Quittances, 1758, 1760, 1764, 1768. Plumitif des Quatre Ministraux, vol. 4, p. 96, 98, 1758, 1759. Les colonnes et les arcs sont clairement décrits dans le marché de 1569 ; voir MN, 1903, p. 66.

²¹ AVN, Plumitif des Quatre Ministraux, vol. 5, p. 363, 1775 ; Quittances, 1776.

²² AVN, Procès-verbaux de la commission des Travaux publics, 13 avril 1810, 1^{er} décembre 1848. Manuel du Conseil, vol. 32, p. 250, 1810. Plumitif du Conseil administratif, vol. 2, p. 291, 295, 299, 409, 1848, 1849. *Rapport présenté par le Conseil de Bourgeoisie*, mai 1850, p. 42.

²³ AVN, Livre de reversaux, p. 77, 1812. Manuel du Conseil, vol. 34, p. 401, 1825 ; vol. 36, p. 239, 1841. *La Société du Jardin, 1759-1909*, p. 19. *Description topographique*, p. 98-99. MN, 1925, p. 89. AVN, Procès-verbaux de la commission des Travaux publics, 16 décembre 1844. AE, Plumitif des finances de l'Etat, 20 octobre, 15 décembre 1846, 2, 9 février, 2 mars 1847. Registre : Extrait de toutes les lois, p. 357. Série Eminage.

²⁴ MCE, vol. 212, p. 430, 629, 1545, 1847 ; vol. 213, p. 652, 1016, 1388, 1847. Lettres de Sa Majesté, vol. U, p. 324, 1848. *Bulletin... du Grand Conseil*, t. 3, p. 267, 1849 ; t. 8, p. 41, 1851. *Rapport présenté par le Conseil de Bourgeoisie*, mai 1850, p. 1-5.

²⁵ *La Société du Jardin, 1759-1909*, p. 19. *Rapport du Conseil de bourgeoisie*, exercice 1858, p. 59-60. F.-A. Wavre, notaire, vol. 2, p. 470, 1858. AVN, Procès-verbaux du Conseil administratif, 29 juillet 1857. *Rapport du Conseil communal à l'assemblée générale de la commune*, exercices 1876, p. 4, 1880, p. 4, 1882, p. 54. Philippe GODET, *Trente ans de souvenirs*, p. 7, 8, 15, 16.

²⁶ AVN, Comptes de la Bouherie, vol. 17, p. 27, 1821. Plumitif du Conseil administratif, 3 mars 1887. *Rapport du Conseil communal sur sa gestion*, 1896, p. 20 ; 1897, p. 18. MCE, vol. 301, 20 janvier 1914.

²⁷ A.-N. Brauen, notaire, vol. 1, p. 254, 1894. F.-A. Wavre, notaire, vol. 2, p. 470, 1858. *Procès-verbaux du Conseil général*, 6 février 1911, 8 mai 1911, 26 juin et 9 décembre 1935, 17 avril 1905. *Rapport du Conseil communal sur sa gestion*, 1929, p. 236.

²⁸ *Procès-verbaux du Conseil général*, 1936-1937, p. 188, 1937 ; 1937-1938, p. 484, 1938 ; 1950-1951, p. 645, 1950. MCE, 4 janvier 1938. *Rapport du Conseil communal sur sa gestion*, 1950, p. 97-98. Juliette-A. BOHY, dans *Feuille d'avis de Neuchâtel*, 19 mai 1938, p. 6.

SEL ET PETITS CADEAUX AU XVI^e SIÈCLE

Aujourd'hui, comme chacun sait, le commerce est régi par des lois très strictes et par des mœurs irréprochables. Personne ne propose ou n'accepte plus de pots de vin ou de gants fourrés. Un blâme scandalisé frapperait qui serait tenté d'y recourir. Cependant personne non plus, ou presque, ne semble s'affliger que l'on soumette à une tentation journalière le client potentiel par des « occasions » qu'on lui offre et des avantages qu'on lui procure, des primes, des voyages, des dîners, des livraisons sans frais, des billets de loterie gratis et le reste, pourvu qu'il achète un peu et s'engage pour davantage. De plus en plus, réclame et propagande se font sur des bases scientifiques qui n'ignorent aucune faiblesse humaine.

En revanche, dans la magistrature et l'administration, il est plus facile aujourd'hui qu'autrefois d'être libéré de tout intérêt personnel. Magistrats et fonctionnaires sont en effet décentement rétribués pour accomplir leur tâche. Leurs administrés ne leur demandent pas de faveurs, mais équité et correction. Et même toute demande de faveur accompagnée d'un présent est une tentative de corruption condamnable. L'intérêt de tous et l'objectivité la plus parfaite sont de rigueur et honorent tous ceux qui, à un degré ou un autre, gèrent ou administrent le pays.

Les choses n'étaient pas si simples autrefois, car, sous l'ancien régime, les magistrats n'étaient pas rétribués, chez nous. Simples gouverneurs de villages, maires, châtelains, receveurs ou même conseillers d'Etat, leurs fonctions étaient surtout honorifiques. Il arrivait même qu'elles leur étaient imposées contre leur gré. Néanmoins ils surent faire face aux responsabilités qu'elles impliquaient et en particulier à la nécessité fréquente d'avancer des fonds qu'ils n'étaient pas sûrs de récupérer. Ils devaient payer de leur personne, et il n'était pas rare qu'ils payassent également de leurs deniers. La tâche de gouverneur d'une communauté, en particulier, n'était guère enviable. Chargés de répartir et de lever certaines taxes, et de défendre la communauté contre ses voisins, contre ses propres membres et contre le souverain et ses représentants, châtelain ou maire, les gouverneurs devaient être très habiles pour ne mécontenter ni leurs commettants, les habitants du village, ni le souverain.

Les maires avaient sur eux l'avantage d'avoir quelques revenus fixes,

bien modestes il est vrai. A l'aide de jurés, ils exerçaient la basse justice et recevaient une portion des amendes qu'infligeait la Cour qu'ils présidaient. En général, ils percevaient 10 sols sur les amendes de 60 sols, et gardaient pour eux les amendes de neufs sols et moins. Bien que nommés par le souverain, les maires des Verrières furent souvent des personnages de la région. Les uns exerçaient en même temps la fonction de receveur, c'est-à-dire qu'ils percevaient cens, rentes et dîmes dûs au seigneur. Les autres semblent s'être contentés de rendre la justice. Cette charge était parfois affermée au plus offrant, pour 11 florins en 1420, 6 en 1465, 7 en 1474. Mais il arriva aussi que, faute de trouver un fermier, il fallut administrer la Justice en régie¹.

Il est évident que le maire avait avantage à multiplier les amendes, puisqu'il en percevait une partie. Cependant, il était tenu en bride, d'une part, par la Cour de justice qu'il présidait et, d'autre part, par les coutumes, les libertés et les privilèges inscrits dans les Reconnaissances. En plus, il faisait souvent partie lui-même de la communauté et ses intérêts généraux concordaient donc avec ceux de cette dernière. Les historiens ne se sont guère penchés encore sur l'activité peu spectaculaire, mais indispensable de ces magistrats subalternes. Et pourtant cette activité n'est pas dénuée d'intérêt. Elle nous fait percevoir, dans des cas concrets la vie quotidienne de l'époque, ses contraintes et ses conceptions morales. Les documents qui nous révèlent leurs faits et gestes ne manquent souvent pas de couleur, et déchirent ici et là le voile gris qui recouvre la vie quotidienne du passé. Quelle énergie, par exemple, dut déployer le maire Nicolas Corlet en 1547 pour tenter de faire rétablir les livraisons de sel de Salins, auxquelles les habitants des Verrières avaient droit, mais qui avaient été brusquement supprimées ! Le relevé des dépenses faites à ce propos par Corlet nous permet de le suivre à Dole, à Salins, à Pontarlier, à Neuchâtel, seul ou accompagné du gouverneur, ou plus simplement d'une vache et de son conducteur, ou chargé des présents dont il appuyait sa requête.

Mais rappelons d'abord qu'à cette date le sel était une denrée très précieuse, car, plus qu'aujourd'hui, il servait à la conservation de la viande. Or, en Suisse, on n'avait découvert de sel nulle part. C'est la raison pour laquelle cette denrée est mentionnée en bonne place dans une multitude de traités. Il n'était donc pas sans importance, pour la mairie des Verrières, de rétablir au plus vite son approvisionnement régulier en sel. Cette nécessité explique les nombreux messages et voyages à pied ou à cheval de Corlet pour négocier sans retard — messages et voyages soulignés toujours par des cadeaux. Et pourtant il ne s'agissait que de quatre charges hebdomadaires de sel à percevoir à Salins. Une charge était une mesure précise se

composant de quatre « benates » ou paniers d'osier contenant chacune douze pains de sel. Pourquoi ce nom ? C'était la quantité qu'une bête de somme pouvait porter, c'est-à-dire à peu près septante kilogrammes. Cela fait un peu moins de 300 kilogrammes de sel par semaine pour une population de 200 feux. Si les gens des Verrières omettaient de chercher leur ration durant deux semaines consécutives, ils perdaient leur droit pour ces deux semaines. S'ils défailaient une seconde fois, ils étaient privés de sel pour un mois. Et si, la même année, ils n'enlevaient pas leur ration hebdomadaire une troisième fois en temps voulu, on les excluait des rôles de distribution². Rien de tel n'était arrivé, et cependant les Verrisans avaient été biffés des listes de la saunerie. La sécheresse empêchait la production, leur avait-on dit. Mais il y avait peut-être d'autres raisons : une certaine mauvaise humeur contre ces voisins qui avaient passé à la Réforme. C'est l'époque où Charles Quint, dont dépendait la Franche-Comté, avait interdit tout commerce de ce pays avec les Suisses. Quoi qu'il en soit, le maire Corlet se dépensa sans compter, et n'épargna ni son temps ni sa peine pour faire réinscrire ses administrés sur les listes de Salins. Était-ce la tâche du maire ? Non, mais, dans la détresse du village, il s'en fit une obligation et sut être l'homme de la situation. Par les personnages qu'il eut l'adresse de solliciter, par ses arguments et par les présents qu'il put offrir, sous forme de vache, de génisse, de perdrix, d'argent, de pots de beurre, de sel, de foin et de lambris, il parvint à mener l'affaire à bonne fin. Voici, dans leur brièveté et leur saveur, les dépenses qu'il n'hésite pas à faire et dont il établit soigneusement la liste, dans l'espoir que les cinq communautés reconnaissantes le rembourseraient.

S'ensuit ce que je Nicolas Courlet, maire des Verrieres, ais employer et fournir pour le recouvrement de notre ordinaire de sel pour les habittans desdites Verrieres en l'an 1547.

Et premierement pour ung voyage fait à Salyn tantost apres que ledit ordinaire fust rompuz, pour ce XXII groz vieux.

Item ung escuz soleil payer pour le maitre Mottus revenant d'Allemaigne au lieu de Ponterlie, lequel estoit lieutenant et officier de ladite saulnerie.

Item mais ung voyage à Salyn quant le gouverneur fust avec moy jusques à Oustaulx, pour ce XXVI gros vieux.

Item mais, despandu deux livres allant à Neufchastel vers monseigneur le gouverneur pour rescripre à monseigneur de Chastelroilland.

Item le jour de la Saint Gorgon, un voyage fait à Salyn pourter les lettres audit seigneur de Chastelroilland pour ce XXX groz vieux.

Item mais quinze jours apres suyvant les bons propos que monditseigneur me dict pour une genice que je luy menay que me avoit cousté V frans IX groz vieux. Et pour une paire de perdrix que j'ays pourter, ung teston, et despanduz

en cedit voyage tant pour moy que celluy que je menay avec moy compris, pour ces journées XXXIII groz vieux. Revenant le tout à III escuz soleil.

Item pour ung voyage fait à Neufchastel pour prier monseigneur le gouverneur de rescripre à Dole, despendu XVIII groz.

Item mais pour estre retourner à la Saint Gaul audit Neufchastel prier monditseigneur le gouverneur et monseigneur le chastellain Claude Bailliod de rescripre à Dole et à monditseigneur de Chastel Roilland, ce qu'il firent, despendu XXVI gros argent.

Item mais ung escuz et V solz de Roy pour le premier present fait à Dole.

Item mais ung aultre present fait audit Dole, deux testons.

Item mais à cinq personnes pour ung chacun diceulx ung teston, pour ce icy V testons.

Item mais pour le greffier du parlement que m'a fait les despeches ung escuz soleil et V solz de Roy à son clerc.

Item mais X frans monnaie de Bourgogne despendu audit voyage fait à Dole au pourchace dudit ordinaire de sel.

Item mais deux escuz soleil servis à ung clerc pour ce mesme effect.

Item mais ung escuz sol pour celluy qu'il me bailla la lettre en parchemin.

Item mais six potz de beurre donnez à monseigneur le gouverneur, pour ce VII gros d'icy le pot.

Item mais une charge de sel deslivrée à monseigneur le chastellain Claude Bailliod, pour ce III francz.

Item mais pour XVI douzaines de lambril menez à Salin audit seigneur de Chastel Roilland, pour ce argent VI escuz, sy monditseigneur ne nous paye.

Item mais à trois personnes de Salin deslivrez à une chacune quatre potz, pour ce icy beurre XII potz.

Item encoures à deux aultres personnes, à chacune trois potz de beurre, pour ce icy beurre VI potz.

Item mais une vaiche pour mener à monditseigneur de Chastel Roilland pour cedit affere, laquelle m'a cousté V escuz et ung teston, et pour la despance faite à cedit voyage.

Item mais pour ung chair de foing donner à ung nommez Tattet Guye que me presta de l'argent pour fournir auxdits fraiz.

Item mais une beneste de sel bailler à une persone que m'a prestez V escuz pour fournir auxdits fraiz, pour XIII groz vieux et demi.

Item pour le voyage de mener la vache à monseigneur de Chasteau Rouilland, tant pour moy que pour celuy que la admenée, pour ce III francz et demi.

Item dix potz de burre pour maitre Motus, pour ce III livres, monoye d'icy.

Tout ce conte a esté conté devant plusieurs du vilaige, assavoir les gouverneurs, cinq et autres, et toute la somme revyent à trante et huyt escus seizes gros vieux et demy³.

Le succès récompensa les efforts du maire Nicolas Corlet en faveur des gens des Verrières. Le 17 novembre, le clerc des rôles de la saunerie de Salins inscrit dans ses registres que les gens de la mairie pourront dorénavant percevoir quatre charges de sel chaque semaine, selon les anciennes conditions, et il le confirme dans une lettre, le 24 du même mois. Et, le 18 no-

vembre, la cour du Parlement de Dole fait savoir au gouverneur de Neuchâtel, Georges de Rive, que la distribution de sel interrompue par la sécheresse (était-ce la vraie raison?) peut reprendre « puisque les jetées ont recommencé ». Une copie de cette lettre appartient aux archives des Verrières. La voici :

Monseigneur le gouverneur, nous avons receu voz lettres venues si appoinct qu'avons hen le moment conferer de l'affere y contenu avec le seigneur de Chastel Roilland, lieutenant en la saulnerie de Salins, lors estant icy, et plusieurs autres officiers d'icelle avec luy pour donner ordre et provision sur la distribution du sel, ayant souffert ceste année quelque alteration à cause des grans chaleurs et seicheresse ayant regné, dimynuans grandement les jectées des eaves salées, au moyen de quoy avoit convenu rescinder les roolles dicelle distribution, tant au regard des propres subiectz de sa maiesté en son pays que de tous autres estrangers. Mais cognoissant presentement liberté et abondance desdites jectées, nous avons par ensemble advisé de remettre sus l'ancienne et ordinaire distribution et faire parfournir ausdits roolles, selon qu'il estoit accoustumé par cy devant. En quoy les habitans riere lesdites Verrieres ne sont esté obliez, tant pour votre rasport que pour leur donner occasion de tousiours bien voisiner avec ceulx de cedit pays. Et pour ce pourront envoyer audit Salins, où leur distribution accoustumée sera delivrée pour l'advenir sans aucune difficulté, sy avant que les roolles de ladicte saulnerie se pourront porter. A tant, monseigneur le gouverneur, prions le createur vous donner voz desirs. Et nous recommandant à vous de bon cueur. De Dole ce XVIII^e de novembre 1547⁴.

Tout, donc, se terminait bien. Tout? En témoignage de gratitude les deux gouverneurs des Verrières, Pierre Nerdenet et Huguenin Chédel amodiaient les quatre charges de sel hebdomadaires au maire Nicolas Corlet, et l'autorisaient en outre à exploiter un lopin de forêt et à en vendre le bois à l'extérieur. Malheureusement la peste régnait alors à Meudon, l'un des cinq « bourgeois » formant la générale communauté des Verrières. Meudon ne peut être consulté. Dès que c'est possible il s'oppose à l'arrangement et proteste auprès du gouverneur du comté, Georges de Rive. Ce dernier, pour pacifier le différend, prie le maire de renoncer, moyennant compensation, à l'amodiation du sel et à la « prise » qu'on lui a concédées. Il autorise les bourgeois à élire cinq hommes, représentant les cinq communautés, pour faire rendre compte aux deux gouverneurs qui ont agi sans le consentement de Meudon. Mais surtout il fixe la compensation à laquelle le maire a droit pour couvrir les frais qu'il a eus pour faire rétablir leur « ordinaire » de sel : dix écus d'or au soleil, sans tenir compte de ce qu'il a déjà reçu⁵.

Il n'est guère possible de savoir aujourd'hui, si c'est le bourgeois de Meudon qui a manqué d'élégance en refusant d'accorder à Corlet la récompense désirée, ou si c'est Corlet qui a tenté de profiter de la dette morale

que les gens des Verrières avaient contractée envers lui, pour se faire remettre une compensation inopportune. Constatons simplement que les négociations de Corlet, accompagnées de présents faits à propos, ont abouti, mais qu'un arbitre a été nécessaire pour en faire payer les frais. Georges de Rive sut remplir cette tâche avec autorité et bienveillance.

Dix-neuf ans plus tard l'histoire recommença, mais avec d'autres acteurs. En 1566, ce sont les gouverneurs des Verrières et non plus le maire qui interviennent à Dole et prient les autorités comtoises d'avoir pitié d'eux, car leurs communautés n'ont pu recevoir leur « ordinaire » de sel depuis deux mois, « à la tres grande ruyne desdits habitans et de leurs bestiaulx, n'ayans moyens d'autre providance ni de vivre sans ledit sel »⁶.

La cour souveraine du Parlement de Dole assemblée à Salins, le 15 octobre, ordonne au commis chargé d'établir les listes de distribution d'examiner raisonnablement cette requête. Il le fit, mais un nouvel incident allait se produire deux mois plus tard.

La vente du sel n'était pas libre. D'une part certains Etats s'en étaient réservé le monopole, établissant des droits particuliers, la gabelle, sur cette denrée indispensable dont, en contrepartie, ils assuraient l'approvisionnement. D'autre part des faveurs particulières étaient accordées par le vendeur à certains acheteurs, pour des raisons de voisinage ou de politique. Il en résultait que le trafic du sel devait être surveillé non seulement au départ de Salins, mais en cours de route et à l'endroit où il était destiné. La surveillance au cours du transport nous est confirmée par l'incident qui arriva en décembre 1566.

Claude Vuytenez (ou Vuytenens), d'Usier, transportait vers Pontarlier les quatre charges de sel accordées à ceux des Verrières. Mais sur son chariot, il avait en outre chargé quatre charges de sel moitenal, une qualité particulière réservée à Fribourg, ville à laquelle il était destiné, et dont Claude Franchet, de Pontarlier, assurait habituellement le transport. Or, à Pontarlier, où Vuytenens pensait décharger ces quatre charges, tout son sel est mis sous séquestre par Quantin Denys, substitut du procureur général. Le voiturier proteste, déclare que quatre charges appartiennent aux Verrières et quatre autres à Fribourg. En vain. Lors de l'enquête Denys affirme que les Franchet ont coutume de faire conduire le sel de Fribourg par d'autres charretiers, et qu'il s'agit donc vraisemblablement de sel soustrait ailleurs. Néanmoins, après intervention à Dole, on put certifier à Salins que c'était bien le 19 décembre que le sel des Verrières, pour les sixièmes et septièmes semaines, avait été livré⁷.

Il est compréhensible que la saunerie de Salins n'ait pas eu envie d'être concurrencée par le sel meilleur marché qu'elle accordait comme sel d'ordi-

naire. Ayant appris, en 1598, que ce sel était parfois revendu à l'extérieur de la mairie des Verrières, les officiers de la saunerie menacèrent sérieusement la communauté de lui supprimer ses privilèges. Les cinq représentants des cinq bourgeaux et les deux gouverneurs se virent contraints, pour éviter le pire, de rappeler sévèrement à chacun qu'il était interdit de vendre, d'échanger ou même d'engager le sel de l'ordinaire hors de la mairie, sous peine de perdre les salignons vendus qui seraient confisqués par la communauté⁸.

Aux difficultés émanant de Salins, s'ajoutèrent plus tard celles que provoquèrent le monopole du prince. En 1669, il y eut même perquisition dans les maisons des Verrières, séquestration du sel trouvé et citation en justice de ceux qui avaient « manié d'autre sel que celui qui se vend et se débite de la part de Son Altesse Sérénissime ». Le gouverneur du comté, Stavay-Lully, répondit aux protestations de la communauté que le commissaire général et directeur du sel Sandoz n'avait fait qu'exécuter les ordres de la seigneurie. Et comme les gens des Verrières avaient prétendu qu'ils avaient débité du sel étranger, parce que les fermiers de Bourgogne ne leur payaient leurs transports qu'en sel et non en argent, le gouverneur ajouta qu'il leur enlèverait ce prétexte en demandant à Salins qu'ils fussent dorénavant payés en argent⁹.

Fernand LOEW.

NOTES

- ¹ F. LOEW, *Les Verrières*, Neuchâtel, 1954.
- ² Archives des Verrières, Cahier du Sel. Acte du 24 novembre 1547.
- ³ Archives des Verrières, N° 65.
- ⁴ Archives des Verrières, N° 13.
- ⁵ Archives des Verrières, N° 61.
- ⁶ Archives des Verrières, N° 13.
- ⁷ Archives des Verrières, N°s 63 et 64.
- ⁸ Archives des Verrières, N° 27.
- ⁹ Archives des Verrières, Liasse C N° 1, copie d'une lettre du 30 novembre 1669.

UN MANUSCRIT INÉDIT DE LOUIS AGASSIZ SUR CUVIER

Dans les Archives Louis Agassiz déposées à l'Institut de géologie de l'Université se trouve sous la cote 9/1.3 un manuscrit inédit écrit le jour même de la mort de Cuvier survenue le 13 mai 1832¹. En raison de l'intérêt à la fois scientifique et humain de ce document, le professeur J.-P. Schaer m'a autorisé à le publier, ce dont je le remercie.

Etranger aux intrigues des milieux scientifiques parisiens et travaillant journallement dans les laboratoires de Cuvier, Agassiz s'était formé un jugement plus personnel et probablement aussi plus objectif du rôle scientifique qu'il a joué. Malgré une admiration sans bornes pour ses travaux et, en particulier, pour son *Règne animal*, et son *Histoire Naturelle des Poissons*, Agassiz savait reconnaître les défauts de Cuvier. On perçoit cependant, dans ces lignes, la réelle émotion qu'il ressentit à la perte de celui à qui il écrivait trois ans plus tôt : « C'est vous Monsieur que je veux prier d'être mon guide. »

Rappelons brièvement que Georges-Léopold-Chrétien-Frédéric-Dagobert Cuvier, né d'une famille modeste à Montbéliard en 1769, était destiné à la théologie dont il fut détourné par son goût prononcé pour les sciences naturelles. Recommandé à la princesse de Wurtemberg, qui résidait alors au château de Montbéliard, il avait été admis à l'âge de 14 ans et demi, en 1784, à l'Académie Caroline fondée par le prince au château de la Solitude, à Stuttgart. Ses études terminées, Cuvier se rend en 1788 en Basse-Normandie en tant que précepteur chez le comte d'Héricy où il eut l'occasion de connaître la faune marine. Appelé à Paris en 1796, il occupa une chaire au Muséum et enseigna au Collège de France et à l'Ecole Centrale. Membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, il siégeait au Conseil d'Etat et au Consistoire. Elevé au rang de baron de l'Empire, Cuvier était au sommet de sa gloire lorsque Agassiz le rencontra à peine cinq mois avant qu'il ne fût terrassé par une maladie inopinée². L'œuvre scientifique de Cuvier est immense car il savait se faire aider dans ses travaux ; cependant, son tempérament de dictateur l'empêcha d'accepter d'autres idées que les siennes et il fut ainsi responsable, en France, d'une certaine stagnation de conceptions philosophiques nouvelles. Au moment de sa mort, il avait atteint l'apogée de sa carrière et savait qu'il ne pourrait

ambitionner d'autres honneurs car, comme le disait Alexandre von Humboldt, Cuvier avait deux défauts qui l'en eussent empêché : il était d'extraction modeste et, par surcroît, protestant.

Paris, le 13 May 1832.

La France vient de faire la perte la plus sensible dont peut être frappée la science et l'Europe civilisée, Georges Cuvier est mort ce soir à dix heures.

Comme il y a deux mois sur l'autre rive du Rhin nous avons vu s'éteindre dans Göthe, un de ces esprits élevés et inépuisables que le ciel n'envoie qu'une fois à un peuple en souvenir de son alliance, de même sur cette rive nous en avons vu disparaître un semblable dans Cuvier. En eux s'est éteint une constellation qui caractérise la fin d'une époque intellectuelle : tous deux préférèrent à la société et au commerce des hommes la contemplation de la nature, de cette grande maison paternelle, y puisoient ce feu sacré et ces grandes leçons qu'ils ont transmises à leurs contemporains et les traces de la carrière qu'ils ont suivie. Pour ceux des siens qui sont frappés au coin du génie le ciel a ses voies particulières et le jour des temps marque ses heures par leur apparition et leur disparition. Semblables à deux puissants réfracteurs du passé et du présent, nous voyons, sur le déclin de la littérature allemande et de la littérature française, ces deux hommes doués de tant de dons divins et après avoir supporté tant d'épreuves, marcher dans la vie pratique et chercher à en apprécier toutes les positions l'un par poésie, l'autre par l'étude des sciences, comme s'ils eussent été destinés à transmettre à une nouvelle époque tout ce qu'a de précieux celle qui s'échappe.

Göthe, dont le berceau et la jeunesse furent entourés par la vieille Allemagne de cet amour, de ces soins, et de cette tendresse que l'on témoigne à un tardif et dernier rejeton d'une famille qui s'éteint, le vieux Göthe tenoit à la maison paternelle par un attachement raisonnable, qui ne rapetisse rien de ce qui est étranger, mais qui sait l'estimer et le faire valoir pour donner à ce qu'il possède lui-même, toute sa valeur ; le vieux Göthe étoit destiné, comme dernier émigré d'un temps passé à dépeindre et à recommander au temps nouveau et au peuple nouveau l'héritage qu'il alloit faire et il a rempli cette tâche fidèlement, sans motifs particuliers, par les actions et la tendance de toute sa vie.

Cuvier avoit une semblable tâche à remplir dans un domaine plus grand et plus vaste, l'antique terre et la création ; car ses efforts assidus tendent à rapporter à la nature les trésors et les fruits acquis jusqu'à lui dans les sciences, à les faire revivre et à les déposer sur le seuil d'une nouvelle ère. Le ciel rappelle à temps ses élus !

Avant de terminer sa carrière, Göthe, âgé de 82 ans eut le bonheur de revoir encore lui-même une dernière édition complète de tous ses ouvrages, adressée à la troisième génération qu'il avoit vu naître. De vingt ans plus jeune et encore plein de vie, Cuvier succomba à une maladie imprévue, au moment où inspiré par son génie il alloit surpasser ses travaux précédents et les résultats conclus de ses longues, pénibles et ingénieuses recherches, en publiant une nouvelle édition entièrement refondue de l'anatomie comparée et en mettant à jour ses leçons sur l'histoire des sciences.

C'est à Montbéliard que Cuvier naquit en 1769 dans une année qui a donné

au 19^{me} siècle un si grand nombre de ses hommes les plus distingués³. Sa famille appartenait à cette respectable classe bourgeoise à laquelle nous devons en Allemagne nos savants les plus distingués et les hommes d'affaire les plus honorables, et chez laquelle l'esprit d'ordre, les bonnes mœurs et la droiture sont leur partage naturel de la naissance.

Elevé en même temps que Schiller dans l'Académie militaire de Stuttgart Cuvier s'était approprié en Allemagne l'assiduité des Allemands, leur persévérance, leur profondeur, leur droiture et leur constance qui l'accompagnèrent toute sa vie ; il en avoit rapporté cette modestie et tout à la fois cette confiance dans la valeur intime de l'homme et dans l'estime de soi-même, sans laquelle la science est rabaissée à n'être qu'un misérable subsidiaire propre à favoriser des intérêts personnels. En même temps que Kielmeyer à Tubingue⁴ Cuvier se sentit entraîné vers une étude plus approfondie de la nature, de la vie et de l'organisation qui en est l'expression. C'est en France qu'il a acquis la clarté d'exposition, l'excellence de la méthode, le talent de ne dire que ce qu'il faut et d'éviter les longueurs, enfin la justesse et l'élégance de cette rédaction par laquelle il se caractérise comme savant françois. Mais ce qui le distingue surtout parmi les savants de la France c'est cet amour pour la science elle même, ce respect pour la vérité, cet estime du mérite d'autrui, cet impartiale appréciation des opinions étrangères, ce plaisir qu'il tenoit à l'avancement et au[x] découvertes des autres naturalistes, ces hommages rendus au mérite de ses prédécesseurs et cette confiance et cette bienveillance dont il honorait ceux qui poursuivoient la même carrière que lui ; ces traits le feroient envisager comme le grand-maître des lumières et de la vérité. Il étoit savant comme l'étoit autrefois au 15^{me} siècle, et comme on l'est encore dans le Nord moins agité de l'Europe, c. à. d. un prêtre sévère de la science, un bon père de famille, un ami fidèle, un précepteur bienveillant, et non point un de ces philosophes du 18^{me} ou 19^{me} siècle, de ces hommes de lettres ou de ces supériorités intellectuelles qui, dans les salons de la capitale, dans les saturnales et les comices de la presse ou dans les leçons publiques flattent la multitude, cherchent à amuser et à obtenir de l'argent et des applaudissements utilisant ainsi pour eux-mêmes la supériorité de leur intelligence.

Depuis 38 ans Cuvier avoit trouvé au jardin des plantes une position de laquelle il pouvoit vivre de la science et la bien servir ; il conserva et utilisa cette situation au milieu des tempêtes d'une époque agitée. En même tems il a bien voulu prêter ses talents supérieurs à tous les intérêts de son pays en les faisant servir au bien public ; sous ce rapport ses efforts étoient tels, que sa mort est une véritable perte pour le Conseil d'Etat dont il dirigeoit la section la plus importante, celle de l'intérieur ; elle n'est pas moins sensible au consistoire évangélique, à l'université, à l'Institut, etc.

Partout il agissoit puissamment comme protecteur contre la tempête des tems, contre l'entraînement des innovations prématurées, contre les recherches ver[s] tel ou tel système erroné. Il fut toujours un médiateur entre le temps passé et le tems à venir, entre la nation françoise et l'étranger, ce fut lui toujours qui sut arrêter les vacillations de ses contemporains, leur orgueil barbaresque et leur antipathie contre les barbares⁵. C'est lui qui défendit toujours la chose publique et qui sut la protéger contre l'opinion du moment, en faisant taire toute prétention personnelle devant des connoissances plus étendues et des propositions plus convenables aux circonstances.

On a attaqué Cuvier à cause des nombreuses places qu'il occupoit ; cependant il les remplissoit toutes parfaitement ; aujourd'hui qu'il s'agit de le remplacer dignement c'est une vérité reconnue. Mais les fruits du travail de l'homme d'état étoient nécessaires au savant pour payer les aides de son travail et pour qu'il put exercer une noble hospitalité scientifique. Cuvier, conseiller d'état et de l'inspecteur public protég[e]oit les sciences et favorisoit Cuvier le naturaliste, ce nouvel Aristote devoit être son propre Alexandre ⁶. Cuvier ne laisse aucune fortune, rien que sa bibliothèque, car toute ses collections, tous les fruits de son travail, de ses dépenses, de ses relations, de la haute réputation que lui valoit de la part des nombreux amis qu'il avoit dans toutes les contrées de la terre habitée, des dons d'objets rares et remarquables, toutes ces collections sont déposées dans les galeries du jardin des plantes ; et dans la collection des animaux fossiles, dans celle d'anatomie comparée, dans ces deux monuments de son esprit, de son assiduité et de sa persévérance, monuments qu'il a entrepris et exécutés tout seul, le savant a légué à la science ce que l'homme d'état recevoit du gouvernement.

On a reproché à Cuvier d'avoir toujours servi avec la même ardeur le pouvoir existant, le régime du moment ⁷, mais il vouloit avant tout conserver à la science l'établissement avec lequel il s'étoit identifié ; il a heureusement achevé cette tâche difficile : qui maintenant oseroit lui en faire un grief ! La nature ne se lie à aucune couleur, ne fléchit sous aucune loi isolée, elle n'obéit pas à une idée détachée. Toutes les couleurs, toutes les lois, toutes les idées vivent et se succèdent en elle. Et pourroit-on en vouloir à l'homme qui a reconnu et approfondi la vie dans toutes ses formes, qui a reconnu qu'en elles-mêmes elles ne sont ni mauvaises, ni bonnes ; que seulement elles sont conformes ou insuffisantes à tel ou tel but, que là où on les rencontre elles sont nécessaires ou inévitables ; pourroit-on reprocher à cet homme de ne pas s'être laissé entraîner par la folie de ses contemporains qui n'attendoient et ne demandoient d'heureux résultats et de bien-être que de telle ou telle forme déterminée. Le naturaliste profond devoit comprendre que dans aucune forme il n'y a ni perfection ni bonheur absolu ; que toutes servent à la vie et qu'aucune n'en est l'expression entière ; que toute vie individuelle doit avoir dans son organisation les conditions qui lui sont nécessaires pour exister et pour agir et qu'un monstre vit comme un autre animal, avec cette différence seulement qu'il n'a pas une longue existence puisqu'il ne se reproduit pas. L'esprit qui a fondé l'anatomie comparée, qui a fait revivre les êtres d'un monde primitif et poursuivi le développement des animaux dans tous leurs âges ne pouvoit partager la particularité de la multitude et du moment, qui ne voit les choses que sous une face.

Cuvier étoit pour la France le seul vrai point de réunion du savoir indigène et étranger, ancien et moderne, sous ce rapport sa perte est irréparable et avec sa mort le rempart qui isoiloit la France des autres nations civilisées semble devoir se relever, et éloigner de nouveau des relations qui ne pouvoient avoir que d'heureux résultats.

Dans le salon de Cuvier, ouvert à toutes les facultés, le modèle d'un maître de maison recevoit également bien tout hôte et tout esprit excepté celui de la jalousie et de l'exclusion, on se trouvoit dans l'ancien monde civilisé et intellectuel de l'Europe ; en sortant, on n'étoit qu'à Paris dans la capitale des modes, du moment, de l'apparence et de l'oubli ⁸.

La mémoire admirable et toujours présente de Cuvier, la clarté de sa méthode,

son habitude de rendre chaque discussion instructive en remontant aux sources, en faisant ressortir le certain de l'incertain, en ajoutant aux moyens qui étoient à la disposition du discutant, ne surprendront pas celui qui sait comment il admettoit jamais une notion imparfaite ; et comment, au contraire, il savoit s'appropriier entièrement un sujet en l'analysant avec précision au moyen du dictionnaire, des sources historiques, à l'aide de la chronologie, de cartes ou en le disséquant, en le palpant et en l'examinant lui-même sous toutes ses faces. Ne rien apprendre à demi, ne rien admettre d'incertain est le moyen de bien savoir. Quarante années employées à une semblable étude, avoient réuni et coordonné dans cette tête gigantesque⁹ toutes les lumières de la science du monde connu. Jamais on lui entendoit proférer les mots : je me souviens, il me semble, je crois — en revanche les éclaircissements nécessaires couloient comme d'une source abondante et pure, en peu de mots de son éléquente bouche, dans laquelle les expressions étoient toujours conformes et propres à ce qu'il vouloit dire. La tendance d'esprit la plus positive, réunie à la plus grande économie de temps et de paroles apparessoient souvent comme une sécheresse d'imagination et elles étoient au contraire le résultat de sa grande richesse de vie et d'activité intellectuelle. Telle que dans la nature la variété des phénomènes est toujours nécessairement utile, sans être jamais arbitraire ou phantastique, telle étoit aussi la variété d'esprit du grand naturaliste. Il auroit pu refouler à l'avance un nouveau système, tandis qu'il adoptait avec plaisir chaque nouveau fait, chaque nouvelle expérience ou chaque découverte qu'il avoit suscité. Pour donner à ceux qui ne l'ont pas connu une idée de l'excellence de sa méthode et de son talent à présenter les choses, il suffiroit de faire remarquer son talent pour le dessin, car il s'étoit tellement approprié chaque objet de la nature organique qu'il le dessinait en traits hardis et vrais sur le papier ou sur le tableau tout en parlant, sans y réfléchir et sans s'arrêter, comme on écrit les mots de la langue maternelle. Il avoit découvert dans la nature une sorte d'orthographe qu'il avoit si bien apprise et qu'il possédoit si parfaitement que jamais il ne se trompoit dans la taille et dans les proportions des parties qu'il vouloit représenter. Il commençoit le dessin d'un animal, d'un organe, d'une préparation soit en haut, soit en bas, tantôt par les parties principales, tantôt par une partie peu importante et toujours il en résultoit un ensemble harmonieux et proportionnel. On auroit dit qu'il possédoit mieux l'orthographe de la nature dans ses créatures et dans leur organisation que la plupart des écrivains celle de leur langue.

A mesure que les recherches de Cuvier s'augmentoient, il joignoit à sa demeure une chambre après l'autre et elles se remplissoient de tables, de livres, de cartes, de dessins, de modèles, de préparations relatives aux objets qu'il élaboroient ; il utilisa les plus petits coins, depuis la cave jusqu'au grenier, et c'est ainsi que sa maison devint un tout organique, une espèce de corps scientifique dont il étoit l'âme et dans le quel, sans déranger et sans retarder les autres, chaque organe travailloit, remplissoit ses fonctions et croit à son tours de nouveaux produits. Ce n'est qu'après avoir vu cet atelier lorsqu'on sait comment Cuvier avoit su réunir autour de lui plusieurs personnes distinguées et qui avoient pour lui un attachement et un dévouement admirables, que l'on peut se faire une idée de la variété et du nombre de ses ouvrages et de ses travaux, il ne perdoit pas un instant, il dessinait, écrivoit assis, debout, en marchant et même dans sa voiture où il avoit fait disposer une lanterne.

Enfin il ne trouvoit de délassément que dans la variété de ses occupations. Les chambres de travail de Cuvier existent encore, mais l'esprit qui les animait s'est envolé, les restes vénérables du maître sont couchés sans vie dans cet admirable atelier, qui est maintenant aussi un corps sans âme, car où seroit l'esprit capable de la vivifier et de l'utiliser dignement après lui. C'est un pieux désir bien naturel chez ses élèves et chez ses vénérateurs de voir conserver intacte cette précieuse bibliothèque comme un monument du grand maître de la science ¹⁰.

En Allemagne où Cuvier a passé ses années d'études, en Allemagne à laquelle il appartenait par ses sentiments, son savoir et la direction de son esprit, en Allemagne où ses efforts furent si tôt et si unanimement appréciés et où ils produisirent tant de fruits utiles on regrettera sincèrement et douloureusement sa perte, car de tout temps on y a rendu justice au mérite étranger et Cuvier avoit appris chez nous à pratiquer cette vertu envers la science et les savants de tous les pays et de l'Allemagne en particulier.

A la mort de Cuvier, Agassiz eût pu rester à Paris et collaborer avec Valenciennes à l'*Histoire Naturelle des Poissons* qui était loin d'être achevée. Mais malgré les avantages d'une situation matérielle assurée, il préféra accepter l'offre que lui fit Louis Coulon fils de venir s'établir à Neuchâtel.

Ce qui m'a fait surtout désirer de quitter une grande ville et m'a fait préférer pour mes recherches scientifiques le séjour de Neuchâtel à toute autre position, c'est que chez vous je pourrai vivre beaucoup plus paisiblement et que j'aurai beaucoup plus de facilité à poursuivre dans la campagne l'étude que dorénavant je me propose surtout de faire du développement dans toutes les familles du règne animal... L'offre de m'associer à Mr Valenciennes me donnerai de quoi vivre amplement à Paris, mais les raisons pécuniaires ne sauroient pour moi l'emporter sur les motifs que j'ai émis plus haut et si vous pouvez me faire vivre à Neuchâtel je crois que je serai beaucoup plus à même de remplir ma destination et de réaliser ce que je désire faire pour les sciences naturelles ¹¹.

Jean-G. BAER.

NOTES

¹ *Catalogue des Archives de Louis Agassiz (1807-1873)* établi par Maryse Surdez, 202 p., 4 pl. hors-texte. Secrétariat de l'Université, Neuchâtel, 1973.

² J'ai soumis au professeur Alex Müller, directeur de la Clinique médicale de l'Hôpital de Genève l'extrait intitulé « Maladie et autopsie de M. G. Cuvier » par E. Rousseau en le priant de me donner son avis ce dont je le remercie très vivement. Voici ce qu'il écrit : « ... Mon impression par contre serait qu'il s'agissait de phénomènes banals sans gravité aucune. Tout serait rentré dans l'ordre si Cuvier n'avait pas été pris en charge par les médecins, dont les actes « thérapeutiques » sont indiscutablement la cause de la mort, car l'autopsie est celle d'un homme normal!... Il s'agit d'une séquence d'actes thérapeutiques l'un plus grotesque que l'autre, mais hélas tous extraordinairement agressifs puisqu'en 4 fois 24 heures ils ont littéralement achevé M. Cuvier. »

Rappelons que jusqu'ici, la mort de Cuvier serait due, selon les biographes, au choléra ou à une myélite et que nul n'a osé accuser la Faculté !

³ Alexandre von Humboldt et Napoléon Bonaparte.

⁴ R. F. Kielmeyer (1765-1844), naturaliste-philosophe qui enseigna d'abord à l'Académie Caroline à Stuttgart et put ainsi influencer Cuvier par ses idées.

⁵ Allusion à la prise d'Alger en 1830 et au début de la campagne d'Algérie.

⁶ Alexandre le Grand, élève d'Aristote, fournissant à celui-ci les moyens d'existence.

⁷ Cuvier a effectivement été en fonction sous cinq régimes politiques, s'étendant du Directoire à la Monarchie de juillet.

⁸ Ces réunions se tenaient le samedi soir dans la maison de Cuvier au Jardin des Plantes.

⁹ Cuvier possédait en effet un cerveau dont le poids était nettement au-dessus de la moyenne.

¹⁰ « La bibliothèque de Cuvier fut, à sa mort, partagée en plusieurs lots, d'après le contenu des volumes. La partie sciences naturelles et les manuscrits correspondants fut léguée au Muséum par le naturaliste, à condition que sa veuve pourrait après lui continuer de jouir de son logement au Jardin des plantes ; ce qui fut fait. » (Renseignements aimablement communiqués par M. Yves Laissus, conservateur à la Bibliothèque du Muséum.)

¹¹ Lettre du 23 juillet 1832 adressée à L. Coulon fils (Fonds Coulon N° 91, Archives de l'Etat de Neuchâtel).

A PROPOS DE MARTHE, RESTAURATEUR DU CENOTAPHE

En commentant l'aquarelle de C. F. L. Marthe reproduite dans le fascicule 4 de 1973, page 181, nous avons oublié de préciser que le Manoir de Cormondrèche, d'où provient le document, est toujours habité par les descendants directs du sculpteur : M. Raymond Marthe fils (qui assure la sauvegarde des intérêts de l'hoirie), sa femme, son fils et sa mère. De nombreux souvenirs historiques figurent en bonne place dans la maison et, parmi eux, le drapeau neuchâtelois aux chevrons porté à Bevaix en 1885.

(Réd.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Avant que trop de mois aient passé, il nous semble important de signaler quelques publications d'intérêt neuchâtelois dans des secteurs fort variés.

La plus récente est un remarquable *Catalogue des archives de Louis Agassiz (1807-1873)*, établi par Maryse SURDEZ qui a classé un fonds appartenant à l'Institut de géologie de Neuchâtel. Ce volume de 202 pages est un tiré à part pour l'Université, extrait du *Bulletin de la Société neuchâteloise des Sciences naturelles*, tome 97, 1974. L'introduction précise utilement l'histoire des archives Agassiz, le but du catalogue, « un instrument de travail facilitant l'accès aux documents », et le système de classement. Code des abréviations, explications techniques, biographie sommaire et tableau généalogique simplifié de la famille Mayor complètent cette introduction. En tête du volume, la table des matières détaillée donne une idée très claire des onze sections d'inégale importance qui ont permis à M^{lle} Surdez d'ordonner un matériel considérable, peu homogène, que plusieurs déplacements et des débuts de classement avaient mis en désordre. Si 9 pages suffisent à inventorier papiers personnels et souvenirs, il en faut un peu plus de 12 pour les correspondances diverses, 7 pour les dossiers consacrés aux contemporains d'Agassiz et plus de 16 pour les trois sections : études, enseignement à Neuchâtel et bibliothèque d'Agassiz. Quant aux travaux scientifiques (section VII), la partie essentielle du catalogue, ils occupent 71 pages, les 26 dernières se répartissent entre les prospectus, les sociétés scientifiques, le musée de Neuchâtel et les divers, où figurent essentiellement des biographies du savant. Un index facilite les recherches, tandis qu'une annexe donne la liste des divers dépôts neuchâtelois où figurent textes ou correspondances relatifs à Agassiz. On ne peut que féliciter M^{lle} Surdez de l'énorme travail accompli avec beaucoup d'intelligence du sujet et sans perte de temps, pour maîtriser, ordonner, identifier et décrire une matière complexe, désormais aisément accessible aux chercheurs.

Une autre clé du savoir, utile à tous les citoyens et citoyennes, désireux de rafraîchir et de parfaire leurs connaissances, est le *Memento d'éducation civique*, de 71 pages, rédigé par Eric-A. KLAUSER et publié par le département de l'Instruction publique en 1973. Avec beaucoup de bonheur, l'auteur a multiplié les paragraphes écrits dans une langue claire, enrichie de nombreuses citations. La commune neuchâteloise, le canton de Neuchâtel, la Confédération et « Civisme international » sont les quatre chapitres essentiels, suivis d'un lexique et d'une bibliographie, à jour. Des schémas originaux en couleurs et une très plaisante carte des districts, donnant les armoiries communales, agrémentent cette plaquette. Si nos écoliers avaient le mauvais goût de trouver la matière trop condensée, les adultes se féliciteront de pouvoir consulter un memento riche d'une quantité de renseignements précis.

Avec *Neuchâtel en tram* de Sébastien JACOBI (1973 ; édité par l'auteur,

Neuchâtel, 11, rue Pourtalès), les innombrables amateurs d'une riche iconographie sont comblés : 96 pages présentent des photographies, par bonheur non retouchées, où défilent le NCB (chemin de fer régional à vapeur Neuchâtel-Cortailod-Boudry), le tramway hippomobile de Saint-Blaise, les autres « trams » groupés par lignes, puis, plus brièvement trolleybus et autobus. De courts historiques, des données statistiques et techniques, enfin des croquis du matériel complètent la documentation et répondent à une foule de questions. En sus de la poésie qui se dégage d'images évoquant plus de quatre-vingts années de transport en commun, s'impose à chaque page un document irremplaçable précisant l'aspect d'une rue, d'un paysage, de monuments ou de costumes. Merci à S. Jacobi d'avoir édité cet ouvrage exemplaire en son genre, composé avec autant d'amour que de science.

L'asphalte naturel du Val-de-Travers. Historique d'une industrie est un titre que son habile présentation paraît suspendre au-dessus de la mine de la Presta, photographiée d'avion (plaquette éditée par Neuchâtel Asphalte Co. Travers, à l'occasion de son centenaire, 1873-1973). En 55 pages illustrées avec goût et de manière suggestive, Jean-Pierre JELMINI, enfant de Travers, retrace avec autant de vie que de science bien documentée l'histoire de l'asphalte dans notre canton, depuis le jour de 1711 où Erini d'Erynis le signala. S'il n'est pas possible ici de suivre l'auteur dans les méandres des galeries et des concessions successives, on ne peut que le louer d'avoir su extraire l'essentiel d'une histoire riche en épisodes dus aux renouvellements des concessions. Les Neuchâtelois ont désormais un précis relatant, chiffres à l'appui, le développement de leur unique industrie minière. Dans ce cas aussi les illustrations, excellentes, sont des documents qui permettent de fixer pour la postérité des modes d'exploitation abandonnés, tout en renseignant sur les engins les plus modernes qui facilitent l'extraction.

Valangin. Château et musée, par Fernand LOEW, conservateur des collections (1973, publié par la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel), est une plaquette de 22 pages de texte et 16 pages de photographies exécutées par René Charlet. Cet excellent guide décrit les locaux, signale les objets les plus remarquables, explique enfin leur utilisation. Les illustrations, bien venues, prolongent l'effet de la visite, rappellent la beauté de certains détails et permettent d'utiles comparaisons.

Même si le canton de Neuchâtel n'apparaît pas souvent dans l'ouvrage du professeur Albert KNOEPFLI, *Schweizerische Denkmalpflege (Beiträge zur Geschichte der Kunstwissenschaft in der Schweiz I, Zurich, 1972)*, il importe de donner ici une idée de cette nécessaire synthèse sur la conservation des monuments en Suisse. Après un historique, des origines tardives (en 1880) jusqu'aux problèmes actuels de la commission fédérale des monuments (créée en 1915), l'auteur traite des problèmes techniques qui se présentent. Comme têtes de chapitres, notons : compléments et retouches, reconstruction et recréation, l'extension de l'intérêt aux édifices des XIX^e et XX^e siècles, les ensembles et leur protection, l'élargissement du champ d'activité et les méthodes nouvelles. Aujourd'hui, la nécessité de transformer la sauvegarde des monuments en science entraîne des spécialisations, qui ne doivent pas aboutir à un cloisonnement, mais concourir à un but commun. Finalement, c'est la question du sens profond de cette protection que pose le professeur Knoepfli, éminent protecteur et connaisseur de notre patrimoine. Modeste en étendue et en réalisations spectaculaires, Neuchâtel occupe,

bien sûr, peu de place dans cette œuvre utilement illustrée. Dans la commission fédérale des monuments historiques ont siégé Pierre Grellet (1921-1925), Jacques Béguin (1938-1944 ; 1947-1953 ; membre correspondant dès 1957) et Charles-Henri Matthey (1917 ; 1929-1933). Parmi les conservateurs cantonaux des monuments apparaît, pour Neuchâtel, M. Roger Vionnet. Aux débuts du Heimatschutz, Philippe Godet a donné à Berne, en 1905, une conférence sur « Beauté et patrie ». Les restaurations de l'architecte James Colin, pour Charles-Frédéric de Pourtalès à Oberhofen, sont mentionnées, comme la commande du château de la Schadau en style anglo-normand par le banquier Denis de Rougemont. La restauration récente de l'église catholique de Neuchâtel est considérée comme relevant de la technique d'amputation (du décor conçu par Guillaume Ritter vers 1897). Deux belles planches de Frédéric Du Bois de Montperreux, figurant la tour de Diesse et la restitution d'un état ancien, ouvrent l'illustration du volume grâce au fait que, gravées par Franz Hegi, elles ont paru dans les fameuses *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*. Tout ceci montre les efforts neuchâtelois insuffisamment connus de nos Confédérés, alors que de nombreux chantiers ont été ouverts avec soin et succès dans le canton, depuis les restaurations du temple de Valangin et du cénotaphe de Neuchâtel, sans compter les révélateurs compléments apportés au château de Gorgier, le tout dès 1840.

Jean COURVOISIER.

LE CORBUSIER A TRAVERS UN DOSSIER INÉDIT ET UN ROMAN PEU CONNU

Les archives judiciaires nous apprennent que Le Corbusier, alors qu'il s'appelait Charles-Edouard Jeanneret, a soutenu quelques procès à la Chaux-de-Fonds, avant de s'établir à Paris, au début de l'année 1917.

Un de ces litiges l'a opposé à Monsieur A. S., à la suite de la construction de la villa qui porte le numéro 167 de la rue du Doubs. L'affaire avait fait du bruit et quelques personnes s'en souviennent encore.

Un demi-siècle plus tard, après que l'enfant du pays s'est illustré dans toutes les parties du monde et que la renommée a convaincu jusqu'à ses concitoyens, qui l'ont nommé bourgeois d'honneur, il est tentant d'examiner ce qui s'est objectivement passé.

D'emblée, la lecture du dossier se révèle intéressante. Les documents produits en preuves, tels que les lettres et les plans, ont malheureusement été restitués aux parties, mais les actes officiels en ont conservé une trace suffisante. Les exploits sont rédigés avec clarté et dans un style alerte par Mes^{es} Alfred Aubert pour Charles-Edouard Jeanneret et Eugène Wille pour Monsieur A. S., le propriétaire-constructeur. Les témoignages appellent à la barre les amis de l'architecte ou ses proches collaborateurs; ils ont été transcrits en style lapidaire par le juge Eugène Piaget, qui allait devenir procureur général. Enfin, les deux expertises, confiées aux architectes Eugène Colomb de Neuchâtel et Hans Bernoulli de Bâle — après que Charles-Edouard Jeanneret avait récusé tous ses confrères indigènes, dont sa notoriété, disait-il, avait suscité la jalousie (113) — témoignent d'une grande conscience et sont écrits avec une élégance comparable à celle des exploits.

On se trouve en présence d'un dossier exemplaire, établi avec le même soin que s'il devait être publié.

Les chiffres entre parenthèses renvoient au dossier de la cause Charles-Edouard Jeanneret contre A. S., qui s'est déroulée devant le Tribunal civil du district de la Chaux-de-Fonds, du 5 juillet 1918 au 28 juin 1920; le premier chiffre indique le numéro du document, selon l'inventaire officiel; le second chiffre, lorsqu'il est indiqué, renvoie à la page du document.

* * *

Mais avant d'aborder le litige, il vaut la peine d'en exposer le contexte social.

Au début du siècle, l'avantage que la Chaux-de-Fonds avait sur d'autres localités du Jura était, pour une grande partie, dû à la présence d'une communauté israélite, qui avait su donner à la vie locale une impulsion d'autant plus remarquable qu'elle ne se limitait pas au plan économique. Les vocations culturelles étaient encouragées et de jeunes artistes pouvaient espérer trouver sur place audience et clientèle. Ils étaient plus particulièrement reçus dans le salon de Monsieur R. S., cousin de Monsieur A. S., dont l'épouse avait un goût particulièrement sûr et se plaisait à reconnaître les jeunes talents.

Une description de ce milieu figure dans le roman de Jean-Paul Zimmermann, *Le concert sans orchestre* (Editions Victor Attinger, 1937). Quatre jeunes artistes y sont liés d'amitié et tiennent le devant de la scène. On reconnaît, sous des noms d'emprunt, Charles-Edouard Jeanneret, ainsi qu'un peintre, un sculpteur et un homme de lettres, tous aussi doués que lui. A l'exception de l'architecte, dont l'auteur a fait un compositeur, les autres personnages exercent dans le roman la même profession que dans la réalité. La description des caractères et la relation des aventures sont, elles aussi, conformes à la vérité historique, même si quelques pistes sont brouillées ou certains épisodes dramatiques inventés. L'état d'esprit du petit groupe est en tout cas fidèlement décrit. On se trouve en présence d'un milieu particulièrement cultivé et passionné de beauté. Chaque membre cherche son inspiration au plus profond de lui-même, n'acceptant que l'exemple des grands maîtres et refusant celui des écoles.

* * *

Si l'on revient maintenant au procès, on constate que certains personnages du roman ne manquent pas d'y apparaître. Deux artistes, le peintre Charles Humbert et le sculpteur Léon Perrin, figurent dans la liste des témoins. Il est également question de Madame R. S., qui joue dans le procès un rôle correspondant bien à l'idée que le roman donne de son influence.

Ce rôle est digne de retenir notre attention, car son analyse nous fait pénétrer au cœur des événements.

L'avocat de Charles-Edouard Jeanneret expose donc que l'affaire a commencé lors de la visite que Madame R. S. a faite de la maison que le jeune architecte avait construite pour ses parents, en 1913, rue de la Montagne 30 b (actuellement chemin de Pouillerel 12) et qui, selon lui, avait

coûté « beaucoup moins cher que des villas moins bien aménagées et moins confortables » (5/11) ; Madame R. S. se serait montrée enchantée de cette maison, s'écriant même : « Faites donc une telle construction pour mon cousin A. » ; puis elle aurait ajouté qu'elle engagerait ce dernier à bâtir. L'architecte aurait alors établi un projet sur un terrain qu'il savait pouvoir acquérir et ses dessins auraient, dit-il, immédiatement séduit Monsieur A. S. (3/6).

De prime abord, le rappel de tels faits dans les exploits surprend, car ils ne pouvaient guère avoir d'influence sur l'issue de la cause. Il faut donc supposer que l'architecte avait des raisons subjectives de les évoquer. Quelles peuvent-elles être ?

Charles-Edouard Jeanneret expose qu'il est entré en relations avec Monsieur A. S. dès 1913 pour aménager « de façon élégante et confortable » le fumoir de l'industriel, qui logeait alors rue Léopold-Robert 73 (1/1). Par aménagement, dit-il, « les parties entendaient le tapissage des murs, l'installation de la lumière électrique, l'achat de meubles, tentures, rideaux et lustres, formant un ensemble harmonieux » (1/2). Monsieur A. S., ajoute l'architecte, « approuva sans réserve les croquis de meubles et pastels de décors que lui présenta le demandeur ». On apprend encore que le devis définitif, dressé le 11 juin 1914, ascendait à la somme de 4837 fr. 60 et que les honoraires de l'architecte étaient de 10 %, soit 483 fr. 75 (1/3). En raison de la guerre, qui s'opposait à la livraison des meubles commandés en France, l'ouvrage ne devait être terminé qu'à la fin de l'année 1916.

L'architecte fait ensuite confirmer par plusieurs témoins (91, 96, 107 et 109) qu'il a été souvent « chargé par une clientèle riche de la ville de transformer les appartements de cette clientèle ».

Cela nous permet de faire plus ample connaissance avec l'originalité d'un tel travail, car nous voyons l'architecte demander ensuite aux témoins s'il n'est pas vrai qu'il commençait « par exiger la démolition des plafonds décorés, des peintures surchargées d'or, des faux marbres et des faux bois, la suppression des boiseries compliquées, pour remplacer ces éléments de surcharge par une simplicité extrême ». Charles-Edouard Jeanneret affirme encore avoir toujours poussé « à une simplification des formes, à une simplicité des matériaux qui étaient une véritable innovation dans le pays ». Le témoin Léon Perrin (96) ajoute qu'en principe « M. Jeanneret n'était pas partisan de décors trop nombreux répartis sur une surface trop grande. Il préférait le morceau riche sur une surface restreinte ».

Cette nouvelle manière de travailler n'était pas toujours appréciée. L'architecte signale lui-même qu'elle avait « au début suscité chez les ouvriers comme chez les entrepreneurs de l'étonnement et une certaine

opposition » (91, 96, 107 et 109). Un autre témoin, entrepreneur de maçonnerie, précise : « C'était simple, mais tout-de-même cher. J'ai eu des ennuis avec le client » (96).

De tels éléments nous apprennent qu'en dépit des traditions, il régnait au sein de la bourgeoisie locale un esprit d'avant-garde faisant apprécier, avant la Première Guerre mondiale déjà, des œuvres qui devaient préfigurer le style dit contemporain, lequel ne devait s'affirmer qu'après la seconde guerre.

Mais ils nous enseignent également, qu'en été 1916, la clientèle de Charles-Edouard Jeanneret, si elle faisait confiance au goût de ce dernier, ne lui confiait toutefois guère de travaux importants. Lorsqu'il ne s'agissait pas simplement de décoration d'intérieur, mais de construction de bâtiments, nous savons par ailleurs qu'elle lui préférait l'un de ses concurrents, l'architecte Léon Boillot, qui a édifié la plupart des villas cossues de l'époque et dont le nom figure au dossier, à propos de certaines critiques adressées à la maison litigieuse (5/6). Charles-Edouard Jeanneret avait bien tenté de construire une grande maison locative pour le compte d'un groupe de personnes qui devaient se constituer en société anonyme, mais il avait échoué en raison du prix de la construction (5/9).

En cet été 1916, il ne lui était donc pas indifférent d'obtenir la clientèle de Monsieur A. S. C'était pour lui une introduction dans le milieu le plus propre à lui permettre de déployer ses ambitions, car, ainsi qu'il l'expose, « les membres de la famille S. sont ceux qui, ces derniers temps, avaient le plus construit dans nos régions » (113).

La recommandation de Madame R. S. est donc pour lui l'événement qui lui permet enfin d'espérer la reconnaissance de ses mérites et ce doit être la raison pour laquelle il lui attache une telle importance. Nul doute que non seulement il ait été flatté dans son amour-propre, mais qu'il ait désiré profiter de l'occasion pour construire un chef-d'œuvre. Ne fait-il pas attester par les témoins que nous avons déjà cités qu'il « désirait se signaler par une œuvre d'un cachet nouveau, d'une facture impeccable et qu'il y a apporté tous ses soins pendant plus d'un an » ?

* * *

Sur le moment, la chance de l'architecte paraît d'autant plus grande qu'il rencontre un client particulièrement enthousiaste. Celui-ci se décide dès la présentation du projet (3/6), et téléphone séance tenante à Madame R. S. qu'il construit selon ses conseils (5/11). Le 7 août 1916, les parties fixent les honoraires de l'architecte à la somme forfaitaire de

8000 francs, étant parvenues à ce chiffre après une évaluation sommaire du coût de la construction, de l'ordre de 110 000 à 115 000 francs (1/6 et 3/8).

Après coup, il est difficile de connaître les éléments de cette évaluation, mais il faut s'y efforcer néanmoins, car elle joue un rôle capital dans le litige, l'architecte la qualifiant de « plus que sommaire » alors que Monsieur A. S. déclare l'avoir prise au sérieux.

Il semble donc que l'on ait procédé par comparaison avec la villa de la rue de la Montagne, qui devait servir de type. Cette première villa avait été évaluée 40 300 francs pour le bâtiment seulement, soit 21 fr. 78 le mètre cube, par les experts de l'Etablissement cantonal d'assurance, en 1913. Comme le coût de la construction s'était élevé de 44 % (144/3), ce qui donnait en 1916, pour la villa rue de la Montagne un prix de 31 fr. 43 au mètre cube, l'architecte avait « pensé se montrer très prévoyant » (5/11) en retenant 36 fr. 71 pour la villa de Monsieur A. S. (144/3), soit 76 500 francs pour le bâtiment, auxquels s'ajoutaient 24 500 francs pour le jardin (3/6, 144/3). Le total de 100 000 francs ainsi obtenu avait ensuite été augmenté pour tenir compte d'améliorations souhaitées par le client, de sorte que le prix du bâtiment seul avait été porté à 89 000 francs (3/6), puis aux 110 000 à 115 000 francs dont il vient d'être question.

Une marge de sécurité paraissait donc assurée, mais les experts devaient déclarer que de telles évaluations, fondées sur le prix au mètre cube, alors que les particularités des deux constructions n'étaient pas identiques, même si leur type était demeuré le même, comportaient de graves erreurs. A leur avis, il aurait fallu d'emblée prévoir pour la villa de Monsieur A. S. un prix de 60 francs au mètre cube (139/3). En effet, une ossature de béton armé remplaçait la maçonnerie traditionnelle ; le chauffage central était dissimulé dans les murailles et les planchers ; les murs extérieurs étaient revêtus de briques — tous les traités en béton armé, déclare l'architecte, « enseignent que le placage des briques, grès, faïences, marbres, etc. est le propre de ce procédé de construction » (5/7) ; une grande baie vitrée et une rotonde ornaient les locaux du rez-de-chaussée ; un promenoir avait été ajouté avec une corniche de béton armé ; enfin le jardin était établi sur un seul plan, avec deux pavillons, un cabinet de verdure, un jet d'eau, deux lanternes, un promenoir dallé, un préau couvert, une entrée particulière au sud et un garage en contre-bas, sous le jardin. Nous sommes loin, disent les experts (139/18) « de la modeste mais pittoresque villa de la rue de la Montagne ».

Toutefois, en août 1916, ni l'architecte, ni son client ne semblent avoir conscience du coût de l'aventure. Ils l'ont même si peu, qu'avant l'établis-

sement des plans de sanction, qui datent de septembre 1916 (76), ils conviennent à la demande du client, d'agrandir la hauteur du rez-de-chaussée ainsi que le rayon de la rotonde, le côté du corps principal, la cage d'escalier, puis ils placent en hors-d'œuvre, au rez-de-chaussée, la cuisine qui n'avait pas été oubliée — contrairement à ce qu'ont prétendu les mauvaises langues — mais qui était prévue en sous-sol, selon les habitudes de l'époque. L'augmentation de volume est de 949 m³, soit de 46,7 % et personne ne songe à établir, ni à réclamer une nouvelle évaluation. Il semble que Monsieur A. S. s'attende bien à quelques dépassements, mais, dans son idée, ces derniers ne doivent pas l'amener à une dépense supérieure à 175 000 francs (3/15).

Tout semble donc aller pour le mieux, et la construction est menée bon train lorsque l'alarme est donnée par l'entrepreneur Hans Biéri, qui déclare, vers la fin des travaux, que la villa reviendra « plus près de 300.000 fr. que de 100.000 fr. » (3/4 et 100/1) ! Effrayé, le maître de l'œuvre exige qu'un devis détaillé soit aussitôt établi et ce document lui est remis par un collaborateur de l'architecte, le 23 janvier 1917. Il se monte à... 303 400 francs (139/6) ! En monnaie d'aujourd'hui cela fait plus de 3 millions, ce qui serait une surprise de taille pour qui n'en compterait pas dépenser plus d'un million trois quarts.

Deux faits augmentent encore l'émotion du client. D'une part, Charles-Edouard Jeanneret vient de s'établir à Paris et peut donner l'impression de se désintéresser du chantier. D'autre part, le maître de l'œuvre apprend par certains fournisseurs que l'architecte a demandé des remises à son profit personnel (3/16 et 17).

Aussi Monsieur A. S. retire-t-il la direction des travaux à l'architecte, ne retenant ce dernier qu'en qualité de conseiller esthétique, et s'occupe-t-il lui-même de traiter avec les maîtres d'état. Il s'efforce également de réaliser des économies et est aidé dans ce travail par M., collaborateur de l'architecte, qu'il finit par engager à son compte (92/7), à la grande colère de l'ancien employeur (1/18).

Finalement, le coût définitif de la villa se monte à 276 000 francs, y compris 38 000 francs pour le jardin et 8000 francs pour l'architecte. Comme Monsieur A. S. a déjà versé à ce dernier un acompte de 5000 francs, il refuse de payer le solde, reprochant l'insuffisance des évaluations, l'absence d'avertissement sur les conséquences de l'augmentation du volume et diverses erreurs de conception, dont la plus considérable serait l'emploi d'une ossature de béton armé, qui aurait occasionné un supplément de 20 000 francs.

* * *

C'est l'architecte qui saisit le premier la justice. Le 31 mai 1918, il charge son avocat de réclamer :

— les honoraires convenus pour la décoration du fumoir		Fr. 483,75
— les honoraires pour la villa calculés non plus forfaitairement mais d'après le coût effectif de la construction	Fr. 18 792,10	
dont à déduire l'acompte de	» <u>5 000.—</u>	» 13 792,10
— une indemnité de tort moral pour avoir été accusé de « faits portant atteinte à sa considération »		» <u>5 000.—</u>
soit au total		Fr. 19 275,85

Tout en reconnaissant devoir les honoraires pour le fumoir et le solde des honoraires convenus forfaitairement, soit 3 483 fr. 75, Monsieur A. S. invoque une créance en dommages et intérêts de 20 000 francs, de sorte qu'après compensation il réclame à son tour 16 516 fr. 25.

Le déroulement de la procédure n'apporte pas grand chose de nouveau. Selon l'architecte, la villa de la rue du Doubs aurait dû être conçue aussi simplement que celle de la rue de la Montagne (139/17 et 18) et les évaluations sommaires n'auraient pas été dépassées, si le client n'avait exigé un luxe d'agrandissement et de perfectionnements. Monsieur A. S. n'a toutefois pas de peine à démontrer que toutes les modifications demandées par lui l'ont été avant l'établissement des plans (3/3) et qu'il avait renoncé, auparavant déjà, à l'emploi de matériaux coûteux, tels qu'en proposait l'architecte sous la forme d'encadrements de marbre, de châssis de fenêtres en fer, de vitrages de glace, de panneaux de boiserie, de revêtements de grès, de dalles de couleur, etc. (98/2). L'architecte ne réussit guère mieux lorsqu'il accuse le client d'avoir refusé les économies proposées après l'établissement, en cours de construction, du devis de 303 400 francs. Ces économies, telles que l'utilisation de ciment pour la construction des escaliers intérieurs et des cadres de baies ou la suppression des catelles, n'étaient pas compatibles avec le caractère de la construction, ce qu'admettent les experts (144/9). Il échoue également dans la tentative de prouver que la hausse de prix des matériaux serait, pour une grande partie, responsable du dépassement. La plupart des hausses ont, en effet, été supportées par l'entrepreneur du gros œuvre (95/1).

De son côté, Monsieur A. S. succombe lorsqu'il reproche à l'architecte l'emploi du béton armé. Le système est effectivement coûteux en soi,

admettent les experts, et peut avoir occasionné une dépense supplémentaire de 20 000 francs, mais on ne peut pas dire, ajoutent-ils, « qu'il est sans avantages techniques ni esthétiques. Pour une construction conçue de telle manière, on ne pouvait faire autrement. Si l'on n'en voulait pas, on aurait eu une tout autre maison et il aurait fallu faire cette proposition quand l'avant-projet a été présenté » (139/9).

Manifestement, le dépassement qui a surpris l'architecte aussi bien que le maître est dû à l'insuffisance des estimations sommaires ayant servi de base à l'entente des parties. Il a manqué un véritable devis. Les experts le soulignent à maintes reprises, en évitant toutefois d'en rejeter la faute sur le seul architecte. Le client aurait pu, disent-ils, se rendre compte du caractère approximatif de la première évaluation et des frais occasionnés par l'agrandissement du volume (144/4).

Les deux parties sont donc renvoyées dos à dos. Les experts déclarent par exemple qu'en faisant une annexe fort dispendieuse, telle que la cuisine, le client aurait dû savoir que le coût serait notablement augmenté. Mais ils ajoutent aussitôt qu'à propos de la nature des matériaux et de leur choix par le propriétaire, l'architecte avait le devoir moral d'avertir son client et devait faire des réserves au cas qu'il trouvât les prétentions et les choix de Monsieur A. S. dépassant la mesure (139/22).

Quant à l'affaire des remises occultes, elle se termine elle aussi par un résultat nul. L'architecte se plaint d'avoir été atteint dans son honneur par des accusations publiques. Son ami Auguste Lalive, qui devait devenir directeur du Gymnase, vient témoigner pour déclarer avoir entendu de telles accusations de la bouche même de Monsieur A. S. : « Il était question, précise-t-il, de factures payées soi-disant deux fois et l'on en parlait en ville » (93/6). De son côté, Monsieur A. S. reconnaît avoir accusé l'architecte de procédés incorrects, mais non publiquement (1/37). Il lui fait grief d'avoir « sollicité de la part des entrepreneurs, à l'insu du maître, des remises à son profit personnel » (3/16). Charles-Edouard Jeanneret nie énergiquement de tels procédés, mais son avocat demande pourtant aux témoins comme aux experts « si c'est la première fois qu'ils entendent parler de commissions dans l'industrie du bâtiment, si ce n'est pas là un usage (105 et 131) et si certains architectes ne rétrocèdent pas la commission à leurs clients, tandis que d'autres l'utilisent pour absorber les dépassements de devis » (139/28) !

Témoins et architectes contestent l'existence d'un usage, mais certains admettent la survivance de quelques mauvaises habitudes (105, 131, 135). Tous les témoins contestent avoir reçu des commissions. L'un d'eux reconnaît avoir accordé une réduction de 5 %, pensant que c'était en faveur

du client (112). Un autre admet que l'architecte a sollicité une remise à son profit, mais ajoute qu'il ne l'a pas versée (104). Un troisième enfin, voyageur de la Maison Sulzer et ami de Monsieur A. S., déclare avoir entendu l'architecte lui dire que si les travaux étaient adjugés à la dite maison, il se privait d'une commission de 1000 francs (131).

Monsieur A. S. a donc pu trouver l'origine de ses soupçons, mais non la justification de ses accusations, et l'architecte semble avoir renoncé à invoquer l'atteinte à son honneur.

Finalement le procès se termine le 25 juin 1920 par une transaction (147), chaque partie se désistant de ses conclusions. En d'autres termes, Monsieur A. S. paie les 3483 fr. 75 qu'il a reconnu devoir et renonce à des dommages et intérêts, tandis que l'architecte renonce aux honoraires calculés sur l'augmentation du coût de la construction ainsi qu'à la réparation d'un prétendu tort moral.

* * *

Que penser de ces démêlés judiciaires ? Du début à la fin de la procédure, l'architecte insiste sur les soins qu'il a voués à la construction. De nombreux témoins attestent qu'il a « fait lui-même, étudié et fixé définitivement tous les plans, qu'il a réglé les moindres détails d'intérieur et d'extérieur, même les jeux de listes, les moulurations, les coloris des peintures, le choix des carrelages, des dallages, etc. » (90/5, 92/5, etc.). Mais l'architecte fait d'autre part un aveu significatif dans une lettre qui n'est plus au dossier, mais dont les experts relatent un passage : « Il est fâcheux que la hâte dans laquelle les circonstances ont obligé à pousser les travaux n'ait pas laissé à l'architecte un instant de libre pour faire une comparaison financière et la soumettre à Monsieur S. Je le regrette sincèrement et reconnais qu'il eût été bon de le faire » (144/6).

Il est évident que la cause du litige réside dans cette omission. Charles-Edouard Jeanneret a négligé l'aspect financier de son mandat. Il n'avait vraisemblablement pas un esprit administratif à la hauteur de ses ambitions d'architecte. Il l'a payé cher. D'une part, il a perdu la partie des honoraires correspondant au dépassement des estimations initiales, alors qu'il affirme — sans le prouver d'ailleurs — avoir entretenu un bureau dont les frais généraux se montaient à 2000 francs par mois (97/6). D'autre part, et cela est plus grave, il a compromis ses chances de faire carrière dans sa ville natale. Après un tel procès, il était bien entendu vain d'espérer de nouvelles commandes de la part des membres de la famille S. ou de leurs amis.

Mais il ne faut pas trop le regretter. La place de l'architecte n'était pas véritablement à la Chaux-de-Fonds. Même s'il avait su construire, pour Monsieur A. S., la villa dont le coût n'excédait pas ce que le client désirait engager, et si l'exécution de ce travail avait établi sa renommée sur le plan local, on ne voit pas bien quelle mesure il aurait pu donner de son génie dans une région que deux crises, puis une nouvelle guerre, allaient durement toucher. En 1944, les héritiers de Monsieur A. S. devaient vendre pour 80 000 francs seulement la villa que leur père avait habitée jusqu'à sa mort. Peu après, l'architecte Boillot, le concurrent que Charles-Edouard Jeanneret n'était pas parvenu à évincer, s'éteignait misérablement.

Il fallait d'autres horizons à celui qui allait devenir Le Corbusier.

* * *

A défaut du grand homme, il est néanmoins resté en ville quelques-unes de ses œuvres, dont la villa qui avait fait tant de bruit en raison de son coût. Devenue monument historique, elle constitue une fort belle demeure, ce que reconnaissent déjà les experts au procès lorsqu'ils rendaient hommage à la disposition et à la conception de l'ouvrage (139/24). Les mêmes experts faisaient certes quelques réserves en prétendant que la construction ne répondait pas au climat, pour ce qui était de la toiture, du profil de la cymaise, de la grande baie au sud et de la rotonde à l'ouest ; mais l'avenir ne devait pas leur donner raison, puisque les toitures plates et les grandes baies sont devenues aussi fréquentes dans le Jura que sur le Plateau suisse. L'audace était justifiée techniquement.

Quant à l'esthétique, la demeure continue de frapper par le cachet subtil qui avait séduit Monsieur A. S. et les membres de sa famille à la présentation des plans. Elle nous invite vers un nouveau royaume, où la beauté ne réside plus dans la décoration des surfaces, mais dans l'harmonie des espaces.

C'est une construction de l'époque cubiste. Jean-Paul Zimmermann a très finement saisi son esprit dans la description qu'il en donne, et dont la reproduction mérite de clore cette évocation. Pour n'y rien changer, nous laisserons subsister le nom des personnages, ce qui donnera peut-être au lecteur le goût de faire connaissance avec le roman.

Les Courvoisier venaient de s'installer dans une des premières maisons vraiment originales et plaisantes qu'eût construites Le Corbusier, et le musicien recevait ses amis dans le vaste living-room : entouré de verrières sur trois faces, il occupait toute la hauteur de l'édifice. Cependant les chambres du premier étage

avançaient en porte à faux, inscrivant, à droite et à gauche de l'entrée, deux prismes suspendus. Les plans verticaux découpaient au plafond une sorte de T et devaient surprendre et amuser un moment le visiteur naïf qu'on introduisait pour la première fois dans cette demeure-joujou. Les portes vitrées latérales, dont l'une était ouverte, donnaient sur une salle à manger et sur un fumoir en exèdres. Un lustre à feuilles de verre dépoli répandait partout une lumière vive, blanche, égale, que louait Ravens, parce qu'elle éclairait bien les deux ou trois dessins et peintures à la paroi du fond. Les meubles modernes, avec leurs tubes de métal, semblaient d'un cabinet de dentiste. Enfin Wild pouvait douter si une telle maison était habitée vraiment, si on y dormait et y travaillait, ou si elle ne s'offrait qu'aux distractions passagères, puériles et raffinées de gens qui auraient ailleurs un gîte et un établissement, si elle n'était bâtie enfin que pour amuser un moment de grands enfants explorateurs.

Maurice FAVRE.

LE CARTULAIRE DE LAUSANNE ET LE PAYS DE NEUCHÂTEL

Le prévôt de Lausanne, Conon d'Estavayer, avait entrepris de transcrire dans un chartrier les anciens titres de propriété et de privilèges temporels de son chapitre qu'il avait pu recueillir, et les actes nouveaux qui seraient dressés dès la fin du XII^e siècle ; la rédaction du registre fut poursuivie jusqu'en 1294 (C. L. = Cartulaire de Lausanne, N^o 370, p. 329) et à la fin du XIII^e siècle (N^o 369, p. 328). Il a fait, en 1851, l'objet d'une première édition constituant le tome VI de la première série des *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*. Le besoin d'une réimpression plus conforme aux exigences des historiens se faisait sentir. M. Charles Roth s'est attelé à la tâche. Son édition critique, publiée dans la même collection, dont elle forme le tome III de la troisième série, parut en 1948. Elle doit être suivie d'une seconde partie qui contiendra notamment les tables des noms de personnes et des noms de lieux ; ce volume fait encore cruellement défaut, son absence rendant peu aisée la consultation des documents accumulés dans le premier.

Au cours de nombreuses recherches, nous avons été conduit à grouper les indications relatives au canton de Neuchâtel que nous avons rencontrées. Nous croyons utile d'en faire part aux chercheurs neuchâtelois, en attendant que les répertoires complets et systématiques de M. Roth soient à leur disposition.

L'ouvrage de M. Roth est un modèle, et il est une source précieuse d'informations sur l'histoire et l'administration de l'évêché de Lausanne, sur les conditions des sujets, sur l'onomastique romande du XIII^e siècle. La science de l'auteur permet à ceux qui y recourent de travailler en toute sécurité, en toute confiance.

Quelques observations nous ont retenu au passage, nous les signalons « pour la bonne règle » : elles feront ressortir leur insignifiance en regard de la somme énorme de travail consciencieux, intelligent, compétent que représente, pour qui l'a compulsé, ce grand recueil de 763 pages.

Le chapitre de Lausanne s'étant aperçu vers 1227 que des biens sis à Marsannay-la-Côte et reçus en don de l'évêque saint Marius ou saint Maire (581-601. C. L. N^o 16 d, p. 23) avaient été perdus par la faute d'un évêque du XII^e siècle, une enquête permit de déterminer les terres en

cause et leurs tenanciers. Deux d'entre eux sont ainsi présentés : *uxor defuncti Ricardi, Vauri Chanotet* (C. L. N° 18, p. 70). Dans la correspondance qui s'ensuivit, les mêmes personnes reparaissent : *uxorem defuncti Rychardi, Vauviri Chanete* (N° 24, p. 74) ; *relictam Rychardi Vaire, Guillermmum Charnoite* (N° 26, p. 75) ; *Guillermo Charnote* (N° 27, p. 75).

Cela nous oblige à constater que les « prénoms » *Vauri* et *Vauviri* attribués à feu Chanotet ou Chanete sont des formes populaires, patoises, du français *Vaire*, qui est le surnom de Richard (avait-il les yeux vairons ?), le nom de baptême de Chanotet, Chanete, Charnoite, étant Guillaume. La virgule a été mal placée aux numéros 18 et 24.

Les actes numéros 34, 35 et 36 (p. 82 et 83 du C. L.), qui se font suite, sont datés respectivement, le N° 34 (Inféodation) du 9 novembre 1228, le N° 35 (Confirmation de l'inféodation) du 22 octobre 1228, le N° 36 (paiement du solde dû sur la somme fixée dans le N° 34) du 3 novembre 1228. La date du N° 34, postérieure à celles des N°s 35 et 36, semble erronée. L'original la fixe ainsi : *quinto idus novembris*, qui correspond bien au 9 novembre ; a-t-elle été mise pour *quinto idus octobris* se rapportant au 22 octobre ? Une note de l'éditeur eût été la bienvenue.

Au N° 17 q (1240, p. 67) figurent côte à côte les mentions *Vullermum de Gruieria, prepositum Novi Castri*. Elles feraient croire que Guillaume de Gruyère était prévôt de Neuchâtel. En fait, cette charge était, à l'époque, occupée par le chanoine Albert. Si le sigle A. ou Al. manque dans le manuscrit, n'eût-il pas convenu de l'introduire, entre crochets, dans le texte imprimé ?

L'éditeur précise dans son *Avertissement*, p. VII : « Les noms de personnes sont reproduits tels qu'ils sont dans le texte. S'ils y sont abrégés, mais se retrouvent en entier ailleurs dans le cartulaire, ils sont imprimés *in extenso* dans l'analyse » [qui précède le texte].

L'acte N° 648, du 2 avril 1220 (p. 526), est consacré à l'attribution d'une maison à un chanoine nommé *magister G.*, dont il est dit plus loin : *cum magister G. sit sacrista*. L'analyse identifie ainsi ce personnage : « maître *Girardus* sacristain ». Nous avons bien trouvé à cette époque un chanoine *Girardus*, mais il ne portait pas le titre de *magister* et il était *celerarius* (N° 769, 1228, p. 619) ; en même temps que lui, un *G. sacrista* était cité comme témoin ; ce sacristain était *Gioldus* (N° 738, 1226, p. 596 ; N° 766, 1227, p. 616 ; N° 805, 1235, p. 649 ; N° 917, 1242, p. 757), qui est mentionné sous le sigle *G. sacrista* depuis 1224 en tout cas (N° 692, p. 554), une ou plusieurs fois par an jusqu'en 1240.

Son prédécesseur apparaît en 1215 sous l'abréviation *Gal. sacrista* (N° 577, p. 484). Est-ce lui ou déjà *Gioldus* que désigne en 1217 le *G. sacrista*

du N° 609 (p. 502)? *Gal.* serait, en abrégé, le nom *Galterus*, qui est celui d'un « maître » — sans doute maître ès arts — et qui est mentionné à de nombreuses reprises, mais toujours accompagné du grade de *magister*, soit sous son nom latinisé *Galterus* (N° 567, 1202-1215, p. 477 ; N° 550, vers 1210, p. 466 ; N° 548, 1212, p. 464 ; N° 588, 1216, p. 490 ; N° 757, 1227, p. 609), soit sous son nom en ancien français *Galtes* (N° 579, 1215, p. 487), soit sous la forme apocopée *Vual.* de son nom local *Vualter* (N° 359, 1223, p. 318), soit, le plus souvent, sous le sigle *G.*, de 1215 à 1228, repris dans des citations posthumes en 1235 et en 1238. De ce *magister Galterus*, il est rappelé dans un acte de 1225 : *tunc erat sacrista* ; c'est à lui que se rapporterait censément le *Gal.* de 1215. Mais pourquoi l'épithète de *magister* manque-t-elle ? Maître Gauthier a pu être déchargé de la sacristie après 1215 et avant 1224. Durant cette période, la qualification de *sacrista* manque. En 1212, cette fonction était occupée par *Richardus sacrista*, cité à côté de *magister Galterus* (C. L. N° 548, p. 464). Il reste que l'identification de *Girardus* comme sacristain au N° 648 de 1220 ne semble pas fondée sur les données que livre le C. L.

Ce sont là, nous l'avons écrit — et nos exemples l'auront démontré — remarques d'ordre mineur, ne faisant que ressortir la réelle et grande valeur de l'ouvrage. Venons-en donc aux renseignements que nous lui devons.

La plupart sont connus. Nous les rappelons pour avoir l'occasion d'en indiquer la référence exacte à la nouvelle édition du C. L. Les renvois comprennent le numéro d'ordre de l'acte, sa date, si elle est indiquée, et la page.

Les Neuchâtelois, évêques de Lausanne

I. CONON DE FENIS

L'évêque de Lausanne Conon est ainsi identifié dans le C. L. (N° 16 t, p. 35) : *Cono, filius Uldrici, comitis de Fenis*. Fenis est l'actuel village bernois de Vinelz, dont Ulrich était le seigneur, en même temps qu'il était (probablement) comte de Barga. Il est considéré comme la souche de la maison de Neuchâtel (MONTANDON 1, p. 177, et 2, p. 5), dont lui-même ou son fils présumé Mangold avait acquis la seigneurie.

Conon fut élu évêque de Lausanne en 1093. Il a fondé vers 1100, sur sa terre patrimoniale (*in patrimonio suo*), l'abbaye de Saint-Jean (*abbaciam Erlacensem*, d'Erlach, de Cerlier), dédiée à saint Jean-Baptiste. L'église abbatiale étant en cours de construction en 1103, à la mort de Conon, son frère Bourcard, évêque de Bâle (1072-1107), la fit achever ; lui-même avait fait bâtir le château de Cerlier, *castrum de Cerlie* (N° 16 t, p. 35).

A la suite de quelles péripéties, Cerlier, son château, l'abbaye de Saint-Jean, sont devenus possessions de Berne, MONTANDON 2 (p. 6 à 9) l'a conté en détail.

II a. BERTHOLD DE NEUCHÂTEL

L'évêque de Lausanne Roger de Vico Pisano (N° 16 y, p. 39), ayant résigné sa charge entre les mains des délégués que le pape Innocent III (1198-1216) avait désignés à cet effet (N° 552, 8 janvier 1212, p. 467), son successeur fut choisi à l'unanimité, le 13 janvier, par le chapitre en la personne du chanoine et trésorier Berthold de Neuchâtel (N° 16 z, p. 40; N° 553, p. 467). Ce dernier était fils d'Ulrich (II), seigneur de Neuchâtel (environ 1149-1196).

A l'occasion de son élévation à la tête de l'évêché, le nouveau prélat octroya plusieurs serfs à la « mense épiscopale » (revenus affectés à la table de l'évêque), notamment ceux qu'il possédait à *Pomiers* (Pomy, Vaud) (N° 16 z, p. 41; N° 668, vers 1221, p. 539 — Récapitulation des fiefs acquis par l'évêque Berthold au profit de la mense épiscopale), puis, au cours des années, il fit diverses libéralités au siège épiscopal, ainsi qu'au chapitre : il lui céda de son alleu la ferme de Thielle au-delà de Saint-Blaise (*curtem de Tela ultra Arins*) (N° 16 z, p. 41; N° 905 h, Obituaire de 1238, 13 juillet, p. 738). Des réalisations sont portées à son actif d'évêque : il fit construire le château de Villarzel (canton de Vaud) et entourer Lutry de murailles (N° 16 z, p. 41).

Quelques mois avant sa propre fin, il apparaît dans deux actes. L'un réglait la répartition des biens laissés par son prédécesseur, Roger, qui s'était retiré dans une maison mise à sa disposition par le chapitre et avait continué d'être nourri par la table épiscopale, tout en jouissant de sa prébende ; l'évêque Berthold revendiquait pour l'administration épiscopale l'attribution de ce que laissait le défunt, à quoi le chapitre s'opposait ; un compromis fut conclu : l'évêché eut pour sa part les biens qui se rapportaient à la mense épiscopale, le chapitre ceux qui provenaient de la prébende, cet accord devant à l'avenir servir de règlement dans un cas semblable (N° 647, 23 mars 1220, p. 525). Le second acte en question fut celui du 19 mai 1220 par lequel l'évêque inféodait à un seigneur, entre autres biens, les hommes de Pomy que Berthold lui-même avait donnés à la mense épiscopale (N° 654, p. 530).

Alors qu'il s'apprêtait à partir pour Jérusalem afin de se joindre à la troisième croisade (1219-1221), Berthold mourut le 13 juillet 1220 (N° 16 z, p. 41; N° 657, p. 532; N° 905 h, 13 juillet, p. 738).

Les membres neuchâtelois du chapitre de Lausanne

TRÉSORIER

II b. BERTHOLD DE NEUCHÂTEL

Le futur évêque avait été chanoine et trésorier du chapitre lausannois de 1196 au moins (M. 1, 1196, N° 46, p. 37; 1201, N° 48, p. 39; 1202, N° 49, p. 39; 1208, N° 52, p. 41; C. L. N° 502, 1210, p. 435) à son élévation au siège épiscopal, le 13 janvier 1212.

Le 6 janvier de cette année-là, le chapitre avait mis fin au différend qui opposait Berthold, trésorier, et Aimon de Grandson, chantre (*cantor*) quant à

leurs rangs respectifs ; la préséance du trésorier fut reconnue, cette fonction étant de création plus ancienne que celle de chantre (C. L. N° 548, p. 463).

Berthold de Neuchâtel fut en outre prévôt de Bâle (attesté en 1208 et en 1209, M. 1, N°s 52, 53 et 54, p. 41 et 42) et prévôt de Neuchâtel depuis 1209 ou peu avant, ce que montre l'expression : *Berthodi nunc prepositi [Novi Castri]* (M. 1, 1209, N° 56, p. 45).

A-t-il abandonné cette dernière charge, devenu évêque ? Cela nous paraîtrait naturel. Toutefois, nous savons que les cumuls n'étaient pas exclus : les évêques de Lausanne et de Genève ont exercé, à titre de réciprocité, le rôle de prévôt dans l'autre diocèse ; un évêque de Sion était en même temps prévôt de Lausanne : *pro Nanthelmo d'Escublens, Sedunensi episcopo et preposito nostro*, nous révèle l'obituaire de 1238 inséré dans C. L. (N° 905 f, p. 732, 12 mai). Berthold avait, dans la seigneurie de Neuchâtel et dans les régions avoisinantes, des intérêts qu'il continuait de gérer. Nous l'avons vu, lors de son élection, donner à la mense épiscopale ses serfs de Pomy et au chapitre de Lausanne sa ferme de Thielle. Il concède à l'abbaye de Saint-Jean la chapelle de Cerlier (M. 1, N° 59, p. 50), il cède des terres (M. 1, N° 60, p. 51) et ratifie la « charte de 1214 », la convention conclue par son frère Ulrich (III) et son neveu Berthold avec les bourgeois de Neuchâtel (M. 1, p. 56) ; son frère Ulrich et lui se partagent leurs ministériaux (M. 1, vers 1215, N° 65, p. 58) et il échange des terres avec l'abbaye de Fontaine-André (M. 1, 1220, N° 69, p. 61). Il devait revenir de temps à autre à Neuchâtel, ayant la possibilité de remplir ses obligations de prévôt. Observons, en passant, que son successeur dans cet office, Aubert, n'est cité qu'à partir de 1223.

CHANOINES

III. AUBERT DE NEUCHATEL

Parmi les chanoines de Lausanne assistant comme témoins à l'établissement d'actes transcrits dans le C. L. figure dès 1215 *Albertus de Novo Castro* (N° 446, p. 386) ; ses nombreuses interventions à ce titre, sous le nom d'*Albertus* ou d'*Aubertus de Novo Castro* ou *Novi Castri*, sont répertoriées dans l'index des noms de personnes.

Lorsque est opérée, le 4 août 1233, la répartition des prébendes entre les membres du chapitre lausannois, Aubert reçoit pour la première fois dans le C. L. la qualification de prévôt de Neuchâtel : *A. prepositus Novi Castri* (C. L., N° 835 n, p. 677) ; elle lui est de nouveau expressément attribuée dans la lettre de Conon d'Estavayer, prévôt de Lausanne, annonçant à l'archevêque de Besançon l'élection de Philippe de Savoie, chanoine de Metz, au siège épiscopal de Lausanne (N° 171, avril 1240, p. 57), de même que dans la missive du 28 novembre 1240 relative à la double élection de Philippe de Savoie et de Jean de Cossonay, chanoine-chantre de Lausanne (N° 171, p. 68). Nous avons relevé plus haut que son initiale *A.* a été omise dans la lettre du 26 octobre 1240 (N° 17 q, p. 67) devant la mention *prepositus Novi Castri*. L'imbroglio né de la double élection à laquelle avait donné lieu le remplacement de l'évêque Boniface (il avait résigné sa charge le 15 juillet 1239) a été dénoué en faveur de Jean de Cossonay (cf. le N° 171, précité, p. 67, et le N° 918, du 1^{er} août 1242, p. 758). Une maison avait été assignée à Albert par le chapitre de Lausanne en 1217 (N° 594, p. 494).

La prévôté de Neuchâtel avait été confiée à Aubert bien des années avant que le C. L. y fit allusion : il pouvait l'avoir assumée — nous l'avons reconnu — à la place de Berthold soit en 1212, soit plutôt en 1220. Chanoine de Neuchâtel, attesté en 1196 (M. 1, N° 46, p. 37), il l'est comme prévôt de 1223 (M. 1, N° 74, p. 64) à 1243 (M. 1, N° 120, p. 101).

IV. MAÎTRE GUILLAUME

C'est le « maître Guillaume » dont les Neuchâtelois ont fait un saint, leur unique saint, et que l'Eglise n'a pas béatifié. M. Charly Guyot écrit à son sujet (p. 18-19) : « Parmi les membres du chapitre [de Neuchâtel] à la fin du XII^e siècle, il faut compter sans doute ce *magister Willelmus* que nomme un acte de 1196... Il était chapelain du comte, c'est-à-dire son intendant général, son chancelier et son secrétaire. Vint un jour où, comme le rappelle une prière en son honneur conservée dans un livre d'exorcisme, *fugiens mundi gloriam in monte Sion Novi Castri elegit sibi mansionem*. Près du cloître, il se fit construire un ermitage et se voua à la pénitence... (on sait qu'il décéda le 29 mars 1231). » Les éléments de cette relation ont été puisés dans Piaget. Ce dernier avait établi que maître Guillaume était chanoine de Neuchâtel en 1196 (1, p. 490 ; 2, p. 9) et qu'il pouvait l'avoir été vers 1185 (1, p. 493 ; 2, p. 12). Le « sans doute » dubitatif de M. Guyot n'est pas justifié.

Arthur Piaget (1, p. 498 ; 2, p. 16) avait aussi reconnu que maître Guillaume était chanoine de Lausanne, ce que confirment les mentions le faisant intervenir à ce titre parmi les témoins d'actes passés à Lausanne : *Magister Vu.* (C. L. N° 321, 1225, p. 285 ; N° 253, 1227, p. 237 ; N° 326, 1227, p. 288 ; N° 289, 1228, p. 258) ; *Magister Vu. de No. Castro* (C. L. N° 788, 22 juillet 1229, p. 632) ; *magister Vu. de No. Cas.* (C. L. N° 789, 23 juillet 1229, p. 633). De plus, sa mémoire était perpétuée par une inscription de l'obituaire rédigé en 1238 et inséré dans le Cartulaire de Lausanne : *pro magistro Vu. de Novo Castro canonico nostro* (N° 905 d, p. 727, sous la date du 30 mars — bien qu'il fût mort le 29).

Que maître Guillaume ait aussi occupé le poste de prévôt au chapitre de Neuchâtel, comme le voulait un hagiographe, Piaget le nie catégoriquement : « il n'a jamais été prévôt de Neuchâtel » (1, p. 497 ; 2, p. 16) et il donne les raisons de sa certitude : « Nous connaissons les noms des prévôts du chapitre à la fin du XII^{me} et au commencement du XIII^{me} siècle : Pierre, Berthold, Albert ou Aubert. Jamais Guillaume, qu'on ne saurait où placer dans cette série, n'est qualifié de prévôt (1, p. 495 ; 2, p. 14). Or, il l'a été, et cela dans le C. L. (N° 704, 19 août 1224, p. 572) : *magister Vu. de Novo Castro, prepositus de Novo Castro*. Mais cette qualification était l'effet d'une grosse méprise : dès 1223, Aubert était réputé prévôt de Neuchâtel ou bien l'initiale A. aurait-elle été oubliée ici aussi ?

Les tâches absorbantes de maître Guillaume, ses responsabilités ont motivé l'observation de Piaget (1, p. 498 ; 2, p. 16) : « En présence d'une telle activité, on se demandera sans doute comment le chapelain du comte a pu trouver le temps et le moyen de devenir et d'être un saint. » Une autre question se pose, s'impose : A quelle époque maître Guillaume, si largement pourvu en avantages temporels, a-t-il renoncé au monde et à ses pompes pour se consacrer au salut de son âme, pour vivre « une vie d'abstinence et de pénitence » ?

Nous l'avons vu, en 1229, assister en témoin à la rédaction de deux actes dressés à Lausanne deux jours de suite, les 22 et 23 juillet. Il s'agissait d'une décision arbitrale qui réglait le litige survenu entre le chapitre et le seigneur de Cossonay, et provoqué par une sombre affaire dont les sujets des deux parties avaient été les acteurs : double assassinat suivi de représailles, d'actes de brigandage. Maître Guillaume ne devait pas s'être confiné dans sa retraite érémitique lorsqu'on fit appel à lui, comme à d'autres, en cette circonstance : il n'est pas vraisemblable qu'il eût consenti à interrompre pour deux ou trois jours son existence ascétique, faite de mortifications.

Ermite et saint, il disposait assurément de revenus substantiels : je n'ai pas trouvé trace, dans le C. L., d'une renonciation de sa part à la prébende attachée à son canonicat lausannois. Ses protégés et les œuvres pies devaient bénéficier de ses largesses. Maître Guillaume n'aura pas eu à parcourir un très long chemin de privations pour conquérir le glorieux nom de saint Guillaume.

V. ODON

Lorsque, en avril 1240, Philippe de Savoie, chanoine « primacier » de Metz, fut élu évêque de Lausanne en remplacement de Boniface, démissionnaire, les deux chanoines neuchâtelois que comptait alors le chapitre lausannois, Aubert et Odon, respectivement prévôt et doyen de Neuchâtel, faisaient partie du groupe majoritaire des seize électeurs qui faisaient bloc avec le prévôt Conon d'Estavayer (C. L. N° 171, p. 57). Ils se flattaient que, son frère occupant le siège épiscopal, le comte de Savoie mettrait fin aux incursions et aux déprédations dont ses sujets se rendaient coupables au détriment de ceux du chapitre. L'archevêque de Besançon, métropolitain du diocèse lausannois, et l'évêque de Langres n'entendaient pas que, par ce biais, la maison de Savoie prît pied à Lausanne, et ils élirent le candidat des chanoines minoritaires, le chantre Jean de Cossonay. La cause fut soumise au pape Grégoire IX (1227-1241), qui somma à comparaître devant lui le 9 février 1241 les deux élus et leurs partisans, ou leurs procureurs. Dans la lettre de citation, du 28 novembre 1240 (N° 171, p. 68), Odon et Aubert étaient de nouveau nommés.

C'est là tout ce que nous apprend le C. L. de ce doyen Odon, dont le décanat, le plus grand du diocèse de Lausanne, s'étendait de Neuchâtel et du Val-de-Ruz au Jura vaudois, englobant la région au nord-ouest du lac de Neuchâtel, le Val-de-Travers, le nord du Pays de Vaud avec Romainmôtier et la partie centrale du Gros-de-Vaud. La pointe orientale du Pays de Neuchâtel, de Nugerol ou Neureux, entre la Neuveville et le Landeron, jusqu'à Fontaine-André, était rattachée au décanat de Soleure (*Atlas historique*, carte N° 14).

Evêque et chanoines de Lausanne membres du chapitre de Neuchâtel

PRÉVOTS DE NEUCHATEL

Berthold de Neuchâtel — attesté vers 1209 (voir N°s II a et b).

Aubert de Neuchâtel — attesté de 1233 à 1243 (voir N° III).

DOYEN DE NEUCHÂTEL

Odon — attesté en 1240 (voir N° V).

CHANOINES DE NEUCHÂTEL

Berthold de Neuchâtel — attesté comme prévôt.

Aubert de Neuchâtel — attesté depuis 1196 (voir N° III).

Maître Guillaume — attesté depuis 1196 (1185?) (voir N° IV).

Odon — attesté comme doyen.

Autres Neuchâtelois cités dans le cartulaire

PRÊTRE

VI. VOUMARD, PRÊTRE DE BEVAIX. Témoin dans les quatre actes ci-dessous.

... *Vulmarus de Bevaz, sacerdotus* (N° 34, 1238, p. 82 — Engagement d'une dîme); *Vulmarus sacerdos* (N° 35, 1238, p. 82 — Confirmation du N° 34); *Vuulmaro sacerdote* (N° 36, 1238, p. 83 — Paiement du solde dû en vertu de l'engagement N° 34); *Vu. de Bevaz sacerdos* (N° 47, 1238, p. 92 — Accord).

SEIGNEURS

VII. ULRICH DE FENIS (seconde moitié du XI^e siècle).

Uldrici comitis de Fenis: seigneur de Fenis, comte de Barga? seigneur de Neuchâtel? père de l'évêque Conon de Fenis (N° 16 t, p. 35). Cf. le N° I.

VIII. ULRICH (II) DE NEUCHÂTEL (vers 1149-1190).

Uldrici comitis de Novo Castro (N° 16 z, 1212, p. 40) — père de Berthold, évêque de Lausanne, N° II a.

Uldricus avus suus [grand-père de: *Bertoldus dominus Novi Castri* (N° IX)], lequel Uldricus avait acquis de l'évêque Roger, vers 1190, le droit de battre monnaie, malgré l'opposition du chapitre, des nobles et des bourgeois (N° 708, 1224, p. 576).

IX. BERTHOLD DE NEUCHÂTEL (1196-1260).

Bertoldus, dominus Novi Castri (ibidem): La monnaie de Neuchâtel continuant de provoquer des difficultés, exposées dans l'*Histoire monétaire* (p. 22 à 26), Berthold, petit-fils d'Ulrich, se résigna à s'en dessaisir, moyennant un dédommagement substantiel. Furent témoins de cette cession, entre autres: *A[ubertus]* de *No[vocastro]* (N° III) et *Vuulelmus de Cormondreschi*, chevalier (N° XII).

X. PIERRE DE VAUMARCUS

P[etrus] dominus de Valmarcuel, domicellus. Témoin (N° 757, 1227, p. 610).

CHEVALIERS

XI. GUILLAUME BRUN

Vuillermus Bruns, miles suus (N° 757, 1227, p. 610) : chevalier de Pierre, seigneur de Vaumarcus, donzel (N° X), dont il était — supposons-nous — le mentor, chargé de le préparer à subir les épreuves d'admission dans l'ordre de chevalerie. Tous deux étaient témoins dans le même acte. Voir le sens de donzel sous : gentilhomme.

XII. GUILLAUME DE CORMONDRÈCHE

Vuulelmus de Cormondreschi, ... milites (N° 708, 1224, p. 576). Témoin dans l'acte relatif à la cession de la monnaie de Neuchâtel à l'évêque de Lausanne (voir sous N° IX).

XIII. RODOLPHE DE ROCHEFORT

Rodulfi, patris sui, père de Faucon de Rochefort, N° XIV.

XIV. FAUCON DE ROCHEFORT

Falco de Rochifort miles (N° 396, 30 juin 1236, p. 344) donne à Sainte-Marie (Eglise de Notre-Dame) et au chapitre de Lausanne, pour le repos de l'âme de son père, Rodolphe (N° XIII), un « homme », un serf appelé *Vuulelmus* (N° XVI).

XV. HUMBERT DE ROCHEFORT

Umberti fratris sui (N° 396, 30 juin 1236, p. 344). Humbert, frère de Faucon, est également au bénéfice de la donation que ce dernier a faite à l'église Sainte-Marie.

GENTILHOMME — DONZEL OU DAMOISEAU

— PIERRE DE VAUMARCUS

Voir le N° X. Ce jeune seigneur de Vaumarcus devait sa qualification de donzel au fait qu'il n'était pas encore armé chevalier.

SUJET

XVI. VUILLÈME, de Corcelles.

Vuulelmum (hominem suum nomine V.) ... et natum de Corzales prope Novum Castrum (N° 396, 30 juin 1236, p. 344). Voir au N° XIV la donation dont ce Vuillème, né à Corcelles près de Neuchâtel, a fait l'objet.

N. B. Aux numéros XI et XII, nous avons choisi, comme équivalent des noms latins *Vuillermus* et *Vuulelmus*, le prénom moderne *Guillaume* ; en revanche, le nom de baptême *Vuulelmus* du N° XVI se retrouvant dans le nom de famille *Vuillème*, il nous a paru préférable d'adopter cette forme.

CAS DOUTEUX

— PIERRE DE SAUGES

Petrus de Sauges, nepos Petri de Corzales (N° 667, 9 juillet 1221, p. 538) : Inféodation. Le fief du susnommé comprenait la moitié de la dîme perçue par le chapitre de Lausanne à Payerne. *Corzales*, ici, doit désigner Corcelles-près-Payerne. Pierre de Sauges avait-il affaire au Sauges de la Béroche (Neuchâtel) ?

Les miraculés de Neuchâtel

Les reliques de Notre-Dame de Lausanne ayant été transférées le 3 avril 1232 de la chapelle provisoire, où elles étaient restées pendant cinquante-neuf ans, dans la nouvelle église (la cathédrale d'aujourd'hui), la Sainte-Vierge opéra, dans la période qui suivit, de nombreux miracles (C. L. N° 804), dont deux eurent Neuchâtel pour théâtre : Elle libéra de leurs liens deux hommes qui y étaient retenus prisonniers et qui l'avaient implorée, l'un le 14 septembre 1232 (p. 645), l'autre le 30 décembre 1234 (p. 648).

Les possessions du chapitre de Lausanne dans le Pays de Neuchâtel

THIELLE

Les Neuchâtelois, tout naturellement, faisaient les dons qu'ils jugeaient opportuns pour assurer le repos de leur âme, dans l'au-delà, aux monastères établis sur leur sol, abbayes de Fontaine-André et de Saint-Jean, prieurés de Bevaix, de Corcelles et de Môtiers-Travers, ainsi qu'à leurs églises. Ne se trouvent consignées dans le C. L. que les donations (intéressées) de l'évêque Berthold de Neuchâtel, dont l'une, en faveur du chapitre de Lausanne, avait pour objet la « cour » (ferme) de Thielle, au-delà de Saint-Blaise, qui se nommait alors *Arins* :

Bertoldus, filius Uldrici, comitis de Novo Castro, ... episcopus ... dedit capitulo ... de alodio suo curtem de Tela... (N° 162, p. 40 et 41). — *Pro Bertoldo de Novo Castro, Lausannensi episcopo ... de alodio suo curtem de Tela ultra Arins, unde debemus habere singulis annis .C. solidos a supra manentibus* (905 h, 1238, Obituaire — 13 juillet, p. 738).

De ces textes, le premier a été rédigé à propos de l'élection, en 1212, de Berthold, le second étant extrait de l'obituaire dressé en 1238 dans le cartulaire. Le domaine de Thielle rapportait annuellement cent sols, qui étaient prélevés sur les « manants », les résidants, le 13 juillet, jour anniversaire de la mort de Berthold.

AUVERNIER

Auvernier, dont le nom est célèbre par les stations dites lacustres — bâties sur pilotis, dans les âges préhistoriques, en avant des rives actuelles du lac — ainsi que par les restes gallo-romains et burgondes découverts sur l'emplacement que nous lui connaissons, est entré dans l'histoire en 1011.

L'occasion en fut une donation que fit à sa femme Irmengarde ou Ermenjart le dernier roi de Bourgogne transjurane, Rodolphe III (994-1032), et qui portait notamment sur plusieurs domaines situés au bord du lac de Neuchâtel : Font, près d'Estavayer, Yvonand, Auvernier (*Averniacum*), Neuchâtel (*Novum Castellum regalissimam sedem*), Saint-Blaise (*Arins*). L'acte, conservé aux Archives de Grenoble, a été reproduit par Matile (tome III, page 1137) et cité par Montandon (p. 177), Guyot (p. 15), Schnegg (p. 97, note 2).

Après avoir relevé d'Irmengarde, Auvernier se trouve, dans la seconde moitié du XI^e siècle — nous ignorons par quelle voie et quand eut lieu le transfert — en la possession de Bourcard (Burkhard von Oltingen — Bâle-Campagne), évêque de Lausanne (1057-1089). Conon d'Estavayer, prévôt du chapitre de Lausanne, consacra en 1235 à ce prélat, dans le C. L. (N^o 16 r, p. 33-34), une notice nécrologique. Nous en reproduisons ci-dessous quatre passages suivis de leur mise en français :

1. *Borcardus, Lausannensis episcopus, obiit in vigilia Natalis Domini, sed non inveni quoto anno ab incarnatione Domini. Interfectus enim fuit in Saxonia cum domino Henrico imperatore.*

Bourcard, évêque de Lausanne, mourut la veille de Noël, mais je n'ai pas trouvé en quelle année [ce fut en 1089]. Il fut tué en Saxe [où il s'était rendu] avec l'empereur Henri IV (1056-1106).

2. *... Fuit autem filius comitis Bucconis de Oltudenges, vir ferus et bellicosus, et habuit uxorem legitimam, que fecit capellam beati Nycholai et cameram lapideam que est sub ea et ecclesiam sancti Petri de Marcens apud Curtiliam.*

Il était fils du comte Bucco de Oltingen, homme courageux et vaillant, et il avait une femme légitime qui fit bâtir la chapelle [en bois] Saint-Nicolas, ainsi que la chambre de pierre qui est au-dessous, et l'église Saint-Pierre de Marsens à Curtilles (Vaud).

3. *Nec inveni scriptum quamdiu tenuit episcopatum.*

Je n'ai pas trouvé non plus combien de temps il a occupé le siège épiscopal. [Nous savons qu'il l'occupa de 1057 à 1089.]

4. *Dedit etiam capitulo Lausannensi ... terram de Avernie cum hominibus supra manentibus.*

Il donna aussi au chapitre de Lausanne la terre d'Auvernier avec les hommes (serfs) y demeurant.

Ce quatrième extrait, qui fait suite au troisième relatif à l'épiscopat de Bourcard, se rapporte de toute évidence à celui-ci. C'est par inadvertance que Chambrier (p. 11) a cru devoir attribuer la donation à l'épouse de Bourcard : « Vers le même temps [après 1083], la femme d'un autre Burkard, évêque de Lausanne, car alors les évêques pouvaient se marier, donnait au chapitre de ce diocèse la terre et les hommes d'Auvernier. » Le don était de Bourcard lui-même, et nous pouvons admettre qu'il le fit avant son départ pour la Saxe, afin de s'assurer les prières de son église en cas de malheur.

Dès lors, Auvernier compte parmi les sources de revenus dont bénéficie le chapitre. A ce titre, plusieurs inscriptions lui sont consacrées à la fin du XII^e siècle et dans la première moitié du XIII^e, 1. dans un « Rôle de redevances perçues par le chapitre de Lausanne » d'avant 1200, où il figure avec d'autres lieux et sur lequel nous reviendrons ; 2. dans un autre « Rôle de redevances » (C. L. N^o 505, après 1202, p. 437) : *In vigilia Natalis Domini habet capitulum Lausannense .XV. solidos pro terra de Avernie* = « La terre d'Auvernier rapporte quinze sols, qui sont dus la veille de Noël » ; 3. dans le « Règlement pour le chapitre de Lausanne concernant l'administration des biens temporels » (N^o 836, 1233, p. 679) : *.XV. [solidos] pro terra Avernie.*

AUVERNIER ET ROZET, COFFRANE, CORMONDRÈCHE

L'écriture du « Rôle de redevances » en question plus haut (N^o 292, vers 1200, p. 259) a cette teneur : *Apud Rosei et Avernie, apud Corfrano et Cormundreschi, de terra et redditibus habemus .IX. lunagios et duabus vineas.* « A Rozet et à Auvernier, à Coffrane et à Cormondrèche, nous avons en terre et en rentes neuf lunages et deux vignes. »

Un « relevé [détaillé] des biens possédés par le prévôt et le chapitre de Lausanne sur la terre de Neuchâtel » a été établi vers 1280 par Henri de Cormondrèche, chanoine de Neuchâtel, et reproduit par Matile dans les *Monuments I*, N^o 210, p. 176 et suivantes. Ces possessions ne figurent pas parmi celles qui furent réparties entre les quinze prébendes attribuées aux trente chanoines de Lausanne, évêque et prévôt compris, le 8 mars 1224 pour neuf ans à compter du 1^{er} janvier de cette année (N^o 692, p. 554 ss.), puis le 4 août 1233 pour soixante ans (N^o 835, p. 669 ss.).

Monastères et églises du diocèse lausannois situés dans le Pays de Neuchâtel

d'après la liste du C. L. dressée le 15 septembre 1228
(N^o 15, p. 10 ss.)

N. B. — Les renseignements qui se trouvent dans deux sections du C. L. sont regroupés ici par établissement.

DÉCANAT DE SOLEURE

ABBAYES

Saint-Jean, fondée par l'évêque Conon de Fenis (N° I), vers 1100.

Abbatia Herlacensis [de Cerlier] (N° 15 c, p. 12) ; ... *una abbatia monachorum nigrorum, scilicet Cella* [Cerlier] (N° 15 k, p. 19).

Fontaine-André, fondée en 1143 par Rodolphe et Mangold, coseigneurs de Neuchâtel.

Abbatia Fontis Andree (N° 15 c, p. 12) ; ... *abbatia Premonstratensis ordinis, scilicet... Fons Andree* (N° 15 k, p. 19).

EGLISES (toutes sous le N° 15 c, p. 13)

- Arins* : Voir Saint-Blaise.
Cerlier : *Cerlie* (lire : Cerlié).
Cornaux : *Curnal*.
Cressier : *Crissie* (lire : Crissié).
Nugerol-Neureux : *Nuuruz* (adjonction moderne : *olim Neuruz aut Neurol entre Neuwenstatt* [la Neuveville] *et Landeron*).
Saint-Blaise : *Arins*.

DÉCANAT DE NEUCHATEL

PRIEURÉS

Bevaix, fondé, doté en 998.

Prioratus de Bevaais cum parrochia (N° 15 e, p. 14).

Prioratus nigrorum monachorum... Bevais (N° 15 k, p. 19).

Corcelles, fondé, doté en 1092.

Prioratus de Corcales cum parrochia (N° 15 e, p. 14).

Prioratus nigrorum monachorum... Corcales (N° 15 k, p. 19).

Môtiers (Val-de-Travers), fondé entre 1039 et 1056.

Prioratus de Valle Traversa cum parrochia (N° 15 e, p. 14).

Prioratus nigrorum monachorum... Valtravers (N° 15 k, p. 19).

PRÉVOTÉ ET CHAPITRE SÉCULIER

Neuchâtel : *Novum Castrum* (N° 15 j, p. 19).

EGLISES (toutes sous le N° 15 e).

- Coffrane* : *Corfrano* (p. 14).
Colombier : *Columbier* (p. 15).
Dombresson : *Sanctus Bricius scilicet Dombrecon* (p. 14).
Engollon : *Engolun* (p. 14).
Fenin : *Fenis* (p. 14).

Fontaines :	<i>Fontanes</i> (p. 14).
Pontareuse :	<i>Pontrousa</i> (p. 15).
Saint-Aubin :	<i>Sanctus Albinus</i> (p. 15).
Saint-Sulpice :	<i>Sanctus Surpiscius</i> (p. 14).
Serrières :	<i>Sarreres</i> (p. 15).
Travers :	<i>Travers</i> (p. 14).

N. B. — Manque l'église de Saint-Martin (Val-de-Ruz), qui avait été donnée en 998 au prieuré de Bevaix.

Ayant passé en revue les personnes et les lieux du Pays de Neuchâtel cités dans le C. L. et rendu compte succinctement des événements principaux auxquels ils ont été mêlés, il nous reste à dresser les index de leurs noms. Ils sont classés dans l'ordre alphabétique de leur forme moderne et dans l'ordre chronologique des années, sans tenir compte des mois et de leur quantième.

INDEX alphabétiques et chronologiques

NOMS DE PERSONNES

AUBERT DE NEUCHÂTEL (N° III)

Albertus ou *Aubertus de Novo Castro* ou *Novocastro* ou *Novi Castri*, ou *A.* ou *Al. de Novo Cast.* ou *de Nov. Cas.* ou *de No.*, etc.

— Chanoine de Lausanne : N° 446, 1215, p. 386 ; N° 503, 1216, p. 436 ; N° 581, 1216, p. 488 ; N° 596, 1217, p. 494 ; N° 600, 1217, p. 496 ; N° 601, 1217, p. 497 ; N° 353, 1219, p. 315 ; N° 449, 1219, p. 388 ; N° 626, 1219, p. 511 ; N° 633, 1219, p. 516 ; N° 637, 1219, p. 518 ; N° 660, 1221, p. 534 ; N° 662, 1221, p. 536 ; N° 359, 1223, p. 318 ; N° 692, 1224, p. 554 ; N° 708, 1224, p. 576 ; N° 709, 1225, p. 577 ; N° 721, 1225, p. 584 ; N° 458, 1226, p. 395 ; N° 724, 1226, p. 586 ; N° 743, 1226, p. 599 ; N° 748, 1226, p. 602 ; N° 750, 1226, p. 604 ; N° 179, 1227, p. 181 ; N° 764, 1227, p. 615 ; N° 765, 1227, p. 616 ; N° 91, 1228, p. 124 ; N° 776, 1228, p. 624 ; N° 787, 1229, p. 631 ; N° 307, 1231, p. 273 ; N° 363, 1231, p. 324 ; N° 796, 1231, p. 638 ; N° 797, 1231, p. 639 ; N° 798, 1231, p. 640 ; N° 800, 1231, p. 640 ; N° 364, 1232, p. 324 ; N° 812, 1232, p. 657 ; N° 814, 1232, p. 659 ; N° 205, 1233, p. 203 ; N° 831, 1233, p. 667 ; N° 330, 1234, p. 292 ; N° 331, 1234, p. 294 ; N° 332, 1234, p. 295 ; N° 432, 1234, p. 373 ; N° 849, 1234, p. 688 ; N° 851, 1234, p. 690 ; N° 210, 1235, p. 207 ; N° 858, 1235, p. 695 ; N° 863, 1235, p. 697 ; N° 395, 1236, p. 344 ; N° 499, 1236, p. 432 ; N° 911, 1239, p. 754.

— Chanoine de Lausanne et prévôt de Neuchâtel : N° 835 n, 1233, p. 677 ; N° 17 l, 1240, p. 57 ; N° 17 q, 1240, p. 67 ; N° 17 r, 1240, p. 68.

BERTHOLD DE NEUCHÂTEL

Bertoldus de Novo Castro ou *Bertoldus* ou *B.*

— a) Evêque de Lausanne : N° 16 z (1235 — Chronique des évêques de Lausanne), 1212, p. 40 ; N° 553, 1212, p. 467 ; N° 554, 1213, p. 468 ; N° 310, 1215,

p. 275 ; N° 411, 1215, p. 355 ; N° 577, 1215, p. 483 ; N° 311, 1216, p. 277 ; N° 584, 1216, p. 489 ; N° 594, 1216, p. 493 ; N° 597, 1217, p. 495 ; N° 599, 1217, p. 496 ; N° 603, 1217, p. 498 ; N° 605, 1217, p. 499 ; N° 608, 1217, p. 501 ; N° 610, 1217, p. 503 ; N° 84, 1219, p. 118 et 119 ; N° 627, 1219, p. 511 ; N° 629, 1219, p. 513 ; N° 630, 1219, p. 513 ; N° 633, 1219, p. 516 ; N° 640, 1219, p. 520 ; N° 642, 1219, p. 522 ; N° 86, 1220, p. 121 ; N° 16 z, (1235 — Chronique...) 1220, p. 40 ; N° 647, 1220, p. 525 et 526 ; N° 648, 1220, p. 526 ; N° 654, 1220, p. 530 ; N° 656, 1220, p. 531 ; N° 657, 1220, p. 532. Inscriptions posthumes : N° 668, vers 1221, p. 539 ; N° 905 h, Obituaire 1238, p. 738 — 13 juillet ; N° 399, 1242, p. 346.

— b) Trésorier du chapitre de Lausanne : N° 502, 1210, p. 435 ; N° 548, 1212, p. 463 et 464 ; N° 16 z, (1235 — Chronique...) 1212, p. 40.

BERTHOLD, seigneur de Neuchâtel (N° IX)

Bertoldus, dominus Novi Castri.

N° 16 b' [1224], p. 42 ; N° 708, 1224, p. 576.

BOURCARD, évêque de Bâle

Borcardus : N° 16 t, (1235 — Chronique...) 1093, p. 35.

Burchardi episcopi : N° 905 a, Obituaire 1238, p. 720 — 23 décembre.

BRUN (N° XI)

Bruns (Vuillermus B.) : N° 757, 1227, p. 610.

CONON DE FENIS, évêque de Lausanne (N° I)

Cono : N° 16 t, (1235 — Chronique...), 1093, p. 35.

FAUCON, seigneur de Rochefort (N° XIV)

Falco : N° 396, 1236, p. 344.

GUILLAUME (Maître —) (N° IV)

Vu[illelmus] de Novo Castro ou *Vu. (Magister V.)* : N° 692, 1224, p. 554 ; N° 704, 1224, p. 572 ; N° 321, 1225, p. 285 ; N° 454, 1225, p. 392 ; N° 721, 1225, p. 584 ; N° 417, 1226, p. 360 ; N° 458, 1226, p. 395 ; N° 743, 1226, p. 599 ; N° 748, 1226, p. 602 ; N° 750, 1226, p. 604 ; N° 253, 1227, p. 237 ; N° 326, 1227, p. 288 ; N° 289, 1228, p. 258 ; N° 764, 1227, p. 616 ; N° 787, 1229, p. 631 ; N° 788, 1229, p. 632 ; N° 789, 1229, p. 633 ; N° 905 d, Obituaire 1238, p. 727 — 30 mars.

GUILLAUME BRUN (N° XI)

Vuillermus : N° 757, 1227, p. 610.

GUILLAUME DE CORMONDRÈCHE (N° XII)

Vuulelmus : N° 708, 1224, p. 576.

Humbert — Voir UMBERT.

ODON, doyen de Neuchâtel (N° V)

O[do] : N° 17 l, 1240, p. 57 ; N° 17 r, 1240, p. 68.

PIERRE DE SAUGES (?)

Petrus : N° 667, 1221, p. 538.

PIERRE, seigneur DE VAUMARCUS (N° X)

P[etrus] : N° 757, 1227, p. 610.

RODOLPHE DE ROCHEFORT (N° XIII)

Rodulfus : N° 396, 1236, p. 344.

ULRICH DE FENIS (N° VII)

Uldricus : N° 16 t, p. 35.

ULRICH (II) DE NEUCHÂTEL (N° VIII)

Uldricus : N° 16 z, 1212, p. 40 ; N° 16 b', p. 42 ; N° 708, 1224, p. 576.

UMBERT DE ROCHEFORT (N° XV)

Umbertus : N° 396, 1236, p. 344.

VOUMARD, curé de Bevaix (N° VI)

Vulmarus : N° 34, 1238, p. 82 ; N° 35, 1238, p. 82 ; N° 47, 1238, p. 92 ; N° 203, 1238, p. 202 ; N° 441, 1239, p. 379 ; N° 74, 1240, p. 111 ; N° 915, 1242, p. 756.

Vuulmarus : N° 36, 1238, p. 83. — *Vulmardus* : N° 398, 1242, p. 346.

VUILLÈME, de Corcelles (N° XVI)

Vuulelmus : N° 396, 1236, p. 344.

Vuillermus Bruns (N° XI) — Voir GUILLAUME et BRUN.

Vuulelmus de Cormondreschi — Voir GUILLAUME.

NOMS DE LIEUX

Arins — Voir SAINT-BLAISE.

AUVERNIER

Avernie (lire : *Avernié*) : N° 16 r, avant 1089, p. 34 ; N° 292, vers 1200, p. 259 ; N° 505, après 1202, p. 437 ; N° 836, 1233, p. 679.

Avarnie : N° 905 a, Obituaire 1238, p. 720 — 23 décembre ; N° 917, 1242, p. 758.

BEVAIX

Bevaais : N° 15 e, 1228, p. 14.

Bevais : N° 15 k, 1228, p. 19.

Bevaz : N° 34, 1238, p. 82 ; N° 47, 1238, p. 92.

Cella — Voir CERLIER.

CERLIER

Castrum de Cerlie : N° 16 t, avant 1107, p. 35 ; N° 810, 1238, p. 655.

Cerlie (Eglise) : N° 15 c, 1228, p. 13.

Abbatia... Cella que theotunice dictus Herlach [qui en « teutonique » est appelé Herlach] : N° 15 k, 1228, p. 19.

Abbaciarn Erlacensem : N° 16 t, avant 1107, p. 35 et 36.

Hellacensi abbatie : N° 242, fin XII^e-début XIII^e siècle, p. 234.

Abbatia Herlacensis : N° 15 c, 1228, p. 12.

COFFRANE

Corfrano et Corfraino : N° 292, vers 1200, p. 259.

Corfrano : N° 15 e, 1228, p. 14.

COLOMBIER

Columbier : N° 15 e, 1228, p. 15.

CORCELLES

Corcales : N° 15 e, 1228, p. 14 ; N° 15 k, 1228, p. 19.

Corzales : N° 396, 1236, p. 344.

CORMONDRÈCHE

Cormondreschi : N° 708, 1224, p. 576 ; N° 917, 1242, p. 758.

Cormundreschi : N° 292, vers 1200, p. 259.

CORNAUX

Curnal : N° 15 c, 1228, p. 13.

CRESSIER

Crissie (lire : Crissié) : N° 15 c, 1228, p. 13.

DOMBRESSON

Sanctus Bricius, scilicet Dombrecon : N° 15 e, 1228, p. 14.

ENGOLLON

Engolun : N° 15 e, 1228, p. 14.

Erlach — Voir CERLIER

FENIN

Fenis : N° 15 e, 1228, p. 14.

FENIS (*Vinelz*)

Fenis : N° 15 c, 1228, p. 13 ; N° 16 t, 1093, p. 35.

FONTAINE-ANDRÉ (Abbaye de)

Fons Andree : N° 15 k, 1228, p. 19.

Fontis Andree : N° 15 c, 1228, p. 12 ; N° 242, fin XII^e-début XIII^e siècle, p. 234.

FONTAINES

Fontanes : N° 15 e, 1228, p. 14.

Herlach — Voir CERLIER

LANDERON (le)

Landeron : N° 15 c, 1228, p. 13, note y.

NEUCHATEL

Novum Castrum : N° 15 e, 1228, p. 14 ; N° 15 j, 1228, p. 19 ; N° 396, 1236, p. 344.

Novi Castri ou *Novicatri*, de *Novo Castro* ou *Novocastro*, en abrégé : *de No. Castro*, ou *No. Cas.*, *No.*, etc. : N° 15 e, 1228, p. 14 ; N° 16 z, 1212, p. 40 ; N° 548,

1212, p. 463 ; N° 553, 1212, p. 467 ; N° 446, 1215, p. 386 ; N° 503, 1216, p. 436 ; N° 581, 1216, p. 488 ; N° 596, 1217, p. 494 ; N° 600, 1217, p. 496 ; N° 601, 1217, p. 497 ; N° 353, 1219, p. 315 ; N° 449, 1219, p. 388 ; N° 626, 1219, p. 511 ; N° 633, 1219, p. 516 ; N° 637, 1219, p. 518 ; N° 660, 1221, p. 534 ; N° 662, 1221, p. 536 ; N° 359, 1223, p. 318 ; N° 704, 1224, p. 572 ; N° 708, 1224, p. 576 ; N° 709, 1225, p. 577 ; N° 721, 1225, p. 584 ; N° 458, 1226, p. 395 ; N° 724, 1226, p. 586 ; N° 743, 1226, p. 599 ; N° 748, 1226, p. 602 ; N° 750, 1226, p. 604 ; N° 764, 1227, p. 615 ; N° 765, 1227, p. 616 ; N° 776, 1228, p. 624 ; N° 91, 1228, p. 124 ; N° 787, 1229, p. 631 ; N° 788, 1229, p. 632 ; N° 789, 1229, p. 633 ; N° 307, 1231, p. 273 ; N° 363, 1231, p. 324 ; N° 796, 1231, p. 638 ; N° 797, 1231, p. 639 ; N° 798, 1231, p. 640 ; N° 800, 1231, p. 640 ; N° 364, 1232, p. 324 ; N° 804, 1232, p. 645 ; N° 812, 1232, p. 657 ; N° 814, 1232, p. 659 ; N° 205, 1233, p. 203 ; N° 831, 1233, p. 667 ; N° 835 n, 1233, p. 677 ; N° 330, 1234, p. 292 ; N° 331, 1234, p. 294 ; N° 332, 1234, p. 295 ; N° 432, 1234, p. 373 ; N° 804, 1234, p. 648 ; N° 849, 1234, p. 688 ; N° 851, 1234, p. 690 ; N° 210, 1235, p. 207 ; N° 858, 1235, p. 695 ; N° 863, 1235, p. 697 ; N° 395, 1236, p. 344 ; N° 396, 1236, p. 344 ; N° 905 d, 1238, p. 727 ; N° 905 h, 1238, p. 738 ; N° 911, 1239, p. 754 ; N° 17 l, 1240, p. 57 ; N° 17 q, 1240, p. 67 ; N° 17 r, 1240, p. 68.

NUGEROL ou NEUREUX

Nuuruz : N° 15 c, 1228, p. 13.

PONTAREUSE

Pontrousa : N° 15 e, 1228, p. 15.

Ponterosa : N° 17 g, 1239, p. 52 ; N° 905 h, 1238, p. 737 — 6 juillet.

ROCHEFORT

Rochifort : N° 396, 1236, p. 344.

ROSY (le)

Rosai : N° 917, 1242, p. 758.

Rosei : N° 292, vers 1200, p. 259 ; N° 905 a, 1238, p. 720 — 23 décembre.

SAINT-AUBIN

Sanctus Albinus : N° 15 e, 1228, p. 15.

SAINT-BLAISE

Arins : N° 15 c, 1228, p. 13 ; N° 905 h, 1238, p. 738 — 13 juillet.

SAINT-SULPICE

Sanctus Surpiscius : N° 15 e, 1228, p. 14.

Sanctus Bricius — Voir DOMBRESSON

SAUGES

Sauges : N° 667, 1221, p. 538. (S'agit-il du village neuchâtelois?)

SERRIÈRES

Sarreres : N° 15 e, 1228, p. 15.

THIELLE

Tela : N° 16 z, 1212, p. 41 ; N° 905 h, 1238, p. 738 — 13 juillet.

TRAVERS

Travers : N° 15 e, 1228, p. 14.

VAL-DE-TRAVERS

Valle Traversa : N° 15 e, 1228, p. 14.

Valtravers : N° 15 k, 1228, p. 19.

VAUMARCUS

Valmarcuel : N° 757, 1227, p. 610.

Paul VUILLE.

BIBLIOGRAPHIE

(avec sigles et abréviations)

- Atlas historique* : *Atlas historique de la Suisse*, par Hektor AMMANN et Karl SCHIB, 2^e édition. Aarau, 1958.
- C. L. : *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, édition critique par Charles ROTH. M.D.S.R. Lausanne, 1948.
- Chambrier : Frédéric de CHAMBRIER, *Histoire de Neuchâtel et Valangin...* Neuchâtel, 1840.
- Guyot : Charly GUYOT, *Neuchâtel — Histoire d'une cité*. Neuchâtel, 1946.
- Hist. Monét.* : *Histoire monétaire de Neuchâtel*, par Eugène DEMOLE, William WAVRE et Léon MONTANDON. Neuchâtel, 1939.
- M. ou Matile 1 et 2 : George(s)-Auguste MATILE,
 1. *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, tome I. Neuchâtel, 1844.
 2. *Histoire de la seigneurie de Valangin...* Neuchâtel, 1852.
- Montandon 1 et 2 : Léon MONTANDON,
 1. *Hypothèses nouvelles sur les origines de la maison de Neuchâtel*, dans *Musée neuchâtelois*. 1925, p. 177.
 2. *L'abbaye de Saint-Jean*, *Ibid.* 1931, p. 5.
- Piaget 1 et 2 : Arthur PIAGET, *Saint Guillaume, patron de Neuchâtel*,
 1. dans *Revue d'histoire suisse*. 1933, p. 483.
 2. dans *Pages d'histoire neuchâteloise*. Neuchâtel, 1935, p. 1.
- Schnegg : Alfred SCHNEGG, *Les Epancheurs à Auvernier*, dans *Musée neuchâtelois*. 1952, p. 97.

PATRIE NEUCHATELOISE

La parution, à la fin de l'année 1972, d'un tome cinquième couronne, en quelque sorte, la magistrale entreprise de M. Jacques Petitpierre. Lancée en 1934, la série de chroniques intitulée *Patrie neuchâteloise* réunit des études aux sujets fort divers, mais qui toutes s'intéressent à quelque aspect du passé de notre petit canton. L'abondance des matières traitées, quand on en fait le compte, la richesse de la documentation mise en œuvre et l'intérêt particulier de l'illustration méritent d'être soulignés. M. Petitpierre a eu la bonne fortune, et le mérite il faut le dire, de découvrir et de se faire confier par des particuliers des documents inédits en grand nombre : chartes, chroniques, mémoires, portraits. Il les a présentés successivement au lecteur, en les plaçant dans une optique personnelle et originale, cela avec une générosité dont on doit lui savoir gré ! La fécondité de sa plume n'évite pas toujours, il est vrai, certains écueils propres à cette qualité même : le lecteur hésite parfois à donner une adhésion sans réserve aux affirmations de l'auteur dont la plume court au but sans trop se soucier, apparemment, des difficultés de parcours. Peu importe d'ailleurs : notre propos est ici de mettre en valeur ces travaux souvent fort utiles, en les groupant suivant une certaine systématique, non dénuée d'arbitraire certes, mais qui en rendra, nous l'espérons, l'identification et la consultation plus aisées. Les titres donnés à ses études par M. Petitpierre n'étant pas toujours très explicites, nous les avons remaniés pour le classement, en en donnant chaque fois, à la suite, le libellé original. Certains titres évoquent plus d'un thème : ils paraissent ici deux fois au moins sous des rubriques différentes, les sujets non exprimés en tête d'article faisant simplement l'objet d'un renvoi.

Nous ne nous faisons aucune illusion sur la valeur de cette table sommaire : les sujets traités par M. Petitpierre sont si nombreux qu'on ne saurait prétendre donner ici un inventaire véritablement analytique. Tel qu'il est cependant, cet index doit rendre hommage à l'auteur de *Patrie neuchâteloise* qui a voué tant d'efforts à révéler à ses concitoyens les richesses de leur propre histoire !

Alfred SCHNEGG.

- Jacques PETITPIERRE, *Patrie neuchâteloise* [tome premier].
Recueil de chroniques d'histoire régionale extraites de la *Feuille d'avis de Neuchâtel*.
Neuchâtel, Imprimerie Centrale S. A., 1934, 328 p.
- IDEM, *Patrie neuchâteloise*, deuxième volume, 1935.
Recueil illustré de chroniques d'histoire régionale.
Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 288 p.
- IDEM, *Patrie neuchâteloise*.
Recueil illustré de chroniques d'histoire régionale, troisième série.
Neuchâtel, Editions de la Baconnière (1949), 240 p.
- IDEM, *Patrie neuchâteloise*, IV^e volume de chroniques indépendantes d'histoire régionale (200 illustrations).
Avec l'appui de la Confédération, du canton de Neuchâtel et de la Société des écrivains suisses.
Editions H. Messeiller, Neuchâtel (1955), 352 p.
- IDEM, *Patrie neuchâteloise*, V^e volume de chroniques indépendantes d'histoire régionale (300 illustrations).
Avec divers appuis dont ceux de la Confédération, du canton de Neuchâtel, de Pro Helvetia et de la Société d'histoire et d'archéologie.
Editions H. Messeiller, Neuchâtel (1972), 500 p.

TABLE GÉNÉRALE DE PATRIE NEUCHATELOISE

(Les chiffres romains désignent la to maison, I à V,
les chiffres arabes la pagination.)

SUJET

TITRE FIGURANT DANS L'OUVRAGE

Biographies

BEDAULX, Jean-Henry de	<i>Le général Jean-Henry de Bedaulx</i> — I, 287.
BOSSET, Jean-George de	<i>Un négociant neuchâtelois Jean-George de Bosset de Castel franc</i> — I, 313.
BOURBON, Gabrielle-Angélique de, duchesse d'Epéron et de La Valette	
Voir : THÈSE de satin	
CALAME, Marie-Anne	<i>Marie-Anne Calame belle artiste et bienfaitrice des Billodes</i> — II, 19.
CHOUPARD, Jean-Louis	
Voir : AREUSE, Plaine d'	

EPERNON, Gabrielle-Angélique de Bourbon, duchesse d', et de La Valette

Voir : THÈSE de satin

GLUDOT, Claude

Un sensationnel assassinat à la Grand' Rue à Neuchâtel — II, 255.

GIRARDET, Samuel, Abraham et Alexandre

Voir : ABÉCÉDAIRE neuchâtelois

« HOMME BLANC »

Voir : JOSSAUD, Pierre

HUGUES Capet, roi de France

Comment 135 Neuchâtelois d'aujourd'hui descendraient du roi de France Hugues Capet — IV, 111.

HUMBERT, Aimé

Notes et portraits inédits d'Aimé Humbert (1819-1900) — III, 9.

IVERNOIS, Isabelle d'

Jean-Jacques Rousseau et Isabelle d'Ivernois — I, 277.

JEANNERET-GRIS, Jean-Jacques

Jean-Jacques Jeanneret-Gris horloger du vieux temps — I, 309.

JOSSAUD, Pierre

Pierre Jossaud, neveu, dit l'Homme blanc — I, 169.

L'ALLEMAND, Jean-Jacques

La figure ignorée de J.-J. L'Allemand — I, 231.

LA TROBE, Charles-Joseph

Les deux hymens neuchâtelois du premier gouverneur de l'Etat de Victoria — IV, 129.

LA VALETTE, Gabrielle-Angélique de Bourbon, duchesse d'Epéron et de,

Thèse royale de satin à Neuchâtel — V, 363.

MARAT, Jean-Paul

Marat né parmi les Neuchâtelois — III, 205.

MENDELSSOHN-BARTHOLDY, Félix

Nouvelles notes : Attaches neuchâtelaises et françaises de Mendelssohn — V, 343.

MONTMOLLIN, Georges de

La maison à gargouilles d'un chancelier — III, 113.

MONTMOLLIN, Sophie et Rose de

Voir : LA TROBE, Charles-Joseph

OSTERVALD, Jean-Jacques

Nouvelle supercherie du colonel Abram de Pury — V, 351.

OSTERVALD, Marie-Rose d'

Marie-Rose d'Ostervald et sa famille — III, 181.

- OUDINOT (Nicolas-Charles) *Oudinot et la « Petite Rochette » à Neuchâtel — III, 216.*
 PERRET, David *Le commandant David Perret-Gentil dit Maillard du Locle (1815-1880) — III, 127.*
 PERRET-GENTIL, Moïse *Moïse Perret-Gentil et sa famille à La Chaux-de-Fonds — II, 134.*
 POURTALÈS, Louis de *Journal manuscrit du comte Louis de Pourtalès inspecteur général de l'artillerie de la Confédération — V, 9.*
 PURY, Abram de *Nouvelle supercherie du colonel Abram de Pury — V, 351.*
 PURRY, David de *Les séjours de David de Purry à Lisbonne — I, 207.*
 RAMUS, Hugues *Le pasteur Hugues Ramus et sa famille — II, 231.*
 ROBERT, Léopold (I) *Ulysse Sandoz et Léopold Robert — I, 261.*
 ROBERT, Léopold (II) *Léopold Robert aux prises avec les brigands et les Bonaparte — II, 41.*
 ROUSSEAU, Jean-Jacques (I) *Jean-Jacques Rousseau et Isabelle d'Ivernois — I, 277.*
 ROUSSEAU, Jean-Jacques (II) *Jean-Jacques Rousseau immortel. Nouvelles observations — V, 387.*
 ROUSSEAU, Jean-Jacques
 Voir : CRESSIER, Domaine de Belle-Vue
 SANDOZ, Ulysse *Ulysse Sandoz et Léopold Robert — I, 261.*
 SUCHARD, Philippe *Une industrie alerte. Le chocolat Suchard — IV, 93.*
 VATTEL, Emer de *Emer de Vattel — I, 267.*

Familles

- CHAILLET *Les Chaillet de la Coudre — II, 59.*
 DU BUAT
 Voir : ASCENDANCES neuchâtelaises
 GIRARDET *Les Girardet, famille nombreuse d'artistes du pays — I, 151.*
 GRELLET *Les Grellet — IV, 229.*
 GUILLAUME *La famille Guillaume — IV, 181.*
 JEANRENAUD
 Voir : MENDELSSOHN-BARTHOLDY

LE BEL

Voir : COLOMBIER, Cotendart

L'HARDY

Voir : AUVERNIER, Maison
Beaumont-L'Hardy

MONTMOLLIN

Voir : NEUCHATEL, Maison
Montmollin

NARDIN

*Le pavillon d'honneur des Nardin du Locle
flotte haut dans le ciel — IV, 219.*

PERREGAUX

Voir : COUDRE, La, L'abbaye
de Fontaine-André

PERROCHET

*Dans le sillage d'une famille bourgeoise.
Les Perrochet — II, 33.*

POURTALÈS

Voir : POURTALÈS, Louis de

PURY

Voir : BOVERESSE, Monlési et
Jolimont

REYNIER

Voir : COLOMBIER, Cotendart

ROUGEMONT

Voir : ASCENDANCES neuchâ-
teloises

SANDOL-ROY

Voir : COUVET, Le Marais

SOUCHAY

Voir : MENDELSSOHN-BAR-
THOLDY, Félix

TERRISSE

Voir : COLOMBIER, Cotendart

WEMYSS

Voir : COLOMBIER, Cotendart

Professions

AVOCATS

Avocats et barreau du pays — III, 173.

BARREAU

Voir : AVOCATS

BOURREAU de Neuchâtel	<i>On démolit la maison du bourreau cour de la Balance — II, 23.</i>
ETUDIANTS neuchâtelois	<i>Quelques portraits d'étudiants pacifiques...— V, 321.</i>
GUET de nuit	<i>Nuits d'autrefois dans la petite ville — II, 11.</i>

Industries et produits artisanaux

BIÈRE, Fabrication de la	<i>L'art d'être brasseur et de rafraîchir autrui — V, 433.</i>
BRASSERIE Muller, à Neuchâtel Voir : BIÈRE, Fabrication de la	
CABLES électriques	<i>Les câbles électriques de Cortaillod — II, 237.</i>
CARTES à jouer	<i>Les cartes à jouer et le cortège des vendanges de 1934 — II, 14.</i>
CHOCOLAT Suchard	<i>Une industrie alerte. Le chocolat Suchard — IV, 93.</i>
CHRONOMÉTRIE de marine Voir : NARDIN	
EBAUCHES d'horlogerie Voir : FONTAINEMELON, Fabrique de	
FAVAG, Fabrique La	<i>De la « Favarge » à la « Favag » — I, 61.</i>
FOURS électriques	<i>L'industrie neuchâteloise des fours électriques — II, 142.</i>
IMPRIMERIE	<i>Le passé de l'imprimerie dans le canton 1533-1933 — I, 41.</i>
INDIENNES Voir : COLOMBIER, Propriété du Bied	
HORLOGERIE	<i>Le château des Monts et l'industrie horlogère — V, 159.</i>
MACHINES à tricoter	<i>L'industrie neuchâteloise de la machine à tricoter — II, 175.</i>
MURIER à soie, Culture du Voir : ETIQUETTE ancienne d'une bouteille de vin de Cortaillod	

PAPETERIES de Serrières	<i>Le papier et les papeteries de Serrières — II, 23.</i>
PARAPLUIE	<i>Le parapluie ... et son introduction dans le pays — II, 55.</i>
POÊLES	<i>Anciens poêles du pays — II, 170.</i>
PRESSOIRS	<i>Vins, vigneron et pressoirs — I, 29.</i>
SÉRICULTURE, Essais de Voir: ÉTIQUETTE ancienne d'une bouteille de vin de Cortaillod.	
TABAC	<i>Le tabac et son introduction en pays neuchâtelois — I, 135.</i>
VERRERIE	<i>La Verrerie et nos voisins du Doubs — I, 89.</i>
VIGNERONS	<i>Vins, vigneron et pressoirs — I, 29.</i>
VIN de Cortaillod Voir: ÉTIQUETTE ancienne d'une bouteille de vin de Cortaillod.	
VIN de Neuchâtel	<i>Vins, vigneron et pressoirs — I, 29.</i>

Institutions et activités diverses

ARCHIVES neuchâteloises de Berlin	<i>Que sont devenues les archives neuchâteloises de Berlin? — V, 273.</i>
AUBERGES	<i>Anciennes auberges du pays — I, 271.</i>
CHEMIN DE FER du Val-de-Travers	<i>A propos d'un cinquantenaire. Le chemin de fer du Val-de-Travers — I, 97.</i>
CHEMIN DE FER régional Neuchâtel - Boudry	<i>Le bon vieux Régional Neuchâtel - Cortaillod - Boudry — II, 120.</i>
DIACONAT de Strasbourg	<i>Les Neuchâtelois et la diaconie de Strasbourg — IV, 67.</i>
FERMES neuchâteloises anciennes	<i>Fermes séculaires de notre région — V, 233.</i>
FONTAINES de Neuchâtel	<i>Les jolies fontaines de la capitale — I, 177.</i>
GYMNASTIQUE	<i>Le passé et le présent de nos Sociétés de Gymnastique — II, 211.</i>
HOPITAL Pourtalès Voir: NEUCHATEL, Hôpital Pourtalès	
MARCHÉ de Neuchâtel	<i>A propos du grand marché de novembre — I, 49.</i>
MUSÉE neuchâtelois	<i>Une date dans la vie du canton. Soixante-dix ans du « Musée neuchâtelois » — I, 79.</i>

MUSIQUE	<i>La musique chez nous</i> — I, 9.
NAVIGATION sur le lac de Neuchâtel	<i>Histoire pittoresque de notre port et de la navigation</i> — I, 215.
PORT de Neuchâtel	<i>Histoire pittoresque de notre port et de la navigation</i> — I, 215.
PREMIER MARS, Fête du	<i>Notre 1^{er} Mars</i> — I, 161.
PROMOTIONS scolaires, Fête des, à Neuchâtel	<i>Les « promotions » d'hier et d'aujourd'hui</i> — I, 255.
RÉGIONAL Neuchâtel - Boudry Voir : CHEMIN DE FER régional Neuchâtel - Boudry	
SOCIÉTÉS	<i>Le passé et le présent de nos Sociétés de Gymnastique</i> — II, 211.
UNIVERSITÉ de Neuchâtel	<i>L'Université de Neuchâtel</i> — II, 181.
VILLE, Projet de fondation d'une	<i>Projet d'une ville dans la plaine d'Areuse</i> — IV, 169.

Localités neuchâteloises

AUVERNIER, Maison Beaumont-L'Hardy	<i>Vieille maison à tourelle à Auvernier</i> — III, 196.
BAYARDS, Les	<i>Vieilles pierres dans les fleurs : Les Bayards</i> — III, 45.
BEVAIX, Château	<i>Le château de Bevaix</i> — I, 239.
BEVAIX, Manoir de Châtillon	<i>Châtillon manoir aux portes de la Béroche</i> — II, 273.
BOVERESSE, Monlési et Jolimont	<i>Monlésy Pury et Jolimont au Val-de-Travers</i> — III, 49.
BODEVILLIERS, Hôpital de Landeyeux	<i>L'Hôpital de Landeyeux</i> — II, 48.
CHAUX-DE-FONDS, La	<i>Moïse Perret-Gentil et sa famille à La Chaux-de-Fonds</i> — II, 134.
CHAUX-DE-FONDS, La, Maison des Arbres	<i>Le château des Arbres</i> — III, 225.
COLOMBIER, Cotendart	<i>Cotendart sur Colombier, son passé réel et romanesque</i> — IV, 9.
COLOMBIER, Manoir du Pontet	<i>Le Manoir du Pontet à Colombier</i> — II, 148.
COLOMBIER, Propriété du Bied	<i>« Le Bied » sur Colombier. De l'industrie à l'élégance</i> — V, 279.
CORCELLES, Eglise	<i>Le vieux temple de Corcelles</i> — II, 77.
CORMONDRÈCHE, Manoir	<i>Le manoir de Cormondrèche</i> — I, 195.

- CORTAILLOD, Etiquette ancienne
Voir : ETIQUETTE ancienne
d'une bouteille de vin de Cortail-
lod
- CORTAILLOD, Fabrication des câbles
électriques *Les câbles électriques de Cortail-
lod — II, 237.*
- COUDRE, La, L'abbaye de Fon-
taine-André *L'abbaye de Fontaine-André — I, 291.*
- COUDRE, La, La Favarge *De la « Favarge » à la « Favag » — I, 61.*
- COUVET, Le Marais *Le Marais, gentilhommière au Val-de-
Travers — III, 145.*
- CRESSIER, Domaine de Belle-Vue
FONTAINEMELON, Fabrique *« Belle-Vue » sur Cressier — V, 471.
La fabrique de Fontainemelon; 157 ans
d'existence — III, 103.*
- HAUTERIVE, Domaine de Cham-
préveyres *Champréveyres. Domaine viticole-type du
pays — V, 191.*
- LOCLE, Le, L'asile des Billodes
Voir : CALAME, Marie-Anne
- LOCLE, Le, Château des Monts *Le château des Monts et l'industrie horlo-
gère — V, 159.*
- MÔTIERS, Drame de (départ de
Jean-Jacques Rousseau de cette
localité)
Voir : ROUSSEAU, Jean-
Jacques (II)
- MÔTIERS, Ecritoire de Jean-
Jacques Rousseau
Voir : ROUSSEAU, Jean-
Jacques (II)
- NEUCHÂTEL, Collège *Centenaire du « bâtiment du Collège » de
Neuchâtel. 1835-1935 — II, 217.*
- NEUCHÂTEL, Collège
Voir : PROMOTIONS scolaires,
Fête des
- NEUCHÂTEL, Cour de la Balance
Voir : NEUCHÂTEL, Maison du
Bourreau
- NEUCHÂTEL et la Hollande *Relations entre Neuchâtel et la Hollande —
IV, 315.*

- NEUCHATEL, Fief de Bellevaux *Vue sur un des anciens fiefs du pays, Bellevaux — II, 102.*
- NEUCHATEL, Fontaines *Les jolies fontaines de la capitale — I, 177.*
- NEUCHATEL, Grand marché *A propos du grand marché de novembre — I, 49.*
- NEUCHATEL, Grand'Rue *Un sensationnel assassinat à la Grand'Rue à Neuchâtel — II, 255.*
- NEUCHATEL, Guet de nuit
Voir : GUET de nuit
- NEUCHATEL, Hôpital Pourtalès *L'Hôpital Pourtalès — IV, 261.*
- NEUCHATEL, Maison Montmollin *La maison à gargouilles d'un chancelier — III, 113.*
- NEUCHATEL, Maison du Bourreau *On démolit la maison du bourreau cour de la Balance — II, 23.*
- NEUCHATEL, La Petite Rochette *Oudinot et la « Petite Rochette » à Neuchâtel — III, 216.*
- NEUCHATEL, Port *Histoire pittoresque de notre port et de la navigation — I, 215.*
- NEUCHATEL, Route de l'Ecluse *La construction de la route de l'Ecluse en 1864 — II, 164.*
- NEUCHATEL, Le Seyon *Le passé capricieux du Seyon — I, 69.*
- NEUCHATEL, Temple Neuf *Le « Temple Neuf », son passé et son présent — I, 105.*
- NEUCHATEL, Université *L'Université de Neuchâtel — II, 181.*
- NEUCHATEL, Vin *Vins, vigneron et pressoirs — I, 29.*
- NEUCHATEL
Voir aussi : COUDRE, La ; SERRIÈRES
- PESEUX, Château *Le Château de Peseux — II, 202.*
- PESEUX, Clocher de l'église *Le clocher de Peseux — III, 99.*
- ROCHEFORT, Armoiries communales *Du côté de Rochefort, controverse amusante à propos de l'écusson de cette commune — II, 64.*
- SAINT-BLAISE, Maison du Tilleul *La maison du Tilleul à Saint-Blaise — I, 121.*
- SERRIÈRES, Papeteries *Le papier et les papeteries de Serrières — II, 23.*
- VALANGIN, Eglise *L'église sur l'eau — III, 186.*

Régions et lieux-dits neuchâtelois

- AREUSE, Plaine d' *Projet d'une ville dans la plaine d'Areuse — IV, 169.*
- BELLE-VUE sur Cressier
Voir : CRESSIER, Domaine de Belle-Vue
- BELLEVAUX, Fief de *Vue sur un des anciens fiefs du pays, Bellevaux — II, 102.*
- BIED, Le
Voir : COLOMBIER, Propriété du Bied
- BILLODES, Asile des, au Locle
Voir : CALAME, Marie-Anne
- CHAMPRÉVEYRES
Voir : HAUTERIVE, Domaine de Champréveyres
- COTENDART, Domaine de
Voir : COLOMBIER, Cotendart
- CREUX-DU-VAN, Le *Le Creux du Van et ses origines — II, 227.*
- FAVARGE, La *De la « Favarge » à la « Favag » — I, 61.*
- FONTAINE-ANDRÉ, Abbaye de *L'abbaye de Fontaine-André — I, 291.*
- JOLIMONT, Domaine de
Voir : BOVERESSE, Monlési et Jolimont
- LANDEYEUX, Hôpital de *L'Hôpital de Landeyeux — II, 48.*
- MONLÉSI, Domaine de
Voir : BOVERESSE, Monlési et Jolimont
- MONTs, Château des
Voir : LOCLE, Le, Château des Monts
- SEYON, Le *Le passé capricieux du Seyon — I, 69.*
- VAL-DE-TRAVERS, Chemin de fer *A propos d'un cinquantenaire. Le chemin de fer du Val-de-Travers — I, 97.*

Localités et régions non neuchâtelaises

- BERLIN, Archives neuchâtelaises *Que sont devenues les archives neuchâtelaises de Berlin ? — V, 273.*

- CHAMPLITTE, Historiens neuchâtelois
Historiens neuchâtelois à Champlitte (Haute-Saône) et Fontaine-Française — V, 451.
- CORSE, Jean-Jacques Rousseau et la
Voir : ROUSSEAU, Jean-Jacques (II)
- DOUBS, Verriers français de la vallée du
La Verrerie et nos voisins du Doubs — I, 89.
- FONTAINE-FRANÇAISE, Historiens neuchâtelois
Historiens neuchâtelois à Champlitte (Haute-Saône) et Fontaine-Française — V, 451.
- HOLLANDE, Neuchâtel et la
Relations entre Neuchâtel et la Hollande — IV, 315.
- LISBONNE
Les séjours de David de Purry à Lisbonne — I, 207.
- METZ, Thèse de satin offerte par la Ville de, à Gabrielle-Angélique de Bourbon, duchesse d'Epéron et de La Valette
Voir : THÈSE de satin
- MORAT
Voir : BATAILLE de Morat
- NOUVELLE Censière, La
Excursion hors de nos frontières. La Nouvelle Censière — II, 244.
- STRASBOURG, Diaconat de
Les Neuchâtelois et la diaconie de Strasbourg — IV, 67.
- VICTORIA, Etat de, en Australie
Les deux hymens neuchâtelois du premier gouverneur de l'Etat de Victoria — IV, 129.

Événements historiques

- BATAILLE de Morat
Les Neuchâtelois à la bataille de Morat — II, 85.
- BOURBAKIS, Passage des
L'émouvant passage des Bourbakis en 1871 — II, 110.
- GUERRE franco-allemande de 1870-1871
In memoriam 1870-1871 — V, 463.
- GUERRES de Bourgogne
Voir : BATAILLE de Morat

- INCENDIES *Les grands incendies du pays — II, 264.*
- INTERNEMENT de l'Armée de l'Est,
en 1871
Voir: BOURBAKIS, Passage
des
- LAC de Neuchâtel gelé *Quand notre grand lac gelait — II, 70.*
- NON-ÉTERNITÉ des peines, Affaire
de la *Est-on damné, oui ou non, pour l'éternité?
— III, 213.*
- Objets**
- ABÉCÉDAIRE neuchâtelois *Tableau de la vie humaine vu par un Neu-
châtelois de 1785 — III, 191.*
- ECRITOIRE de Jean-Jacques Rous-
seau à Môtiers
Voir: ROUSSEAU, Jean-
Jacques (II)
- ETIQUETTE ancienne d'une bou-
teille de vin de Cortaillod *Etiquette pour la bouteille — V, 467.*
- LACETS de soie confectionnés par
Jean-Jacques Rousseau
Voir: ROUSSEAU, Jean-
Jacques (II)
- SILHOUETTE *Monsieur de Silhouette et la silhouette —
II, 7.*
- SILHOUETTES neuchâteloises
Voir: ETUDIANTS neuchâtelois
- SOUVENIR historique de la guerre
franco-allemande de 1870-1871 (li-
thographie en couleurs)
Voir: GUERRE franco-alle-
mande de 1870-1871
- THÈSE de satin *Royale thèse de satin à Neuchâtel — V, 363.*

Divers

- ASCENDANCES neuchâteloises *Comment 135 Neuchâtelois d'aujourd'hui
descendraient du roi de France Hugues
Capet — IV, 111.*
- GÉNÉALOGIE *La tradition en généalogie — V, 311.*
- PATOIS neuchâtelois *Notre ancien patois — II, 223.*

JEAN CRESPIN ET LES PAPETIERS DE SERRIÈRES

En étudiant la carrière de Jean Crespin, cet ancien avocat d'Arras réfugié à Genève pour sa foi et devenu l'un des plus fameux imprimeurs-éditeurs réformés, on s'est intéressé déjà à un problème capital et difficile à résoudre pour lui, comme pour tous les imprimeurs genevois : l'acquisition du papier nécessaire à son travail.

On en sait peu de chose. En 1562, Crespin est cité au nombre des papetiers établis à Genève, mais il ne semble pas pour autant avoir jamais possédé lui-même une papeterie. On le trouve par contre détenteur d'une hypothèque sur le « grand baptoir à papier », propriété de Claude Du Pan qu'exploitent à Allemogne les frères Pernet et Jacques Girod. Il est intéressé financièrement à leurs affaires et c'est auprès d'eux qu'il s'approvisionne, dès 1558 en tout cas, et pour plusieurs années¹. Ce sont là des données connues mais incomplètes et tardives, et qui laissent dans l'ombre les débuts de notre imprimeur. Deux documents déjà publiés, mais dont on n'a pas tiré parti, un acte notarié, une lettre, nous en apprendront davantage.

Arrivé à Genève en 1548, Crespin dut mettre un certain temps à se refaire une situation, trouver un atelier et des ouvriers, installer des presses ; ce n'est qu'en 1550 qu'il est mentionné comme imprimeur. Or, il ne semble pas avoir obtenu d'emblée sur place ou dans la région voisine les quantités de papier répondant aux besoins de son entreprise. Il dut chercher plus loin et vit ses démarches couronnées de succès : le 11 septembre 1551, le notaire Guillaume Hory de Neuchâtel enregistrait le marché conclu entre Crespin d'une part, Huguenin Gourra et son beau-fils Nicolas Larmurier, papetiers à Serrières, d'autre part².

Huguenin Gourra, un Franc-Comtois de Montlebon près de Morteau, établi à Serrières dès 1537 au plus tard, a commencé par y bâtir une forge pour devenir ensuite, à une date qu'on n'arrive pas à préciser, propriétaire d'un moulin à papier³. Son exploitation lui permettait, en 1551, de s'engager avec son beau-fils, à fournir « Dieu aydant et estans en bonne santé », à « Monsieur Jehan Crespin, imprimeur à Genesve », toute leur production de papier à imprimer, dès le mois d'octobre 1551, et cela pendant cinq ans, le papier à écrire étant réservé « pour la provision du pays et conté ». Chaque

année, Crespin recevrait, franc de port, à Genève, en sa maison (alors rue de Rive), cent balles de papier « de la grande forme », à 13 florins de Savoie la balle, et tout autant de papier de « moyenne forme » à 12 florins la balle⁴. Ces deux formes avaient été remises aux papetiers par l'imprimeur lui-même qui se réservait d'ailleurs de pouvoir exiger aussi du papier de plus grand format. La marchandise devait être de qualité, le papier « blan, entier, nect et recevable à dict de gens de biens, à ce entenduz, sans y mesler aulcung papier persez »⁵. Crespin versait à Gourra et Larmurier 100 écus d'arrhes, somme qui lui serait remboursée par un décompte de 20 écus à chaque livraison, c'est-à-dire en cinq ans.

Ce contrat établi « du bon vouloir et consentement » des deux parties ne semble cependant pas avoir été conclu sans difficultés. Les papetiers, très sollicités sans doute, n'attendaient pas le client et Crespin faillit bien voir le papier de Serrières lui échapper.

On en verra la preuve dans la lettre envoyée le 5 septembre, six jours avant la signature de l'acte, par Crespin à Christophe Fabri, pasteur à Neuchâtel, lettre conservée dans les dossiers de la Bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel et que M^{lle} E. Droz a publiée et reproduite dans sa belle étude sur le *Catéchisme* de Fabri.⁶

L'imprimeur y remercie le ministre d'avoir démêlé à Genève une affaire embrouillée et dans laquelle Fabri a fait merveille. Mais, continue-t-il :

Je ne puis croire qu'à raison d'un tel sejour noz papetiers ayent esté destournez de la promesse qu'ilz vous avoient donnée. Vous pourrés scavoir leur volonté au retour de Basle, me mandant incontinent leur volonté... Ce pendant vous leur pourrés presenter les cinquante escus que vous avés receu de moy en attendant aultre cinquante que j'apprestreray incontinent que m'aurés speciffié leur volonté. Vous y tiendrés la main ainsy qu'en avons devisé ensamble. Je ne me puis disposer à chemin tant que j'auray receu voz premieres nouvelles...

M^{lle} Droz a vu dans ces lignes une allusion à une « affaire » avec les papetiers de Genève pour lors en Alsace et qui, « au retour, passeront par Bâle et Neuchâtel avec leur chargement » que Fabri a mission d'obtenir.

Le contrat établi par le notaire Hory éclaire notre lettre d'un jour tout différent. On comprend bien plutôt que Crespin, dans sa quête de papier, a recouru aux bons services de Christophe Fabri dont il éditait, en 1551 précisément, le *Catéchisme* et le *Petit sentier de musique*⁷. Le pasteur de Neuchâtel s'est entremis auprès des papetiers de Serrières, ses voisins, et en a obtenu des promesses. Mais en son absence, Gourra et Larmurier, tentés sans doute par d'autres offres, se sont révélés prêts à rompre leurs engagements. Dès leur retour de Bâle — ils y ont peut-être mené du papier

destiné à la foire de Francfort — Fabri devra donc reprendre contact avec eux et informer immédiatement Crespin de leurs intentions dernières. Pour gagner leur accord, il leur présentera les 50 écus que l'imprimeur lui a remis à leur intention. Le reste de la somme promise sera envoyé sans retard de Genève. Crespin attend informations et certitudes avant de partir en voyage.

L'acte du 11 septembre témoigne que Fabri, ici encore, sut agir avec habileté et promptitude. Gourra et Larmurier se trouvent cette fois engagés sans possibilité de se dérober. Ils reconnaissent d'ailleurs « avoir reçu cinquante escus sur ladite somme desdicts cent escus par les mains de Me Christoffle », et « ledict Maistre Christophle » promet, au nom de Crespin, « les payer et satisfere des aultres cinquante escus pour tout le moys d'octobre ». Une note plus tardive, glissée entre les lignes, conclut enfin : « Ledict ... Gourra a confessé avoir reçu le toutaige desdicts C escus dudict Me Christophe audict nom et en presences des honnestes Pierre Gindre, sautier, Guillaume Hardy, filz de Jehan Hardy. Et ce vendredy après S. Martin. L'an que dessus. »

On n'a pas pu identifier jusqu'ici de manière certaine dans les éditions de Crespin le papier fabriqué par Gourra, et nombre d'ouvrages sortis entre 1551 et 1556 de l'atelier genevois ont paru sur papier d'origine savoyarde ou gessienne. Rien n'autorise cependant à penser que les papetiers de Serrières n'ont pas tenu leurs engagements et l'on peut admettre qu'une bonne partie des volumes que Crespin fit paraître au début de sa carrière ont été imprimés sur papier neuchâtelois.

Gabrielle BERTHOUD.

NOTES

¹ Voir : P. CHAIX, *Recherches sur l'imprimerie à Genève de 1550 à 1564*, Genève, 1954, p. 239 ; H. J. BREMME, *Buchdrucker und Buchhändler zur Zeit der Glaubenskämpfe*, Genève, 1969, p. 146 ; Ch. BRIQUET, *Les filigranes*, t. II, Leipzig, 1923, p. 319 ss. ; R. M. KINGDON, *Geneva and the Coming of the Wars of Religion in France 1555-1563*, Genève, 1956, p. 95. Allemogne se trouve dans l'actuel département de l'Ain, commune de Thoiry.

² Neuchâtel, Archives de l'Etat. Guillaume Hory, notaire, f. 24 et 25. Acte cité et résumé par Ed. QUARTIER-LA-TENTE, *Le canton de Neuchâtel*, t. I, Neuchâtel, 1897, p. 442, et Ed. BAUER, *Les papeteries de Serrières*, S. l., 1934, p. 24 et 25.

³ Ed. BAUER, *op. cit.*, *ibid.*

⁴ Les balles livrées par la papeterie de Serrières à la fin du XVI^e siècle contenaient 10 ou 12 rames ; la rame comptant 500 feuilles, la quantité fournie annuellement à Crespin par Gourra équivalait donc à plus d'un million de feuilles. Le prix de 12 et 13 florins la balle semble dans les normes, mais il est difficile d'en juger exactement le contrat n'indiquant ici ni la sorte de papier fourni par Gourra, ni surtout son poids.

⁵ On appelle plus généralement « cassé » le papier, souvent mentionné dans les contrats, dont les feuilles étaient percées et ne pouvaient servir tout entières.

⁶ E. DROZ, *Chemins de l'hérésie*, t. II, Genève, 1971, p. 218 ss.

⁷ *Ibid.*, p. 165 ss. ; 217 ss.

AUX ORIGINES DE LA RUE DE LA PROMENADE, A LA CHAUX-DE-FONDS

Il est hasardeux de prédire l'avenir sans erreur. Louis-Théophile Sandoz (1799-1869), maire de la Chaux-de-Fonds de 1823 à 1831, auteur du rapport publié en annexe, a pu le constater rapidement. Si ses administrés passèrent en effet de 6650 à la fin de 1830, à 9678 à la fin de 1840, le quartier neuf bâti sur une prairie de Henri-Louis Jacot — l'actuelle rue de la Promenade — ne se développa que beaucoup plus lentement. En 1841, on comptait une dizaine de maisons, soit le nombre prévu pour la première année de construction, au lieu de la quarantaine attendue au bout de douze ans. Peu importe, puisque le rapport de Sandoz, occasion d'une digression intéressante sur l'horlogerie, témoigne de l'optimisme dynamique des fabricants. Le maire du Locle, expert en travaux d'arpentage, était Charles-François Nicolet, en fonctions de 1824 à 1848. Son rapport, annexé à celui de Sandoz, insiste sur la précision à apporter au nivellement des rues à angles droits. Par arrêté du 13 avril 1830, le Conseil d'Etat sanctionna le règlement présenté par Jacot, à l'appui d'un plan prévoyant deux rues principales et deux secondaires, entre l'ancienne et la nouvelle route de Neuchâtel (les actuelles rues du Grenier et de l'Hôtel-de-Ville), et réduisit les lods à percevoir sur une longueur de 600 pieds courants. Charles-Henri Junod, inspecteur des Ponts et chaussées de la principauté, vit sanctionner en janvier 1835 son plan général « à l'américaine », qui est à l'origine de la Chaux-de-Fonds moderne. Henri-Louis Jacot (1774-1834), promoteur de l'opération, habitait la belle maison, 1, rue de la Promenade, bâtie après 1794 pour un mécène du lieu, David-Pierre Bourquin.

RÉD.

Rapport du maire de la Chaux-de-Fonds au Conseil d'Etat, du 10 avril 1830

(Archives de l'Etat, série Routes, 25/III)

L'entreprise formée par le sieur Justicier Henri Louis Jacot, de consacrer à des terrains de constructions la prairie qu'il possède au midi du village de la Chaux de Fonds, est vue avec plaisir dans ce lieu, où les sols de maison voisins du centre de la place deviennent fort rares. Elle n'est point gigantesque, car si le commerce continue pendant 10 ans seulement avec la même activité, je ne mets point en doute que la population ne s'élève dans ce tems à plus de 10 000 âmes au lieu de 6400 qui est celle d'aujourd'hui. Il faudra pour loger tout ce monde 200 maisons de plus, et en supposant, ainsi que je l'ai dit, des circonstances toujours heureuses, avant 12 ans, les 41 sols d'Henri Louis Jacot seront sûrement vendus et couverts de maisons. Cette année verra s'élever 10 maisons ; on en bâtira 12 ou 15 l'année prochaine. Cela fera baisser un peu les prix des locations actuelles qui sont excessifs et attirera par conséquent au milieu de nous un grand nombre de personnes que

cette considération retient à la Sagne, aux Planchettes et surtout au Val de Saint Imier, où on se loge à très bon compte. Or, ces circonstances heureuses se soutiendront à mon avis et voici pourquoi : plus on pourra centraliser le commerce d'horlogerie et plus la fabrication aura lieu à bas prix, ce qui est un sûr garant de sa durée. Plus les prix seront bas, et plus les ouvriers deviendront adroits dans la construction de machines propres à créer vite et bien, ce qui nous assurera une vraie supériorité sur les autres fabriques. Cela est si vrai que Besançon, aujourd'hui, ne peut plus y tenir et que bon nombre de familles parlent de retour. Outre cela, notre horlogerie est pour ainsi dire la seule branche d'industrie qui ne soit pas en souffrance maintenant. Tous nos voisins se plaignent ; nous seuls prospérons malgré les entraves de tous genre qu'on nous oppose et qui, ceci semblera un paradoxe, qui ont fait notre bonheur. En effet, nos négocians, gênés dans l'émission de leurs produits, ont cherché au loin de nouveaux débouchés. Pendant que la France soutenait à grands fraix un mauvais système de douanes, ils envoyaient à Canton, à Rio de Janeiro, au Mexique et à Moscou pour Cazan et la Perse les marchandises les plus riches sorties de leurs ateliers. Si ces entraves n'eussent pas existé, la France seule avec ses ports sur deux mers aurait fait le commerce d'outre mer qui est le plus lucratif. Elle aurait fait acheter chez nous à bon compte ce qu'elle aurait remplacé ailleurs avec d'énormes bénéfices. Ce gain là nous aurait échappé. C'est ainsi que nous devons, d'un côté, notre prospérité aux fautes d'un Etat voisin qui était maître bien avant nous du commerce d'horlogerie, et de l'autre à la protection bienveillante du sage et paternel gouvernement de ce pays qui a constamment voulu le bonheur de ses sujets en leur accordant une entière liberté du commerce.

Je prie Votre Excellence et Vos Seigneuries de me pardonner cette longue digression. Je reviens au plan renvoyé à mon rapport. La chose la plus difficile dans l'exécution de ce plan, c'est l'arrivée sur le terrain levé depuis la place du village. Monsieur le Maire du Locle, qui a bien voulu se rendre à mon invitation sur les lieux, a trouvé cependant la chose aisée. Il pense qu'une pente de 1 sur 13 sera le maximum. Il fera sans doute connaître son opinion à cet égard à Votre Excellence et à Vos Seigneuries.

Une fois les routes dont le justicier Jacot parle, établies à ses fraix, il n'y aura aucune observation de la part des quartiers ou de la commune, pour que leur maintenance entre dans les fraix d'entreprise générale. Ce qu'il dit des travaux qu'il a à exécuter pour l'érection des rues et la construction de canaux est également vrai. Si ces travaux étaient à la charge des acquéreurs de sols, ils ne les payeraient qu'à 150 [%] du prix stipulé dans les actes. La demande que les lods ne se perçoivent que sur la valeur de L. 16,16 au lieu de L. 42 par pied courant me paraît donc tout à fait raisonnable. J'estime les fraix que le vendeur aura pour son compte à L. 14 000.

Le justicier Jacot offre généreusement à la commune un sol de temple et de maison de cure, en cas qu'elle trouve convenable d'y bâtir, pendant trente ans. Votre Excellence et Vos Seigneuries sauront convenablement apprécier une conduite aussi noble que prévoyante.

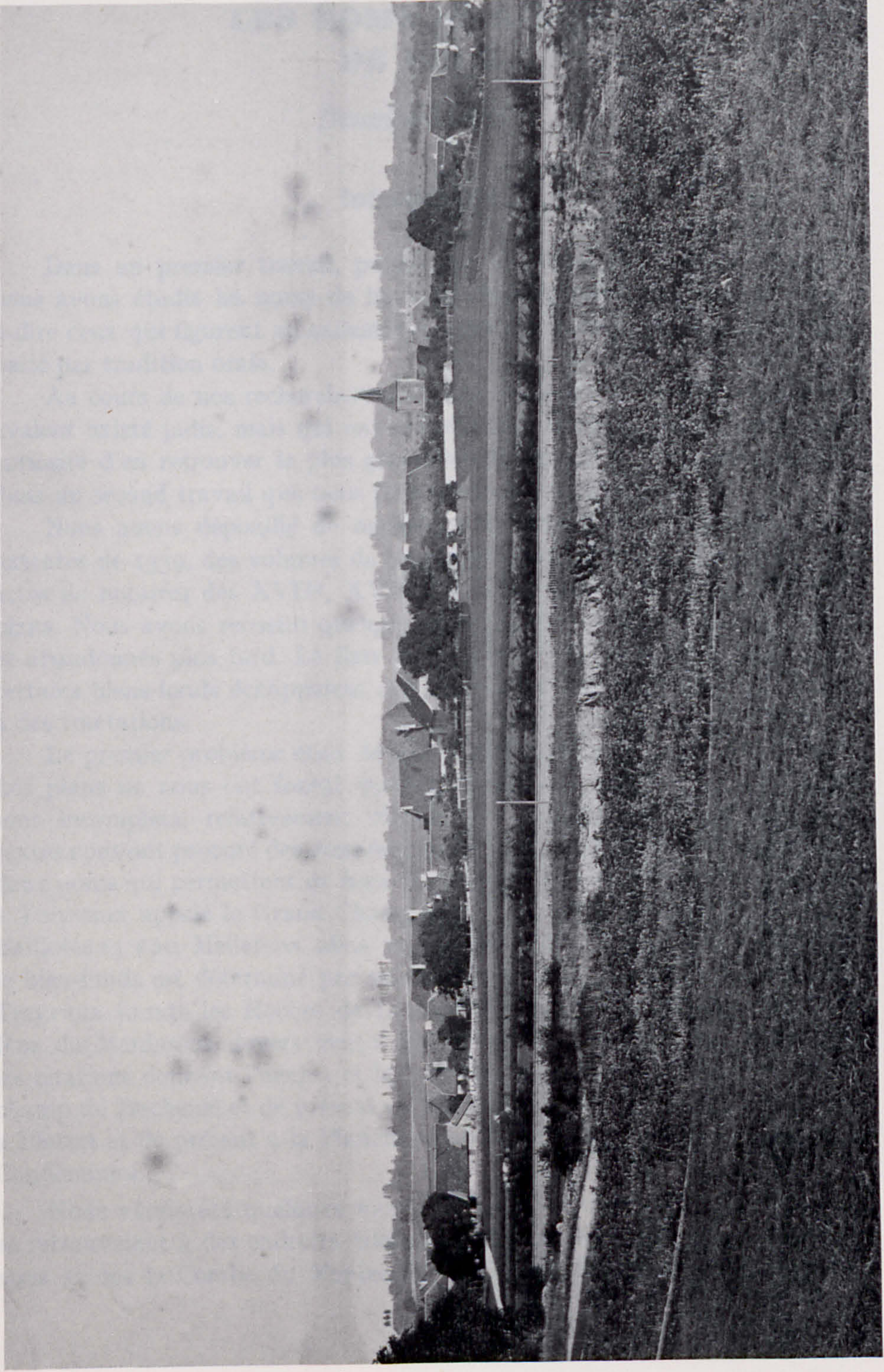
Je suis, Monsieur le Gouverneur et Messieurs, avec le plus profond respect

Chaux de Fonds, 10 avril 1830.

Votre très humble et
très obéissant serviteur
Sandoz, Maire.



Bôle vu du midi, vers 1870



Bôle vu du nord, vers 1870

LES NOMS DE LIEUX DE BÔLE

Deuxième série

Introduction

Dans un premier travail, publié par le *Musée neuchâtelois* en 1971, nous avons étudié les noms de lieux de Bôle actuellement connus, c'est-à-dire ceux qui figurent au cadastre et ceux qui subsistent dans le langage parlé par tradition orale.

Au cours de nos recherches, nous avons découvert d'autres noms qui avaient existé jadis, mais qui ont actuellement disparu. Nous avons eu la curiosité d'en retrouver le plus grand nombre possible, et de les analyser dans un second travail que nous présentons aujourd'hui.

Nous avons dépouillé de nombreux documents, en particulier deux extentes de 1339, des volumes de reconnaissances de 1441, 1535, 1600, des actes de notaires des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles ainsi que quelques plans. Nous avons recueilli quelque cent quarante noms utilisés autrefois et abandonnés plus tard. La liste en est forcément incomplète, parce que certains biens-fonds échappaient aux redevances ou ne donnaient pas lieu à des tractations.

Le premier problème était de situer géographiquement les toponymes. Les plans ne nous ont fourni que des indications partielles, parce qu'ils sont incomplets, relativement récents et contiennent des erreurs. Les textes nous ont procuré des données plus sûres. Certaines citations indiquent deux noms qui permettent de faire des recoupements précieux : « un morcel à Treyvaux appelé le Grand Champ » ; « au bas du Four ou autrement la Baillotte » ; « au Mellereux alias au Champ Pochon ». Dans d'autres cas, le bien-fonds est déterminé par ses limites ou son voisinage : « au haut de Treyvaux jouxte les Roches de Lavaux de bise » ; « les Monnes jouxte le Ruz du Merdasson devers vent ». Quelques fois, les noms ont changé et les citations donnent l'ancien et le nouveau toponyme : « anciennement au champ du Buchenel et de présent en Macherel » ; « au lieu dit anciennement a Plattet et de présent a la Planche » ; « à la Draïse, anciennement dit a la Condémine ».

Nous avons été quelques fois embarrassé du fait que certains noms se retrouvaient à des endroits différents ; par exemple la Combe, alors que nous avons la Combe du Merdasson, la Combe du Chanet, la Combe de

Foutey, ou la Sagne, en présence de la Sagne de Planeyse, la Sagne Baillet, la Ronde Sagne. Nous avons trouvé un Champ Carré à Planeyse et un Champ Carré à la Prairie, un Prelet Sous le Pré et un Prelet à Treyvaux.

Certains noms de lieux se sont déplacés avec le temps. Ne lit-on pas en 1596 « en Draize aultrement à la Loverelle », tandis qu'actuellement Draize et Lovereylaz sont nettement différents l'un de l'autre ? Mais n'oublions pas que les textes contiennent des erreurs et des imprécisions, ce qui ne simplifie pas les recherches.

La propriété était jadis beaucoup plus morcelée que maintenant. Les biens-fonds n'étaient ni numérotés, ni cadastrés. On les désignait généralement par leurs noms locaux et par leurs voisins. Les noms de lieux avaient donc plus d'importance qu'aujourd'hui, et ils étaient plus nombreux. Il n'est donc pas rare d'en trouver quatre, cinq, six ou même plus à un endroit où il n'en reste qu'un seul aujourd'hui.

D'une manière générale, le territoire communal était partagé en un certain nombre de grandes subdivisions telles que Treyvaux, Prairie, Planeyse, Foutey, à l'intérieur de chacune desquelles se trouvaient des noms locaux d'une étendue plus restreinte. Planeyse était subdivisé en Boine, Buisson, Calame, Carré, etc. La Prairie se décomposait en Andain, Batterot, Borba, Brenan, Chesal, etc. Treyvaux était partagé en Botenier, Prelet, Fornel, Naisieux, etc. Foutey réunissait les parcelles Chintres, Courton, Donna, Henriette, etc. La légende du plan que nous présentons plus loin en donne un aperçu caractéristique.

Le second problème à résoudre était de déterminer le sens et l'origine des noms. Pour quelques-uns, la chose était facile ; le nom correspondait à une réalité visible : Derrière chez Thiébaud, le Champ Pochon, Sous le Four, la Longue Raye, la Combe aux Femmes, etc. Pour d'autres, la recherche était plus ardue : Becué, Bézeilleta, Brenan, Culata, Finalledz, Pieplan, Rudifaguy, Satenboche, etc. Nous y sommes parvenu par l'analyse des mots en étudiant en particulier la langue de l'époque et par la comparaison avec des noms d'autres communes. La plus grande difficulté provenait du fait que les citations, même les plus anciennes, datent d'une époque où les noms s'étaient déjà transformés et parfois même avaient perdu leur sens primitif. L'analyse était aussi ardue dans une trentaine de cas, lorsque nous ne possédions qu'une citation et qu'il était impossible de savoir si la graphie était exacte, s'il s'agissait effectivement d'un nom de lieu consacré par l'usage, ou si nous n'étions qu'en présence d'une dénomination éphémère, d'un terme de fantaisie ou d'un élément descriptif. Nous avons hésité à les retenir comme noms de lieux. Nous avons conservé ceux qui présentaient de l'intérêt, et ceux que l'on retrouvait dans d'autres localités.

Certains termes sont utilisés comme noms communs et comme noms de lieux : grassilière, chenevière, pasquier, clos, closel, chintre, vaux, côte, fin, plantée, chapon, etc. On est souvent embarrassé de savoir s'il s'agit de l'un ou de l'autre, par exemple dans les expressions « au dit Foutey derrière les chenevières », « un champ aux Draises soit sur le Closel », « sur la fin dessus de Bôle dit à la Draise ».

Les orthographes sont quelquefois fantaisistes ou déformées, et le même nom est transcrit sous des graphies différentes : Arieta et Henriette ; Macherel et Racherel ; Quart et Carre ; Becué et Bercueil ; Premou, Premo, Premort et Premond ; Bruez, Bruyt et Bruil ; Vaulboom et Vaubouvon. S'agit-il du même nom ou de noms différents ? Auquel faut-il donner la préférence ? Les tabellions faisaient des fautes de copies, modifiaient les noms en les habillant à la française, ou au contraire en recourant à des formes de l'usage parlé qui avait évolué. Les sens primitifs avaient disparu et les scribes adaptaient les graphies à un autre mot. On trouve des noms écrits diversement à la même époque, voire dans les actes d'un même notaire, ou sur un même plan. Nous avons alors choisi en rubrique la forme la plus souvent attestée ou, cas échéant, la plus récente.

D'autre part, les textes anciens ne connaissent pas les accents. Il est parfois difficile de savoir quelle était la prononciation d'un mot. Doit-on dire Mone (avec e muet) ou Moné (avec e fermé), Carre ou Carré, Becue ou Becué, Leucure ou Leucuré ? Pour faciliter la lecture et reconstituer l'exacte prononciation nous avons dans certains cas ajouté un accent aigu sur les lettres e qui doivent se prononcer é. Nous avons aussi muni tous les noms d'une majuscule.

Bien des textes manquent de précision : Dans les cas de Bouleresci, Serpentez, Montalliet, Montnet, Planchamps, il nous a été impossible de déterminer s'il s'agissait d'un lieu-dit de Bôle ou d'une commune voisine.

Les noms au pluriel, fréquents chez nous, s'expliquent souvent par la division et le partage de la propriété. Le Champ Gaux, domaine primitif et fort étendu d'un certain Gaux, devient tout naturellement les Champs Gaux de divers propriétaires. L'on pourrait citer aussi cette sorte de pseudo-pluriel de certains noms de lieux enjolivés sans motif d'un -s final comme la Roulières, Corsalettes, Sagneules, ou d'un -x purement décoratif dans la Vaux, le Terraux, Naisioux. Nombreux sont les exemples des fantaisies et des bévues graphiques qui altèrent nos toponymes. Le -z final dans la Vauz, l'Etraz, Chillettaz, Rapaz, le -t final dans Brenant, Champt, Courtont, Fourt, Vault, le -lx final dans Terraulx, sont des parasites. De même le l dans le mot Saulge.

L'influence des noms patronymiques, dans la formation des noms de

lieux, fut primordiale à toutes les époques. Les autres toponymes tirent leur origine d'éléments très divers que nous indiquons dans l'ordre de leur importance chez nous :

— les noms patronymiques (par ex. Besenette, Chaillettaz)	28 cas
— la nature du sol (par ex. Pacot, Plattet)	20 cas
— un végétal (par ex. Botenier, Joncherouille)	13 cas
— le genre de culture (par ex. Chintre, Essert)	12 cas
— la forme du bien-fonds (par ex. Longue Raye, Carré)	12 cas
— une particularité locale (par ex. Pierre, Terrau)	12 cas
— une notion administrative (par ex. Condemine, Brevardie)	9 cas
— la situation (par ex. Culata, Entre deux Vy)	8 cas
— une construction (par ex. Cure, Four)	6 cas
— une activité humaine (par ex. Pescherry, Naisioux)	6 cas
— un nom de baptême (par ex. Colette, Salamon)	4 cas
— un sobriquet (par ex. Jean Fou, Dauvernier)	3 cas
— un animal (par ex. Pré de l'Orse, Bezeilleta)	3 cas
— la fantaisie (par ex. Marquise, Combe aux Femmes)	3 cas
— l'hydrographie (Sagneule, Sorderelle)	2 cas
— un terme ecclésiastique (Noyer Saint Pierre, Lencuré)	2 cas

Quant au point de départ des noms de lieux, il est impossible de se prononcer. La plupart d'entre eux se sont constitués à une époque dont nous n'avons malheureusement point ou plus de documents, et où l'histoire locale était encore dans les limbes. Nous avons trouvé des racines gauloises (Bruez), latines (Fin), du bas-latin (Condemine), germaniques (Vuitte), de l'ancien francoprovençal (Naisioux), du patois neuchâtelois (Botenier), du français (Pierre). Mais cela ne permet pas de faire une datation. Des mots anciens utilisés longtemps comme noms de choses ont pu devenir beaucoup plus tard des noms de lieux. Les dates des citations ne sont surtout pas déterminantes. Elles indiquent une époque où le nom était connu, mais pas celle où il fut créé. Notre plus ancien document, l'extente de 1339, nous apprend simplement que le territoire était déjà divisé en compartiments à cette époque-là. Cependant, les noms existaient longtemps auparavant. L'absence d'article donne un indice d'ancienneté. Selon les études effectuées ailleurs, on sait que la première couche de noms de lieux est antérieure à l'an 1000. On ne peut préciser davantage.

Les noms de lieux ont beaucoup évolué au cours des siècles. Nous avons déjà dit que leurs graphies se sont modifiées. Un grand nombre d'entre eux a disparu, tandis que d'autres faisaient leur apparition. Nous en avons

trouvé 214, mais nous n'en connaissons plus actuellement que 66, dont 60 retenus par le cadastre et 6 conservés par tradition orale.

Parmi les 67 noms des extentes de 1339, 15 disparurent rapidement et ne se retrouvèrent pas dans les actes ultérieurs (Chanpont, Fafor, etc.), 21 subsistèrent un certain temps et se perdirent au cours des siècles (Condemine, Nouvelles, etc.), 31 survécurent et parvinrent jusqu'à nous (Bugnon, Draïse, etc.).

Chaque document apportait des noms nouveaux et passait sous silence des noms anciens. Nous avons résumé cette évolution dans un graphique présenté ci-après. Il nous montre que la plupart des noms de lieux sont anciens, et que les apports ultérieurs furent moins importants. Il fait apparaître aussi que les noms anciens persistent davantage que ceux qui firent leur apparition plus tard. Le plus gros déchet se produisit en 1874, lors de l'établissement du cadastre. Les arpenteurs qui ont créé le Registre foncier ont considérablement réduit le nombre des noms de lieux. Ils n'en ont retenu que 60 ce qui a eu pour conséquence d'en laisser tomber un grand nombre dans l'oubli. Il est vrai que les noms de lieux perdaient de leur importance, dès le moment où les biens-fonds étaient reproduits sur un plan et recevaient des numéros.

En terminant, nous tenons à mentionner les précieuses collaborations grâce auxquelles nous sommes parvenu au terme de notre travail. M. Ernest Schüle, rédacteur en chef du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, nous a dirigé et conseillé avec une rare compétence et un dévouement sans bornes. M. Alfred Schnegg, archiviste de l'Etat, a conduit nos pas dans le labyrinthe des dépôts qu'il administre et a mis très aimablement à notre disposition la documentation dont nous avons besoin. M. Rémy Scheurer, professeur à l'Université, nous a aidé, grâce à ses talents de paléographe, à déchiffrer les chartes anciennes. Nous leur renouvelons ici, à tous trois, notre très vive reconnaissance.

Evolution des noms de lieux

Légende du graphique

Chaque nom étudié est représenté par une ligne horizontale.

1339	extente	69 noms	69 nouveaux
1441	reconnaisances	97 noms	47 nouveaux
1545	reconnaisances	57 noms	11 nouveaux
1600	reconnaisances	100 noms	27 nouveaux
1650	actes Isaac Monnin 1620 à 1663	58 noms	5 nouveaux
1700	actes Jonas et Jean Jacques Pettavel 1696 à 1747	103 noms	31 nouveaux
1750	plans des recettes de Colombier et de Boudry 1748 et 1764	103 noms	12 nouveaux
1874	cadastre et tradition orale	66 noms	12 nouveaux
1974	situation actuelle	66 noms	—
			<hr/>
			214 au total

1339

1441

1545

1600

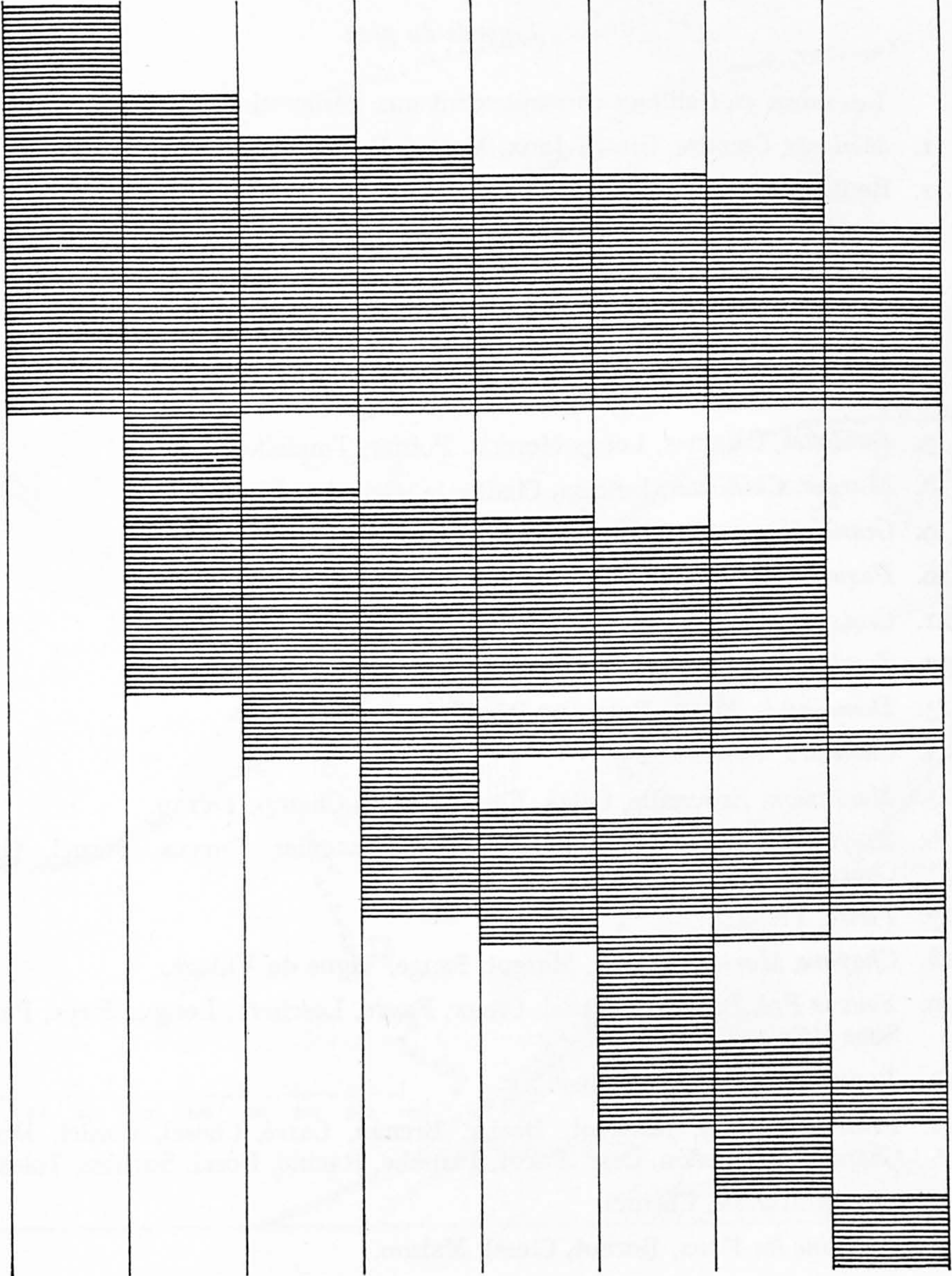
1650

1700

1750

1874

1974

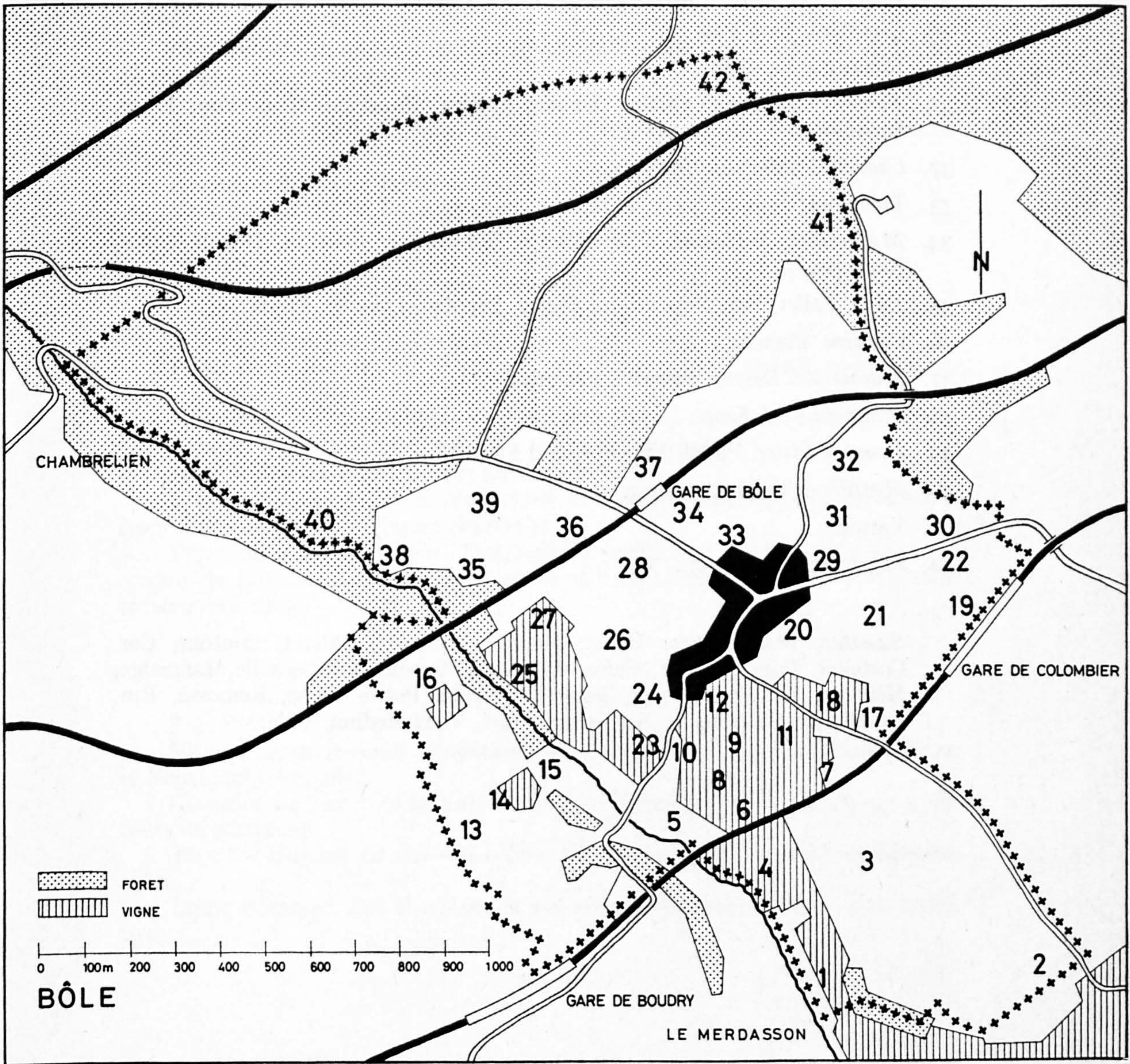


Territoire communal de Bôle

Légende du plan

Les noms en italiques correspondent aux désignations cadastrales actuelles.

1. *Merloses*, Cœudre, Girard Joux, Monné, Pochon, Sorderelles.
2. Bouleresci, Montalliet, Vuitte.
3. *Planeyse*, Boine, Bosson, Calames, Carré, Censièrre, Chintres, Descosna, Longs Morcels, Longue Raye, Planche, Poirier, Quarre, Salamon.
4. *Loge*, Combeta, Fasanna, Fasant, Monné, Sorderelles.
5. *Plantées*, Chatelet.
6. *Rosseltat*, Dauvernier, Resche, Sous les Vignes.
7. *Baillottes*, Calames, Longs Morcels, Poirier, Tondellon.
8. *Mardor*, *Chilliettes*, Bulesa, Chailletta, Gribolet, Pieplain.
9. *Grand' Vignes*, Perches, Roulière, Traversière.
10. *Paquerat*, Marquise.
11. *Croix*, Cuve, Gribolet, Quarre.
12. *Tombet*, Champ, Four, Gribolet.
13. *Domaine de Pierre*, Botenier, Perrin.
14. *Chatelard*, Besenette.
15. *Merdasson*, Brevardie, Costa, Essert, Grand Champ, Terrau.
16. *Treyvaux*, Bertin, Bezeilleta, Bosson, Botenier, Corvez, Fornel, Grand Champ, Naisieux, Planchamps, Prelet.
17. *Tertre*, Prelet.
18. *Chapons Marions*, Becué, Margot, Sauge, Vigne du Village.
19. *Sous le Pré*, Batterot, Cordel, Creux, Favre, Leschery, Longue Raye, Perrot, Sous Bôle.
20. *Bugnon*, Guedon, Messellier.
21. *Prairie*, Andain, Batterot, Borba, Brenan, Carré, Chesal, Cordel, Desert, Grand Pré, Guedon, Orse, Pacot, Planche, Racine, Rosel, Suchiez, Toles.
22. *Champ Matthié*, Chemin.
23. *Fontaine les Vaux*, Bornot, Closel, Maison.
24. *Rue*, Bornot, Cure.
25. *Lavaux*, Roche.
26. *Lovreylaz*, Culata, Gaux, Lencuré, Pierre.



27. *Longschamps*, Fin Dessus.
28. *Draise*, Condemine, Entre deux Vy, Fin Dessus.
29. *Cimetière*, Jean Fou.
30. *Ronde Sagne*, Chemin.
31. *Foutey*, Chintres, Courton, Donna, Hanzo, Henriette, Jean Fou, Place, Sarrières.
32. *Chanet*, Combe aux Femmes.
33. Thiebaud.
34. *Macherelles*, Buchenel, Clos, Colette, Condemine, Courton, Donna, Place, Racherel.
35. *Rape*, Fallet, Fin, Noyer Saint Pierre, Perrière, Planche, Plattet.
36. *Carrière*, Planche.
37. *Macherelles Dessus*, Planche, Plattet.
38. *Creux du Cerf*, Sas.
39. *Pierre a Sisier*, Fallet, Fin, Perrière, Plattet.
40. *Marnières*, Pescherry, Premou.
41. Varnier.
42. *Sagneule*, Vaubouvon.

Situation indéterminée: Bonet, Bruez, Chanpont, Chieret, Contour, Cor, Cortellet, Courte Raye, Fafor, Finalledz, Gerdil, Joncherouille, Lugnaige, Montnet, Novalles, Noyer, Pereret, Perresa, Petite Vigne, Remossa, Rin, Rudifaguy, Satenboche, Serpentez, Truel, Vauz Mediun, Ville.

Sources

Extente du château et de la châtellenie de Boudry, 1339. Archives de l'Etat de Neuchâtel, L 11, N° 15.

Extente de la Côte et de Boudry, 1339. *Ibid.* M 14, N° 25.

Reconnaisances de Boudry, 1441, par Pierre Gruère, de Neuchâtel, notaire impérial.

Reconnaisances de Boudry, 1544-1545, par Barillier.

Reconnaisances de Boudry, 1596, par Amiet et Verdonnet.

Reconnaisances de Colombier, 1598-1609, par Petitpierre.

Reconnaisances de Bôle, 1656 et 1681.

Actes d'Isaac Monnin, notaire, 1620-1663.

Actes de Jonas Pettavel, notaire, 1696-1745.

Actes de Jean-Jacques Pettavel, notaire, 1708-1747.

Plans de la Recette de Colombier, par Abram-Henri Borrel, commissaire, 1748.

Plans de la Recette de Boudry, par Abram-Henri Borrel, commissaire, 1764.

Plan A. Matthey et D. Franel, du 10 décembre 1790.

Acte de Abram-Henri Borrel, notaire, de 1771.

MATILE George-Auguste. *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*. Neuchâtel, Imprimerie de Jâmes Attinger, 1844-1848.

PIERREHUBERT William. Dictionnaire sur fiches des noms de lieux du canton de Neuchâtel, aux archives de l'Etat (toutes les citations sans référence en sont extraites).

Bibliographie

BOYVE Jonas. *Annales historiques du Comté de Neuchâtel et Valangin*. Berne et Neuchâtel, 1854-1858.

Glossaire des patois de la Suisse romande. Neuchâtel et Paris, dès 1924 (en cours de parution).

JÉQUIER Hugues. *Le Val-de-Travers, des origines au XIV^e siècle*. Neuchâtel, 1962.

LOEW Fernand. *Les Verrières, la vie rurale d'une communauté*. Neuchâtel, 1954.

Andain

SITUATION : A l'extrémité est du vieux village, au lieu-dit actuel Prairie, près du Bugnon. Plan N° 21.

CITATIONS : un andens rebatuz appellez Landens dou Boignyon, 1441 (reconnaisances). — Landin du Bugnon jouxte le Bugnon, Landein, l'Andin, 1596 (reconnaisances de Boudry). — un andain appelé Landain Rabattu gisant à la Prayrie de Bosle proche du Bugnon, 1635 (acte Monnin).

ORIGINE : Dans le langage agricole, l'andain est la bande de champ, de 2 mètres de large environ, qu'un homme fauche en une foulée.

Batterot, Sagne Batterot

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Sous le Pré et Prairie. Plan N°s 19 et 21.

CITATIONS : le Pré Batterot, 1596 (reconnaisances de Boudry). — un morcel de pré dans la Prairie de Bosle dit la Sagne Batterot, 1718. — à costé des prés de la Sagne Baillot entre le Closel Basterot et le chemin, 1723 (acte Jonas Pettavel). — à la Sagne Baterot, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : On peut faire un rapprochement entre ce nom et le terme de battre. L'ancien français de chez nous battieu, synonyme du français moderne battoir, désignait l'endroit où l'on traite le chanvre. Nous en avons des exemples dans plusieurs communes, en particulier à Colombier et Serrières, où il existe aujourd'hui encore des toponymes Battieux. Mais les battoirs utilisaient une force motrice, de sorte qu'on peut difficilement admettre la présence d'une installation mécanique à cet endroit de Bôle, où il n'existe pas de ruisseau. Par contre, les noms de lieux précédés directement d'un mot indiquant la nature du sol sont généralement des noms propres. Etant donné les expressions Pré Batterot, Sagne Batterot, Closel Batterot, il doit s'agir ici plutôt d'un nom de famille inconnu ou d'un sobriquet, le suffixe -ot étant la forme franc-comtoise correspondant au français -et.

Becué, Bercueil

SITUATION : Au lieu-dit actuel Chapons Marions, entre le chemin de la Croix et le Bugnon ; au même endroit que la Sauge. Plan N° 18.

CITATIONS : à Becué juxta Pratum de Boulo, 1339 (extente). — une pose sesant en Bescuel, 1441 (reconnaisances). — le Praz de Becué, 1466. — le praz de la Plantaye joste le praz de Becué et le praz du Bugnyon devert le joran, 1466. — deux poses de terre gesant au lieudit en Bercueil, 1530. — en Bescuel ung morcel de prel, 1545 (reconnaisances). — a Bercueil jouxte le grand pré du Bugnon, Bercuil, Bercuel, Becuel, Bercuey, 1596 (reconnaisances de Boudry). — champ gisant au territoire de Bosle lieudict à Bercueil, le pré de Bercueil, 1600. — a Bercueil, 1600 (reconnaisances de Colombier). — ung morcel de champ gisant au lieudit à Becuey, 1630 (acte Monnin). — un morcel de terre à Bercuel jouxte le chemin de la Croix devers vent, 1716 (acte Jonas Pettavel). — a Bercueil, a Berceuil, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Les graphies les plus anciennes n'ont pas de r, de sorte qu'il faut préférer la forme Becué, Becuel à celle de Bercuil, Bercuel. Mais elle présente quelque difficulté quant au sens. Elle pourrait être un composé de bis + cuit désignant un terrain pourri, vraisemblable dans cette région marécageuse du Bugnon (*Glossaire*, tome 2, p. 318).

Bertin, Prise Bertin

SITUATION : Dans la partie est du lieu-dit actuel de Treyvaux, au haut des Roches du Merdasson. Plan N° 16.

CITATIONS : Prise Bertin, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Une prise est un terrain pris en acensement du seigneur pour être défriché et cultivé. Bertin est un nom de famille attesté dès 1395.

Besenette

SITUATION : Au lieu-dit actuel Chatelard. Plan N° 14.

CITATIONS : et la Bazaneta j po., 1339 (extente). — morcel de terre tant en boys que en raspes gesant au territoire du dit Boule au lieudit à la Bisinetta ... depuis le champ du Merdasson qu'est au Gribollet jusques au champ de Trevaulx devers le vent, 1530. — pose de terre estant en Trevaul appelé la Besenette que jouxte ... la vaulx du Merdasson devers bize, 1545 (reconnaisances). — pose de terre appelé la Besenette, 1545. — en Trevaulx appelé la Besseneta jouxte la vaulx du Merdasson devers bize, 1596 (reconnaisances de Boudry). — poses de terre gisant au lieudict à Besneette aultrement au Chastellard, à la Bessenette aultrement au

Chastellar, au Chastellard dict à la Besenetta, 1600. — Besenette, Besenetta, 1600. — poses de terre gisant au lieudict a Besenette aultrement au Chastellard, Bessenette, Besenetta, 1600 (reconnaisances de Colombier). — a la Bessonette, a la Bessenette, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Ce nom doit tirer son origine du nom propre Bazan ou Bezan, connu à Bôle au XIV^e siècle et cité dans l'extente de 1339.

Bezeilleta

SITUATION : Au lieu-dit actuel Treyvaux. Plan N^o 16.

CITATIONS : un morcel de terre à la Vaux du Merdasson jouxte le champ de la Beselleta de vent le dit ruz de bize, 1731 (acte Jonas Pettavel). — a Treyvaud dit la Bezeilleta un morcel de champ, 1746 (acte J. J. Pettavel).

ORIGINE : Ce nom pourrait être une déformation de Besenette mentionné à l'article précédent. Nous admettons plutôt qu'il vient du mot patois neuchâtelois bezeleta ou bézelyeta signifiant le chat huant. Cette étymologie est plausible, étant donné la proximité de la forêt.

Boine, Champ de la Boine

SITUATION : Au lieu-dit actuel Planeyse. Plan N^o 3.

CITATIONS : au dit Pianeyse au Champ de la Boine, 1716 (acte J. J. Pettavel).

ORIGINE : Dans l'ancien parler neuchâtelois, boine, du bas-latin bodina, est la forme locale correspondant au français borne.

Bonet

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : Valencia... tenet... a Bonet juxta Perrugo dim. po., in cham de Bonet, 1339 (extente).

ORIGINE : On pourrait lire le nom Bonet, Bovet ou Bouet. Mais vu la présence à Bôle, au XIV^e siècle du nom de famille Bonet et Boney, nous donnons la préférence à cette graphie. Il s'agit donc d'un cas où la terre a pris le nom de son tenancier.

Borba, Bouerbe

SITUATION : Au lieu-dit actuel Prairie, près du Bugnon. Plan N° 21.

CITATIONS : sur le Bugnon dit la Borba, la Bouerbe, 1596 (reconnaisances de Boudry).

ORIGINE : Il s'agit du mot patois borbe qui correspond au français bourbe, dont le sens est borbier.

Bornot, Closel Bornot

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Fontaine les Vaux et Goutte d'Or ; au même endroit que Closel. Plan N°s 23 et 24.

CITATIONS : le Closel Bornot, 1596 (reconnaisances de Boudry).

ORIGINE : Nous sommes en présence d'un sobriquet ou du nom de famille Bornoz, signifiant borgne. Il n'est pas attesté à Bôle, mais on trouve souvent comme noms de lieux des noms propres étrangers à la région, retenus précisément parce qu'ils étaient nouveaux et frappants, ou parce que ceux qui le portaient avaient contribué à la mise en culture ou en valeur d'un bien-fonds.

Bosson, Buisson

SITUATION : On trouve ce nom à deux endroits : à Planeyse et à Treyvaux. Plan N°s 3 et 16.

CITATIONS : au lieudit au Champs sur le Bosson decousté la Vaul dou Merdasson dever bise, 1441 (reconnaisances). — au lieudit au Champ sus le Bosson, 1530. — au Champ sur les Buissons fin de Treyvaux, 1600. — la Toula du Buisson, 1600. — au Champ sur les Buissons fin de Treyvaux, 1600 (reconnaisances de Colombier). — es long Bosson environ un homme et demi de vigne, es Baillottes au bas du Bosson, 1714 (actes J. J. Pettavel). — un morcel de champ situé à Planinse dit le Champ du Buisson, 1718 (acte Jonas Pettavel). — sur les Buissons, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Bosson est la forme patoise correspondant au français buisson. Il vient de l'ancien suisse romand bos « bois », dont il est un diminutif. Il a été remplacé dans nos noms de lieux, à partir du XVII^e siècle, par Buisson.

Botenier

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Domaine de Pierre et Treyvaux. Plan N^{os} 13 et 16.

CITATIONS : en Trevaul ou Champs dou Botenier, 1441 (reconnaisances). — au lieudit en Trevaulx ou Champ dou Bottonet, 1530. — au Champ du Bottonnier fin de Treyvaux, au lieudit en Trevaux autrement au Bottenet, Bottenier, 1600 (reconnaisances de Colombier). — un morcel de champ gisant à Treyvaux appelé Champ Bottenier, 1663 (acte Monnin). — au Botenier, au Bottenier, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Botenier ou botni était le nom patois neuchâtelois de l'églantier. Il correspond à l'ancien français boutonier « églantier » (*Glossaire*, tome 2, p. 553).

Bouleresci

SITUATION : Au sud de Planeyse, à la limite des territoires de Bôle, Colombier et Boudry. Plan N^o 2.

CITATIONS : Perrodus tenet in la Bouleresci juxta viam II po., in la Bulerecy I po., 1339 (extente).

ORIGINE : Ce nom désigne encore aujourd'hui le chemin conduisant d'Areuse à Bôle, et les terrains qu'il traverse sur les territoires de Boudry et de Colombier, jusqu'à la limite de la commune de Bôle. Nous en avons relevé de nombreuses citations à Colombier, Areuse et Boudry. Il signifie : le chemin de Bôle. Un exemple de 1346 se trouve à l'article Bôle dans notre premier travail. La prononciation actuelle est Bouilleresse, variante attestée depuis le XVII^e siècle.

Brenan

SITUATION : Au lieu-dit actuel Prairie ; au même endroit que Pacot et Cordel du Pacot. Plan N^o 21.

CITATIONS : morcellet de pray sesant ou Paquot autrement Brenant, 1441 (reconnaisances). — en Ruete au lieu dit en Brenan, 1596 (reconnaisances de Boudry). — au Paccot autrement en Brenan, 1596 (reconnaisances de Boudry). — ung morcel de pré gisant dans la Prayrie du dict Bosle lieudit à Brenan autrement es Ruettes, 1641 (acte Monnin). — en Brenan, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Ce nom est dérivé du patois breneux « sale, embourbé », du français bren ou bran « excrément », probablement d'un radical gaulois brenno. Il s'applique donc à un terrain boueux.

Brevardie

SITUATION : Dans la combe du Merdasson. Plan N° 15.

CITATIONS : la Brévardie dans le quartier de la Combe du Merdasson, 1723 (acte Jonas Pettavel).

ORIGINE : Dans l'ancien parler neuchâtelois, un brévard était un garde-vigne, un garde-champêtre, un garde-forestier ; le brévardage était la garde des vignes, et la brévardie ou brévarderie la fonction du brévard, ou la circonscription gardée dans laquelle les brévards avaient le droit d'infliger des amendes à ceux qui commettaient des dommages aux cultures.

Bruez

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : une pose sesant ou Bruez, un pré ou Bruyt, une vigne ou Bruil, 1441 (reconnaisances).

ORIGINE : Ce nom, que l'on trouve sous diverses graphies, en particulier Breuil, est très répandu. Dérivé du mot gaulois brogilos, il désignait originairement un bois clos. Il prit plus tard le sens de pré, enclos.

Buchenel

SITUATION : Au lieu-dit actuel Macherelles. Plan N° 34.

CITATIONS : a la piece du Buchenez, 1441 (reconnaisances). — au champ du Buchenel, 1530. — pose de terre gesant anciennement au lieudict au champ du Buchenel et de présent en Macherel, 1600 (reconnaisances de Colombier). — au champ Buchenel, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Dans l'ancien français neuchâtelois, bouchin était une pomme sauvage et bouchinier un pommier sauvage. Buchenel est dérivé de bouchin par le suffixe -el pour désigner le nom de l'arbre.

Bulesa

SITUATION : Au lieu-dit actuel Mardor. Plan N° 8.

CITATIONS : un morcel de vigne au Mard'or ou autrement la Bulesa, 1717 (acte Jonas Pettavel).

ORIGINE : Ce toponyme vient probablement du nom de famille Bulet ou Bullet attesté dès le XIV^e siècle à Saint-Aubin.

Calames

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Planeyse et Baillottes. Plan N^{os} 3 et 7.

CITATIONS : es Calames, 1748 (plan de la recette de Colombier). — une vigne aux Calames rière Bôle, 1771 (acte Borrel).

ORIGINE : Il s'agit sans aucun doute du nom de famille Calame connu dans le pays depuis le XIV^e siècle.

Carré

SITUATION : On trouve ce nom à Planeyse et à la Prairie. Plan N^{os} 3 et 21.

CITATIONS : un autre morcel de champ dit le Champ Quarré, 1703 (acte Jonas Pettavel). — la Carrée, au Pré Quarré, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Le mot carré, quarré, ne doit pas être confondu avec carre, quarre ou quart, bien qu'il en soit proche parent. Il est dérivé du latin quadratus « carré ». Il a souvent été appliqué à des bien-fonds de forme carrée ou rectangulaire.

Censière, Nouvelle Censière

SITUATION : Au lieu-dit actuel Planeyse. Plan N^o 3.

CITATIONS : deux poses de terre de Nouvelle Censière, 1441 (reconnaissances). — en Planeyse de la Nouvelle Censière, 1748 (plan de la recette de Colombier). — à Planeyse de la Nouvelle Censière, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Le cens était une redevance due par le tenancier d'un fonds de terre à son propriétaire. On appelait censière ou censive le droit seigneurial de percevoir les cens. La censière était aussi le territoire dont les censi-

taires ont le même seigneur ou le même receveur. La Nouvelle Censière correspondait probablement à un territoire nouvellement soumis au cens.

Chailletta

SITUATION : Au lieu-dit actuel Chilliettes. Plan N° 8.

CITATIONS : Chailletta, 1596 (reconnaisances de Boudry). — ung morcel de vigne gisant lieu dit la Chillettaz, 1620 (acte Monnin).

ORIGINE : Il s'agit vraisemblablement d'une déformation du nom de lieu Chilliettes, que nous avons analysé dans notre premier travail, tirant son origine de la famille Chillet ou Chaillet.

Champ, Vigne du Champ

SITUATION : Au lieu-dit actuel Tombet. Plan N° 12.

CITATIONS : au vignoble de Boule ung morsel de vignie appelé la Vignie du Champ, 1530. — dessoubz le Tombet dict la Vigne du Champ, du Champt, 1600 (reconnaisances de Colombier). — un aultre morcel de vigne la Vigne du Champ, du Champt, 1634 (acte Monnin).

ORIGINE : On comprend aisément que la présence d'un champ parmi les vignes ait été la raison d'un nom de lieu.

Chanpont

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : Waucherans... tenet... in Chanpont I po., 1339 (extente).

ORIGINE : On pourrait chercher l'origine de ce nom dans le radical champ. Mais, comme un dérivé de champ en -on ne se trouve pas dans les parlars de la Suisse romande, ne faudrait-il pas identifier Chanpont avec Chapons Marions étudié dans notre premier travail ?

Chatelet

SITUATION : Au lieu-dit actuel Plantées. Plan N° 5.

CITATIONS : un homme et demi en Chatelet ou à la Petite Plantée, 1714 (acte J. J. Pettavel).

ORIGINE : Dans le langage local, un châtelet était non seulement un petit château ou une belle maison, mais aussi un tas de bois ou de pierre terminé plus ou moins en pointe.

Chemin, Sur le Chemin

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Champ Matthié et Ronde Sagne. Plan N^{os} 22 et 30.

CITATIONS : Sur le Chemin, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Ce mot, rigoureusement français, est à l'origine de nombreux toponymes attestés dans différentes régions : Mines de Chemin, Chemin Creux, Chemin d'en bas, Chemin Dessus, etc.

Chesal

SITUATION : Au lieu-dit actuel Prairie. Plan N^o 21.

CITATIONS : Perrodus... tenet... in fine de Chesal in tribus peciis... I po., 1339 (extente). — un pré a la planche de Chesaz, terre ou Chesaulx ou Gribolet, terre a Chesart de cousté la terre du Pacot devers vent, 1441 (reconnaissances).

ORIGINE : Dans l'ancien langage romand, le mot chesal désignait l'emplacement d'une maison, éventuellement la maison elle-même, ou les restes d'une maison tombée en ruine.

Chieret

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : Johannes... tenet... casale in Chieret, 1339 (extente).

ORIGINE : Ce nom contient probablement le même radical que le mot chiron, dérivé du préroman carra « pierre » qui, à Neuchâtel, a le sens de tas de foin et dans certains patois français celui de tas de pierres. C'est la deuxième acception qui convient à notre nom de lieu.

Chintres, Champ des Chintres

SITUATION : On trouve ce nom à deux endroits : à Planeyse et à Foutey. Plan N^{os} 3 et 31.

CITATIONS : pose de terre sesant eis Chintres, en Foutey la Pièce des Chintres, 1441 (reconnaisances). — un petit morcel de pré gisant au pré dessous dit au Prelet ou la Chaintre des Chapons Marion, 1710. — le Champ des Chaintres, 1721 (acte Jonas Pettavel). — un morcel de champ à la fin de Pianeyse dit le Champ des Chaintres, 1721. — le Champ de la Chintre, 1733 (actes J. J. Pettavel). — le Champ des Chintres, es Chintres, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Aujourd'hui encore, en langage agricole, on appelle chintre l'extrémité d'un champ que la charrue ne peut atteindre et dans laquelle le laboureur tourne son attelage. Dans un sens plus général, il s'agit d'une parcelle de terrain non ou mal cultivée, située en bordure d'un fonds de terre (*Glossaire*, tome 3, p. 581).

Clos, Sur le Clos

SITUATION : Au lieu-dit actuel Macherelles. Plan N° 34.

CITATIONS : super Clausum, in Clauso juxta viam, 1339 (extente). — une terre Sur le Clos, un pré dessous le Clous, 1441 (reconnaisances). — Sur le Cloz dessus chez Thiebould, 1600 (reconnaisances de Colombier).

ORIGINE : Il s'agit du participe passé du verbe clore qui a donné le substantif clos désignant, comme enclos, des terrains cultivés, entourés de clôtures.

Clozel, Grand Clozel

SITUATION : Entre la rue de la Goutte d'Or et la rue de la Vy de l'Etraz. Plan N° 23.

CITATIONS : clozel gesant audit Boule dit en Grant Clozel, 1530. — audit Bosle au lieudict au Grand Clozel, morcel de clozel dict es Grandz Clozelz, au Grand Clozel jouxte la rue de Corsallete devers le joran, au lieu dict es Clozel, 1600 (reconnaisances de Colombier). — le Clozel Baillot, le Clozel la Bas, le Grand Clozel, 1637 (actes Monnin). — un morcelet de clozel lieudit au Clozel Laivaux, 1701 (4 citations). — un champ au Draisses soit sur le Clozel, 1712. — un clozel plus bas dit le Clozel de la Combe (du Merdasson), 1716. — un petit morcel de vigne gisant sous les Clozels, 1737 (acte Jonas Pettavel). — un petit morcel de clozel proche le temple appelé le Clozel du Four jouête le cimetièrre de bise et le chemin de joran, 1744

(acte J. J. Pettavel). — aux Grands Closels, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Closel est synonyme de clos. Il a pris le sens de verger. On le trouve soit comme nom commun, soit comme nom de lieu.

Cœudre

SITUATION : Au lieu-dit actuel Merloses ; au même endroit que Girard Joux. Plan N° 1.

CITATIONS : a la Cœudre qui jouxte le Crêt du Mollereux, a Girard Joux anciennement dit a la Cœudre, 1681 (reconnaisances de Bôle).

ORIGINE : En français coudre est le nom du noisetier ou du coudrier. Ce mot a participé à la formation de plusieurs noms de lieux tels que les Cœudres, Caudraz, Cudrez, Coudrey, la Coudre, Cudret. Il remonte au latin *corylus* « coudrier ».

Colette

SITUATION : Au lieu-dit actuel Macherelles. Plan N° 34.

CITATIONS : à la Colette, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Ne possédant qu'une citation, et encore récente, nous hésitons à nous prononcer au sujet de ce nom. Il est difficile de déterminer si les mots contenant le radical coul ou col sont dérivés de couler, ou de cul dans le sens de bas-fonds ou d'endroit retiré. Il peut s'agir d'un emplacement où s'est produite une coulée de terre ou d'un lieu se trouvant à l'écart. Mais il ne faut pas exclure une présence féminine portant le nom de Colette, dérivé de Nicolette, ni la propriété d'un nommé Colet ou Nicolet.

Combe aux Femmes

SITUATION : Au lieu-dit actuel Chanet. Plan N° 32.

CITATIONS : lesquels boys se devisent et estendent des la vielle vy tendant amont par la Combe es Fenes a la fontayne de Saignyoules, 1356 cop. 1500 env. (*Matile*, p. 752). — ou Chasnet alias à la Combe es Femmes une pose de terre, 1530. — iceulx habittans de Bolle ne doibvent point mener leurs bestes pasturez outre ses limites qui est de deça la Combe es

Femmes contre byse, alloit pasturer le bestial avec les pasteurs de Bosle et de Collombier à la Combette des Femmes, par le Chasnet devers bise de ladite Combette, 1550. — depuis le lieu appelé la Combe aux Femmes jusques au ruz du Batiou, 1551. — au lieudict au Chanet alias a la Combe es Femmes demy pose de terre, 1600 (reconnaisances de Colombier). — ceux de Collombier et Bôle nous menoyent (les bergers) en un lieudit la Combe aux Femmes et au ruz du Battieu (le ruisseau des Battieux provient de cette combe), 1700. — au Chanet qui est devers bise de la Combe aux Femmes, 1714. — à la Combe es Femmes, 1748 (plan de la recette de Colombier). — la Combette aux Femmes, 1771. — defricher le terrain apellé la Combeta aux Fennes, 1779. — la Combette aux Femmes, 1779 cop. 1800 env. — la cloison de la Combe aux Femmes, 1780. — Combe es Fennes, 1790.

ORIGINE : Ce nom est clair. Il est écrit quelquefois Combe aux Fenes ou Combe aux Fennes ; fèna est la forme francoprovençale de femme.

Combeta

SITUATION : Au lieu-dit actuel Loge ; au même endroit que Monnes. Plan N° 4.

CITATIONS : a la Combete une pose de terre, en la Combeta, 1441 (reconnaisances). — en la Combetta une pose de terre, la planche de la Combette devers uberre, 1545 (reconnaisances). — en la Combetta jouxte le bois de Planeyse devers uberre, Combeta, 1596 (reconnaisances de Boudry). — un morcel de vigne au lieu dit à la Combette, la Combetta, 1663 (actes Monnin). — un morcel de vigne gisent a la Combetta, 1664. — un morcel de terre lieudit à Monne ou autrement à la Combeta, 1699. — un autre morcel de champ lieudit à la Petite Combe, 1703 (acte Jonas Pettavel). — quatre hommes de vigne à la Combeta, 1719. — un morcel de pré au lieu appelé à la Petite Combe, 1739 (actes J. J. Pettavel). — à la Combeta, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Ce nom signifie une petite combe, du celtique cumba.

Condemine

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Draise et Macherelles. Plan Nos 28 et 34.

CITATIONS : in la Condemena, 1339 (extente). — en la Condemina, ou

champs de la Condemena autrement Macherel, 1441 (reconnaisances). — a la Doraise anciennement dit a la Condemine, 1530. — en la Condemyne une pose de terre, 1545 (reconnaisances). — en la Condemine autrement en Draize, Condemyne, Condemina, Condemyne, 1596 (reconnaisances de Boudry). — a la Condemine, 1600 (reconnaisances de Colombier).

ORIGINE : La condemine était au moyen âge une étendue de terre labourable non acensée relevant directement du domaine du seigneur. Le nom vient du bas latin condomina où l'on trouve le radical domus « maison » ; il signifie donc « qui fait partie de la maison » (*Glossaire*, tome 4, p. 232).

Contour, Champ du Contour

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : Waucherans... tenet... ou Contor I pose, 1339 (extente). — une pose de terre eix Champ du Contour, 1441 (reconnaisances). — le Champ des Contors, 1452. — es Champs du Contour une pose de terre, 1545 (reconnaisances).

ORIGINE : Contour est un mot français utilisé fréquemment en Suisse romande pour indiquer le tournant d'une route ou d'un chemin. Dans notre pays accidenté, où les routes sont très sinueuses, il a souvent participé à la formation de noms de lieux.

Cor, Champ du Cor

SITUATION : Au-dessus du village.

CITATIONS : une terre ou Cor, 1441 (reconnaisances). — au Cor, 1545 (reconnaisances). — au Cors, 1596 (reconnaisances de Boudry). — l'autre morcel lieudit au Champ du Cor, 1633 (acte Monnin). — un morcel de champ situé dessus du village dit le Champ du Cor, 1718. — le Champ du Cors, 1720. — le Champ du Corps, 1721 (acte Jonas Pettavel). — trois émines de champ lieu dit au Corps, 1714. — deux émines de champ au Champ du Corps, 1721 (actes J. J. Pettavel).

ORIGINE : Ce nom correspond au français cours, du latin cursus, attesté en Suisse romande avec le sens de parcelle de terrain.

Cordel du Pacot

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Sous le Pré et Prairie ; au même endroit que Pacot et Brenan. Plan N^{os} 19 et 21.

CITATIONS : ou Cordey de Paccot ung morsel de pray, 1530. — au lieudit ou Cordey de Paccot ung morsel de prel, 1545. — morcel de pré gesant au Cordel du Pacot jouxte le chemin public devers le joran, morcel de prel gisant anciennement Desoubz Bosle a present dict au Cordey du Paccot, 1600 (reconnaisances de Colombier). — au Cordel du Pacot, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Le mot cordel est l'équivalent du français cordeau. On peut admettre qu'il désigne une bande de terrain étroite et allongée. S'agissant de Pacot, nous renvoyons le lecteur à l'article qui lui est consacré ci-après.

Cortellet

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : un morcel de vigne lieudit au Cortellet, 1702 (acte Jonas Pettavel). — un morcel de vigne au lieu appelé le Corteleit, 1744 (acte J. J. Pettavel).

ORIGINE : Ce nom vient de courtillet, mot suisse romand qui signifie un petit jardin, diminutif de courtil.

Corvez

SITUATION : Au lieu-dit actuel Treyvaux. Plan N^o 16.

CITATIONS : ou champs de Corvez, 1441 (reconnaisances). — à Corvin, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : La première citation s'identifie peut-être au terme corvée. Le rapprochement avec corbeau, en latin corvus ou corvinus, s'oppose aux formes en -rb-, seules vivantes dans les patois gallo-romands. Le mot français corvin n'est attesté qu'au XIX^e siècle et ne peut guère entrer en ligne de compte.

Courte Raye

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : a la Curta Raye juxta Longear quattrum po., 1339 (extente).

ORIGINE : Dans l'ancien langage, on appelait raie ou raye, du gaulois *rica*, le sillon tracé par la charrue ou aussi une rigole. La Courte Raye doit donc son nom à la forme du lopin de terre. Nous trouverons le même substantif dans l'article Longue Raye.

Courton

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Foutey et Macherelles ; au même endroit que Champ de la Donna et Champ de la Place. Plan N^{os} 31 et 34.

CITATIONS : pose de terre appelé le Curton, 1545 (reconnaisances). — au Champ de la Place autrement Champ la Dena appelé le Corton, le Courton, 1596 (reconnaisances de Boudry). — en Macherel autrement au Courtont, 1600 (reconnaisances de Colombier).

ORIGINE : Ce nom contient le radical *court*, du latin *curtus*, de sorte qu'il signifie, contrairement au Cordel étudié dans un article précédent, un champ ramassé, de petite longueur.

Costa

SITUATION : Vraisemblablement dans la combe du Merdasson ; au même endroit que Terrau et Sagne du Terrau. Plan N^o 15.

CITATIONS : in la Costa, 1339 (extente). — faulx de pray sesant a la Costa, en la Costa ou Terraul une pose de terre, 1441 (reconnaisances). — a la Costa autrement a la Saigne du Terraux, la Saigne du Terraux anciennement a la Costa, 1545 (reconnaisances). — a la Coste autrement a la Saigne du Terraulx, Costa, Cousta, 1596 (reconnaisances de Boudry).

ORIGINE : Une côte est la pente qui forme le versant d'une colline ou le flanc d'un bas-fonds. Ce terme est fréquemment utilisé comme nom de lieu dans notre pays montagneux. Il est mentionné quelques fois seul, d'autres fois accompagné d'un second nom. Nous connaissons à Bôle la *costa* Chillet et la *coste* de Planeyse.

Creux

SITUATION : Probablement au lieu-dit actuel Sous le Pré. Plan N° 19.

CITATIONS : vigne sesant ou lieudit ou Cruel, 1441 (reconnaisances). — un morcel de vigne au bas du Creux derriere le Pré, 1714. — un homme es Creux, 1735 (actes J. J. Pettavel).

ORIGINE : Ce mot, très français, est utilisé comme nom de lieu à maints endroits pour désigner une dépression du terrain. On le trouve aussi comme nom composé : Creux du Van, Chemin Creux, Creux de Glace, Creux d'Enfer, Creux des Biches, etc. La graphie de 1441 étonne, parce que cruel n'est pas une forme de creux au XV^e siècle ; à cette époque, le mot creux devrait plutôt être écrit croux ; cruel pourrait être creul ensuite d'un lapsus calami.

Culata

SITUATION : Au lieu-dit actuel Lovreylaz ; au même endroit que Champ Gaux et Champ à Lencuré. Plan N° 26.

CITATIONS : poses de terre gesant au lieudit ou champ de la Culatta, 1530. — trois morcelz gesans a Cuillata le premier reduict en vigne, cheneviere gesant au territoire dudict Bosle au lieudict a la Cuillata, a la Cuillatta aultrement le champ a l'Encurré, a la Cuillate aultrement au champ a l'Encuré, 1600 (reconnaisances de Colombier). — un morcel de vigne au lieu dit es Coulates, 1654 (acte Monnin). — un morcel de vigne dit à l'Overela autrement a la Coleta, 1721 (acte Jonas Pettavel). — une pièce de vigne à la Coleta soit Lovreylla, 1731 (acte J. J. Pettavel). — a la Culata, 1748 (plan de la recette de Colombier.) — a la Culeta, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Ce nom a été quelquefois confondu, par erreur, avec celui de Colette que nous avons analysé dans un article précédent. Il ne s'agit pas du même toponyme. L'un et l'autre figurent sur les plans à des endroits différents. Il contient probablement la racine cul dans le sens de lieu retiré, d'extrémité d'un champ ou d'un terrain. Le notaire qui a rédigé les reconnaissances de Colombier, en 1600, semble y avoir vu par inadvertance le radical de cueillir.

Cure, Derrière la Cure

SITUATION : A l'extrémité ouest du vieux village, aux environs du

bâtiment de cure, au lieu-dit actuel la Rue, au sud de la rue de la Goutte d'Or. Plan N° 24.

CITATIONS : un morcel de closel gisant derrière la Cure jouxte la rue de Corsalettes devers joran, 1698 (acte Jonas Pettavel).

ORIGINE : La cure était un des bâtiments principaux du village. Il n'est donc pas surprenant qu'elle ait été utilisée comme point de repère et comme nom de lieu. Dans le cas particulier, en présence d'une seule citation, il est difficile de dire s'il s'agit d'une description ou d'un toponyme.

Cuve, Cues

SITUATION : Au lieu-dit actuel la Croix. Plan N° 11.

CITATIONS : deux fosseriers de vigne sesant a la Cuwa, 1441 (reconnaisances). — la vignie des Cues, 1530. — ou vignoble de Boule ou lieudit es Cuves, 1545 (reconnaisances). — es Cuves, 1596 (reconnaisances de Boudry). — au lieudict ez Cues au vignoble de Bosle, 1600 (reconnaisances de Colombier). — un petit morcel de vigne lieudit es Cuves, 1636 (acte Monnin). — es Cuves, 1748 (plan de la recette de Colombier). — es Cuves, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Ce nom pourrait correspondre aussi bien au français cuve qu'au français queue. Sa situation topographique dans le quartier de la Croix donne plus de vraisemblance à la seconde hypothèse. Le sens du mot serait alors enclave ou extrémité d'une parcelle, partie étroite d'un terrain qui avance dans un autre.

Dauvernier, Champ Dauvernier

SITUATION : Au lieu-dit actuel Rosseltat ; au même endroit que Sous les Vignes. Plan N° 6.

CITATIONS : une pose eis Champ Daulvernier desoubs les vignes de Boule, 1441 (reconnaisances). — boys et champt sesant au Champt Dauvernier desoubz les vignes de Boule, 1545 (reconnaisances). — au Champt Dauvernier dessoubz les vignes de Bolle dict es Plantees, 1596 (reconnaisances de Boudry).

ORIGINE : La graphie la plus exacte serait d'Auvernier. Il s'agit d'un sobriquet, donné vraisemblablement à un personnage venant du village d'Auvernier.

Descosna

SITUATION : Au lieu-dit actuel Planeyse. Plan N° 3.

CITATIONS : Bonedetus... tenet... retro Descosna juxta Bouczar I po., item tenet... en Planeyse ante domum a la Descosna dim. po., 1339 (extente).

ORIGINE : Il est difficile de dire si l'on se trouve en présence d'un nom de lieu ou d'un nom propre. Descosna peut être un nom de femme, bien qu'il ne soit pas attesté dans les documents de Bôle.

Désert

SITUATION : Au lieu-dit actuel Prairie ; au même endroit que Toula, contigu à Sauge et Sagne Perrot. Plan N° 21.

CITATIONS : morcel de pray sesant ou Desert, ou Dessert (jouxte) l'Esert du Boygnyon dever vent, 1441 (reconnaisances). — a la Comba dou Merdasson decousté le Tertre et Desert dever vent, 1441 (autre endroit à Bôle ou peut-être à Boudry). — morcelet de prelz dit le Desert, la Sauge joste le Desert devert oberre, 1468. — morcel de prel gesant pres du Desert, 1530. — faux de pray ou lieudit ou Dessert que jouxte le grand prel du Dessert devers vent, 1545 (reconnaisances). — le grand pré du Desert, Dessert, 1596 (reconnaisances de Boudry). — a la Toula au lieu dit anciennement au Desert, 1600 (reconnaisances de Colombier). — un morcel de terre en pré appelé le Desert, 1698. — un morcel de pré dit le Grand Desert qui jouxte la dite Sagne Perrot, 1718. — un morcel de pré dans la Prairie de Bosle dit le Petit Desert, 1718 (actes Jonas Pettavel). — aux prés de Bôle appelé le Désert, 1711. — au Pré sous Bôle au lieu dit aux Deserts, 1722 (actes J. J. Pettavel). — au Desert, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Ce nom a été utilisé fréquemment pour désigner des endroits pauvres ou incultes.

Donna, Champ la Donna

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Foutey et Macherelles ; au même endroit que Corton et Champ de la Place. Plan Nos 31 et 34.

CITATIONS : au Champt de la Place aultrement le Champ la Denna, 1545 (reconnaisances). — au Champ de la Place aultrement Champ la

Dena, au Corton autrement dict Champ la Dena, 1596 (reconnaisances de Boudry). — au Champ de la Donna autrement au champ du Fouté, en Fouté dict le Champ de la Donna, 1600 (reconnaisances de Colombier). — au Champ la Donna, 1748 (plan de la recette de Colombier). — au Champ de la Donna, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : En Suisse romande, une donna était une dame de condition sociale élevée. Il ne s'agit pas de la donna, terme patois signifiant une distribution à l'occasion des enterrements, noces ou baptêmes.

Entre deux Vy

SITUATION : Au lieu-dit actuel Draise. Plan N° 28.

CITATIONS : pose de terre sesant Entre deues Vy en la Condeminaz, terre Entre dues Vis en la Condemene, 1441 (reconnaisances). — pose de terre sesant Entre deux Vy en la Condemyne, terre sesant a Entre deux Vy en la Condemyne jouxte le chemin publique devers bize, 1545 (reconnaisances).

ORIGINE : Vy, dérivé du latin via, est le correspondant francoprovençal du français voie. Nous sommes donc en présence d'un lopin de terre situé entre deux chemins.

Essert

SITUATION : A l'ouest du ruisseau du Merdasson. Plan N° 15.

CITATIONS : a l'Essert jouxte le Merdasson devers bize, au champ de Lessert jouxte le ruz du Merdasson devers la bize, 1600 (reconnaisances de Colombier).

ORIGINE : Ce nom est une forme locale du mot français essart, du bas-latin exsartum, signifiant en langage agricole une terre défrichée. Il est utilisé fréquemment comme lieu-dit.

Fafor

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : Johannes... tenet... in Fafor I po. juxta Guemar, item tenet... en Fafor juxta Burgl I casale, 1339 (extente).

ORIGINE : Bien que cela soit difficile du point de vue phonétique, le premier élément fa serait peut-être dérivé du latin *fagus* « hêtre » qui a donné, en ancien francoprovençal et en patois neuchâtelois, *fou* ou *fau*, rencontré déjà dans notre premier travail à l'article Foutey. La deuxième partie *for* vient du latin *furnus* « four », trouvé aussi dans notre premier travail au nom Rafour. Etant donné que le charbon était fabriqué de préférence au moyen de bois de hêtre, nous pensons qu'il s'agit ici d'un four à charbon.

Fallet, Champ Fallet

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Rape et Pierre à Sisier ; au même endroit que Plattet. Plan N^{os} 35 et 39.

CITATIONS : le Champ des Falletz nommé en Plattet, 1596 (reconnaisances de Boudry). — sur la maison des Fallet, 1600 (reconnaisances de Colombier).

ORIGINE : Nous sommes en présence d'une famille Fallet originaire de Bôle, dont le nom est cité en 1529.

Fasanna

SITUATION : Au sud du village, dans le vallon du Merdasson. Plan N^o 4.

CITATIONS : les sept pièces suivantes savoir ... la Fasanna ... 1716 (acte Jonas Pettavel).

ORIGINE : Ce nom est le féminin de Fasant que nous étudions dans l'article ci-après.

Fasant, Champ Fasant

SITUATION : Au sud du village, dans le vallon du Merdasson. Plan N^o 4.

CITATIONS : un autre morcel de champ dit le Champ Fasant, 1703 (acte Jonas Pettavel). — l'esparcette au Champ Fasant, 1728.

ORIGINE : Fasant est la forme patoise de faisan. Fazant est un nom de famille de Fretereules attesté au XV^e et au XVI^e siècles.

Favre, Champ au Favre

SITUATION : Au lieu-dit actuel Sous le Pré. Plan N^o 19.

CITATIONS : un champ Sous le Pré appelé le Champ au Favre, 1716 (acte J. J. Pettavel).

ORIGINE : On rencontre le mot favre, soit comme nom commun pour désigner un forgeron ou un maréchal, soit comme nom propre, la famille Favre étant connue dans la région dès le XV^e siècle. Il a souvent été utilisé comme composant d'un nom de lieu.

Fin, Haut de la Fin, Fin Dessus

SITUATION : Le Haut de la Fin se trouvait à Platet vers la Perrière. Plan N^{os} 35 et 39. La Fin Dessus était située aux Longschamps et à Draïse. Plan N^{os} 27 et 28.

CITATIONS : dessus chiez Thiebault en la Fin Dessus Boule, 1530. — a la fin dessoubz le prel, 1596 (reconnaisances de Boudry). — sur le clos dessus chez Thiebault fin de Bosle, 1600. — à la Fin Dessus, 1714. — au Haut de la Fin un morcel d'environ trois émines, 1722. — le creux du Haut de la Fin, 1723. — un morcel de champ au Haut de la Fin dessus de Bôle au lieu dit à Platet, 1726. — sur la Fin Dessus de Bôle dit à la Draïse, 1733. — un morcel de champ au lieu appelé à la Fin Dessus dit le Long Champ, 1735 (actes J. J. Pettavel). — un morcel de champ au Haut de la Fein vers la Perrière, 1771 (acte Borrel).

ORIGINE : Le terme de fin, du latin finis, est utilisé dans les textes anciens pour désigner une portion de territoire soumis à l'assolement triennal ou même le territoire entier d'une communauté. Il est très répandu dans la Suisse romande. La plupart des villages ont leurs Fins. Il y a des Fins dessus, dessous, devant, derrière, d'amont, d'avau, du Jordil, du Mont, du Motty, du Paquier, du Pont, etc. Mais il est souvent difficile de savoir dans quelle mesure les citations sont des noms de lieux ou des noms communs.

Finalledz

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : en Finalledz un homme ou environ, 1630 (acte Monnin).

ORIGINE : Ce nom est un diminutif de fenal qui lui-même est une variante de fenil.

Fornel, Champ du Fornel

SITUATION : Au lieu-dit actuel Treyvaux ; au même endroit que Biollet. Plan N° 16.

CITATIONS : a Fornel et ou Reschoz dues poses de terre, ou lieudit ou Champs Fornel, 1441 (reconnaisances). — pose de terre gesant ou Champ dou Fornel, ou Blollet anciennement dit ou Fornel, 1530. — au Champ du Fornel aultrement en Treyvaux, au lieudict au Biollet dict anciennement au Fournel, 1600 (reconnaisances de Colombier). — Champ du Fornel, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Le mot latin *furnus*, avec le suffixe *-ellus*, a donné en ancien français et ancien francoprovençal *fornel* « four, fourneau, poêle ». Il peut être un four à pain, à charbon, à poix ou à chaux. La situation du toponyme nous fait opter pour un four à chaux.

Four, Vigne du Four

SITUATION : Au sud du temple, au lieu-dit actuel Tombet. Plan N° 12.

CITATIONS : *Furnus* de Bulo, 1339 (extente). — une vigne dessous la Vigne du Four, 1441 (reconnaisances). — a la Vigne du Four, 1596 (reconnaisances de Boudry). — devant le Fourt de Bolle, dessoubz le Fourt de Bosle, 1600 (reconnaisances de Colombier). — un aultre morcel dict la Vigne du Four, 1636. — devant le Four du village demy homme, 1641 (actes Monnin). — un morcel de vigne lieudit à la Vigne du Four joûte le cimetièrre de bize, 1702. — un morcel de vigne lieu dit au Bas du Four ou autrement à la Baillotte joûte le chemin des vignes de joran, 1715 (actes Jonas Pettavel). — un autre morcel de vigne appelé la Vigne du Four, 1712. — un petit morcel de closel proche le temple appelé le Closel du Four joûte le cimetièrre de bise et le chemin de joran, 1744 (actes J. J. Pettavel). — Sous le Four, Dessous le Four, 1748 (plan de la recette de Colombier). — Devant le Four de Bosle, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Ce nom, du latin *furnus*, se passe de commentaire. Il s'agit naturellement du four banal. Selon Boyve (*Annales*, tome 4, p. 41), la communauté de Bôle bâtit son temple en 1639 sur le four du village.

Gaux, Champ Gaux

SITUATION : Au lieu-dit actuel Lovreylaz, au même endroit que Culeta

et Champ à Lencuré. Plan N° 26. On trouve aussi « Dessoubs chez le Gaulx dit en la Croix ».

CITATIONS : une vigne dessoubz chiez Mermier Gaul, 1441 (reconnaisances). — desoubz chiez le Gaux dit en la Croix, 1545 (reconnaisances). — dessoubz chez le Gaulx dit en la Croix, 1596 (reconnaisances de Boudry). — dessus la maison de chez les Gaulx, 1600 (reconnaisances de Colombier). — au Champ Gaux, 1748 (plan de la recette de Colombier). — Champs Gaux, Dessous chez Gaux, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Il s'agit du nom d'une famille originaire de Bôle citée dès 1441.

Gerdil

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : Johannes... tenet... ou Gerdil I casale, 1339 (extente).

ORIGINE : Ce nom, sous diverses graphies : Gerdil, Jardil, Jordil, Jourdil, est très répandu en Suisse romande et en Savoie, aussi bien comme nom commun que comme nom de lieu ; on trouve par exemple à Boudevilliers en 1545 « au Gerdil ung morcel de gerdil ». Il désigne un jardin ou un verger. Il résulte du croisement des mots jardin et courtil, ce dernier signifiant jardin.

Girard Joux

SITUATION : Au lieu-dit actuel Merloses ; au même endroit que Cœudre. Plan N° 1.

CITATIONS : a Girard Joux anciennement dit a la Cœudre, 1681 (reconnaisances de Bôle).

ORIGINE : Girard est un nom neuchâtelois cité dès le XIII^e siècle. Le terme de joux, très répandu en Suisse romande, est dérivé du gaulois juris qui désigne une forêt de montagne. Mais ce mot était appliqué aux grandes forêts du haut Jura ; on peut difficilement l'admettre pour les petits bois du vallon du Merdasson. Cette étymologie est donc invraisemblable, d'autant plus que s'il s'agissait d'une forêt, le nom serait Joux Girard. Il existait une famille Joux, de Colombier, citée dès 1529 ; Girard était aussi un prénom. Nous pensons donc que Girard Joux doit être simplement le nom d'une personne.

Grand Champ

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Champs du Merdasson et Treyvaux. Plan N^{os} 15 et 16.

CITATIONS : ou Grant Champ dou Merdasson, 1530. — lieudict au Grand Champ du Merdasson, 1598. — un morcel de champ à la fin de Treyvaux dit le Grand Champ, 1703 (acte Jonas Pettavel).

ORIGINE : Ce toponyme, que l'on retrouve dans d'autres communes, est bien naturel dans une contrée agricole. L'ampleur du terrain et le genre des cultures ont donné le nom à l'endroit.

Grand Pré

SITUATION : Au lieu-dit actuel Prairie, près du Bugnon. Plan N^o 21.

CITATIONS : ou Grant Pray une faulx de pray, 1441 (reconnaisances). — faulx de prel gesant ou Grand Prel du Bugnion jouxte la fontaine du Bugnion devers le joran, 1530. — le Grant Prel du Bugnon, 1540. — autres morcels de pré gisant à la dite Prayrie de Bosle lieudit au Grand Pré, au lieudict au Grand Pré du Bugnon, 1600.

ORIGINE : Ce nom est très répandu. Il est fonction de l'étendue et de la nature des cultures.

Gribolet, Derrière chez Gribolet

SITUATION : L'emplacement n'est pas clairement déterminé. On peut le situer dans la région les Mardor, les Chillettes, la Croix, le Tombet. Plan N^{os} 8, 11 et 12.

CITATIONS : juxta Gribolet, 1339 (extente). — une vigne ou Chesaulx ou Gribolet, 1441 (reconnaisances). — Derrière chez Gribolet, 1596 (reconnaisances de Boudry). — Derrière chez Gribollet jouxte la rue de Corsalette devers le joran, 1600 (reconnaisances de Colombier). — a la Grand Vigne du Gribolet, 1600 (reconnaissance de Colombier). — un morcel de vigne au lieu dit à la Grybolleta, 1663 (acte Monnin). — deux hommes de vigne lieudit à la Plantée Gribolet, 1709. — deux morcels de vigne l'un dit la Greboleta joute le chemin du haut des Plantées de vent, 1715. — au Plantée Gribolet autrement la Vigne du Poirier, 1716 (actes Jonas Pettavel).

ORIGINE : La famille Gribolet, originaire de Bôle, est signalée depuis 1339.

Guedon

SITUATION : A l'est de la ruelle du Bugnon, au nord de la Prairie. Plan N^{os} 20 et 21.

CITATIONS : closel chez Guedon, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Il s'agit d'un nom propre. La famille Guedon est connue dans le pays de Neuchâtel depuis 1543.

Hanzo, Champ Hanzo

SITUATION : Au lieu-dit actuel Foutey. Plan N^o 31.

CITATIONS : anciennement au champ du Mellereux et a present au champ Hantzo, 1600. — au Champ Hanzo dessous Bôle en Foutey, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : La famille Hanzo, originaire de Colombier, est attestée dans les actes depuis 1432.

Henriette, Champ d'Henriette

SITUATION : Au lieu-dit actuel Foutey. Plan N^o 31.

CITATIONS : un champ à Foutey dit au Champ d'Arieta, 1699 (acte Jonas Pettavel). — un morcel de champ appelé le Champ d'Henrieta, Champ Henrietta, 1722 (actes J. J. Pettavel). — au Champ d'Henriette, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Ce joli nom de lieu doit son origine à une femme, sans doute bien connue au village.

Jean Fou, Derrière chez Jean Fou

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Cimetière et Foutey. Plan N^{os} 29 et 31.

CITATIONS : ou lieudit Dernier chez Jehan Foz limite le chemin public devers vent la comba de Fotey devers bize, 1545 (reconnaisances). — un morcel de champ au lieudit Derrière chez Jehan Fol, Derrière chez Jehan Fols ainsi qu'il est nommé par la reconnaissance, 1633 (actes Monnin). — Derrière chez Jean Fou, 1748 (plan de la recette de Colombier). — Derrière chez Jean Fou, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Nous sommes en présence d'un sobriquet. Mais il est bien malaisé de savoir qui était Jean Fou. Sans doute s'agissait-il d'un personnage qui se faisait remarquer par ses extravagances.

Joncheroulle

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : I pose de terre en Joncheroulle juxta le chemin public devers bize, 1441 (reconnaisances).

ORIGINE : Ce nom est un dérivé de jonchère, lieu recouvert de joncs, marécage.

Lencuré

SITUATION : Au lieu-dit actuel Lovreylaz ; au même endroit que Champ Gaux et Culeta. Plan N° 26.

CITATIONS : a la Cuillate autrement au champ a Leucuré, a Leucurré, 1600 (reconnaisances de Colombier). — au Champ à l'encuré, 1748 (plan de la recette de Colombier). — Champ à Lencuré, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Leucuré est vraisemblablement une déformation ou une mauvaise copie de Lencuré. Incourâ est le synonyme patois de curé. Mais comment ce nom est-il arrivé à Bôle ? La communauté construisit son premier temple et sa première cure en 1639, donc longtemps après la Réforme. Auparavant les paroissiens du village allaient tout d'abord assister à la messe, puis célébrer le culte dans le temple de Pontareuse sur Boudry. Cela revient à dire que jamais un curé ne résida à Bôle. Quant à la cure, elle ne peut pas être à l'origine de ce toponyme qui existait déjà en 1600. Sans doute la communauté de Bôle avait-elle mis un champ à la disposition du curé de Pontareuse qui venait le cultiver ou qui en percevait le revenu. N'oublions pas que pendant longtemps les ecclésiastiques étaient rémunérés non seulement en espèces, mais aussi en nature, et que bien des paroisses mettaient un lopin de terre cultivable à la disposition de leur conducteur spirituel, ou lui en réservaient le produit.

Leschery

SITUATION : Au lieu-dit actuel Sous le Pré. Plan N° 19.

CITATIONS : le champ Leschery en la fin Dessoubz les pray, 1441 (reconnaisances).

ORIGINE : Ce nom se trouve dans d'autres communes sous des graphies diverses, en particulier Léchère. Il est un dérivé du bas-latin *lisca* qui signifie laîche. Il s'agit donc d'un terrain marécageux où la laîche croît en abondance. On peut y voir aussi un nom de propriétaire ; la famille Leschery est en effet attestée à Coffrane en 1401.

Longs Morcels

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Planeyse et Baillottes. Plan Nos 3 et 7.

CITATIONS : es Longs Morcels, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Un morcel est une pièce de terre, une parcelle de terrain. Les Longs Morcels tirent donc leur origine de la forme des biens-fonds.

Longue Raye

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Planeyse et Sous le Pré. Plan Nos 3 et 19.

CITATIONS : une tollae dessous la Longe Raye de la Condeminaz, 1441 (reconnaisances). — un morcel de champ à la fin Dessous le Pré dit la Longue Raye, 1703 (acte Jonas Pettavel). — à la Longue Raye, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Dans l'ancien langage, on appelait raie ou raye, du gaulois *rica*, le sillon tracé par la charrue ou aussi une rigole. La Longue Raye, comme les Longs Morcels et les Longs Champs, doit donc son nom à la forme allongée de sa surface. Nous avons trouvé le même substantif à l'article Courte Raye.

Lugnaige

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : terre ou Lugnaige, 1441 (reconnaisances).

ORIGINE : Ce nom provient de *lunage*, latinisé en *lunaticum*, qui, dans l'ancien langage de Neuchâtel et de Vaud, désignait une sorte de bien-fonds difficile à déterminer. Voir entre autres Jéquier, pages 21 et 22.

Maison, Derrière la Maison

SITUATION : Entre les rues de la Goutte d'Or et de la Vy d'Etraz. Plan N° 23.

CITATIONS : Dessoubz la Maison, Derrière la Maison près la fontaine du dict Bosle, 1600 (reconnaisances de Colombier).

ORIGINE : Il est difficile de dire si l'on se trouve en présence d'un nom de lieu ou simplement d'un nom commun. Il s'agit vraisemblablement de la maison Vy d'Etraz N° 6.

Margot, Champ Margot

SITUATION : Au lieu-dit actuel Chapons Marions. Plan N° 18.

CITATIONS : pose de terre gesant ou Champ Margot, 1530. — au lieudict au Champ Margot, 1600 (reconnaisances de Colombier). — Champ Margot, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Nous sommes en présence d'un nom de femme, comme nous en avons d'autres exemples sous Champ Marion ou Chapon Marion dans notre premier travail, ainsi que Colette et Henriette dans les articles ci-dessus.

Marquise

SITUATION : Au lieu-dit actuel Paquerat. Plan N° 10.

CITATIONS : la Marquise Bôle bande de vignes près Paquerat. — un autre morcel de vigne lieudit à la Marquise, 1703 (acte Jonas Pettavel). — une vigne au Paquerat nommée la Marquise, 1771 (acte Borrel).

ORIGINE : Il n'a pas existé de marquise dans le Pays de Neuchâtel, de sorte que ce titre de noblesse ne peut pas être à l'origine d'un lieu-dit. Le nom pourrait venir de la famille Marquis attestée à Neuchâtel dès 1358. D'autre part, les titres de noblesse ont été utilisés par ironie comme sobriquets. Marquise était un terme populaire qui désignait quelquefois une femme extravagante ou une fille galante. Sans doute est-ce là qu'il faut chercher l'origine de notre toponyme. Nous connaissons des noms de famille Roy, Comtesse, Chevalier, et l'on baptise souvent des animaux domestiques Prince, Duc, Baron.

Messellier

SITUATION : Au quartier actuel du Bugnon. Plan N° 20.

CITATIONS : un pray ou Mesillier, 1441 (reconnaisances). — maison sesant a Boule decousté le chemin tendant au Bugniom devers le vent et devers le joran le prel de Messellier devers bize, 1545 (reconnaisances).

ORIGINE : Dans l'ancienne langue de Suisse romande, messellier signifiait garde-champêtre et messellerie, soit circonscription surveillée par un ou plusieurs messelliers, soit fonction de messellier. Ce nom est un dérivé du latin *messis* « moisson ».

Monné

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Merloses et Loge ; au même endroit que Combeta et Sorderelles. Plan N^{os} 1 et 4.

CITATIONS : pré et sagne assis dessus les saignes des Monnes, en Moynne, 1545 (reconnaisances). — es Monnes dit es Sorderelles, au Merdasson autrement en Monnes jouxte le bois de Planeyse devers bize, 1596 (reconnaisances de Boudry). — un morcel de vigne lieudit à Monne, Monnes, Monné, Monnez, 1628 (actes Monnin). — à Monnet rière ledit vignoble de Bosle, 1688. — un morcel de terre lieudit à Monne ou autrement à la Combeta, 1699. — un morcel de vigne lieudit au Crêt de Monne, 1705. — un morcel de terre à Planinse jouête le haut des vignes de Monnes devers vent, 1709. — une vigne à Monnet, 1712 (acte J. J. Pettavel). — un autre morcel de vigne aux Plantées Monnin, 1718. — une vigne es Monnes, 1718 (actes Jonas Pettavel).

ORIGINE : Ce nom est sans doute en rapport avec la famille Monin, originaire de Bôle, attestée dès 1505.

Montalliet

SITUATION : A la limite des territoires de Bôle, Colombier et Boudry. Plan N^o 2.

CITATIONS : Perrodus... tenet... in Montalliet juxta Hugonem Grea dim. fal., idem... tenet... a Montaignet juxta les Farcy... II fal., 1339 (extente). — un pré en Montalliet, 1441 (reconnaisances).

ORIGINE : Les noms de lieux commençant par mon-, mont-, mons-, abondent. La plupart sont dérivés du latin *mons* « montagne ». La citation Montaignet est unique, tandis que toutes les autres attestations, tant à Bôle, qu'à Boudry, Colombier ou Areuse, ont la forme Montalliet. Ce nom pourrait signifier une petite montagne, ou contenir un nom propre Aillet ou Alliet ; Aillot et Alyoz existaient au Locle au XIV^e siècle.

Montnet

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : rape et saigne en Montnet, 1545 (reconnaisances).

ORIGINE : Ce nom contient le radical mont étudié dans l'article précédent. Montnet s'identifie peut-être avec Montaignet mentionné au toponyme Montalliet.

Naisioux

SITUATION : Au lieu-dit actuel Treyvaux. Plan N° 16.

CITATIONS : terre ou Naisioux de cousté le boz devers vent, terre ou Nasioux ou territoire de Trevaul, 1441 (reconnaisances).

ORIGINE : Ce nom dérive de l'ancien francoprovençal nasir ou naiser qui signifie rouir le chanvre. Le Nasioux ou Naisioux est le routoir, c'est-à-dire le lieu où l'on étend le chanvre pour le rouir.

Novalles, Nouvelles

SITUATION : Indéterminée. Au même endroit que Petite Vigne.

CITATIONS : in Novalles iij foss. vinee, in la Costa et en Novalles iij fos. vin., 1339 (extente). — fosseriers de vigne sesans en Nouvelles, en Novalet demi fosserier de vigne, 1441 (reconnaisances). — vers les Nouvelles maintenant a la Petite Vigne, 1596 (reconnaisances de Boudry).

ORIGINE : Les novalles, du latin novalis « jachère », ancien français novalles « terres nouvellement défrichées », étaient des biens-fonds récemment labourés ou mis en culture.

Noyer, Champ du Noyer

SITUATION : Indéterminée ; peut-être au lieu-dit actuel Rape. Plan N° 35.

CITATIONS : une terre ou Champs dou Noyer, I pose de terre gisant au Noyer Cuenier, une terre eix Noyer Cunier, 1441 (reconnaisances).

ORIGINE : Nous étudions, dans l'article suivant, Noyer Saint Pierre lequel, cité en 1339 et 1441, est incontestablement un nom de lieu. Le Champ du Noyer désigne peut-être le même endroit. Quant au Noyer Cunier, mentionné en 1441 seulement, il est vraisemblablement un toponyme éphémère résultant du nom de son propriétaire.

Noyer Saint Pierre

SITUATION : Au lieu-dit actuel Rape. Plan N° 35.

CITATIONS : in Noyer Sain Pierre dim. po., in nuce Sancti Petri dim. po., 1339 (extente). — a la Rapaz aultrement ou Noyer Sainct Piere une pose de terre, 1441 (reconnaisances).

ORIGINE : Le prieuré Saint-Pierre de Môtiers-Travers fut occupé par des moines jusqu'à la Réforme. Il possédait des terres, des droits de dîme en vin, en froment et en avoine dans le vignoble. Deux maisons portent encore son nom, l'une à Cormondrèche, l'autre à Auvernier. L'extente de 1339 indique qu'un nommé Bononetus de Clauso « tenet a prioratu Vallistraverse » des biens-fonds à Bôle. Il n'y a donc rien d'étonnant de le trouver à l'origine d'un nom de lieu dans notre village. Mais n'oublions pas que l'église de Pontareuse, dont dépendait la communauté de Bôle au moyen âge, était dédiée à saint Pierre.

Orse, Pré de l'Orse

SITUATION : Au lieu-dit actuel Prairie. Plan N° 21.

CITATIONS : Pré de l'Orse, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Ce nom est dérivé du latin *ursa*, du patois *orsa*, signifiant l'ourse. Cet animal vivait dans le Jura. Le dernier représentant de son espèce fut tué dans le Creux du Van, près de la Ferme-Robert, au XVIII^e siècle. Nous renvoyons en outre le lecteur à l'article Mardor dans notre premier travail.

Pacot

SITUATION : Au lieu-dit actuel Prairie ; au même endroit que Brenan et Cordel du Pacot. Plan N° 21.

CITATIONS : eis pray de Boule ou lieudit ou Pacot, le Prel du Paquot, morcellet de pray sesant ou Paquot aultrement Brenant, 1441 (reconnaisances). — faux de prel ou Pacquot, morcellet de prel appelé le Prel du Pacquot, 1545 (reconnaisances). — au Paccot aultrement en Brenan, au Pacot, 1596 (reconnaisances de Boudry). — au Cordel du Pacot jouxte le chemin public devers le joran, au Cordey du Paccot, 1600 (reconnaisances de Colombier). — un petit morcel de pré à la Prerie dit le Pré du Pacot, 1715 (acte Jonas Pettavel). — un morcel de pré appelé le Pré du Pacot, 1718 (acte J. J. Pettavel). — au Cordel du Pacot, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Dans l'ancien parler romand et actuellement encore dans le français régional, on appelle pacot une boue épaisse ou un bournier. Ce mot est à l'origine de nombreux noms de lieux pour désigner des terrains marécageux ou fangeux.

Perches, Vigne des Perches

SITUATION : Au lieu-dit actuel Grand'Vignes ; au même endroit que Traversière. Plan N° 9.

CITATIONS : un homme et demi de vigne dessous le Tombet lieudit la Traversinna ou la Vigne des Perches, 1703 (acte Jonas Pettavel).

ORIGINE : La perche était non seulement une pièce de bois longue et mince de section circulaire, mais aussi une mesure de longueur ou de surface. Dans le cas présent, le nom doit vraisemblablement son origine à la présence de bâtons qui dépassaient la hauteur des échelas. S'agissait-il d'une vigne cultivée sur perches, sortes de treilles ? Ou d'une vigne dans laquelle se trouvaient des cultures intercalaires, telles que des haricots ?

Pereret

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : Valencia... tenet... ultra viam des Pereret juxta P. Bezam I po., 1339 (extente).

ORIGINE : Nous sommes en présence d'un diminutif de poirier et nous renvoyons le lecteur à l'article Poirier.

Perresa

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : Perrodux... tenet... juxta Hugonem Grea in campo de la Perresa dim. po., 1339 (extente).

ORIGINE : On trouve dans ce nom le même radical que dans Perrière, tas de pierres ou carrière de pierre, et nous renvoyons le lecteur à cet article.

Perrière

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Rape et Pierre à Sisier ; au même endroit que Haut de la Fin. Plan N°s 35 et 39.

CITATIONS : un morcel de champ au Haut de la Fin vers la Perriere, 1771 (acte Borrel).

ORIGINE : Il est difficile de dire, dans le cas présent, s'il s'agit d'un nom commun ou d'un nom de lieu. En langage populaire, actuellement encore, on appelle perrier ou perrière une carrière de pierre ou un tas de pierres dans la campagne. Le nom de Perrière pourrait se référer à la carrière de Forgean. Une citation relative au toponyme Plattet, situé au même endroit, mentionne aussi les carrières.

Perrin, Champ Perrin

SITUATION : Au lieu-dit actuel Domaine de Pierre. Plan N° 13.

CITATIONS : en Trevaul I po. de terre ou Champs Perrin, ou lieu que on dit ou Champs Perrin, 1441 (reconnaisances). — au lieudit ou Champ Perrin, ou Champ Perrin alias Sus la Forest, 1530. — au lieudict a Treyvaux dict au Champt Perrin alias a la Forest, au Champ Perrin fin de Treyvaux, 1600 (reconnaisances de Colombier). — au Champ Perrein, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Le nom Perrin, d'origine neuchâteloise, est attesté très anciennement dans le pays. Dérivé de Pierre, il est à la base de nombreux noms de lieux.

Perrot, Sagne Perrot

SITUATION : Au lieu-dit actuel Sous le Pré. Plan N° 19.

CITATIONS : un autre morcel de vigne lieudit à la Pleine Perrot, 1703. — un morcel de pré dit la Sagne Perrot gisant dans la Prérie, 1718. — un morcel de pré dit le Grand Desert qui jouxte la dite Sagne Perrot, 1718 (actes Jonas Pettavel). — à la Sagne Perrot, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Ce toponyme provient d'un nom propre, celui de la famille Perrot, originaire de Neuchâtel, mentionnée depuis le XV^e siècle. Il est dérivé de Pierre, comme le précédent.

Pescherry

SITUATION : Au lieu-dit actuel Marnières ; au même endroit que Premou. Plan N° 40.

CITATIONS : en la Pecheri, 1339 (extente). — en Premol anciennement a la Pescherry dues poses de terre, 1441 (reconnaisances). — en Premou anciennement a la Peschery, 1545 (reconnaisances).

ORIGINE : Ce nom se rattache à la pêche. Il pourrait signifier un endroit où l'on pêche ou un vivier. Son identité avec Premol, Premou, sur les deux rives du Merdasson, justifie une telle explication. Mais le ruisseau a si peu d'importance à cet endroit qu'il faut donner la préférence au sens de vivier.

Petite Vigne

SITUATION : Indéterminée. Au même endroit que Novalles.

CITATIONS : vers les Nouvelles maintenant a la Petite Vigne, 1596 (reconnaisances de Boudry).

ORIGINE : Il s'agit de l'un des nombreux lieux-dits résultant de la grandeur ou de la forme des biens-fonds.

Pieplain, Pie Plata

SITUATION : Au lieu-dit actuel Chilliettes. Plan N° 8.

CITATIONS : a Pieplain, 1748 (plan de la recette de Colombier). — a la Pie Plata, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Ce nom se compose de deux éléments : le premier, un terme d'ancien francoprovençal, pie signifiant sole, pièce de terre soumise à l'assolement, le second, plain ou plata c'est-à-dire plan ou plat. Nous sommes donc en présence d'un fonds de terre horizontal. Notons toutefois que pie est un substantif féminin de sorte que l'on s'explique mal le genre masculin dans la forme de 1748.

Pierre, Champ de la Pierre

SITUATION : Au lieu-dit actuel Lovreylaz. Plan N° 26.

CITATIONS : in la Pierra, in Campo de la Pierra, 1339 (extente). — pose de terre sesant a la Pierre, ou Champs de la Pierre, 1441 (reconnaisances). — pose de terre gesant ou lieudit ou Champ de la Pierre, ou Grand Champ de la Pierre, 1530. — au lieudict au Champ de la Pierre jouxte la Vaux du Merdasson devers vent, 1600 (reconnaisances de Colombier). — au Champ de la Pierra, 1748 (plan de la recette de Colombier). — au Champ de la Pierra, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Nous avons déjà parlé de Pierre à Sisier et de Perrière. Il n'y a rien d'étonnant que la pierre soit à l'origine de maints noms de lieux dans un pays où les blocs erratiques sont nombreux et la roche peu profonde.

Place, Champ de la Place

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Foutey et Macherelles ; au même endroit que Corton et Champ de la Donna. Plan N^{os} 31 et 34.

CITATIONS : in la Place, in Campo de la Place, 1339 (extente). — ou Champs de la Place, 1441 (reconnaisances). — au Champt de la Place autrement le Champ la Denna, 1545 (reconnaisances). — au Champt de la Place autrement le Champt La Dena appelé le Courton vers le noyer Maublanc, 1596 (reconnaisances de Boudry).

ORIGINE : Le mot place, du latin platea, a créé de nombreux noms de lieux en Suisse romande pour désigner un espace libre, une large rue, une prairie et même un groupe de maisons. Une citation de cet article parle du noyer Maublanc. Nous n'avons pas retenu ce terme comme nom de lieu. Nous pensons qu'il s'agit d'une appellation éphémère se référant au noyer de la famille Maublanc attestée dès 1441.

Planchamps

SITUATION : Au lieu-dit actuel Treyvaux. Plan N^o 16.

CITATIONS : la fein de Planchamps, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Nous avons vu, à l'article Pieplain, que plan ou plain signifie plat. C'est donc ici la topographie de l'endroit qui a créé le nom de lieu.

Planche

SITUATION : On trouve ce nom à deux endroits différents : dans la région Rape, Carrière, Macherelles Dessus (plan N^{os} 35, 36 et 37) et dans le secteur Planeyse, Prairie (plan N^{os} 3 et 21).

CITATIONS : un pré a la Planche de Chesaz, terre en Vielle Planche, 1441 (reconnaisances). — ou lieu dict anciennement a Plattet et de present a la Planche, morcel de prel dict le Prel a la Planche autrement ez Tholles, 1600 (reconnaisances de Colombier). — un morcel de champ lieudit aux Planches de Planinse, 1707 (acte Jonas Pettavel). — a Pianeyse es Planches, 1722. — un morcel de champ a Plattet anc. la Planche jouxte le Rocher

de la Vaux de vent, 1736 (actes J. J. Pettavel). — a la Planche, 1748 (plan de la recette de Colombier). — a la Planche, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Dans le langage agricole, une planche est un espace de terre cultivée, plus long que large. Dans notre région, on l'utilise généralement dans l'expression « une planche fraîche » pour désigner un champ précédemment labouré, récemment « fermé », c'est-à-dire remis en prairie.

Plattet

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Rape, Macherelles Dessus et Pierre à Sisier ; au même endroit que Planche et Champ Fallet. Plan N^{os} 35, 37 et 39.

CITATIONS : en Plattet une pose de terre, 1441 (reconnaisances). — ou lieudit en Plattet une pose de terre, en Plattet, 1530. — morcel de champ estant ou lieudit en Plattet territoire de Boule, 1545 (reconnaisances). — le champ des Falletz nommé en Plattet, en Plattet, 1596 (reconnaisances de Boudry). — morcel de champ gisant au lieudit en Pierra Sizier autrement en Plattet, au lieu dict anciennement a Plattet et de present a la Planche, en Plattet alias a la Rappa, 1600 (reconnaisances de Colombier). — un autre morcel de champ à Plattet joute les Roches de l'Avaux de vent, 1711. — un morcel de champ dit le Platé situé au bout de vent de celui dit la Draise, 1730. — un morcel de champ au lieudit à Plattet joute les carrières devers vent, 1735 (actes Jonas Pettavel). — un morcel de champ au haut de la fin dessus de Bôle au lieu dit a Plattet, 1726. — un morcel de champ a Pierra Sezier soit Plattet, 1734. — un morcel de champ a Plattet anc. la Planche joute le Rocher de la Vaux de vent, 1736 (actes J. J. Pettavel). — en Plattet, en Plattet, 1748 (plan de la recette de Colombier). — a Plattet, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Plattet, dérivé de plat, signifie un petit plateau, une esplanade. Il s'applique très exactement au replat situé dans la partie haute des champs, au-dessus du village.

Pochon, Champ Pochon, Bois Pochon

SITUATION : Au lieu-dit actuel Merloses. Plan N^o 1.

CITATIONS : pose de terre gesant ou Mellereux alias ou Champ Pochon, 1530. — poses et rappes gesant ou territoire de Bolle ou lieudit en Boys Poschon, 1545 (reconnaisances).

ORIGINE : La famille Pochon, originaire de Bôle et de Cortaillod, est citée dès 1431.

Poirier, Vigne du Poirier

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Planeyse et Baillottes ; au même endroit que Plantée Gribolet. Plan N^{os} 3 et 7.

CITATIONS : en Perer, 1339. — ou champs des Perriers, sur Boule ou lieudit eix Troys Perriers, 1441 (reconnaisances). — rière Bosle au Poirier deux hommes, au vignoble de Bosle les vignes du Poirier, 1688. — au Plantée Gribolet autrement la Vigne du Poirier, 1716 (acte Jonas Pettavel). — la Vigne du Poirier, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : On imagine facilement la présence, dans les champs ou dans les vignes, d'un poirier qui a donné son nom à l'endroit. A l'appui des premières citations, nous mentionnons un texte reproduit par Matile : « la moitié des poirs qui croissent en deux perriers sauriegles », 1345 (*Monuments*, p. 580).

Prelet

SITUATION : On trouve ce nom à deux endroits différents : à Treyvaux et au Tertre. Plan N^{os} 16 et 17.

CITATIONS : faulx de pray sesant ou Prelet desoubz Boule, en Trevaux ou lieudit ou Prelet, 1441 (reconnaisances). — morcel de prel dit le Prelet, 1468. — ou lieudit en Prelet, en Trevaux desoub le Prelet, 1530. — prel sesant ou lieudit ou Prelet, 1545 (reconnaisances). — la fin auprès du Prellet (de Trevaux), 1569. — au Prelet, 1596 (reconnaisances de Boudry). — au fenaige de Bosle dict au Prelet dessouz Bosle, a la fin de Treyvaux dict au Prelet, au Preslet, 1600 (reconnaisances de Colombier). — un petit morcel de pré gisant au Pré Dessous dit au Prelet ou la Chaintre des Chapons Marion, 1710 (acte Jonas Pettavel). — en Prela, au Prelet, au Prellet, au Pralet, 1748 (plan de la recette de Colombier). — au Prelet, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Le mot prelet ou pralet est un diminutif de pré, du latin pratum, et signifie donc un petit pré, une petite prairie.

Premou

SITUATION : Au lieu-dit actuel Marnières ; au même endroit que Pescherry, de part et d'autre du Merdasson, sur les territoires de Bôle et de Chambrelieu sur Boudry. Plan N^o 40.

CITATIONS : pose de terre sesant en Premo decousté le bois de Premo dever vent, en Premol anciennement a la Pescherry dues poses de terre, en Premort, 1441 (reconnaisances). — la prise de Premot estant desoubz Chambrellin qui jouxte devers vent le Merdasson le chemin par lequel l'on va dès Bolle à Chambrellin devers joran, en Premou anciennement a la Peschery, 1545 (reconnaisances). — morcel de terre tant en prel prise que en boys estant au lieudict en Premond touchant le ruz du Merdasson devers bize et la perrière de la Roche devers ouberre, 1561. — sus Prenouz dit a Pierre Sezie, en Prenoz, sur Prennoz, 1596 (reconnaisances de Boudry). — au grenier de Chambrellin et d'illecq tirant au rupt de Merdasson (au lieu) appelé Praim Moytz et dempuis ledict Prainmoz jusque au Creuz du Cerf, 1598. — morcel de prez prise et bois au lieudit a Prezmont jouxte le ruz du Merdasson devers bize, 1603. — dès le haut de la pièce de Preimoud proche le chemin de Chambrillin à Bosle, 1734. — dès le dit Preimoud tirant au Creux du Sart ou Creux du Cerf, 1735.

ORIGINE : Ce nom se compose d'un premier élément pré, qui ne pose pas de problème. Malgré les graphies très variables, nous voyons dans la seconde partie le mot mou au sens de mouillé. Le lieu-dit signifierait donc un pré marécageux dont la présence serait vraisemblable sur les rives du Merdasson.

Quarre, Vigne du Quarre

SITUATION : Au haut de Planeyse et au bas de la Croix. Plan Nos 3 et 11.

CITATIONS : plus a la Vigne du Quarre a (environ)un homme, 1641 (acte Monnin). — un morcel de vigne dit la Vigne du Quarre, 1706. — un autre morcel de vigne à la Vigne du Quart jouxte le chemin des vignes de joran, 1723 (acte Jonas Pettavel). — un homme de vigne a Planeyse Vigne du Quart, 1745 (acte J. J. Pettavel). — es Vignes du Carre, la Vigne du Carre, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Le mot quarre, quart ou carre ne doit être confondu ni avec carré ou quarré, au sens de quadrilatère, ni avec quart, signifiant la quatrième partie, bien qu'il en soit proche parent. C'est le terme patois cârro qui désignait un coin, un angle, une parcelle de terre. On le trouve sur le plan de la recette de Colombier à deux endroits, dans la fourche de deux chemins.

Racherel

SITUATION : Vraisemblablement aux Macherelles. Plan N° 34.

CITATIONS : à la fin de Racherel, 1714 (acte J. J. Pettavel).

ORIGINE : Nous n'avons trouvé ce nom de Racherel qu'une seule fois, tandis que le même notaire mentionne à plusieurs reprises Macherel. Il doit s'agir d'une erreur de copie, le tabellion ayant confondu M et R. Si la forme était réelle, il pourrait être question d'un sobriquet formé à partir de rache, « teigne ». Le toponyme Racherel existe à Auvernier et à Comondrèche.

Racine, Pré Racine

SITUATION : Au lieu-dit actuel Prairie. Plan N° 21.

CITATIONS : entre le closel Basterot et le chemin avec un peu le bas du Pré Racine, 1723 (acte Jonas Pettavel). — au Pré Racine, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Ce nom est lié à la famille Racine, d'origine neuchâteloise, mentionnée dans les actes depuis 1483.

Remossa

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : item... tenet... en la Remossa IIII po., 1339 (extente).

ORIGINE : Remossa était un nom propre, connu dans la région au XIV^e siècle, qui a été utilisé comme nom de lieu. Le même toponyme se retrouve à Saint-Sulpice, aux Bayards et à la Brévine.

Resche, Reschoz

SITUATION : Au lieu-dit actuel Rosseltat ; au même endroit que Sous les Vignes. Plan N° 6.

CITATIONS : pirum rostidam Recho (à Colombier), 1339 (extente). — a Fornel et ou Reschos dues poses de terre, 1441 (reconnaisances). — vigne sise ou Rocho, 1522. — champ gesant Dessoubz les Vignes de Bosle dict au Resche, 1598.

ORIGINE : Des noms contenant le même radical se trouvent dans plusieurs communes du canton sous des graphies diverses. Un parallèle évident existe à Rochefort : « La fin du Reiche ». Nous pouvons identifier notre nom de lieu au français rèche, dans le sens de rugueux. Toutefois, l'aspect actuel de l'endroit ne le justifie pas.

Rin

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : in campo dou Rain, in campo dou Rein, sus le Rein, 1339 (extente). — ou lieudit ou Champs du Rin, 1441 (reconnaisances).

ORIGINE : Ce nom est fréquent dans le pays. Mais sa signification s'est perdue. Rin est la forme neuchâteloise correspondant au français rang. Son sens premier a dû être lignée, rangée et on trouve dans les patois voisins le sens de petite crête allongée qui pourrait expliquer le nom de Bôle. Dans les patois neuchâtelois et dans le français régional de Neuchâtel, le mot rain a surtout acquis le sens de grand rouleau de foin allongé.

Roche, Roche de la Vaux

SITUATION : Au lieu-dit actuel Lavaux. Plan N° 25.

CITATIONS : en Trevail ou lieu dit ou Champs sur la Roche, 1441 (reconnaisances). — la perrière de la Roche, 1561. — les Roches de la Vaux du Merdasson, la Roche, 1596 (reconnaisances de Boudry). — sus la Roche alias en Treyvaylx autrement au Biolet a terraige, 1600 (reconnaisances de Colombier). — un morcel de vigne au Long Champ joûte les Roches de l'Avaux de vent, 1700. — un morcel de champ à la fin de Treivaux joûte les Roches de l'Avaux de bize, 1701 (acte Jonas Pettavel). — joûte les Roches de vent, 1732. — un morcel de champ au lieu appelé à la Fin Dessus dit le Long Champ jouxtant les Roches de la Vaux de vent, 1735. — un morcel de champ a Platet anc. la Planche jouxte le Rocher de la Vaux de vent, 1736 (actes J. J. Pettavel). — sur la Roche de Treivaux, les Roches de la Vaux du Merdasson, 1748 (plan de la recette de Colombier). — les Roches du Merdasson, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Le vallon du Merdasson est bordé de rochers qui ont donné leur nom à l'endroit. Mais on peut se demander s'il s'agit d'un nom de lieu ou d'un nom commun. La citation de 1600 fait suivre le nom des mots « a terraige ». Nous n'avons pas retenu ce terme comme nom de lieu. Il s'agit de l'indication d'une charge foncière. Le terrage était une « vendition de fonds sur lesquels les vendeurs se réservaient certaine portion des fruits et jusqu'à la moitié de tout ce qu'ils produisaient » (Boyve, *Annales*, tome 3, p. 200 et 338).

Rosel

SITUATION : Au lieu-dit actuel Prairie ; au même endroit que Suchiez. Plan N° 21.

CITATIONS : faulx de pray sesant eis Rosel, en Rosel, une faulx de pray prest des Rosselz decousté et (le) long des Rosel, 1441 (reconnaisances). — prelz assis ou territoire desoub Bule ou lieudit es Rosel, 1460. — le prelz de Rozel, 1468. — faulx de prel au finaige de Boule dit es Roselz, 1530. — le prey des Roselz, 1545 (reconnaisances). — pré des Rozel autrement dit au Sechié, pré des Rozelz, pré des Roselz, 1596 (reconnaisances de Boudry). — es Roselz jouxte le Grand Pré du Bugnon devers le vent, Rosel, 1600 (reconnaisances de Colombier). — un morcel de terre à la Prérie lieudit le Pré des Rosé, 1717 (acte Jonas Pettavel). — es Rosets, es Rosels, sous le Roset, sous le Rosel, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Les noms Rosel, Rosé, Roset, correspondent au français roseau. Ils désignent donc des endroits marécageux couverts de roselières. Dans la même région se trouvent Pacot, Brenan et Sagne Perrot, analysés dans d'autres articles, qui sont aussi des terrains humides ou boueux.

Roulière

SITUATION : Au lieu-dit actuel Grand'Vignes. Plan N° 9.

CITATIONS : un morcel de vigne lieudit à la Roulière, 1702 (acte Jonas Pettavel). — a la Roulières, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Ce toponyme doit venir du nom de famille Roullier ou Rollier, connu dans le pays depuis le XV^e siècle.

Rudifaguy

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : Girardus... tenet... in Rudifaguy I po., 1339 (extente).

ORIGINE : Ce nom semble être une appellation latinisée, rudis fagus, employée au génitif, désignant un hêtre rude, massif.

Sagneule

SITUATION : A la limite des territoires des communes de Bôle, Rochefort et Colombier, dans la forêt du Chanet. Plan N° 42.

CITATIONS : en Saignoules juxta pascua, 1339 (extente). — tendant amont par la Combe es Fenes a la fontayne de Saignyoules, 1356 cop. 1560 env. (Matile, p. 752).

ORIGINE : Dans notre premier travail, nous avons étudié le nom Sagne désignant une prairie couverte d'une eau croupissante, un marais ou un marécage. Sagneule en est un diminutif.

Salamon, Champ Salamon

SITUATION : Au lieu-dit actuel Planeyse. Plan N° 3.

CITATIONS : un petit morcel de champ au bas de Planinse dit le Champ Salamon juxta le chemin de bize, 1721 (acte Jonas Pettavel).

ORIGINE : La composition du toponyme parle en faveur du nom de personne Salomon, peu répandu dans le pays, mais cité tout de même en 1466, 1640 et 1741. Salamon en est une variante archaïque.

Sarrières, Champ de Sarrières

SITUATION : Au lieu-dit actuel Foutey. Plan N° 31.

CITATIONS : I pose de terre appelé le Champ de Sarrieres sesant a la Combe de Fotey, 1441 (reconnaisances).

ORIGINE : Il s'agit vraisemblablement d'un sobriquet donné à un personnage venant du village de Serrières. Nous avons une formation analogue à l'article Dauvernier.

Sas

SITUATION : Au lieu-dit actuel Creux du Cerf. Plan N° 38.

CITATIONS : Humbertus... tenet... ou Sas I po., ou Suc juxta pascua quartum fal., ou Sas juxta Perrugo dim. po., ou Sus juxta Stephanum de Boulo dim. po., item... tenet... ou Sex... II po., 1339 (extente). — terre ou Saz de cousté le bois devers vent, 1441 (reconnaisances).

ORIGINE : Les formes Sas, Saz et Sex, dérivées du latin saxum « rocher », se rapportent au Creux du Cerf étudié dans notre premier travail. Les formes Sus et Suc semblent désigner le même endroit, bien que la voyelle u s'explique difficilement. Au sujet du radical suc nous renvoyons le lecteur à l'article Suchiez.

Satenboche

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : Landricus... tenet... in Sattenboche juxta Boney dim. po., in la Pierra et ou Satenboche juxta W. Poim... I po., 1339 (extente). — pose de terre sesant en Satemboche, 1441 (reconnaisances).

ORIGINE : Sept en bouche ou sept en gueule est le nom d'une petite poire hâtive qui mûrit à la fin du mois d'août, si petite qu'on peut en mettre sept à la fois dans la bouche. Jusqu'à présent, on pensait que sept en bouche était une forme secondaire par rapport à sept en gueule attesté en français depuis le XVII^e siècle. Mais Sept en Gueule apparaît dans le canton de Vaud comme nom de lieu dès 1418, tandis que les toponymes neuchâtelois, à Bôle en 1339, et à Villiers en 1342, montrent que Sept en Bouche est encore plus ancien.

Sauge

SITUATION : Au lieu-dit actuel Chapons Marions ; au même endroit que Becué. Plan N° 18.

CITATIONS : in finagio de Bullo in prato de la Sauge, 1420. — a la Sauge, la tollae de la Sauge, ou fenaige de Boule dessous la Sauge, 1441 (reconnaisances). — prel assis ou lieudit a la Sauge, 1460. — le praz de la Plantaye joste le praz de la Sauge, 1466. — le prel de la Sauge joste le praz du Bugnyon devert joran, 1468. — a la Saulge ung morcellet de prel, 1530. — a la Saulge demye faux de pray, 1545 (reconnaisances). — Bercueil a la Saulge jouxte le Grand Pré du Bugnon, a la Sauge, 1596 (reconnaisances de Boudry). — a la Sauge jouxte le grand prel du Desert devers le joran, la Saulge, 1600 (reconnaisances de Colombier). — le clozel et jardin de la Sauge, 1661 (acte Monnin). — a la Sauge, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Ce nom est tiré de l'ancien francoprovençal Sauge, remontant au latin salix « saule ».

Serpentez

SITUATION : Indéterminée à Bôle ou à Colombier.

CITATIONS : une terre en Serpentez, 1441 (reconnaisances).

ORIGINE : Il s'agit d'un nom dérivé du substantif serpent ou du verbe serpenter. Toutefois, en présence d'une seule citation à Bôle et de nombreuses attestations à Colombier, il est possible que cet endroit ait été situé sur le territoire de Colombier.

Sorderelles

SITUATION : Aux lieux-dits actuels Merloses et Loge ; au même endroit que Monné. Plan N^{os} 1 et 4.

CITATIONS : es Monnes dit es Sorderelles, 1596 (reconnaisances de Boudry).

ORIGINE : Vu la nature humide du terrain, l'explication la plus probable de ce nom le rattache au français sourdre, à l'ancien français sordre, du latin surgere. Il s'agit donc d'un endroit où jaillit une source. D'autre part, le nom de personne Sorderel est attesté à la Sagne dès 1355.

Sous Bôle

SITUATION : Au nord-est de Planeyse, en partie sur le territoire de Bôle et en partie sur celui de Colombier. Plan N^o 19.

CITATIONS : Subtus Bulo ij pose, Subtus Boulo, 1339 (extente). — un petit prelet assis Desoubz Bule, 1460. — Desoub Boule troys poses de terre, es Champs Desoubz Boule, en la fin Desoub Boule es Champs de la Croix, 1530. — poze de terre gisant Dessoubz Bosle, morcel de terre gisant a la fin de Dessoubz Bousle, es Champs Dessoubz Boule, es Chintres Dessoubz Bolle, 1596 (reconnaisances de Boudry). — champ situé au lieudict Dessoubz Bosle alias en Planeyse près de la Croix, prel gisant anciennement Desoubz Bosle a present dict Cordey du Paccot, 1600 (reconnaisances de Colombier). — un autre champ Dessous Bôle, 1712. — au vignoble appelé Dessous Bôle, 1715. — au pré Sous Bôle au lieu dit Aux Deserts, 1722 (actes J. J. Pettavel). — Sous Bôle, 1748 (plan de la recette de Colombier). — a la fein Sous Bosle, fein Sous Bole, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Nous sommes en présence des terrains situés au-dessous du village. Le lieu-dit a disparu du cadastre de Bôle, mais il subsiste dans celui de Colombier.

Sous les Vignes

SITUATION : Au lieu-dit actuel Rosseltat ; au même endroit que Resche et Dauvernier. Plan N^o 6.

CITATIONS : subtus vineas de Boulo, 1339 (extente). — piece de terre sesant Desoubz les Vignes, pose de terre sesant Desoubz les Vignes de Boule ou lieudit en Chillet, 1441 (reconnaisances). — pose maintenant

reduict en vignie geisant Desoub les Vignies de Boule, 1530. — vigne estant au lieudict Desoubz les Vignes jouxte la Rue devers vent, 1545 (reconnaisances). — Dessoubs les Vignes aultrement a la Rue, au Champ Dauvernier Dessoubs les Vignes de Bolle, Dessoubz les Vignes de Bolle dit la Chilleta, 1596 (reconnaisances de Boudry). — champ gesant Dessoubz les Vignes de Bosle dict au Resche, 1598. — Dessoubz les Vignes du dict Bolle autrement a Planeyse, 1600 (reconnaisances de Colombier). — un morcel de champ gisant à la fin de Planeyse Dessoubz les Vignes du dict Bosle, 1633 (acte Monnin). — Dessous les Vignes de Bôle, 1748 (plan de la recette de Colombier). — Dessous les Vignes de Bôle, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Cet endroit se trouve au-dessous des vignes du village. L'une ou l'autre des citations peut être descriptive autant que nom de lieu.

Suchiez

SITUATION : Au lieu-dit actuel Prairie ; au même endroit que Rosel. Plan N° 21.

CITATIONS : es prelz de Boule ou lieudit ou Suchié, morsel de prel gesant ou lieudit ou Suchiez jouxte la ruelle dou Bugnion devers le vent, 1530. — pré des Rozel aultrement dit au Sechié, au Sechez, 1596 (reconnaisances de Boudry). — morcel de pré gesant au lieudict en Suchié jouxte la rue du Bugnon devers le vent, au fenage et Prairie de Bosle au lieudict au Suchier, au Suchiez, 1600 (reconnaisances de Colombier). — un morcel de pré gisant à la Prayerie du dit Bosle lieudit au Suchiez, 1636 (acte Monnin). — au Suchiez, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Ce nom est fréquent dans le pays. Il s'agit d'un terme local dont le sens nous échappe aujourd'hui. On le découvre dans plusieurs communes avec des terminaisons diverses : Suchiez, Suchié, Suschié, Suchel, Suchet. Il indique en général des endroits élevés, des crêts ou des coteaux. Il contient un radical préroman suc- signifiant éminence. On retrouve cette même racine dans le français souche. Dans les noms de lieux de la Suisse romande, les membres de ce groupe désignent des pointes ou crêtes, par exemple dans Chasseron, ancien Sucheron. Il est valable à Bôle pour la pente raide qui se situe dans le coteau de la Prairie.

Terrau, Sagne du Terrau

SITUATION : Vraisemblablement dans la combe du Merdasson ; au même endroit que Costa. Plan N° 15.

CITATIONS : morcel de terre sesant ou Terraul, en la Costa ou Terraul une pose de terre, 1441 (reconnaisances). — morcel de prelz assis ou territoire de Bule ou lieudit ou Terraul, 1467. — demy pose de terre sesant au Terraux, a la Costa aultrement a la Saigne du Terraux, 1545 (reconnaisances). — la Costa autrement a la Sagne du Terraux, Terraulx, 1596 (reconnaisances de Boudry).

ORIGINE : Dans l'ancien parler neuchâtelois et romand, un terrau était un fossé.

Thiebaud, Derrière chez Thiebaud

SITUATION : A l'extrémité nord-est du vieux village, aux lieux-dits actuels Draise et Macherelles. Plan N° 33.

CITATIONS : terre Dessus chiez Jehan Tiebaud, 1441 (reconnaisances). — Dessus chez Thiebauld, Sus chez Thiebaud, 1600 (reconnaisances de Colombier). — un morcel de vigne gisant derrier les maisons de chez Tiebaud, 1643 (acte Monnin). — un petit morcel de closel situé Derrière chez Thiebaud, 1711 (acte J. J. Pettavel). — Dessus chez Thiebaud, 1748 (plan de la recette de Colombier). — Devant chez Jean Thiebaud, 1764 (plan de la recette de Boudry).

ORIGINE : Ce nom est celui d'une ancienne famille du village citée dès 1441.

Toles, Toula

SITUATION : Au lieu-dit actuel Prairie ; au même endroit que Désert. Plan N° 21.

CITATIONS : morcel de pré gisant a la Toula au lieudict anciennement au Desert jouxte le Grand Pré du Bugnion devers vent, la Toula du Buisson devers bize, a la Preslerie de Bosle au lieudict es Toles, le prel a la Planche aultrement ez Tholles, 1600 (reconnaisances de Colombier). — es Tholes, es Tholles, a la Toula ,1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Ce nom est tiré du latin tabula « planche, table ». Le patois toula désigne un pré rectangulaire, une bande de gazon, une planche de jardin, une terrasse de vigne.

Tondellon

SITUATION : Au lieu-dit actuel Baillottes. Plan N° 7.

CITATIONS : un autre morcel de vigne au même lieu (la Baillotte) dit le Tondellon, 1718 (acte Jonas Pettavel). — es Tondellons, es Tondelions, 1748 (plan de la recette de Colombier).

ORIGINE : Ce nom paraît se rattacher au latin *tondere* « tondre ». Il s'agit donc peut-être, d'un endroit où l'on tondait les moutons, ou plutôt d'un lieu où l'on avait coupé de près certains végétaux.

Traversière

SITUATION : Au lieu-dit actuel Grand'Vignes ; au même endroit que Vigne des Perches. Plan N° 9.

CITATIONS : un morcel de vigne dessous le Tombet dit la Traversinna, 1703. — un homme et demi de vigne dessous le Tombet lieudit la Traversinna ou la Vigne des Perches, 1703. — un morcel de vigne lieudit à la Traversière autrement dit la Vigne des Perches, 1718 (actes Jonas Pettavel).

ORIGINE : Encore actuellement, dans le langage agricole, on donne le nom de traversière à un bien-fonds situé en travers d'un coteau ou d'un territoire. Pour des raisons de culture, les vignes ont généralement la forme de rectangles allongés dont la grande longueur est dans le sens de la pente. C'est exceptionnellement qu'elles sont orientées perpendiculairement.

Truel, Vigne du Truel

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : vigne appelée la Vigne dou Truel, 1441 (reconnaisances). — la vigne appelée la Vigne du Treuil, 1545.

ORIGINE : Truel est une forme locale correspondant au français treuil. Le mot a gardé le sens du latin *torculum* « pressoir ».

Varnier, Pré Varnier, Combe Varnier

SITUATION : Dans la partie supérieure de la Combe aux Femmes, à la limite des territoires de Bôle et Colombier. Plan N° 41.

CITATIONS : tendant de la Combe Varnier au font du Merdasson, Comba Warner, Comba Warneir, 1357 (Matile, p. 749, 750, 751). — morcel de pray appellez le Pray Warres, 1441 (reconnaisances). — morcel de prel

ou lieudit en Prel Varrier, morcel de prel appelé en Prel Varnier, en Prel Vartier, 1530. — charrière de la Combe Varnier, 1790 (plan A. Matthey et D. Franel).

ORIGINE : Varnier ou Garnier est un nom de baptême très fréquent au moyen âge. En outre, une famille Varnier est attestée à Cressier, à Cornaux et au Landeron dès le XV^e siècle.

Vaubouvon

SITUATION : Près de Cotendart. Plan N^o 42.

CITATIONS : item tenet... en Vaulboom I po. et dim., 1339 (extente). — tout le long de Vaubouvon, 1356 (Matile, p. 749).

ORIGINE : Les noms de lieux contenant le radical vau, vaul, val, vaux, vaud, sont très nombreux. Ils désignent une vallée. Nous avons déjà mentionné dans notre premier travail Lavaux, Bas les Vaux, Fontaine les Vaux, Treyvaux. Le deuxième élément pourrait être un nom propre Bovon ou Bouvon, dont la racine est celle du latin bovem « bœuf, bétail bovin ». Le prénom Bovo, au nominatif, est cité trois fois à Bôle dans l'extente de 1339 et le nom de famille Bovonet aux Verrières en 1415 (Loew, p. 285).

Vauz Mediun

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : Landricus... tenet... in Vauz Mediun juxta Peter terciun po., 1339 (extente). — terre en Vault Medin, 1441 (reconnaisances).

ORIGINE : Le premier terme ne pose pas de problème. Nous l'avons analysé à l'article précédent. Le deuxième mot est obscur. Pour des raisons de phonétique, il est difficile de le rattacher au latin medius. Toutefois, à défaut d'une solution meilleure, nous nous demandons si les tabellions, peu versés en orthographe, n'ont pas écrit par ignorance mediun et medin pour media ou mediane, de sorte qu'il s'agirait d'un endroit situé au milieu du vallon, vraisemblablement du Merdasson ?

Vigne du Village

SITUATION : Au lieu-dit actuel Chapons Marions. Plan N^o 18.

CITATIONS : au lieudict es Tertres jouxte la Vigne du Villaige, 1600. — un morcel de champ gisant dessus la Vigne du Village, 1624. — un morcel

de vigne dessous la Vigne du Village dudit Bosle, 1625 (actes Monnin). — l'herbe de la Vigne du Village, 1664. — un morcel de vigne lieudit aux Chapons dessous de la Vigne du Village, 1703 (acte Jonas Pettavel). — un morcel de vigne situé dessous la Vigne du Village du dit Bôle, 1717 (acte J. J. Pettavel). — un morcel de champ dessous de la Vigne du Village appelé au Tertre, 1721 (acte Jonas Pettavel).

ORIGINE : Faut-il considérer ce terme comme un nom de lieu ? De toute façon la vigne du village appartenant à la communauté était un point de repère, et servait à déterminer la situation d'autres propriétés. Elle est indiquée sur le plan de la Recette de Colombier comme bien-fonds, mais non comme lieu-dit.

Ville

SITUATION : Indéterminée.

CITATIONS : terre ou Champs de Villis le chemin public devers bize, terre a Velles, dessus la Ville I pose, 1441 (reconnaisances).

ORIGINE : Dans l'ancien langage suisse romand, ville était souvent utilisé avec le sens de village. On comprend mal pourquoi les deux premières citations sont au pluriel.

Vuitte

SITUATION : A l'extrémité sud de Planeyse. Plan N° 2.

CITATIONS : tenet a domino de terra eys Vuittes, 1339 (extente). — une autre place gisant en Vuitte, 1656 (reconnaisances de Bôle).

ORIGINE : La racine de ce nom est d'origine germanique. Le substantif est dérivé du patois vouaitî signifiant regarder. La vuitte a dû être un poste de guêt ou de garde. Un nom identique est mentionné à Boudry en 1707. Il doit s'agir du même endroit, à la limite des territoires de Bôle et de Boudry, au beau point de vue qui domine la plaine d'Areuse.

Jean-Pierre MICHAUD.

LES OUVRIERS EN INDIENNES AU XVIII^e SIÈCLE *

Au XVIII^e siècle, la principauté de Neuchâtel a compté parmi les toutes premières régions de l'Europe de l'ouest pour l'impression des toiles de coton, communément appelées « indiennes ». En 1785, les principales régions productrices étaient celles de Rouen et de Mulhouse, qui possédaient respectivement 38 et 27 fabriques ; venaient ensuite celles de Genève, Manchester, Gand, Paris et Neuchâtel, qui en comptaient chacune une dizaine¹. A cette date, les principales manufactures neuchâteloises étaient situées à Marin, à la Borcarderie, aux Isles, à Grandchamp, à Vauvilliers, et au Bied². A Cortaillod, Claude-Abram Dupasquier avait fondé en 1751 la Fabrique-Neuve, qui était rapidement devenue la plus importante de toutes : à la fin du XVIII^e siècle, elle produisait 50.000 pièces d'indiennes, sur le total de 160.000 annuellement imprimées dans la principauté³.

Toutes ces manufactures occupaient un nombre considérable d'ouvriers. Si, en 1750, Neuchâtel ne comptait encore que 400 indienneurs pour une population totale de 32.000 habitants, en 1785 il y en avait 2160 pour 40.000 habitants, dont 22.000 actifs recensés. Les ouvriers en indiennes représentaient donc à cette époque 5% de la population totale et 10% de la population active de la principauté. Les effectifs baissèrent ensuite, mais approchèrent encore le millier jusqu'au milieu du XIX^e siècle. A ce moment, étranglé par le protectionnisme instauré dans les pays voisins, la fabrication et le commerce des indiennes périclitèrent totalement, et les dernières manufactures fermèrent les unes après les autres. Pendant plus d'un siècle, les indienneurs ont tenu une place, et joué un rôle considérables dans l'histoire de la principauté, dans la mesure où, par delà même leur importance numérique, ils constituèrent une classe sociale de type radicalement nouveau. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, en effet, la population de Neuchâtel, comme celle de tous les pays européens, est composée essentiellement de paysans. Avec les ouvriers en indiennes apparaissent pour la première fois dans ce pays des ouvriers au sens moderne du terme, et non plus des artisans ou semi-artisans comme les horlogers ou les dentellières. Ceux-ci sont également très nombreux au XVIII^e siècle, puisqu'en 1785 les tableaux de population en recensent respectivement 3049 et 3490⁴. Mais horlogers et dentellières travaillent la plupart du temps à domicile, et possèdent une

partie au moins de leurs moyens de production. Souvent, ils ne sont ouvriers qu'à temps partiel, et leur salaire ne constitue alors qu'un revenu d'appoint. Au contraire, les indienneurs sont beaucoup plus proches des ouvriers de type moderne, dans la mesure où les structures de l'industrie qui les emploie sont déjà pleinement capitalistes.

* * *

La première caractéristique de l'industrie des indiennes, c'est que le travail y est concentré, en même temps que sa division y est extrêmement poussée.

L'objet de la fabrication consiste à imprimer, avec des planches de bois, ou plus rarement de cuivre, des motifs colorés sur une toile de coton blanche. Le premier travail est donc celui de la gravure des planches, qui est l'affaire de deux catégories d'ouvriers : les dessinateurs et les graveurs. Les premiers dessinent sur des feuilles de papier différents motifs, généralement des fleurs plus ou moins stylisées, ou des compositions plus vastes pour les toiles destinées à l'ameublement. Ces dessins sont ensuite décalqués sur des planches de poirier, puis gravés à l'aide d'outils simples, tels que ciseaux, gouges ou burins. Dessinateurs et graveurs sont des ouvriers très qualifiés : la durée de leur apprentissage est de quatre ans.

Les planches gravées sont ensuite transmises aux imprimeurs. Ceux-ci les plongent dans un châssis rempli de couleur ou de mordant, puis les appliquent sur la toile de coton en les frappant avec un maillet. C'est un travail de précision, car les risques de malfaçon sont grands : la toile peut être mal imprégnée de couleur, ou au contraire être trouée ou déchirée si l'ouvrier frappe trop fort sur sa planche. Tous les ans, les maisons de commerce pour lesquelles les fabricants neuchâtelois travaillent généralement à façon, renvoient à ces derniers des centaines de toiles qui présentent un vice quelconque de fabrication. La bonne marche des entreprises dépend donc, en grande partie, de la qualité du travail fourni par les imprimeurs, dont la formation nécessite trois ans d'apprentissage.

Très proches des imprimeurs sont les rentreuses. Ce sont des femmes qui font le même genre de travail, mais avec des planches plus petites et moins lourdes. En outre, elles se contentent de « rentrer » une deuxième ou troisième couleur à l'intérieur des dessins déjà portés sur la toile par les imprimeurs. Elles aussi sont des ouvrières qualifiées puisque la durée de leur apprentissage, comme pour les imprimeurs, est de trois ans.

Chaque imprimeur, chaque rentreuse est aidé dans son travail par un enfant, garçon ou fille, appelé « tireur » et qui est âgé de 5 à 10 ans. Il a

pour tâche d'aller chercher les planches, dont l'ouvrier qu'il est chargé d'aider a besoin, et d'étendre la couleur dans le châssis avant que cet ouvrier n'y applique sa planche.

Les toiles passent ensuite entre les mains des pinceuses, qui ajoutent à la toile certaines couleurs qui, pour des raisons techniques, ne peuvent être obtenues par l'impression à la planche, par exemple le vert. Pour appliquer ces couleurs, les pinceuses se servent d'un pinceau (d'où leur nom). Le travail demande beaucoup d'habileté, mais pas de qualification spéciale : ces ouvrières sont d'ailleurs recrutées dès l'âge de dix ou douze ans.

Outre le travail d'impression proprement dit, il y a tout une partie de la fabrication qui concerne la manutention, le blanchissage ou la teinture des toiles. Les ouvriers qui sont chargés de ces travaux sont appelés du nom général de manœuvres, bien que leur tâche soit en fait très diverse : ce sont eux qui préparent les couleurs, font bouillir les toiles, les étendent sur les prés, les arrosent, puis les lustrent, les satinent, les apprêtent, les plient, etc.

D'une fabrique à l'autre, la proportion de ces diverses catégories d'ouvriers reste toujours à peu près la même. A titre d'exemple, la Fabrique-Neuve de Cortaillod occupait, en 1784, 610 ouvriers, parmi lesquels on comptait :

35 dessinateurs et graveurs,
176 imprimeurs et rentreuses,
176 tireurs,
119 pinceuses,
104 manœuvres divers ⁵.

Une telle organisation du travail suppose que, dès le départ, les capitaux nécessaires à la fondation d'une fabrique soient assez importants. Le capital productif d'une entreprise d'indiennes doit comprendre en effet :

1. Des bâtiments assez nombreux pour abriter les différentes opérations de la fabrication : cabinet de gravure, imprimerie, cuisine des couleurs, teinturerie, étendage, magasins. En 1765, la fabrique du Bied comptait 12 bâtiments ⁶. En 1810, la Fabrique-Neuve de Cortaillod était constituée par 14 bâtiments de deux ou trois étages, couvrant une surface au sol de 30.000 pieds carrés ⁷.
2. Une importante superficie de prés nécessaires au blanchiment des toiles.
3. Des machines simples, mais relativement onéreuses, telles que calandres, foulons ou satinages. Les premières machines à imprimer, représentant avec leurs rouleaux un capital de plusieurs dizaines de milliers de livres, furent introduites à Vauvilliers en 1807, à la Fabrique-Neuve en 1810.

4. Un grand nombre de meubles et d'outils, tels que tables pour imprimeurs et pinceleuses, cuves et chaudières en bois ou en cuivre.
5. Un stock important de matières premières, en particulier de substances tinctoriales dont les plus utilisées sont la garance et l'indigo. Les progrès que connurent à la fois les procédés d'impression et l'industrie chimique portèrent le nombre des substances utilisées à plus d'une centaine au début du XIX^e siècle.

Au début de l'implantation de l'industrie des indiennes, dans la première moitié du XVIII^e siècle, les fabriques étaient encore de taille assez réduite, de sorte que le capital initial n'était de l'ordre que de la dizaine de milliers de livres. Mais au bout de très peu de temps, les fabriques en vinrent à représenter un capital considérable. En 1819, par exemple, celui de la Fabrique-Neuve de Cortaillod, qui occupait alors 637 ouvriers, se montait à 600.000 L., ce qui représenterait pour donner un ordre de grandeur approximatif, 30 millions de francs actuels. Il s'agit donc là d'une très grosse entreprise, même comparée à celles qui existent actuellement dans le canton. Dans ce capital productif, les bâtiments représentaient environ 130.000 L., les machines 100.000 L., les meubles 30.000 L. et les stocks de drogues et de toiles 320.000 L.

Une telle accumulation de capital suppose que, par ailleurs, il y ait eu une disponibilité en main-d'œuvre suffisante pour le mettre en œuvre. Ceci pose le problème de l'origine des ouvriers en indiennes.

* * *

La majeure partie d'entre eux était des Neuchâtelois. A ce sujet, on a dit parfois que l'une des causes de l'installation des fabriques d'indiennes était la surpopulation. Il y aurait eu trop d'habitants, donc offre de main-d'œuvre excédentaire qui aurait en quelque sorte attiré l'industrialisation. Il faut nuancer cette explication. Si l'on entend par surpopulation le résultat d'une balance démographique excédentaire, tel n'était sans doute pas le cas de la principauté de Neuchâtel : durant la période 1650-1750, l'effectif de population est resté à peu près stagnant, si l'on en juge par les données que fournissent, pour cette période, les registres de baptême et de mariages de la principauté.

Ce qui est certain en revanche, c'est qu'il y avait au début du XVIII^e siècle une proportion importante de paysans pauvres, voire indigents. Ces paysans n'avaient pas assez de terres à cultiver et, par conséquent, constituaient une population fortement sous-employée. Prenons le

cas du village de Cortaillod : en 1712, il comptait 92 chefs de famille, dont les textes nous disent que 20% étaient « dénués de tout bien » et 25% « n'avaient pas grand chose »⁸. C'est dans cette population que vont se recruter la majorité des premiers ouvriers en indiennes.

Pourtant, très vite, cette offre locale de main-d'œuvre sera insuffisante. La croissance de l'industrie des indiennes fut telle qu'il fallut faire appel à de la main-d'œuvre étrangère. A la Fabrique-Neuve de Cortaillod, 13% des ouvriers étaient d'origine étrangère en 1754 ; à partir de 1780, cette proportion s'élève à près de 45% et reste à peu près stable par la suite. Pour la plupart, ces étrangers venaient des cantons limitrophes : Berne, Vaud et Fribourg. On trouve aussi parmi eux un certain nombre de Français qui viennent surtout de Montbéliard ou d'Alsace. Les Allemands sont assez rares et les autres nationalités quasiment absentes.

Pourtant, cette immigration n'a pas suffi à satisfaire la voracité des fabriques en main-d'œuvre. Les étrangers qui venaient étaient surtout des ouvriers qualifiés : dessinateurs, graveurs ou imprimeurs. Il y avait en revanche une pénurie de main-d'œuvre non qualifiée, c'est-à-dire de manœuvres et surtout de pinceuses. Cette pénurie présentait en outre pour les fabricants l'inconvénient de provoquer des hausses de salaire qu'ils jugeaient évidemment excessives. C'est pourquoi ils décidèrent d'implanter des établissements exclusivement consacrés au pinceautage de l'autre côté du lac de Neuchâtel, dans le pays de Vaud et le canton de Fribourg.

Celui qui semble avoir le plus pratiqué cette politique de décentralisation est Claude-Abram Dupasquier, de la Fabrique-Neuve. En 1777, il fonda un premier pinceautage à Estavayer. Le directeur de cet établissement était le conseiller Perrier du Cotterd. En 1786, il créa un deuxième pinceautage à Chevroux et en 1792 un troisième à Grandcour. Tous deux étaient dirigés par le lieutenant Müller. Ces trois pinceautages occupèrent chaque année, entre 1790 et 1798, période de leur plus forte activité, plusieurs centaines de pinceuses, employées souvent, il est vrai, à temps partiel. La somme totale des salaires versés à ces ouvrières, entre 1777 et 1805 se monte cependant à la somme considérable de 300.000 L. Les autres fabricants neuchâtelois créèrent également des établissements du même genre : à la fin du XVIII^e siècle, on en trouve à Fribourg, Greng, Faoug, Cudrefin, Portalban, Chevroux et Fiez.

L'histoire de ces pinceautages, qui semble avoir été peu connue jusqu'à présent, offre cependant un intérêt tant pour l'histoire des cantons de Vaud et de Fribourg que pour celui de Neuchâtel. Elle révèle en effet dans les deux premiers l'emploi d'une nombreuse main-d'œuvre féminine, avec toutes les conséquences économiques et sociales que cela implique. Elle

conduit à corriger pour le dernier l'évolution de la conjoncture industrielle que l'on avait jusqu'à présent décelée en se fondant sur le nombre des ouvriers en indiennes occupés dans la principauté même. Ces effectifs, selon les tabelles de dénombrement, accusent une chute nette après 1785 : de 2160, ils passent à 1600 en 1798. Mais c'est pendant cette même période que l'activité des pinceautages a été la plus forte. Ceci inciterait donc à reculer d'une quinzaine d'années la date du déclin de l'indiennage dans la principauté de Neuchâtel, dont l'apogée se situe, en fait, entre 1790 et 1798, au beau milieu de la tourmente révolutionnaire.

* * *

Si l'on excepte les ouvrières des pinceautages, tous les autres ouvriers en indiennes travaillaient dans les manufactures mêmes du pays et avaient des conditions de travail qui, par certains aspects, annoncent l'usine de type moderne.

La durée de la journée de travail était très longue, puisqu'elle allait du lever du soleil à la nuit tombante. En été, les ouvriers travaillaient de 5 heures à 20 heures, en hiver de 8 heures à 17 heures. De cette durée, il faut cependant déduire le temps consacré au repas, ce qui est l'affaire d'une heure ou deux suivant les saisons. Finalement, le temps de travail effectif variait de 8 heures en hiver à 13 heures en été.

Il faut ajouter qu'un certain nombre d'ouvriers habitaient parfois à plusieurs kilomètres des fabriques, ce qui pouvait représenter une heure de trajet à pied. Il faut souligner aussi que les ouvrières, une fois le travail en fabrique terminé, devaient encore s'occuper de leur ménage. Quant aux enfants, même âgés de cinq ou dix ans, ils travaillaient 8 ou 13 heures par jour, exactement comme les adultes. Ils ne trouvaient donc guère le temps de fréquenter les écoles, hormis les semaines où, en hiver, les fabriques cessaient leur activité.

Il semble en tous cas que les ouvriers ne se soient jamais plaints de la longueur de leurs journées. Au contraire, ceux qui étaient les moins payés demandaient souvent à faire des heures supplémentaires en travaillant le soir à la chandelle. C'est ainsi que certaines pinceleuses pouvaient travailler le soir jusqu'à 21 ou 22 heures, même en hiver.

En revanche, les ouvriers tenaient beaucoup à leur fin de semaine. Celle-ci comprenait bien entendu le dimanche, jour qui était chômé par la plupart des ouvriers, hormis quelques manœuvres chargés de l'arrosage des toiles. En outre, le samedi soir, les ouvriers pouvaient quitter leur travail une ou deux heures plus tôt que les autres jours de la semaine. Ceci leur

permettait de remplir les cabarets et d'y passer des soirées se terminant assez souvent par des batteries, au cours desquelles on ne lésinait pas sur les injures et les coups. Ceux qui s'étaient battus, et dont l'identité avait été relevée, passaient devant les Cours de justice. Celle de Cortaillod infligeait des amendes au tarif uniforme de 3 livres faibles⁹.

Si le samedi soir était consacré au cabaret, il en allait de même, pour beaucoup d'ouvriers, du dimanche, ce qui explique que, le lundi matin, l'ardeur au travail n'était pas bien grande. L'une des revendications constantes des ouvriers était de pouvoir commencer à travailler ce jour-là une heure plus tard que les autres jours. De toutes façons, ils arrivaient souvent en retard le lundi, ou même ne venaient pas du tout, en donnant des excuses plus ou moins vraisemblables. Une excuse fréquemment avancée était l'assistance à un enterrement. Le lundi matin, on ensevelissait, paraît-il, beaucoup de tantes, de cousins et de nièces aux quatre coins de la principauté...

Il ne faut cependant pas surestimer cet absentéisme. Le lundi, le nombre des ouvriers absents ou en retard pouvait atteindre 15 à 20 % des effectifs, ce qui est beaucoup, mais les autres jours de la semaine ce pourcentage tombait à 2 ou 3 %. Sur l'ensemble de l'année, le nombre des journées perdues représentait environ 3 % du temps de travail, ce qui est très peu. Ceci prouve que les fabricants neuchâtelais avaient à peu près réussi à résoudre l'un des problèmes qui se posèrent dans toute l'Europe au moment de la révolution industrielle : la répugnance d'une main-d'œuvre d'origine paysanne à se plier aux horaires et à la discipline très stricts des fabriques et des usines.

Si la journée de travail était très longue, la période de travail annuel était en revanche légèrement plus courte que de nos jours. Les fabriques étaient en effet obligées de cesser le travail une partie de l'hiver, le mauvais temps empêchant d'étendre les toiles sur pré, ce qui bloquait toute la fabrication. Les ouvriers étaient donc en chômage technique un ou deux mois par an. Déduction faite des dimanches un ouvrier travaillait environ 270 jours en année moyenne. Au total, l'ouvrier en indiennes travaillait donc beaucoup plus qu'aujourd'hui : 3000 heures environ, contre moins de 2000 de nos jours.

* * *

Pour cette débauche de travail, les salaires que se voyaient offrir les ouvriers variaient beaucoup suivant le sexe et la qualification. Les dessinateurs et les graveurs étaient les mieux payés. Au début du XIX^e siècle, ils recevaient un gage annuel se situant autour de 800 L. Les imprimeurs et les rentreuses étaient payés aux pièces ; les premiers gagnaient en moyenne

500 L., les secondes 300 L., déduction faite de ce qu'ils devaient prélever sur leur salaire pour payer leur tireur. Les manœuvres, payés à la journée, pouvaient gagner 320 L., les pinceuses payées aux pièces ou à la journée 200 L. Enfin, les tireurs ne gagnaient guère plus de 100 L. par an.

Ces sommes apparaissent bien sûr assez dérisoires si on les compare aux profits que s'assuraient, pour leur part, les fabricants. Ainsi, à la Fabrique-Neuve de Cortaillod, le bénéfice des entrepreneurs se montait à 6000 L. en 1754, 70.000 L. en 1784, 95.000 L. en 1814, alors que, pour ces mêmes années, les masses salariales versées à l'ensemble des ouvriers étaient respectivement de 9000, 100.000 et 120.000 L. Cependant, comparés aux autres salariés de la principauté, les ouvriers en indiennes apparaissent plutôt privilégiés. Les manœuvres et les pinceuses gagnaient légèrement plus que la moyenne des ouvriers non qualifiés, manouvriers ou blanchisseuses, dont le salaire journalier, au début du XIX^e siècle, était de 18 à 24 sous par jour pour les premiers, de 12 à 16 sous pour les secondes¹⁰. Pour leur part, les ouvriers qualifiés des fabriques pouvaient gagner deux ou trois fois plus. Dessinateurs, graveurs ou même imprimeurs constituaient donc, à l'époque, une sorte d'aristocratie ouvrière.

Le niveau de vie que permettent d'atteindre ces salaires varie dans des proportions considérables suivant le niveau des prix, dont les fluctuations sont grandes d'une année à l'autre, mais aussi selon la situation particulière de chaque ouvrier : taille de sa famille, possession éventuelle d'un logement ou d'un lopin de terre, etc. Pour situer les limites à l'intérieur desquelles peuvent se situer la majorité des cas, examinons deux budgets très différents.

Le premier est celui d'un manœuvre ayant une femme et trois enfants et qui est seul à travailler dans son ménage. En 1814, s'il travaille 270 jours par an, il gagne environ 320 L.

Le poste de dépense principal de son budget est le pain. Au début du XIX^e siècle, une personne consomme en moyenne et par an 16 émines de grains, soit 250 litres¹¹. Le grain consiste surtout en froment, mais aussi en « bled » (mélange de froment et de seigle, tel qu'on le récolte communément alors) et en orgée. Le chiffre de 16 émines est faible et suppose par ailleurs la consommation d'une certaine quantité de pommes de terre. La famille du manœuvre consomme donc par an au moins 80 émines de grains. Or, en 1814, l'émine de froment vaut 2 L. 6 s., celle de l'orge 1 L. 6 s. C'est dire qu'environ la moitié du salaire, cette année-là, est consacrée au pain. Les dépenses de logement représentent 30 à 40 L., celles de chauffage et d'éclairage 20 L. au moins. Ce qui reste du salaire servira à acheter un

complément de nourriture : pommes de terre, châtaignes, légumes, vin, mais peu de viande, de beurre ou de fruits. Pour se vêtir, la famille se contente des vieux habits qu'on lui donne, mais il lui faut au moins acheter les chaussures : une paire de souliers vaut 5 L. Enfin, cette famille ne peut se payer le luxe d'être malade : se faire arracher une dent ne coûte que 3 L., mais se fouler un poignet revient, en visites et médicaments à 17 L., une fracture de la jambe à 56 L., une « ophtalmie rhumatismale » à 77 L.¹².

Dans une année comme 1814, la situation du manœuvre est donc précaire. Deux ans plus tard, en 1816, elle devient franchement dramatique. Cette année-là, le manœuvre gagne toujours 320 L., mais le prix de l'émine de froment est passé de 2 L. 6 s. à 5 L. 12 s., celui de l'orge de 1 L. 6 s. à 3 L. 16 s. Il apparaît donc que le salaire du manœuvre ne saurait suffire à la seule dépense de pain pour sa famille. Il pourra s'adresser à la chambre de charité de sa commune, qui lui donnera quelques dizaines de livres. Il pourra aussi demander à son patron une avance de salaire. Les Dupasquier, à Cortaillod, accordaient assez facilement ce genre de service.

Mais malgré tout, il va devoir restreindre sa consommation alimentaire, rognant en priorité sur la viande, le beurre ou les fruits, mais aussi, en définitive, sur le pain. Physiologiquement, le manœuvre et sa famille s'affaiblissent, les risques de maladie, donc de décès, s'accroissent. Il ne faut pas l'oublier : jusqu'au début du XIX^e siècle, lorsque le pain était cher, la mortalité parmi les pauvres augmentait : en 1816-1818, années où les conséquences de la « cherté » se font sentir, la mortalité dans la principauté de Neuchâtel est supérieure de plus de 10 % à la moyenne de la décennie¹³.

Bien différent du cas précédent, est celui de la famille Ribaux. En 1814, cette famille se compose au moins de sept personnes qui travaillent à la Fabrique-Neuve de Cortaillod. Le père, Jean-Jacques gagne 400 L. comme imprimeur. Trois de ses filles, Françoise, Jeanne-Esther et Suzette, âgées de 15 à 20 ans, sont apprenties rentreuses et gagnent respectivement 122, 198 et 140 L. La quatrième fille, Marianne, gagne 130 L. comme pinceuse. Enfin, deux petits garçons âgés de 10 à 15 ans, Henry et Jean-Pierre, travaillent comme petits manœuvres et gagnent respectivement 57 et 85 L. Le salaire de chacun des six enfants est donc très faible, mais au total, le revenu de la famille se monte à 1182 L.

Cette famille va dépenser environ 300 L. en pain, 50 L. en loyer, 30 L. en chauffage et éclairage. Avec les 800 L. restant, elle pourra jouir d'une alimentation un peu recherchée, incluant du café et du sucre, ou même du chocolat et du thé. Des sommes assez importantes pourront être consacrées à l'habillement : « étoffes fines, soies et indiennes pour le sexe, tissus étran-

gers peu solides, mais à la mode »¹⁴. Le train de vie de cette famille est donc assez aisé. Même en année de cherté elle ne dépense pas plus de la moitié de son salaire en pain, alors que celle du manœuvre y consacrait la quasi totalité du sien.

Bien entendu, les deux exemples cités sont extrêmes et il faudrait imaginer tous les cas intermédiaires pour saisir la condition réelle de l'ensemble de la population ouvrière. Ils permettent en tous cas de comprendre les jugements apparemment contradictoires des observateurs de l'époque concernant les conséquences de l'industrialisation sur le niveau de vie. D'une part, ils constatent que, dans les régions d'indiennage, la classe des indigents est plus nombreuse qu'auparavant : « Il y a des familles, dit M. Matthey-Doret à propos de Cortaillod, qui se trouvent dans un état de gêne et même d'indigence. Cette classe est sans doute plus nombreuse que ci-devant »¹⁵. Mais d'autre part, ils observent que le « luxe » s'est répandu dans les villages d'indienneurs et a corrompu les mœurs.

* * *

De fait, l'implantation des fabriques a contribué à bouleverser les habitudes de vie et le comportement, non seulement des ouvriers qu'elles employaient, mais encore de l'ensemble de la population neuchâteloise. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les villages neuchâtelois sont peuplés essentiellement de paysans qui vivent, dans une certaine mesure, en vase clos : ils consomment ce qu'ils produisent, ou ce que produisent les artisans du lieu. Dans le domaine de la vie sociale, l'horizon est également borné : on se marie à l'intérieur de la même commune, ou tout au moins entre gens de communes voisines. Seuls quelques artisans, soldats ou notables voyagent à l'étranger. La création des fabriques d'indiennes, l'apparition d'une classe ouvrière viennent, sinon bouleverser de fond en comble cet état de fait, du moins l'altérer sensiblement sur plusieurs points.

L'horizon des villages s'élargit et s'ouvre aux hommes et aux produits. Vers la fin du XVIII^e siècle, un village comme Cortaillod exporte pour plus de 100.000 L. d'indiennes tous les ans. Ceci permet d'importer en retour des produits de plus en plus nombreux et diversifiés : blé, viande ou produits laitiers, mais aussi textiles et produits coloniaux. Les habitants prennent l'habitude d'acheter ce qu'auparavant ils produisaient eux-mêmes. De là un accroissement considérable du petit commerce et de l'artisanat locaux. Le nombre des bouchers, des boulangers ou des cabaretiers s'accroît et on

voit même apparaître un embryon de secteur tertiaire : en 1815, Cortaillod compte deux barbiers, deux chirurgiens, une sage-femme et deux régents d'école alors qu'il n'y en avait aucun en 1750¹⁶.

Les villages s'ouvrent aussi aux hommes, tant à l'immigration qu'à l'émigration. Cortaillod comptait 33 étrangers sur 521 habitants en 1750, soit 6%. Il en avait 443 sur 1077 habitants en 1815, soit 41%. Inversement, les ouvriers neuchâtelois émigrent en nombre appréciable vers l'étranger, en particulier vers la France. On a retrouvé la trace de Neuchâtelois dans les fabriques d'indiennes de Nantes, Rouen, Jouy-en-Josas, ainsi qu'en Alsace. Dans diverses fabriques de Troyes, à la fin du XVIII^e siècle, sur 163 ouvriers occupés, 39 étaient venus de la Suisse, dont 12 de Neuchâtel et parmi eux 8 Boudrysans¹⁷.

On pourrait aussi citer le cas de Daniel-Henry Jeanneret, dessinateur originaire de Travers, dont on connaît avec assez de précision les pérégrinations. En 1774, il travaille à la Fabrique-Neuve de Cortaillod ; en 1776 à Greng, en 1780 à Genève, en 1793 et 1795 à Lyon, en 1802 et 1803 en Provence, Normandie, Dauphiné et Languedoc, tous ces séjours à l'étranger étant entrecoupés de retours dans la principauté. Cas exceptionnel sans doute que celui de Daniel-Henry Jeanneret, mais significatif de la mobilité d'une population d'ouvriers dont la qualification constituait le meilleur des passeports pour l'étranger.

Si l'horizon de vie s'élargit, le cercle familial, en revanche, rétrécit. Dans la société rurale traditionnelle, la cellule familiale est assez large, puisque plusieurs générations cohabitent souvent sous le même toit. Comme le dit un observateur de l'époque : « alors, un enfant marié ne redoutait pas de vivre sous la dépendance d'un père. Deux frères mariés trouvaient de l'agrément et de l'économie à vivre ensemble »¹⁸.

Dans la population ouvrière, au contraire, la cellule familiale tend à se restreindre. A partir du moment où les jeunes, garçons ou filles, trouvent le moyen de gagner leur vie en travaillant dans une fabrique, ils se marient plus tôt et cherchent à vivre sous un toit autre que celui de leurs parents. C'est ainsi qu'entre 1700 et 1750, à Cortaillod, les hommes se marient en moyenne à l'âge de 31 ans, les femmes à 28 ans. A la fin du siècle, l'âge au mariage passe à 26 ans pour les premiers, 25 ans pour les secondes. De même alors qu'en 1750 un ménage comptait en moyenne 8 individus, un demi-siècle plus tard il n'en comptait plus que 6. Il est à noter que cette diminution s'est produite bien que, pendant le même temps, le nombre de naissances par famille se soit accru très sensiblement. Cela signifie que le ménage tend alors à ne plus comprendre que les parents et leurs enfants, et annonce donc la famille telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Alors que, par bien des aspects, les ouvriers en indiennes appartiennent à un passé révolu et sans doute heureusement révolu, si l'on songe aux conditions de travail et aux salaires qui étaient les leurs, ils se présentent en revanche comme les annonceurs de la société actuelle, pour autant que celle-ci repose, entre autres choses, sur la production et l'échange de marchandises, la prépondérance du travail salarié, l'importance de la main-d'œuvre étrangère, ou l'individualisme dans la vie privée.

Pierre CASPARD.

NOTES

* Ce texte reprend la substance d'une communication présentée, le 28 mars 1974, devant la Société d'histoire du canton de Neuchâtel, section de Neuchâtel.

¹ M. LÉVY-LEBOYER, *Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, 1964, p. 51.

² A. DREYER, *Les toiles peintes en pays neuchâtelois*, Neuchâtel, Paris, 1923.

D. BERTHOUD, *Les indiennes neuchâteloises*, Boudry, 1951.

³ *Un mémoire sur la réunion de Neuchâtel à la République française*, in : *Musée neuchâtelois*, 1911, p. 166-169.

⁴ AE, Tableaux généraux de la population.

⁵ AE, Fonds de la Fabrique-Neuve de Cortaillod. Sauf mention contraire, la plupart des renseignements concernant les ouvriers en indiennes sont extraits de ce fonds.

⁶ D. BERTHOUD, *op. cit.*, p. 14-16.

⁷ AE, Registres de la chambre d'assurance.

⁸ Archives de Cortaillod, P. P. 3.

⁹ AE, Manuels de la justice de Cortaillod.

¹⁰ E. QUARTIER-LA-TENTE, *Le canton de Neuchâtel : district de Boudry*, p. 205.

¹¹ M. MATTHEY-DORET, *Essai descriptif sur la juridiction de Bevaix*, Neuchâtel, 1801, p. 23-24.

¹² AE, Fonds de la Fabrique-Neuve de Cortaillod : comptes de docteur.

¹³ D^r GUILLAUME, *Recherches sur le mouvement de population dans le canton de Neuchâtel de 1760 à 1875*, in : *Zeitschrift für schweizerische Statistik und Volkswirtschaft*, 1876 et 1877, p. 43.

¹⁴ M. MATTHEY-DORET, *op. cit.*, p. 38.

¹⁵ M. MATTHEY-DORET, *Description topographique et économique de la mairie de Cortaillod*, Neuchâtel, 1817, p. 46.

¹⁶ AE, Tabelles de dénombrement de Cortaillod.

¹⁷ L. MORIN, *Recherches sur l'impression des toiles à Troyes 1766-1828*, Troyes, 1913.

¹⁸ H.-F. HENRIOD, *Mémoire sur les causes de la disette et du renchérissement du bois*, Neuchâtel, 1794.

AUGUSTE BACHELIN DANS LA CITÉ

La postérité n'a pas été ingrate envers la mémoire de Bachelin. Trois ans après la disparition de l'artiste, Philippe Godet lui consacrait une biographie : c'est *Art et patrie*, où l'essentiel est dit déjà. Tout récemment, dans un savant ouvrage intitulé *Auguste Bachelin et le bibliophile Jacob*, M. Eric Berthoud a mis en lumière certains aspects inédits encore de sa vie sentimentale et de ses relations littéraires. A l'occasion de l'inauguration du monument de Marin, en novembre 1931, l'historien, le peintre, le romancier que Bachelin fut tour à tour avaient exercé déjà la sagacité de trois spécialistes, M^{me} Dorette Berthoud, MM. Louis Thévenaz et Maurice Jeaneret. Leurs études, parues dans le *Musée neuchâtelois* de 1932, apportent une contribution non négligeable à la connaissance de l'homme et de ses œuvres.

Il apparaît donc superflu de retracer une carrière dont d'autres, avant nous, ont évoqué les aspects marquants. Aussi notre propos n'est-il pas de parler ici des œuvres de Bachelin — pas même de celles qui ressortissent à l'histoire — mais bien de situer l'homme dans son milieu, parmi ses pairs et au service de la cité. Les lettres conservées de Bachelin, et à Bachelin, nous y aideront. Car il subsiste heureusement de précieux restes de l'intense correspondance qui s'échangeait alors. La génération de Bachelin avait la plume féconde : plus facilement qu'aujourd'hui, on confiait au papier et à la poste ce qu'on ne pouvait dire de bouche. Le besoin de communication, joint à l'insuffisance et à la lenteur des déplacements expliquent cette fécondité épistolaire. En facilitant les relations humaines, le téléphone a tué la lettre. Ainsi s'est tarie une source précieuse : l'historien de demain, quand il fera les annales de notre temps, ressentira mieux que nous-mêmes sans doute une telle lacune comme un appauvrissement !

Parmi les lettres conservées, et auxquelles nous avons eu accès, celles de Bachelin à Albert de Meuron, à Philippe Godet et à Edouard Perrochet sont, à bien des égards, complémentaires. On y voit l'homme aux prises avec sa besogne journalière, la création artistique et littéraire, les activités de collectionneur, d'antiquaire, voire les besognes administratives. Familières quand elles s'adressent à Edouard Perrochet, l'ami d'enfance devenu avocat et banquier à la Chaux-de-Fonds, les lettres de Bachelin ont un ton plus

retenu, mais non moins original, quand elles sont écrites pour le peintre Albert de Meuron, ou pour Philippe Godet, l'homme de lettres. Ce dernier, dans *Art et patrie*, a puisé largement déjà dans ce trésor, et il nous arrivera de reprendre certains passages qu'il estimait, à juste titre, révélateurs. On nous pardonnera ces répétitions nécessaires que la présente étude s'efforcera de placer dans un contexte nouveau.

Peintre, romancier, critique littéraire, Auguste Bachelin embrassa toutes ces activités avec un enthousiasme juvénile : ses lettres en donnent le fidèle écho. Mais il est un domaine où sa générosité foncière se révèle plus particulièrement : celui de l'art public. Non pas le sien, celui des grandes compositions militaires qui ornent nos musées après avoir été exécutées pour des amateurs aisés. Il n'a pas été donné à Bachelin de décorer les bâtiments publics ; les commandes officielles allaient alors à l'architecte et au sculpteur seulement. Mais son intérêt pour l'art des autres en fut d'autant plus vif qu'il était parfaitement désintéressé !

Vers 1870, à l'époque où Bachelin revient au pays pour s'y établir définitivement, la ville de Neuchâtel fait en quelque sorte peau neuve. Un nouveau collège est érigé au bord du lac, la collégiale restaurée, les bâtiments du donjon vont être rasés. Deux sculpteurs sont à l'œuvre pour décorer les édifices publics encore nus, Fritz Landry et Charles-François Iguel. Bachelin s'intéresse particulièrement à ce dernier, qu'il rêve de fixer durablement à Neuchâtel en lui procurant des commandes. Au sujet des sculptures du Collège de la Promenade, œuvre d'Iguel, il écrit à Albert de Meuron le 17 septembre 1871 :

Vous savez que le fronton du Collège industriel va être terminé prochainement, très prochainement. Le modèle est au tiers de la grandeur d'exécution ; vous l'avez sans doute vu : c'est un beau morceau de sculpture que nous devrions conserver dans notre Musée, comme on aurait dû faire avec le David de Pury, de David d'Angers, et le Coulon, de Schloeth. Je propose donc au comité du Musée d'acquérir ce fronton que Monsieur Iguel cédera à un prix très bas. Nous ne pouvons laisser ce morceau reprendre la route de Paris. Je pense que vous serez sympathique à mon projet. J'en ai fait part à MM. Coulon et Perregaux pour qu'ils convoquent le comité quand ils croiront la chose possible...

Parallèlement, un autre projet captive son intérêt : il s'agit, en 1871, de garnir de statues les niches du Collège latin — ou Gymnase, comme on l'appelle alors — niches demeurées vides depuis l'érection du bâtiment trente-six ans auparavant. Soucieux de voir les autorités communales promouvoir cette réalisation coûteuse, en votant les crédits nécessaires, Bachelin bat le rappel auprès de ses amis. A Edouard Perrochet, il écrit le 25 octobre :

Tu es député de la Chaux-de-Fonds, avec F. Brandt si je ne m'abuse, au Conseil communal de Neuchâtel. Or donc, Messieurs les ruraux ! Il est question de faire faire des statues et bustes décoratifs pour les niches du Gymnase. Iguel et Landry ont présenté des esquisses à cet effet. J'espère, Messieurs les députés, que vous serez sympathiques à ce projet. J'ai dit !...

Et il ajoute, le 5 décembre, dans une lettre au même : « C'est samedi que le Conseil général de la commune se réunit à Neuchâtel. C'est le moment de te montrer pour le projet que je t'ai prié de soutenir. Cela doit être décidé dans la journée. ... Je pense que tu défendras les arts, sinon je ne te reconnais plus. Les frais des statues peuvent être répartis sur deux ou trois années... » L'entreprise, menée à bien par un comité d'initiative que Bachelin, justement, présidait, exigea passablement de temps : le 12 novembre 1873 seulement, les neuf statues — soit sept dues à Iguel et deux à Landry — pouvaient être inaugurées.

Mais déjà Iguel, à l'instigation de Bachelin, a conçu autre chose : l'érection au Locle d'un monument à la mémoire de Daniel JeanRichard. Le promoteur de l'horlogerie dans les Montagnes neuchâteloises était une figure chère à Bachelin. En 1871, il lançait cet appel dans le *Musée neuchâtelois*, à la suite d'une description des sculptures du Collège de la Promenade : « Quand notre pays songera-t-il à honorer, par un bronze monumental, l'homme auquel il doit en grande partie sa prospérité et sa richesse, Daniel Jean-Richard ? Partout s'agite la question d'art ; elle devient vitale, et l'œuvre de sculpture... est un des jalons de la voie dans laquelle notre canton doit entrer tôt ou tard s'il ne veut rester en arrière de nos voisins confédérés. » En 1868 déjà, prêchant d'exemple, Bachelin avait représenté en peinture le jeune JeanRichard, examinant dans la forge paternelle la montre du maquignon. Ceci dit en passant, il accréditait ainsi l'image apocryphe d'un Daniel JeanRichard forgeron, substituée à celle de l'orfèvre qu'il fut réellement, comme l'ont montré de façon irréfutable des travaux récents. Peu importe ici d'ailleurs ; l'idée était lancée. On le constate par ce passage d'une lettre à Albert de Meuron. Elle est datée du 22 octobre 1873. L'artiste affecté par un deuil récent — il vient de perdre sa mère — s'efforce de trouver dans le travail un dérivatif au chagrin :

Bref, mon cher, nous avons tous les deux une petite besogne à mener à bonne fin. Comme il s'agit d'être utile, cela me donne un peu de courage, et je sais à l'avance que pour ces choses-là on peut compter sur votre concours. Il s'agit des affaires Iguel ; vous les voyez de loin, n'est-ce pas ? Pour ce qui est de la commission Daniel JeanRichard, je regrette bien fort que la fatalité n'ait pas voulu que vous en fussiez... Je ne crois pas que ces chers Montagnards aient pu

déranger beaucoup nos projets pour le Daniel JeanRichard : nous verrons ! Savez-vous ce qui s'est passé là-haut ?... C'est votre soussigné et affectionné qui a donné à Iguel l'idée du projet Daniel JeanRichard. Iguel était à Paris, et je lui ai envoyé un numéro du *Musée neuchâtelois* qui contenait un article sur lui...

Mais les difficultés sont nombreuses : rivalités d'artistes (Custor contre Iguel) et crise économique retardent l'entreprise. Il faudra quinze années d'efforts, de luttes et de patience pour parvenir au résultat. Le jour de l'inauguration, le 15 juillet 1888, défile au Locle un cortège historique où Bachelin, son organisateur, évoque en costumes les grands moments du passé neuchâtelois. En même temps sort de presse *L'horlogerie neuchâteloise*, utile monographie, dépassée aujourd'hui, certes, sur bien des points, mais non remplacée en tant qu'histoire globale de l'industrie des Montagnes.

Mais revenons au rôle de Bachelin dans l'art public. Le monument élevé à Guillaume Farel, devant la Collégiale, lui doit également beaucoup. C'est une fois encore une œuvre de Charles Iguel. Membre du comité d'initiative, Bachelin suit activement l'avancement du travail. Même quand il séjourne à Paris, la statue, son implantation et son financement ne cessent de le préoccuper. De cette ville, il écrit à Albert de Meuron le 27 février 1874 :

J'ai reçu de Iguel une photographie du monument Farel sur la place de l'ancien donjon. Je ne discuterai pas ce second projet puisqu'il a été adopté ; il me paraît du reste fort bien. J'aurais aimé cependant qu'il fût placé au pied de l'escalier en face [du] portail de l'Eglise, tandis que placé au donjon, cela devient comme un détail éloigné du centre, et qui pour cela perd un peu de son intérêt. Le champ d'activité de Farel est près de l'Eglise ; ce fait a sa valeur... Les Italiens auraient été du même avis, je crois : Pise, Bologne, Florence le prouvent. Ils ont toujours placé leurs statues près des édifices. L'espace entre le portail et l'escalier paraîtrait vide si on perche la statue au donjon. Si l'espace en question était livré à la circulation des voitures [cette vue prophétique de Bachelin, hélas, s'est réalisée de nos jours !], je n'hésiterais pas à adopter le projet du donjon, mais comme il n'en est rien, je réclamerais l'autre, c'est à dire *la statue en face du portail*. Qu'en dites-vous ? Comme membre du comité, j'ai bien le droit d'en dire un mot...

Cette vue l'emporta. La même année, un piédestal est commandé à l'architecte Léo Châtelain. Tout heureux, Bachelin commente la nouvelle à son président, Meuron, à Concise (15 novembre 1874) :

Vous avez appris par les journaux que le Conseil général de la municipalité avait voté cinq mille francs pour le piédestal de la statue Farel. Hourrah ! ... Il faut quand même pousser la souscription en avant, pour que Iguel ait un peu plus à boire et à manger dans cette occasion qu'avec les statues du Gymnase.

Qu'en pensez-vous? En votre absence, je correspond avec la municipalité et avec Léo Châtelain que je prie de faire un plan d'*exécution* pour le piédestal. Quand [cela] sera fait, on pourra réunir le comité pour agir.

Au cours de l'hiver suivant, l'artiste met la dernière main à son ouvrage :

Etes-vous content des travaux de Iguel? demande Bachelin à Meuron, le 4 juillet 1875. J'ai vu le Farel terminé... Il m'a paru bien, très bien, d'une belle tournure, et je crois qu'il fera un admirable effet ; c'est poussé très loin comme exécution, sans être refroidi...

La sculpture du piédestal devait retarder plusieurs mois l'érection de la statue, inaugurée le 4 mai 1876. Ce fut Bachelin, au nom du comité d'initiative, qui la remit aux autorités municipales. Au cours d'un banquet de deux cents couverts célébré au cercle du Musée, juste après la cérémonie, Bachelin porta un toast à Iguel, souhaitant que l'artiste acceptât de peupler le canton de nombreuses statues encore ! En fait, le sculpteur, parti pour Genève où l'attendaient des commandes pour le monument Brunswick, ne revint plus dans notre canton que pour livrer la statue Daniel JeanRichard, dont il vient d'être question. Bachelin dut en être affecté, car il aurait voulu assurer à son protégé, nous l'avons dit, une situation stable à Neuchâtel :

Si nous tenons à conserver, et moi j'y tiens, écrivait-il à Meuron, de Paris le 25 mars 1875, ... il peut rendre de véritables services à l'enseignement des arts dans notre pays. Ce pauvre diable aura limé deux ans pour gagner six mille francs (trois mille francs par an, comme le dernier des employés de bureau !). Il avait fait venir un buste en marbre commencé à Paris, celui qui a été exposé à Neuchâtel, pensant que cela lui en ferait avoir un à faire... Il n'en a pu trouver, même en terre. Je l'ai engagé à faire Alexandre Calame, et il m'a dit qu'il y travaillait. Je vous dirai mon plan à ce sujet...

Parmi les préoccupations désintéressées de Bachelin, il convient de faire une place toute spéciale au Musée. Un musée groupant toutes les collections publiques de Neuchâtel, tel était le rêve, au milieu du siècle dernier, de bien des esprits amoureux des beaux-arts, ou simplement attachés aux choses du passé. Les conditions d'exposition et de conservation étaient précaires. Logée tant bien que mal à l'hôtel DuPeyrou, acquis par la commune en 1858, la galerie de peinture s'y trouvait à l'étroit, tout accroissement, faute de place, étant compromis. Quant aux collections archéologiques, bien modestes encore, elles occupaient quelques pièces à l'entresol du Gymnase. L'idée de construire un bâtiment particulier eut quelque

peine cependant à s'imposer, vu son coût élevé que ni les autorités municipales, ni celles de la commune bourgeoise ne croyaient pouvoir assumer. Dès que fut né le projet d'ériger le nouveau Musée sur la rive consolidée par des comblements, à l'est d'un nouveau port, Bachelin s'en fit l'ardent défenseur. De Paris, il écrivait à Albert de Meuron le 27 février 1874 :

... Plus je songe à la chose, plus je la désire belle ; j'avoue que je suis assez chauvin de Neuchâtel-Ville, et que je ne puis lâcher ainsi l'occasion de faire élever au bord du lac une nouvelle et grande construction d'utilité publique. Une fois que l'*urgence* sera reconnue par tous, croyez-vous que nos autorités communales et municipales lésineront sur cent mille francs de plus ou de moins, je ne le crois pas ; l'art a maintenant de chauds partisans chez nous ; ceux qui en font fi n'osent plus avouer leurs opinions d'épiciers. Mais la chose n'est pas encore en question, et je la laisse pour le moment.

Mais il y revient pourtant la même année (15 novembre) :

Quand aurons-nous un comité du Musée de peinture ? Il me semble que la question, déjà mûre, a dû mûrir encore. Je pense que cette fois vous vous ralliez au projet du bord du lac. Tâchons de faire sauter la chose avec un bon coup d'épaule ; toute la Ville nous appuiera, croyez-le bien !

Un point le préoccupe particulièrement : ce musée, dont l'existence même n'est pas assurée encore, sera-t-il conçu assez vaste pour qu'une place, même modeste, y soit faite à ces chères collections historiques qu'il gère dans des conditions précaires, tout en les accroissant généreusement ?

Je songe sans cesse à la question du Musée, écrit-il le 25 mars 1875, et j'étudie tous les Musées d'Europe d'après leurs catalogues que je réunis en ce moment à l'intention de notre bonne ville de Neuchâtel. Je crois que les collections historiques tendent un peu partout à se mêler aux collections d'art. Or ces collections historiques se composent en majorité des objets où l'art domine, ou d'industries artistiques. Nous pouvons donc sans crainte réunir nos collections sous le même toit, et je compte sur votre influence pour faire adopter l'idée. Maintenant, il est temps que nous hâtions la chose ; il ne faut pas laisser les fruits mûrir outre mesure, pour qu'ils tombent en pourriture...

L'abondance des trouvailles lacustres qu'amenait au Musée d'histoire l'exondation progressive des rives du lac donna, semble-t-il, le coup décisif. En 1879, la décision était prise : le Conseil administratif de la commune, encouragé par un prêt substantiel de la municipalité, adopta l'emplacement et la destination du nouveau Musée. Les comblements prenant plus de temps que prévu, les fondations ne furent posées qu'au mois d'août 1881.

Mais c'était encore un « petit » Musée : pour ménager les fonds publics, le plan de l'architecte Léo Châtelain prévoyait une construction en deux étapes. On devait édifier d'abord le corps central, puis, quand des ressources supplémentaires seraient trouvées, les ailes. Cette parcimonie irrite Bachelin : pourquoi, pense-t-il, tarder à achever l'œuvre, puisque le branle est donné ?

Si je pouvais avoir une liste de dons faits au Musée, je crois que les ailes seraient votées par acclamation, écrit-il à Meuron le 16 novembre 1882. Je continuerais à chanter cela dans les journaux, à grand renfort de grosse caisse. Tâchez de pousser les gens à donner !

Et un peu plus tard (8 décembre de la même année) :

J'arrive aux ailes. Je ne crois pas que nos autorités en votent la construction de si tôt. C'est pourquoi j'ai commencé un petit système de pression pour obtenir des dons en faveur du Musée. Quand j'aurais une bonne et forte liste de dons à annoncer dans les journaux, cela fera plus sur l'opinion publique et les Conseils que beaucoup de choses... Je suis disposé à me séparer de bien des choses qui me sont chères. Je ne veux pas les donner cependant sans que vous les ayez vues ; ce sont des études et des dessins de maîtres, et d'artistes suisses et français. J'annoncerais ce don comme celui d'un amateur, ou de M^r trois étoiles...

Les largesses posthumes du naturaliste Edouard Desor devaient fournir, en 1883, les moyens nécessaires pour rouvrir le chantier. Les ailes enfin terminées, le transfert de la galerie de peinture dans ses nouveaux locaux eut lieu au début de septembre 1884 ; celui des collections historiques se prolongea jusqu'à l'été suivant. Bachelin y passe alors le plus clair de son temps, négligeant ses propres travaux pour se consacrer plus complètement à une tâche qui le passionne : « Je suis plus occupé que jamais par l'arrangement des Musées de peinture et d'histoire, écrit-il à Philippe Godet (26 août 1884). Pas moyen d'aller vous serrer la main à Voëns en ce moment. »

Car c'est Godet qui va se faire, dès maintenant, le propagandiste du Musée d'histoire, en attirant sur lui, dans la presse, l'attention du public. Bachelin, invité à lui fournir les renseignements nécessaires, se déclare ravi de cette intervention inespérée, tout en exprimant le désir que son propre nom reste dans l'ombre :

Vrai, écrit-il le 5 septembre 1884, vous feriez fausse route en parlant de moi à propos du Musée d'histoire. Je vous remercie de votre bonne intention, mais attendons que j'aie mérité quelque éloge ! ... Votre article est très bien ; j'espère qu'il sera goûté comme il le mérite et stimulera le zèle des donateurs... Je vous recommande mon appel au peuple pour le Musée d'histoire...

Et à la fin de cette même année, en conclusion de notes qu'il envoie à Godet pour un nouvel article :

Je viens de les relire et je m'aperçois que je m'y mets en scène, comme parcourant les salles avec vous : quelque chose de renouvelé de Télémaque. Lequel est Mentor ? Je vous jure que je n'en sais rien. Je vous ai expliqué mon but : il faut élever ce Musée dans l'opinion publique et empêcher que certaines critiques, formulées verbalement, ne le soient par écrit. Je défends ma cause à l'avance et je vous prends pour avocat, persuadé que nous mènerons, tous les deux, les choses à bien... Je vous assure que j'ai une certaine crainte en vous envoyant ces pages ; j'ai cependant foi dans le Musée d'histoire qui a été, et qui est encore, un rêve de ma vie. J'y travaille depuis longtemps et je serais réellement peiné qu'il fût accueilli avec indifférence ; c'est pour cela que je le défends comme je le fais... [28 décembre 1884].

Il nous plaît de conclure, sur une note aussi sincère. Le président de la Société d'histoire, lointain successeur d'Auguste Bachelin, ne nous contredira pas : par son zèle intègre et désintéressé au service du pays, Bachelin a marqué son époque. Les idéaux esthétiques peuvent changer, les modes passer : la mémoire des bons serviteurs de la cité échappe à l'oubli !¹

Alfred SCHNEGG.

NOTE

¹ Travail lu à la fête d'été de la Société d'histoire, le 8 septembre 1973, à Marin.

Sources consultées :

Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, ms. 1791, lettres de Bachelin à Edouard Perrochet ; ms. 3156, lettres du même à Philippe Godet.

Archives de l'Etat, fonds Meuron, dossier 74.

LES BIENS DE CURE D'UNE PAROISSE DES MONTAGNES SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Introduction. — Reportons-nous en imagination quelque deux cents ans en arrière. Notre pays vivait sous l'autorité du roi de Prusse qui exerçait son pouvoir par l'intermédiaire d'un gouverneur et du Conseil d'Etat siégeant à Neuchâtel. Les subdivisions administratives ne s'appelaient pas des districts, mais des « mairies », à la tête desquelles se trouvait le maire assisté de douze justiciers et d'un lieutenant civil, son remplaçant. La mairie du Locle était entourée des mairies de la Sagne, des Brenets, de Rochefort et de la Chaux-de-Fonds qui, toutes, faisaient encore partie de l'ancienne seigneurie de Valangin. Dans chaque mairie, il y avait un certain nombre de paroisses à la tête desquelles se trouvait un pasteur ou ministre, dont l'activité était contrôlée par la Vénérable Classe, formée des pasteurs en charge dans la principauté, qui se réunissaient une fois par mois au chef-lieu pour discuter de l'état moral et spirituel du pays.

La vie au village. — A la fin du XVIII^e siècle, le Locle comptait environ 3400 habitants « tant vieux que jeunes et à naître »¹. La plupart cultivaient encore un coin de terre tout en fabriquant des dentelles et surtout, depuis quelque temps de l'horlogerie. Un recensement y mentionne 715 dentellières, 602 horlogers et (tenez-vous bien) 44 cabaretiers. A en croire Jacob Ducommun, un paysan d'alors qui nous a laissé un journal intéressant de cette période, les Loclois supportaient encore fort bien le régime du roi de Prusse. Les habitants étaient répartis en « communiers », descendants des anciens habitants de la localité, et en « étrangers », originaires d'un canton suisse ou d'ailleurs. Les communiers, à leur tour, étaient dits « internes » quand ils habitaient la localité, et « externes », si eux ou leurs ancêtres s'étaient établis, au cours des ans, dans les villages voisins de la Brévine, de la Chaux-du-Milieu ou de la Chaux-de-Fonds. Ils gardaient un certain contact avec la mère-commune, surtout pour l'administration des biens communs. Tous n'étaient pas nécessairement paroissiens du Locle, mais pouvaient se rattacher à la paroisse « la plus commode », c'est-à-dire la plus proche surtout en hiver et par mauvais temps. C'est précisément l'enchevêtrement de ces rapports entre communiers internes ou externes et paroissiens, souvent peu précis, qui provoquait querelles et conflits.

Les premiers à en souffrir étaient les pasteurs, qui ne savaient pas toujours quels étaient exactement leurs paroissiens, et surtout auxquels ils avaient le droit de réclamer leurs redevances à l'église.

Délimitation de la paroisse du Locle. — Un exemple de l'enchevêtrement de ces compétences nous est donné par le conflit qui opposa, en 1694, les autorités du Locle à celles des Ponts et des villages voisins. Le 13 juin, les habitants des Ponts-de-Martel sont intrigués par l'arrivée d'un groupe important de personnalités qui parcourent le village de long en large, s'arrêtant devant la cure, allant même jusqu'aux bornes extrêmes de la commune, du côté de la Sagne, puis du côté de Petit-Martel. On ne tarde pas à savoir qu'il s'agit d'une délégation du Conseil d'Etat chargée de trancher un différend surgi entre les paroisses du Locle et des Ponts. Ont été convoqués pour cela quatre conseillers d'Etat, trois ministres représentants de la Vénérable Classe, six pasteurs en charge, et une dizaine de bourgeois représentant les localités intéressées des Ponts, du Locle, de la Chaux-du-Milieu et de Brot-Dessus, en tout une trentaine de personnes. Il s'agissait d'abroger un ancien règlement qui avait été adopté en son temps avec quelques réticences par la Vénérable Classe, et qui s'avérait malaisé à appliquer aujourd'hui. On désirait savoir exactement à quel pasteur devaient revenir les redevances des communiens des Ponts et du Locle, car il y avait de nombreuses exceptions à la règle qui voulait que « les paroisses ne s'étendent pas au-delà de la Mairie dans laquelle elles se trouvent... néanmoins ceux qui, par cette délimitation, sont éloignés des paroisses qui leur sont prescrites pourront aller faire leur dévotion, surtout en des temps fâcheux, dans les Temples les plus commodes et les plus proches pour eux, moyennant un giet² raisonnable, à la paroisse de leur choix ».

Ce sont ces exceptions qu'il s'agissait de régler entre le Locle et les Ponts. Après de laborieuses discussions, le rapport de la commission mentionnée précisa donc : « 1. Les communiens du Locle résidant à Martel-Dernier, à la Joux, à la Chaux-du-Milieu paieront l'émine de moisson au ministre dudit lieu [donc au Locle], cependant ceux qui voudront aller à l'église des Ponts pourront le faire en payant un giet raisonnable aux paroissiens desdits Ponts, pour contribuer à l'entretien de leur temple et de la maison de cure. 2. Les communiens de la Sagne résidant à Petit-Martel ou à Plamboz, dans la Mairie de Rochefort auront la liberté d'aller faire leurs actes de dévotion à l'église des Ponts en payant un giet modique aux paroissiens. 3. Ceux de Brot-Dessus, quoique paroissiens de Rochefort paieront l'émine de moisson au pasteur des Ponts et ils pourront y aller à l'église en payant un giet raisonnable aux paroissiens pour contribuer à l'entretien du

temple et de la maison de cure, mais le ministre de Rochefort ne sera plus obligé d'aller faire le prêche quatre fois par an à Brot-Dessus comme il avait fait par le passé »³.

Les émines de moisson. — C'est aux pasteurs qu'incombait la perception de ces giets, comme aussi celle des « émines de moisson ». Avant la Réforme, cette sorte d'impôt ecclésiastique se percevait en nature, mais depuis longtemps on admettait que l'émine pouvait être payée en argent, à un taux variable suivant les années, fixé par le gouvernement et qu'on nommait « l'abri ». L'émine était due « par un chacun, pour une chacune famille tenant feu en maison, de quelque qualité que ce soit, et l'émine sera de froment bon et recevable ». Ce n'était, semble-t-il pas toujours le cas, comme le prouve l'anecdote suivante : « Il y a bien des petits grains dans votre émine de moisson — disait un pasteur à son paroissien ! — Ah ! Monsieur le Ministre, il y a aussi bien des petits mots dans vos sermons ! »⁴

L'émine (15 litres et quart) valait à cette époque, dans les Montagnes, de sept à douze batz. Elle était perçue par le pasteur lui-même, secondé par les anciens. Nous n'avons pas de peine à penser que ce n'était pas là une tâche très agréable. Le journal de Ducommun mentionne qu'une fois, en 1763, « les Anciens ont demandé de ne point faire leur tour de patrouille, de n'y être point obligés, mais ils ont échoué et doivent le faire ».

Pour procéder à cette perception il fallait d'abord atteindre tous les paroissiens, parfois fort éloignés dans les environs, puis les persuader de faire consciencieusement leur devoir. Les enquêteurs avaient affaire à quatre catégories de paroissiens : 1^o, ceux qui étaient considérés comme « riches et commodes » et qui, en général, s'acquittaient facilement de leur dû ; 2^o, les pauvres et les incendiés auxquels on ne réclamait rien ; 3^o, les catholiques et les indifférents qui refusaient toute participation ; 4^o, les véritables indigents auxquels la paroisse ou le pasteur était appelé à faire un don⁵. En principe, ces collecteurs pouvaient recourir à l'appui du gouvernement pour agir contre les négligents, mais ils n'usaient que rarement de cette extrémité, parce qu'elle les rendait impopulaires⁶.

Le rendement des émines. — Selon cette classification, quel pouvait bien être le résultat de la perception dans la paroisse du Locle ? Grâce à une statistique rédigée par les pasteurs, nous pouvons juger du rendement dans les premières années du XIX^e siècle.

En 1839 par exemple, il s'agit de visiter 1319 foyers. Le pasteur et vingt anciens se partagent cette tâche, et parcourent les huit quartiers du Locle qui s'étendent jusqu'aux Entre-deux-Monts, aux Eplatures, à Pouille-

rel, à la Saignotte et au Crozot. Ils recueillent l'émine de moisson régulière (évaluée cette année-là à 14 batz et demi) dans 906 ménages, tandis que 325 foyers sont déclarés pauvres, incendiés ou catholiques et n'ont rien donné. Par contre 33 paroissiens sont gratifiés de la mention « don ». Cela signifie que seul le 68 % des fidèles a payé régulièrement tandis que 28 % en a été dispensé et que 4 % a bénéficié d'une aide de la collectivité⁷. Quoique cette redevance ne représentât qu'une partie des revenus des pasteurs, on se rend compte que la participation des paroissiens était minime. Calculé sur une moyenne de dix ans, le produit de l'émine de moisson au Locle peut être estimé à 1440 livres par an⁸ (avec une livre on achetait un kilo de pain).

Ainsi en allait-il dans les bonnes années, c'est-à-dire quand il ne survenait aucun accroc, ce qui arrivait hélas encore souvent, à cause de l'imprécision des droits de chaque paroisse. Il arrivait que des pasteurs prélèvasent à tort des redevances qu'on les obligeait ensuite à restituer aux paroissiens ou au confrère lésé. Le cas du ministre Marquis, du Locle, est caractéristique : en 1686, le maire des Brenets se plaint de ce que des communiens de la Mère-Commune, qui résident dans le grand quartier des Brenets, ont délivré la collecte à Monsieur Marquis, du Locle, au lieu de la remettre au ministre des Brenets. Le Conseil d'Etat, appelé à se prononcer, décide : « Le sieur Marquis a contrevenu au règlement pour la délimitation des paroisses, lequel porte que chaque paroisse ne s'étendra pas au-delà de la Mairie dans laquelle elle est située et qu'ainsi le sieur Marquis y a contrevenu en faisant la quête aux Brenets ». Il sera donc tenu de remettre au pasteur lésé l'argent qu'il a perçu injustement⁹. Une autre fois ce sont les paroissiens de Dombresson qui accusent leur pasteur de se servir de fausses mesures, lorsqu'il prélève les émines de moisson¹⁰. Des pasteurs taxés d'injustice ! on imagine aisément que de tels faits ne favorisaient pas les rapports entre paroisses et mairies voisines.

L'autorité contestée. — Pourtant, c'étaient là conflits encore minimes. Il arrivait que l'autorité même du gouvernement était contestée sur des questions touchant à l'Eglise. En 1720, les maîtres bourgeois et le Conseil de bourgeoisie de Valangin, apprenant que, sur intervention des pasteurs auprès de la Vénérable Classe, le gouvernement a pris un arrêté soumettant au paiement de l'émine de moisson des personnes qui ne les doivent pas selon l'ancienne pratique, et considérant que « cette nouveauté ne pouvant de moins de causer un trouble général dans le pays où les émines de moisson sont dues... », demande au Conseil d'Etat de renoncer à l'application de cette mesure, et décide « qu'aucun bourgeois ne paiera dès à présent aucune émine de moisson ou raze, jusqu'à ce que ledit arrêté ainsi obtenu soit

révoqué ; de quoi il sera donné avis à Monsieur le Doyen de la Vénérable Classe, et chaque Conseiller rapportera la présente résolution dans sa communauté, afin que toutes s'y conforment, jusqu'à ce qu'il soit ordonné autrement, et que les choses soient remises sur l'ancienne pratique ». La réaction se fit quelque peu attendre, mais quand elle arriva, elle ne ménageait pas ses mots. Après avoir consulté la Vénérable Classe, le Conseil d'Etat rappelle à la Bourgeoisie de Valangin que c'est lui qui est l'autorité supérieure du pays, et « qu'il considère la démarche des maîtres bourgeois téméraire et violente, attentatoire à l'autorité souveraine et contraire à la soumission et à l'obéissance qui lui sont dues. Il ordonne à chaque officier en chef (maire ou lieutenant civil) du comté de Valangin de faire accompagner le pasteur de sa juridiction par un Justicier et un Ancien d'église lorsqu'il ira cueillir l'émine de moisson. On fera une liste de ceux qui refuseront de payer »¹¹.

Le Conseil d'Etat citait à l'appui de sa mercuriale un rescrit du roi qui appuyait et la Classe et le Conseil : « Nous n'aurions jamais cru que vos chefs [les maîtres bourgeois] seroient capables de faire ce qu'ils ont fait à l'égard de nos déclarations touchant la Discipline ecclésiastique et les Emines de moisson, en poussant les choses à un excès d'indépendance et qui sentent les menaces, laquelle entreprise est si réprouvée par les lois divines qu'il serait superflu de l'accompagner d'aucune réflexion ultérieure... Et nous ne saurions nous empêcher de vous déclarer que, si contre toute attente, vos chefs ou quelqu'autre parmi vous, soit assez osé d'entreprendre à l'avenir, comme on a fait dans cette occasion, des choses si attentatoires à notre autorité souveraine, nous saurions bientôt trouver les moyens pour nous faire obéir... Nous finissons en vous assurant de nouveau que nous sommes fort éloignés d'avoir la moindre prédilection pour la Compagnie des pasteurs, ni pour qui que ce soit à votre préjudice... Nous maintiendrons les uns et les autres avec une affection égale dans tout ce qui leur est dû. Ce qui est et sera toujours notre véritable et sincère intention. Sur ce nous prions Dieu de vous avoir à sa Sainte garde »¹².

Nous ignorons si la Bourgeoisie fut convaincue par ces faibles arguments, et si les pasteurs se firent longtemps accompagner par deux protecteurs et tuteurs ? En l'absence de documents, admettons qu'on en revint vite à l'ancienne pratique.

Les terres de la cure — Dans certaines cures, à part les émines de moisson, le pasteur avait, parmi ses « avantages » la jouissance de quelques pièces de terre, dont les revenus lui étaient acquis. Comme les émines, les propriétés foncières remontaient à l'organisation de l'église avant la Réforme.

A la fin du XVIII^e siècle, la cure du Locle était propriétaire de sept « morcels » de terre dont le pasteur Favre, en 1799, a soigneusement dressé les plans et fixé l'étendue. Les voici avec leurs désignations de l'époque ¹³ :

	faux	perches	pieds
1. Un pré appelé le COLOMBIER, situé aux Jean-nerets, contigu au Cimetière des pestiférés . . .	2	8	9
2. La Sagne de la Cure à la FOULA, sans nom particulier	—	4	10
3. La Sagne de la Cure dite du PRÉ ROND devers Uberre (sud) du Cimetière	—	4	10
4. Pièce dessous les chenaux du Moulin, appelée le LOYON dont une partie en marais	—	12	5
5. Sagne de la FOULA, longeant le bas des Envers et le bied de la Jalusa	—	14	9
6. Sagne de la JALUSA, une des plus importante sur le chemin du Moulin	1	6	4
7. Pièce appelée la FAUCHETA, enclave dans la propriété des Dubois	—	8	3
Total	3	56	50

(soit environ 16.500 m²)

Il existe en outre, selon le maire Nicolet, une petite forêt située aux Eplatures dans laquelle le pasteur prenait son affocage.

On conçoit que souvent le pasteur était embarrassé par l'administration de ces biens. Comme ces terres étaient réparties sur toute l'étendue de la paroisse, elles ne pouvaient être amodiées qu'à autant de fermiers qu'il y avait de parcelles, c'est-à-dire sept, ce qui rendait la surveillance et leur rendement difficile et source de conflits désagréables et embarrassants. Le pasteur avait, il est vrai, la possibilité de les aliéner, mais cela aussi était difficile, car il fallait obtenir le préavis de la Vénérable Classe et le consentement du gouvernement qui, en général, entraînaient de longs et difficiles pourparlers. La contre-valeur d'une vente n'était du reste jamais payée en argent, mais convertie en une rente perpétuelle (appelée le ou la cense) à verser au pasteur à la Saint-Martin d'hiver (11 novembre). C'était en somme déjà le remplacement de la vente par le « Droit de superficie ».

Perception des droits — Mais avant 1830, tant que les terres de la cure dépendaient encore du pasteur, celui-ci avait encore à percevoir « la dîme des champs sur la sixième partie de l'étendue de la paroisse ». (Chaque

quartier n'était donc taxé que tous les six ans.) Par contre, la dîme sur le lin se percevait sur toute l'étendue de la paroisse et chaque année. Il est vrai qu'elle ne rapportait que peu de chose.

Ce mode de perception était très incommode, tant pour les particuliers que pour le pasteur : ceux-là ne pouvant mettre la main à l'œuvre pour rentrer leurs récoltes avant l'arrivée du dîmeur et, de son côté, celui-ci étant obligé de se rendre sur les lieux au premier appel du propriétaire, ce qui ne convenait pas toujours à un pasteur. C'est pourquoi, il transige toutes les fois qu'il le peut avec les particuliers « à tant par pause ». Le maire Nicolet cite que « sur 1570 dixmes que feu M. le pasteur Favre a perçues pendant 30 ans qu'il a été au Locle, il a transigé pour 1367 et il a été obligé d'en lever 203 en nature ».

Le manque d'un rural à disposition de la cure, dans chaque pièce de terre, représentait un autre inconvénient, les récoltes devant être utilisées dans l'année. Il est vrai que celles-ci étaient devenues de moins en moins importantes, car on remarque, dans chaque quartier, que l'année où le paroissien doit la dîme, il s'y fait beaucoup moins de champs¹⁴. Le pasteur Favre déclarait que, pendant une dizaine d'années qu'il avait amodié les biens de la cure du Locle, le rendement qui était au début de 22 louis, était tombé à 17 louis et demi à la fin de son activité (1831).

Bien que ces revenus fussent complétés par une modeste subvention de la Chambre économique des biens d'Eglise, la situation des pasteurs restait très modeste, ce que confirmait le Conseiller aulique Reymond auprès de la cour de Prusse dans une supplique adressée au souverain : « les pasteurs sont si mal rémunérés que, quand ils n'ont pas de fortune, il faut qu'ils vivent de la générosité de leurs paroissiens... ils ne peuvent presque pas subsister d'une manière décente et honnête ».

Mais finalement, si tout n'allait pas pour le mieux dans les paroisses, dans bien d'autres domaines les insuffisances et les injustices s'accumulaient, qui conduisirent à la révolution de 1848 et à la complète réorganisation de l'Eglise neuchâtelaise.

François FAESSLER.

NOTES

La plupart des faits mentionnés dans cette étude sont tirés de deux registres manuscrits de la paroisse, aujourd'hui déposés aux Archives communales du Locle :

« Livre des Emines de moissons perçues au Locle dès la Saint Jean 1831, et des cens fonciers dus à la cure du Locle perçus aussi dès la Saint-Jean 1831-1842 » ;

« Recueil des Actes et des Titres qui concernent les droits et les charges du Pasteur du Locle, 1760-1829. »

- ¹ G. EVARD, *Musée neuchâtelois*, 1919, p. 79.
- ² Un ou une « giet(e) » était, dans ce cas, l'indemnité perçue par le pasteur de la paroisse d'élection.
- ³ Recueil des Actes et des Titres p. 1.
- ⁴ W. PIERREHUMBERT, *Dictionnaire du parler neuchâtelois*, p. 213.
- ⁵ Livre des Emines de moisson.
- ⁶ J. PARIS, *Musée neuchâtelois*, 1911, p. 193.
- ⁷ Livres des Emines..., p. 146-171.
- ⁸ Archives de l'Etat, dossier Cultes, 55.
- ⁹ Anciennes archives du Locle, E. 18.
- ¹⁰ J. PARIS, *op. cit.*, p. 190.
- ¹¹ Anciennes archives du Locle, E. 45. 2.
- ¹² Anciennes archives du Locle, E. 45. 3, Rescrit du 30 janvier 1727.
- ¹³ Recueil des Actes..., p. 8-10.
- ¹⁴ Bibliothèque du Locle, Journal (manuscrit) du Maire Nicolet du 1.12.1830.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES 1972 - 1973

ARCHIVES DE L'ÉTAT. — Le rapport de l'archiviste A. Schnegg sur l'exercice 1973 relève que M. Jean-Marc Bonhôte, décédé le 9 septembre, a consacré la moitié de son temps aux Archives depuis 1955.

Le service a entrepris la copie des textes destinés à l'édition des sources du droit neuchâtelois confiée au professeur Dominique Favarger. Des répertoires alphabétiques ont été établis pour plusieurs registres paroissiaux. Le service a fini de dépouiller et de mettre sur fiches les registres des délibérations du Conseil municipal de la Chaux-de-Fonds, années 1851-1888.

La pose de divers appareils dans les magasins a fait perdre de la place en rayonnages, ce qui rend urgente la nécessité de nouveaux locaux.

MONUMENTS ET SITES. — Le conservateur cantonal R. Vionnet nous renseigne sur les restaurations (chapitre VI du rapport du département des Travaux publics, exercice 1973). Pour l'Hôtel de Ville de Neuchâtel (commune), une subvention cantonale de 79.334 francs (deuxième acompte) et une subvention fédérale du même montant ont été versées ; pour l'hôtel DuPeyrou (commune), c'est une subvention cantonale de 100.000 francs (deuxième acompte) et une subvention fédérale de 66.000 francs. Autres subsides cantonaux : 10.000 francs (quatrième acompte), Musée paysan et artisanal des Montagnes neuchâteloises (ouvert en 1971), 5, Eplatures-Grise, la Chaux-de-Fonds ; 1250 francs, deux fontaines de la Grand-Rue à Môtiers ; 20.000 francs, paroisse de Dombresson, restauration intérieure et complément de la première restauration extérieure du Temple.

M. Vionnet a fait sept exposés à divers groupements sur les monuments du canton.

ARCHÉOLOGIE. — L'archéologue cantonal M. Egloff (chapitre VII du rapport du département des Travaux publics, exercice 1973) relève qu'un dépôt a été aménagé au sous-sol de la maison, 2, escaliers du Château, où se trouve le laboratoire de restauration. Sur 60 m², 300 mètres de rayons en acier conservent les découvertes que ne peut contenir le Musée cantonal d'archéologie, 7, avenue DuPeyrou.

La laboratoire a traité 37 objets de bois, 96 objets en vannerie, écorce

et tissu, 1000 outils ou pendeloques en os, 7 objets de fer, 170 bronzes. Il a réparé 70 vases et fait 28 fac-similés en résine synthétique.

Financées par l'Etat de Neuchâtel, la conservation et la restauration des objets découverts sur les chantiers de fouille neuchâtelois de la deuxième correction des eaux du Jura ont été achevées par le Service archéologique du canton de Fribourg.

Lors d'un vol de prospection, écrit M. Egloff, il nous fut possible de découvrir en 1970 une barque romaine immergée dans la baie de Bevaix, non loin de la Pointe-du-Grain. Ce vestige rarissime se dégradant à chaque tempête, il fut décidé de le sortir des eaux, ce qui fut réalisé par des plongeurs travaillant sur les chantiers archéologiques de la N 5 et provisoirement pris en charge par le canton. Ce navire à fond plat, en chêne, long de 19 m. 40, large de 2 m. 90 en son centre, a été daté de 90 ± 70 ans après J.-C. Conservé provisoirement en milieu humide, il sera traité dès que la méthode de conservation la plus sûre aura été établie. Où sera-t-il exposé? Le problème n'est pas résolu.

Le 6 juillet [1973], le chef du département des Travaux publics présenta à la presse cet élément capital de l'architecture navale antique.

Avec la collaboration de la Société suisse de préhistoire, M. Egloff a organisé à Neuchâtel un cours sur « L'Age du fer en Suisse » les 17 et 18 novembre, réunissant près de 400 participants. Le conservateur a présenté un panorama de l'archéologie neuchâteloise à cinq sociétés; il a fait quatre autres conférences et publié cinq études.

UNIVERSITÉ. — Pour la période qui nous intéresse, il serait présomptueux de vouloir rendre compte de la vie universitaire en recueillant l'essentiel des *Annales*, tomes III, 1971-1972 (190 pages), et IV, 1972-1973 (225 pages), tant ces fascicules sont riches et divers. On les consultera librement à la Bibliothèque publique de la Ville. Cette publication, rédigée et imprimée avec un soin minutieux dès le premier tome (1969-1970), sera une source de première main pour l'histoire intellectuelle de notre canton. Il faut souhaiter que la commission des publications de l'Université, que préside M. Jean Rychner, songe à faire établir — peut-être déjà pour les tomes I-V — une table générale analytique, instrument qui faciliterait les recherches et étendrait encore le rayonnement de l'Université, souci principal du recteur Sörensen. Ce répertoire général des matières se justifierait d'autant plus que le bibliothécaire Alain Jeanneret, dès son entrée en charge en 1971, rassemble pour les *Annales* les renseignements sur les publications et autres activités scientifiques des professeurs.

Relevons au moins (André Bovet l'avait fait pour le défunt *Messageur boiteux*) les notices nécrologiques du tome III (1971-1972), illustrées de

photographies : Eddy Bauer (4 avril 1902 - 13 février 1972), Friedrich Fischbacher (20 mars 1921 - 20 avril 1972), Frédéric Scheurer (8 mars 1905 - 15 mai 1972), Paul Silberer (31 janvier 1902 - 26 mai 1972), Alfred Lombard (10 décembre 1878 - 19 juin 1972), qui « a voué une attention particulière aux prolongements du génie mythique de l'Antiquité dans la pensée et l'art modernes », écrit M. Marc Eigeldinger, Paul Humbert (11 janvier 1885 - 7 janvier 1972), à la personnalité et à l'œuvre de qui M. Georges Redard consacre une passionnante étude de vingt-trois pages et une bibliographie ; dans le tome IV (1972-1973), la nécrologie de Carl Ott (16 avril 1886 - 5 février 1973).

Regrettons l'absence des dates des leçons inaugurales. Celle de M. Pierre Furter, « Grandeur et misère de la pédagogie », la seule que contienne le tome III, a été prononcée le 8 décembre 1971 selon la note qui présente le texte revu et développé dans la *Revue de théologie et de philosophie*, V, 1972, p. 320-334. Certaines des remarques de l'auteur, appelé depuis lors à l'Université de Genève, rejoignent ce que le *Times Literary Supplement* du 8 mars 1974 constate à propos d'un recueil publié par le directeur de l'Institut d'éducation de l'Université de Londres : « *Education is still in many respects a « dirty » word in academic circles...* » (p. 231).

Le tome IV des *Annales* publie les textes de quatre leçons inaugurales : Ernest Lichtenhahn, « Progrès et décadence de la musique » ; Alain Robert, « Evolution de la théorie des nombres premiers » ; Georges-Eddy Roulet, « Linguistique et enseignement des langues » ; Patrice Thompson, « Pré-révolution en écriture théâtrale : *Le Barbier de Séville*, éléments d'une étude de la formation des signes littéraires au théâtre ».

Outre les rapports du recteur, des doyens, du président André Jacopin de la Société académique (si peu connue !), et la présentation des thèses de doctorat, le recueil contient les allocutions, exposés et *laudationes* des docteurs *honoris causa* du *Dies academicus* des 16 novembre 1972 et 9 novembre 1973 (avec les prix académiques décernés ce jour-là).

Le professeur Jean Rychner a été élu par le Sénat, le 30 juin 1972, président de la Commission de la Bibliothèque, en remplacement de feu Eddy Bauer. Le nouveau rapporteur fait cette importante et courageuse remarque : « L'effort de l'Etat en faveur de la Bibliothèque de l'Université n'a pas cessé de s'accroître, cependant que les ressources de la Bibliothèque de la Ville, la seule bibliothèque de Neuchâtel à être véritablement organisée en bibliothèque publique, sont restées remarquablement modestes. Cet état de fait entraînera sans doute quelque jour un changement dans l'organisation et dans le statut de nos deux institutions. » Pour l'année académique 1972-1973, M. Rychner signale que le Séminaire d'histoire a transféré sa biblio-

thèque — accrue des 3500 volumes sur la Deuxième Guerre mondiale légués par Eddy Bauer — dans ses nouveaux locaux, 41, faubourg de l'Hôpital. En outre, l'Université a acquis pour le Séminaire de philologie classique (6, avenue DuPeyrou) la bibliothèque, environ 4000 volumes, de feu Henri Seyrig (Héricourt, 10 novembre 1895 - Neuchâtel, 21 janvier 1973), archéologue et helléniste, docteur *honoris causa* de l'Université de Neuchâtel (19 novembre 1971, voir *Annales* 1971-1972, p. 107-108), membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1914-1918. Il fut un ami et un donateur de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel.

INSTITUT NEUCHATELOIS. — Selon le numéro 42 du bulletin d'information, l'assemblée générale du 24 mars 1973, sous la présidence de M. Gaston Clottu, a rendu hommage à six disparus depuis le 11 mars 1972 : deux membres individuels, Alfred Lombard et Carl Ott, et quatre délégués de membres collectifs, Pierre Kollros (Société chorale de la Chaux-de-Fonds), Maurice Moriggi (Amis du Château de Colombier), Charles Wuthier (Chanteurs neuchâtelois) et Philippe Amez-Droz (Commune de Cernier).

En séance publique à l'aula de l'Université, le procureur général Henri Schupbach, musicien, a remis le Prix 1973 de l'Institut au pianiste Harry Datyner (la Chaux-de-Fonds). La présentation du lauréat fut suivie d'une conférence, « Art et virtuosité », du professeur de musicologie Zygmunt Estreicher, qui illustra son propos d'exemples auditifs sur disques.

Le numéro 43 du bulletin d'information (fin janvier 1974) signale que le cahier N° 16, *Visages du pays de Neuchâtel*, textes et images avec une introduction et des commentaires de Charly Guyot, a paru en juin 1973. Il a fallu renvoyer à 1974 le recueil de textes de feu le pasteur Marc DuPasquier (cahier N° 17).

L'Institut a distribué trois prix à l'École secondaire de la Chaux-de-Fonds à la fin de l'année scolaire 1972-1973 : 500 francs pour les manifestations théâtrales et musicales de la section préprofessionnelle ; 200 francs à la classe de M^{me} S. Gerber, section moderne, pour la composition d'une brochure consacrée au Musée paysan et artisanal des Montagnes neuchâteloises (les Eplatures) ; 100 francs à M^{lle} Lysiane Chapuis, section classique, pour ses expériences sur le développement du poussin.

BIBLIOTHÈQUES ET MUSÉES. —

La Chaux-de-Fonds :

Le rapport du bibliothécaire F. Donzé (période du 1^{er} septembre 1972 au 31 décembre 1973) met en relief un événement : le bibliobus neuchâtelois,

rattaché à la bibliothèque de la ville de la Chaux-de-Fonds qui a été chargée par l'Etat de le mettre en train et de l'approvisionner en livres, a été confié dès le 1^{er} août 1973 à M. René Vaucher, bibliothécaire diplômé et conducteur de poids lourds. Le véhicule, premier de ce genre dans le canton, sera mis en service au printemps 1974.

La *Bibliographie des Montagnes neuchâteloises*, année 1971, ne paraîtra qu'au printemps 1974. La bibliographie de 1966 a été entreprise, avec l'espoir de publier en 1974 un premier volume cumulatif, quinquennal, couvrant la période 1966-1970.

La préparation d'une thèse de maîtrise en histoire contemporaine à l'Université d'Ottawa, sur l'espéranto comme groupe de pression auprès de la Société des Nations entre les années 1920 et 1930, a eu pour source le Fonds Edmond Privat et le Centre de documentation et d'étude sur la langue internationale. La jeune enseignante canadienne, M^{lle} Margaret Huber, y a trouvé en vue de sa thèse de nombreux documents qui ne figuraient nulle part en Amérique ou en Europe.

Une exposition itinérante « Albert Béguin, 1901-1957, la vie et l'œuvre d'un écrivain engagé » s'est ouverte à la Chaux-de-Fonds du 8 octobre au 4 novembre 1973. Les archives de l'écrivain, propriété de sa veuve, M^{me} Raymonde Vincent, sont triées et inventoriées à Zurich.

Neuchâtel :

Pour l'exercice 1973, voici les principaux dons venus enrichir la Bibliothèque publique : des Amis de J.-J. Rousseau, une lettre autographe adressée à Deleyre, Montmorency, 10 novembre 1759 ; de la commune de Marin-Epagnier, 178 lettres adressées à Auguste Bachelin, dont 58 de Ph. Godet ; de M. Joseph Ritter-Tcherv (Melide), deux portefeuilles de William Ritter contenant, en particulier, une composition manuscrite présentée à la séance générale de Néocomia en 1885, des fusains, pastels, aquarelles et dessins au crayon de la chapelle de Combes, 1915-1916, des dessins et pastels, vues de Neuchâtel et des bords du lac, 1884-1887 ; de M^{me} Raoul Blanchard, en mémoire de son mari (Moutier, 25 mars 1884 - Neuchâtel, 19 avril 1972), bibliothécaire à la Bibliothèque publique de la ville, 1912-1949, un lot de 200 ouvrages classiques.

Deux expositions valent d'être signalées : *Manuscrits de J.-J. Rousseau* (11 juin, congrès de l'Association des membres de l'ordre des Palmes académiques) ; *Louis Agassiz, 1807-1873* (20 septembre - 31 janvier 1974), mettant en valeur les archives Agassiz de l'Institut de géologie, sous la direction de M. J.-P. Jelmini, conservateur du Musée d'histoire. La mise en place des documents est due à M^{lle} Maryse Surdez, assistante au Séminaire d'histoire,

auteur du *Catalogue des archives de Louis Agassiz, 1807-1873*, secrétariat de l'Université, 202 p., ill., portr., fac-sim., tabl. général. (publ. aussi comme extrait du *Bulletin de la Société neuchâteloise des sciences naturelles*, tome 97, 1974). « Ainsi — note le professeur Jean Rychner, président de la commission des publications de l'Université — se trouve enfin classé et répertorié un fonds d'une grande richesse, propriété de l'Institut de géologie, comprenant de nombreux manuscrits et imprimés, lettres et copies de lettres, notes de cours de l'étudiant et cours du professeur à l'Académie de Neuchâtel, matériaux pour ses œuvres, dessins, projets, etc., reflétant l'activité extraordinairement féconde d'Agassiz à Neuchâtel, avant son départ pour les Etats-Unis en 1846. Ce catalogue, achevé pour le centième anniversaire de la mort du savant rend un bel hommage à sa mémoire » (*Annales de l'Université*, 1972-1973, p. 75). Il nous plaît de voir relever, dans l'introduction de M^{lle} M. Surdez, l'énorme travail redevable à M^{me} Dora Grob, archiviste fédérale honoraire.

Les recherches faites dans les archives de la Société typographique par M. Robert Darnton, professeur d'histoire à l'Université de Princeton, lui ont permis de publier une étude sur « Le livre français à la fin de l'Ancien Régime » (*Annales*, Paris, N° 3, 1973).

Le N° 17, été 1973, du *Bulletin d'information, études et documents* de l'Association des Amis de J.-J. Rousseau contient : un « Hommage à M^{lle} Claire Rosselet » à l'occasion de son 80^e anniversaire par le président F. Matthey ; une analyse par C. Rosselet de la lettre de Rousseau à M^{me} Dupin, Montmorency, le 30 août 1760, avec un fac-similé, acquise en 1972 ; une note de F. M. sur l'exposition 1973 au Musée de Môtiers, thème : « La description du Val-de-Travers faite par Rousseau dans sa *Lettre au Maréchal de Luxembourg* (28 janvier 1763) », photographies du Vallon d'aujourd'hui par des élèves du Collège secondaire de Fleurier ; en dernière page un compte rendu par Ph. Favarger de Michel Launay, *Jean-Jacques Rousseau, écrivain politique* (1972), thèse de 512 p.

Le N° 18, automne 1973, publie deux analyses de M^{lle} C. Rosselet : la lettre de Rousseau à Alexandre Deleyre, Montmorency, le 10 novembre 1759, achetée en 1973, afin de combler une lacune dans le fonds de la Bibliothèque ; un compte rendu des tomes XIII et XIV de la *Correspondance complète, septembre-décembre 1762*, due à R. A. Leigh (Genève, 1971).

Copieusement illustré, le recueil *Ville de Neuchâtel, Bibliothèques et Musées, 1973* embrasse des matières où il y aurait beaucoup à glaner. M. Robert Paroz, conservateur de la Bibliothèque des pasteurs depuis juillet 1972 (succédant à M. J.-P. Barbier après un intérim de M. M. Perregaux), signale parmi les dons : trois volumes manuscrits de sermons de

Frédéric-Auguste Bonjour (début du XIX^e siècle). Il faut lire l'intéressante étude de J. Bertéa, licencié en théologie catholique et ès lettres, employé temporaire à la Bibliothèque de la Ville, *Neuchâtel et l'œuvre suisse de secours aux Arméniens: 1896-1932*. Nouveau venu, Pierre von Allmen, administrateur-animateur du Musée d'art et d'histoire, consacre un article au sauvetage de l'édifice. Le conservateur D. Vouga décrit le choix des collections présentées dans cinq salles réouvertes à l'étage supérieur, ainsi que les expositions temporaires de dessins de Victor Hugo, de tapisseries, peintures et sérigraphies d'Yves Millecamps, de sculptures d'Angel Duarte, et de gravures de Picasso. M^{me} D. de Rougemont rapporte sur la vie du Musée d'histoire et rend compte des expositions « Napoléon, armes et uniformes de la collection Strubin » et « 2000 ans de monnaies à Neuchâtel ». Conservateur du Musée d'histoire naturelle, qui présenta une exposition consacrée aux arbres de notre région (2 juin - 30 septembre 1972), A.-A. Quartier intitule *Connaissances des arbres* une analyse aussi fouillée que passionnante.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Le fascicule 18 du *Bulletin* de 1973 marque le souvenir d'Agassiz en offrant une planche où figure l'Hôtel des Neuchâtelois. Au sommaire : P.-A. Cattin, *Aires d'attraction commerciale et de service du Bas-Pays neuchâtelois*, le rapport d'activité 1972 (F. Chiffelle), la chronique du Séminaire de géographie de l'Université.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES. — Variété et richesse du tome 96 (1973) du *Bulletin*, par exemple : J.-L. Richard, *A propos de la sociologie de la Fritillaire pintade dans le Jura* ; B. Mathey et G. Siméoni, *Systèmes d'écoulements et hydrochimie dans un aquifère morainique : nappe de Paulière, Val-de-Ruz*.

Selon les *Observations météorologiques faites en 1973 à l'Observatoire cantonal de Neuchâtel* par G. Jornod, « la première partie de l'année a été plus chaude que normalement et [...] l'inverse s'est produit pour la seconde moitié de l'année ». Limites du thermomètre : 31,1° le 10 août, —5,6° le 30 janvier.

CHRONOMÉTRIE ET RECHERCHES HORLOGÈRES. — Le *Bulletin annuel* 1973 de la S.S.C. et du L.S.R.H. publie les rapports de 1972 et les seize communications, dont cinq du L.S.R.H., présentées au 48^e congrès de la S.S.C., Lausanne, 16-17 novembre 1973.

Le directeur P. Dinichert rend compte des recherches générales axées sur six domaines et fait l'inventaire des moyens d'essais lors d'études

particulières du Laboratoire (p. 405-410). Le fascicule est clairement illustré de figures, plans et schémas.

FONDATION ADRIEN GUÉBHARD-SÉVERINE. — Les *Annales Guébard*, 49^e année, 1973, publient trois études et dix-neuf comptes rendus d'ouvrages.

Le rédacteur P. Ducommun annonce que le Conseil de la fondation envisage de cesser son activité, et que le prochain fascicule (à paraître au début de 1975 seulement) sera probablement le dernier. Il paraîtra une table des matières des années 1965 et suivantes.

RECENSEMENT 1973. — Le rapport du département de l'Intérieur (IX, Mouvement de la population) nous renseigne sur le recensement du 15 décembre, qui fait ressortir une augmentation annuelle de 378 habitants :

Canton : 169.498 (+378).

Communes : Neuchâtel 37.239 (−167), la Chaux-de-Fonds 41.804 (−233),
le Locle 13.995 (−24).

La population a augmenté dans les districts de Neuchâtel (+184, surtout à Marin-Epagnier, Cressier, Le Landeron, Saint-Blaise, Thielle-Wavre), de Boudry (+398, surtout à Cortaillod, Bevaix, Gorgier, Colombier), du Val-de-Ruz (+112, Cernier, Montmollin, Dombresson, Le Pâquier, Savagnier, les Haut-Geneveys, Boudevilliers). Elle a diminué dans les districts de la Chaux-de-Fonds (−216), du Val-de-Travers (−70) et du Locle (−30). De 1963 à 1973 le nombre total d'habitants a augmenté de 13.437.

Eric BERTHOUD.

ERRATA

Dans mon article du *Musée neuchâtelois*, 1974, p. 60-78, *Le Cartulaire de Lausanne et le pays de Neuchâtel*, quelques erreurs se sont glissées, qui méritent d'être relevées et corrigées.

I

A la page 62, j'ai indiqué que l'évêque de Lausanne, Conon de Fenis, est mort en 1103. Je suivais en cela Léon Montandon (*L'abbaye de Saint-Jean* dans *Musée neuchâtelois* 1931, p. 6), qui avait adopté cette date (proposée concurremment avec celle de 1107 par Robert d'Erlach dans *Indicateur d'histoire suisse* 1874-1877, p. 231) dans l'idée, sans doute, que Conon n'avait pas cessé d'exister la même année que son frère Bourcard, évêque de Bâle, celui-ci étant réputé avoir achevé l'abbaye de Saint-Jean et étant décédé en 1107. En fait, d'après le *Cartulaire de Lausanne*, édition Charles Roth, Conon s'est éteint en 1107 « avant le 12 avril » (analyse sommaire, p. 35), soit plus précisément en janvier (notice N° 16 t, chronique des évêques, p. 35-36). Quant à Bourcard, décédé le 12 avril 1107 (*Helvetia sacra* T.I, 1972, p. 170), il ne put faire poursuivre que durant quelques mois les travaux à Saint-Jean. Ceux-ci furent menés à terme par son successeur sur le siège épiscopal de Bâle, Rudolf III von Homburg (1107-1122) (*Helvetia sacra*, ibidem). C'est effectivement la raison pour laquelle — comme le suppose Montandon — Rudolf von Homburg fut « appelé, en 1209, cofondateur de l'abbaye ». — Cette mise au point a été rendue possible grâce à l'obligeance de M^{me} Dr B. Degler-Spengler, des *Helvetia sacra*, à qui vont mes vifs remerciements.

II

Page 74: *Bourcard, évêque de Bâle*. L'année 1093 (élection de Conon, évêque de Lausanne) doit être remplacée par celle de 1107, où, à la mort de Conon, Bourcard fit continuer la construction de l'abbaye de Saint-Jean.

III

Ibidem: La mention « *Burchardi episcopi*, N° 905 a... » ne concerne pas Bourcard, évêque de Bâle, et doit être rayée. Il s'agit ici de Bourcard, évêque de Lausanne (de la famille d'Oltingen), dont l'intervention en pays neuchâtelois est signalée à propos d'Auvernier, p. 70.

IV

Page 62, 5^e ligne: Après le N° 548, 1212, p. 464, on peut insérer:
N° 135, 1215, p. 152.

Paul VUILLE.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL

*Assemblée générale tenue au château de Valangin,
samedi 15 juin 1974*

Selon la tradition, l'assemblée générale de la Société d'histoire et d'archéologie, présidée par M. J.-P. Jelmini, se tient dans la salle des chevaliers du château de Valangin, dès 15 heures.

Le *procès-verbal* de l'assemblée du 16 juin 1973 est accepté tacitement, chaque membre de la société recevant régulièrement la *chronique* de l'année écoulée.

Rapport du président. Après avoir rappelé la mémoire des membres décédés, M. Jelmini rapporte sur l'exercice écoulé. 1973 restera l'année de Marin, où la société a été reçue à l'occasion de sa Fête d'été et où on a apprécié tout particulièrement les communications de MM. Berthoud, Schnegg et Vouga sur Bachelin, et la promenade à travers le grand parc de Préfargier. Auparavant, l'assemblée annuelle de Valangin avait permis d'entendre la conférence de M. de Tribolet sur un épisode de la Réformation française, et de goûter au concert donné par trois talentueux gymnasiens.

Le président annonce que les Journées de musique ancienne auront désormais lieu tous les deux ans. Il remercie ses collaborateurs du Comité pour leur précieux appui et les présidents des sections qui ont œuvré tout au long de l'hiver pour conserver à l'histoire une place de choix parmi les activités culturelles neuchâteloises.

Section du Littoral (Rapport de M. M. Bovet, président). La course de printemps a connu un franc succès et a mené près de 80 participants autour du lac de Neuchâtel : visite des chapelles de Donatyre et Curtille, de la cité de Romont. Les membres de la section ont suivi avec beaucoup d'intérêt un cycle de conférences copieux et très divers, qui avait pour thème principal les métiers et professions du passé : visite commentée du musée de la fabrique Suchard ; *La société typographique de Neuchâtel et ses ouvriers vers 1770*, conférence de M. Jacques Rychner ; *Les armuriers neuchâtelois*, exposé de M. Jacques Béguin, suivi de la visite du musée d'armes du château de Colombier ; visite de l'exposition *Cartes à jouer et tarots*, sous la conduite de M. Jean-Pierre Jelmini ; *Neuchâtel en tram*, causerie avec projections de M. Sébastien Jacobi ; *Les ouvriers des manufactures de toiles imprimées neuchâteloises au XVIII^e siècle*, conférence de M. Pierre Caspard, de

Paris ; *Quelques notes sur l'histoire du Grand-Verger*, conférence de M^{me} Dorette Berthoud.

Section de la Chaux-de-Fonds (Rapport de M. P. Robert-Tissot). Le cycle de conférences de la section de la Chaux-de-Fonds, organisé en collaboration avec le Club 44, a permis d'entendre M. Dominique Favarger analysant le *Procès de 1707*, M. Rémy Scheurer s'attachant à *l'Introduction du système proportionnel dans le canton de Neuchâtel*, tandis que M. Henri Guillemain entretenait ses auditeurs successivement de *La Révolution française*, de *La Révolution de 1848 et Lamartine*, de *La Commune de Paris* et du *Désastre de 1940*.

M. P. Robert-Tissot termine en rappelant que la section du Locle n'a plus de président et que la société recherche une personne dévouée, prête à mettre ses compétences à la disposition de cette section.

Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes. Le président lit le rapport de M. M. Herschdorfer. Il souligne que le déficit enregistré ne doit pas faire oublier les nombreuses réalisations favorisant la connaissance du passé neuchâtelois : nouveau guide et restauration des collections de Valangin, film consacré aux mineurs de la Presta.

A la suite de quelques avis négatifs reçus lors de la dernière publication des *Mémoires*, le président précise que la société édite deux séries distinctes : les *Cahiers d'histoire neuchâteloise*, d'un abord plus facile, et les *Mémoires*, collection prestigieuse qui doit garder un niveau scientifique élevé.

Il en appelle à la générosité des membres et remercie chaleureusement au nom du comité les deux généreux donateurs anonymes qui ont versé 1000 francs chacun en faveur de notre société.

M. F. Steudler donne connaissance du rapport des vérificateurs. A l'unanimité, l'assemblée accepte les comptes, avec des remerciements pour le travail minutieux du trésorier.

Au 1^{er} janvier 1974, les comptes se résumaient comme suit :

Fonds ordinaire	Fr. 15.869,51
Fonds Auguste Bachelin	» 12.391,75
Fonds Antoine Borel	» 10.000.—
Fonds Jaquet-Droz	» 4.727.—
Fonds Fritz Kunz	» 6.493,40
Fonds des publications	» 38.640,95
Fortune de la société	Fr. 88.122,61

représentant une diminution de Fr. 18.375,05 sur l'exercice précédent.

Château de Valangin (Rapport de M. F. Loew, conservateur). M. et M^{me} Gerber ont repris avec beaucoup de dévouement la place de gardiens-concierges, laissée vacante par le départ de M. et M^{me} Stucker. Grâce au dévouement de M. Gerber et de M^{lle} Rose-Marie Girard, de nouveaux objets ont pu être exposés, notamment une vitrine renfermant divers ossements et une armoire contenant coiffes neuchâtelaises et bonnets d'enfants. M^{mes} Lavoyer et Auguste Roulet ont continué de restaurer les chaises du château.

Le conservateur remercie les donateurs, en particulier M^{me} Henri Chavanne et M. Droz. Un don exceptionnel de deux tableaux de Bachelin, l'un intitulé

A la Tène et l'autre représentant un soldat prêtant serment, est venu enrichir les collections, grâce à la générosité de M^{me} André Golay. Un exemplaire du remarquable mémoire de licence de M^{lle} Béatrice Huber et son fichier ont été déposés au musée. Ils permettront de compléter de façon substantielle l'histoire du château de Valangin et, pour les spécialistes des poètes anciens, d'effectuer d'utiles comparaisons. Le conservateur termine en soulignant la compréhension rencontrée auprès des responsables de l'Intendance des bâtiments de l'Etat, MM. Weber et Gugg.

M. Loew est remercié pour son activité inlassable par le président, auquel l'assemblée s'associe par ses acclamations.

Réception de nouveaux membres. L'assemblée accueille dans la société les personnes suivantes, qui ont posé leur candidature : M^{mes} Oscar Bovet, d'Areuse ; Esther Richard, de Peseux ; MM. Philippe Marguerat, de Grand-Lancy ; Michel Robert-Tissot, de la Chaux-de-Fonds ; Jean-François Urfer, d'Auvernier ; M^{mes} Paulette Muller, Lydia Tinembart, M^{lle} Suzanne Descœudres, MM. Denis Knöpfler, Jacques Rychner, Olivier Ott et Pierre-André Wyss, tous domiciliés à Neuchâtel.

Membres vétérans. M^{lle} Lydia Garnier, MM. Jean Béguelin, René Jaun, Jacques Petitpierre, tous de Neuchâtel, reçoivent le titre de membre vétéran pour cinquante ans de sociétariat.

Mutations au comité. M. J.-P. Jelmini assurera la direction de la société jusqu'à la 100^e Fête d'été.

Un nouveau président sera élu ensuite et assumera cette fonction.

Il restera alors à repourvoir le poste de vice-président.

Nomination des vérificateurs des comptes. MM. R. Favre et F. Steudler acceptant un nouveau mandat, ils sont confirmés dans leur fonction.

Budget et cotisation. Le budget, préparé par M. Herschdorfer, est accepté à l'unanimité. La cotisation annuelle reste fixée à 15 francs.

Fête d'été. A l'occasion de la 100^e Fête d'été, la société se rendra à Boudry. M. F. Jeanneret, conseiller d'Etat, et M. O. Reverdin, professeur, ancien président du Conseil de l'Europe, honoreront la manifestation de leur présence. Le film *Les mineurs de la Presta* y sera présenté en première projection.

Au nom du comité et des membres, M. J. Courvoisier remercie chaleureusement le président sortant pour sa direction experte et dynamique de la société, qui vient d'en donner une nouvelle preuve par sa conduite exemplaire des débats.

Prix Fritz Kunz. M. M. Bovet, président du jury, remet le Prix à M. Jacques Rychner, adjoint au directeur de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel. A l'unanimité, le jury s'est prononcé en faveur de la conférence intitulée *La société typographique de Neuchâtel et ses ouvriers vers 1770*, eu égard à la valeur de l'analyse présentée. M. Rychner avait su, pour ses auditeurs de Neuchâtel, tirer l'essentiel de la masse de documents conservés de la célèbre société d'édition neuchâteloise, en apportant par ailleurs une contribution importante à la connaissance des métiers d'autrefois.

Communication de M. Denis Knöpfler, archéologue. La société, en faisant appel à M. Denis Knöpfler, de Neuchâtel, réserve sa partie scientifique à l'archéologie classique. Le conférencier présente un exposé sur *Dix ans de fouilles suisses à Erétrie en Eubée*. Membre de la mission helvétique qui explore l'antique ville grecque d'Erétrie depuis 1964, sous la direction du professeur Schefold, il analyse les découvertes les plus récentes des archéologues et, grâce à des diapositives judicieusement choisies, donne la preuve et de sa grande érudition et de l'intérêt des recherches entreprises pour la connaissance de la Grèce archaïque. L'examen des inscriptions, de la poterie exhumée des sanctuaires et nécropoles fouillés, lui permet de suivre pour ses auditeurs la destinée de cette cité, depuis sa fondation au VIII^e siècle av. J.-C. jusqu'à sa ruine à l'époque romaine, survenue plus tardivement semble-t-il que les historiens ne l'admettaient jusqu'ici.

Un souper aux chandelles, servi à l'Hôtel du Château, met le point final à la traditionnelle assemblée de printemps.

André BANDELIER.

100^e FÊTE D'ÉTÉ, A BOUDRY
samedi, 7 septembre 1974

C'est à 10 heures 30 que des sonneries du Rallye de trompes neuchâtelois marquent le début de la 100^e Fête d'été, ouverte par M. J.-P. Jelmini, président, au cellier du château de Boudry, où le Conseil d'Etat fait servir un vin d'honneur.

M. Pierre Udriet, vice-président de la commune de Boudry, prend alors la parole pour apporter le salut des autorités à l'assemblée. Après avoir souhaité à la Société d'histoire de remplir encore longtemps sa mission, M. Udriet évoque le Boudry d'il y a cent ans, qui ne comptait que 1671 habitants, et dont le Conseil administratif se passionnait pour le tourisme pédestre, à l'occasion de l'ouverture du sentier des gorges de l'Areuse. On ne pouvait prévoir en 1874 le très grand développement que connaît la commune depuis 1930 et surtout depuis 1960, ce qui pose aujourd'hui aux autorités de nombreux problèmes que M. Udriet mentionne en terminant son allocution.

M. Jelmini, après avoir remercié l'orateur, transmet un message de M. Hermann Hauser signalant, au nom des Amis du Musée de l'Areuse, la réouverture de ce musée « comme on n'en fait plus », fondé en 1872.

A midi est servi au château de Boudry un repas d'environ cent cinquante couverts, au cours duquel M. Jean Courvoisier évoque les anciennes fêtes d'été de la Société d'histoire. Il rappelle notamment les circonstances de la première fête, tenue le 10 août 1865 à Fleurier. Un style naissait, caractérisé à ses débuts par la surabondance des programmes, qui mêlait courses et banquets aux travaux scientifiques et administratifs (la fête d'été coïncidant alors avec l'assemblée générale). Depuis 1879 fut prise l'habitude d'une fête séparée, avec visite de la localité où l'on se retrouvait.

Après le repas, les membres de la société se rendent à la salle des fêtes de Boudry, où les rejoignent de nombreuses personnes. C'est là, à 15 heures précises, que le président Jelmini ouvra la séance officielle, en saluant les nombreuses

personnalités présentes : M. François Jeanneret, conseiller d'Etat et chef du département de l'Instruction publique, M. Olivier Reverdin, conseiller aux Etats et président du Fonds national suisse de la recherche scientifique, MM. Udriet et Baumann, conseillers communaux de la ville de Boudry, M. G. Clottu, ancien conseiller d'Etat et président de l'Institut neuchâtelois, M. E. Beuret, président de la Société neuchâteloise des sciences naturelles, M. O. Clottu, vice-président de la Société suisse d'héraldique, M. P.-L. Pelet, président de la Société vaudoise d'histoire et M. L.-E. Roulet, président de la Société générale suisse d'histoire. M. Jelmini remercie ensuite tous ceux qui sont venus, si nombreux, et, sans vouloir dresser de bilan, rappelle que ces cent fêtes d'été furent cent façons de mieux connaître un pays que la Société d'histoire a pour devoir de faire aimer, en le faisant connaître.

Et c'est au tour du conseiller d'Etat F. Jeanneret de prendre la parole. Soulignant tout d'abord l'importance essentielle de l'histoire, fondement de toute science expérimentale, il félicite la Société d'histoire, dans laquelle sont liées tradition et recherche, et l'assure de l'appui entier du Conseil d'Etat. C'est grâce à telles sociétés en effet que, dans la crise actuelle de la civilisation, certaines valeurs sont maintenues, dans un climat de réflexion, de paix et de sérénité.

M. Jelmini remercie alors le chef du département de l'Instruction publique de ses vigoureux encouragements et prie M. L.-E. Roulet, professeur à l'Université de Neuchâtel, de présenter son rapport relatif au Prix Bachelin d'histoire.

Prix Bachelin d'histoire. M. Roulet présente le lauréat, M. François Jequier, auteur d'une thèse de doctorat sur *Une entreprise horlogère du Val-de-Travers : Fleurier Watch Co SA, De l'atelier familial du XIX^e siècle aux concentrations du XX^e siècle*, ouvrage dont tous les membres de la Société d'histoire ont reçu un exemplaire il y a deux ans. Dans son rapport, M. Roulet signale l'importance d'un travail qui repose sur des documents originaux placés dans leur dimension temporelle, comme dans leur environnement naturel et culturel. Pertinence, bonheur et méthode caractérisent ce livre difficile, mais solide et objectif.

Réception de nouveaux membres. Le président Jelmini demande à l'assemblée d'accueillir par acclamations comme nouveaux membres de la société : M^{me} Odette Glauser, MM. Jean Carbonnier, Eugène Chave, Eugène Herschdorfer, Paul-Maurice Huguenin et Pierre Udriet.

Un intermède musical dû au talent de trois jeunes musiciens, Philippe Borer, violon, Valentin Reymond, violoncelle, et Pierre Sublet, piano, permet à chacun d'entendre — ou de réentendre — avec plaisir le *Geistertrio* op. 70 de Beethoven.

M. Olivier Reverdin, professeur à l'Université de Genève et président du Fonds national suisse de la recherche scientifique, présente ensuite un exposé sur le rôle et l'importance des sociétés savantes dans la recherche scientifique en Suisse. Après avoir évoqué avec humour quelques souvenirs personnels qui lui ont permis de vivre concrètement l'histoire neuchâteloise, à laquelle des liens familiaux étroits le rattachent, M. Reverdin définit le triple rôle des sociétés d'histoire qui revêtent une dimension à la fois scientifique, civique (il faut en effet que les peuples aient mémoire d'eux-mêmes et s'aident de l'histoire) et sociale. Certes, ces sociétés manquent de ressources, tant en argent qu'en hommes,

alors qu'un travail immense reste à faire, notamment dans le classement des archives. Le Fonds national suisse de la recherche scientifique, qui a consacré quelque deux millions de francs aux sciences humaines en 1973, offre des subsides, en mettant l'accent sur l'histoire nationale et régionale, mais son rôle n'est pas de soutenir une érudition courte et touffue. Dans la recherche historique, il faut être sélectif, concis, et mesurer les limites d'une entreprise avant de la commencer. Le Fonds national se refuse à décréter ce qui doit être fait, il veut seulement rendre plus fécondes les recherches et faciliter des entreprises nées d'initiatives personnelles ; et M. Reverdin insiste là, en terminant, sur le rôle essentiel joué par les sociétés savantes, qui doivent unir leurs efforts pour que le flux continue à venir de la base, tant il est vrai qu'on ne peut comprendre d'en haut l'histoire d'un pays.

Le président Jelmini remercie alors le conférencier pour ses paroles fortes et chaleureuses et présente, comme une illustration d'une des directions de recherches évoquées par M. Reverdin, le film consacré aux mineurs de la Presta, dans le Val-de-Travers, conçu comme un regard sur un petit monde dont certains gestes ont aujourd'hui disparu en raison de la technologie moderne. M. Jelmini tient, à ce propos, à exprimer sa reconnaissance aux réalisateurs, MM. Briedler et Brüttsch, pour leur travail aussi admirable que désintéressé, ainsi qu'aux entreprises qui ont aidé au financement du film, dont la projection, après une courte pause, met un point final particulièrement remarquable à la 100^e Fête d'été de la Société d'histoire.

Jacques RAMSEYER.

A PROPOS DU FILM :
« LES MINEURS DE LA PRESTA »

Les très mauvaises conditions dans lesquelles le film a été projeté à Boudry, lors de la 100^e Fête d'été, ont créé chez de nombreux participants à la manifestation des sentiments de doute, voire d'amère déception. Plusieurs échos nous l'ont confirmé.

Le film sera projeté à nouveau, dans le cadre des sections au cours de l'hiver 1974-1975. Ces séances se tiendront dans des lieux équipés pour le cinéma. Ceux de nos membres qui voudront bien se déplacer une nouvelle fois y découvriront un document de première qualité et d'excellente facture technique, tant sur le plan visuel que sur le plan acoustique. La défectuosité du matériel de projection et le défaut d'obscurcissement ont en effet, à Boudry, nettement desservi ces deux aspects du film.

Quant au reproche fait à ce film de ne pas *raconter l'histoire* de la mine d'asphalte, il est aisément réfutable dans la mesure où nous avons voulu créer un *document* destiné à être, à chaque projection, encadré d'une introduction historique et d'un commentaire de circonstance. Le texte ou la parole suffisent à dire l'histoire d'une entreprise, seule l'image permettait de fixer pour l'avenir des gestes humains aujourd'hui disparus.

Il aurait fallu, à Boudry, donner toutes ces explications. On nous excusera de n'avoir pas su le faire.

Jean-Pierre JELMINI.

RAPPORT SUR LE PRIX D'HISTOIRE AUGUSTE BACHELIN 1974

Le Prix Auguste Bachelin 1974, réservé à une œuvre d'histoire publiée au cours des trois années précédant son attribution, de l'avis unanime des membres du jury, est décerné à M. François Jéquier, pour son importante et remarquable étude intitulée *Une entreprise horlogère du Val-de-Travers : Fleurier Watch Co SA*.

L'auteur, professeur à l'Université de Lausanne, en dépit de son existence vaudoise, est demeuré neuchâtelois de vieille roche sans doute parce que dans l'engagement d'un homme l'éducation compte plus que l'instruction. L'éducation non point seulement faite d'exemples paternels, mais nouée d'affinités voulues ou retrouvées pour les autres qu'on a choisis, traversée de résonnances aux horizons que l'on n'oublie pas, d'accords aux ciels de notre enfance et — pourquoi pas? — de nos vacances. Voici donc un jeune historien, fidèle mais non point nostalgique, respectueux mais nullement soumis, objectif sans être détaché, moderne mais sans prétention moralisatrice, par la nature mis au bénéfice d'une belle intelligence et d'un tempérament fougueux, lâché dans les pâturages du passé familial.

L'histoire des entreprises est à la mode et, à ce titre, François Jéquier dans l'historiographie contemporaine de notre pays se range parmi les figures de proue. Pourquoi cet engouement d'une partie de nos jeunes chercheurs? D'abord parce que le domaine demeure largement en friche et que les explorateurs ont toujours préféré la forêt vierge au macadam rebattu; et puis parce que l'histoire économique offre — illusion peut-être — des promesses prétendument reposantes pour l'esprit. Le chiffre apparaît solide, une entité née du réel et non point engendrée par un auteur en mal d'imagination créatrice. Quelque chose de palpable, qui s'additionne, se soustrait, s'inscrit dans un système métrique, s'analyse, s'explique, s'illustre, se justifie. Certes le chiffre se manipule aussi, mais lorsqu'une école d'historiens dans cette ruée vers l'or qu'est l'indispensable recherche de la formule magique découvre un nouveau filon, l'éblouissement est toujours plus fort que l'appréhension. Le décompte vient après; le bilan est pour plus tard et la critique demeure réservée à la génération qui suit. Mais quel que soit le jugement définitif porté, la démarche apparaît à la fois irréversible et irremplaçable. Elle répond à ce besoin profond qui est en nous et permet l'avancement de la connaissance.

Que l'ouvrage de François Jéquier soit important, il n'est pas permis d'en douter. Du reste dans son introduction avec un beau courage il annonce la couleur: « Mon dessein est précis, écrit-il, il s'agit de retracer l'évolution structurelle de la fabrication des montres de l'atelier domestique aux concentrations d'entreprises actuelles, sur la base d'un exemple précis. »

La grande chance de François Jéquier est d'avoir eu accès, grâce à des liens de parenté, à une masse de documents généralement ignorés, dispersés ou détruits ou, presque toujours lorsqu'ils existent, réservés à la seule direction. Son grand

mérite demeure d'avoir non seulement trié cette documentation mais surtout de s'être efforcé de lui rendre sa dimension temporelle. Une entreprise industrielle, contrairement aux apparences, même si elle semble organisée en fonction de la production et de la rentabilité, donc limitée aux exigences de sa propre actualité, plonge ses racines dans un environnement à la fois naturel et historique. Les impératifs de la géographie physique et de la géographie humaine, auxquels s'ajoutent les données de la tradition du milieu familial, de la population ouvrière et des techniques s'inscrivent dans un contexte cohérent, mais dont il n'est pas toujours aisé après coup de déchiffrer les différentes parties. Il apparut à tous les membres du jury que le lauréat s'était acquitté de sa tâche avec pertinence, bonheur et maîtrise.

Nos membres n'ignorent point ce livre, puisque la Société d'histoire et d'archéologie du canton l'a édité dans sa collection des *Mémoires* et l'a offert à chacun. Je m'exprime prudemment, je n'ai pas prétendu que tous connaissent l'ouvrage, que tous l'avaient lu en entier. Je sais même que d'aucuns l'ont trouvé ardu, parfois presque indéchiffrable. C'est que nous continuons à loger à l'enseigne des lectures historiques de notre enfance ou des feuilletons historisants de la télévision d'aujourd'hui. Ivanhoé, les Trois Mousquetaires, Mandrin, bien sûr — et pourquoi pas? — puisqu'ils ont le mérite d'avoir éveillé notre intérêt ou de stimuler encore notre curiosité. Mais soyons francs et surtout sachons distinguer : la science, la vraie, n'a jamais été souriante ; l'érudition ne s'est jamais montrée aimable. Certes nous n'irons pas jusqu'à prétendre comme certains que ce qui distingue la bonne de la mauvaise littérature c'est que la première est destinée à être conservée et la seconde à être dévorée. Mais en plaçant le livre de François Jequier sur un rayon de votre bibliothèque, à un endroit que vous n'oubliez pas, vous n'ignorez point que vous avez rangé là pour un domaine clairement délimité une somme de connaissances précieuses, de renseignements exacts, de déductions solides, d'hypothèses fondées. Vous savez parfaitement que de ce volume sont absents l'affirmation gratuite, la démonstration superficielle, l'endoctrinement idéologique, le plaidoyer *pro domo*, bref toutes les denrées périssables. Ainsi, même si vous ne connaissez pas l'ouvrage en entier, vous lui ferez confiance le jour où vous aurez recours à lui et par là-même, sans l'avoir prononcé, vous aurez rendu à l'auteur le plus bel hommage qui soit.

Louis-Edouard ROULET.

TABLE DES MATIÈRES DE L'ANNÉE 1974

TROISIÈME SÉRIE - ONZIÈME ANNÉE

	<i>Pages</i>
<i>Baer, Jean-G.</i> Un manuscrit inédit de Louis Agassiz sur Cuvier	39
<i>Berthoud, Gabrielle.</i> Jean Crespin et les papetiers de Serrières	92
<i>Caspard, Pierre.</i> Les ouvriers en indiennes au XVIII ^e siècle	157
<i>Clottu, Olivier.</i> Jean-Daniel Clottu (1724-1802), officier au régiment suisse de Sonnenberg au service de France	3
<i>Courvoisier, Jean.</i> La maison des Halles de Neuchâtel quatre fois centenaire	12
— A propos de Marthe, restaurateur du cénotaphe	45
— Aux origines de la rue de la Promenade à la Chaux-de-Fonds	95
<i>Faessler, François.</i> Les biens de cure d'une paroisse des montagnes sous l'Ancien régime	177
<i>Favre, Maurice.</i> Le Corbusier à travers un dossier inédit et un roman peu connu	49
<i>Loew, Fernand.</i> Sel et petits cadeaux au XVI ^e siècle	32
<i>Michaud, Jean-Pierre.</i> Les noms de lieu de Bôle. Deuxième série	97
<i>Schnegg, Alfred.</i> Patrie neuchâteloise	79
— Auguste Bachelin dans la cité	169
<i>Vuille, Paul.</i> Le cartulaire de Lausanne et le pays de Neuchâtel	60
— Errata	193

BIBLIOGRAPHIE

<i>Bulletin bibliographique</i> (Jean COURVOISIER)	46
--	----

CHRONIQUE

A propos de Marthe, restaurateur du cénotaphe (Réd.), p. 45. — Chronique des sociétés savantes 1972-1973 (Eric BERTHOUD), p. 185. — Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel : Assemblée générale tenue au château de Valangin, samedi 15 juin 1974 (André BANDELIER), p. 195. — 100^e fête d'été à Boudry, samedi 7 septembre 1974 (Jacques RAMSEYER), p. 198. — A propos du film *Les mineurs de la Presta* (Jean-Pierre JELMINI), p. 200. — Rapport sur le prix d'histoire Auguste Bachelin 1974 (Louis-Edouard ROULET), p. 201.

PLANCHES HORS-TEXTE

Jean-Daniel Clottu, 1724-1802, major au régiment suisse de Sonnenberg au service de France, chevalier de l'Ordre du Mérite militaire	3
Bôle vu du midi, vers 1870	97
Bôle vu du nord, vers 1870	97

ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

Plan et coupe de travaux projetés à la maison des Halles, par le maître maçon Jacques Borel-Petitjaquet, 1764	25
Evolution des noms de lieu de Bôle	103
Territoire communal de Bôle	105

